★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9364 — 38 PAGES — SAMEDI 22 FÉVRIER 1975



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 50 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

DERNIÈRE MINUTE

Mme Portal et sa fille sont libérées

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Tour de vis en Yougoslavie

La revue « Praxis », éditée en Croatie par un groupe d'intellectuels, est supprimée. La décision, qui a été annoncée par le comité de la Ligue des communistes de l'université de Zagreb, a été prise après une étude approfondie des articles et « en rapport avec la lutte que la Ligue des communistes a engagée contre les tendances anarcho-gauchistes ». De leur côté, écrit le quotidien « Politika », les communistes membres du comité de rédaction ont constaté qu'au sein du groupe il n'y avait « ni la volonté ni les forces nécessaires pour modifier l'orientation », comme le demande le parti. Dans ces conditions, il est impossible de poursuivre la publication.

Comment, d'ailleurs, les rédacteurs auraient-ils pu braver plus longtemps le pouvoir ? Au début de l'année, la République de Croatie a supprimé les crédits qui leur étaient habituellement alloués. Et surtout, selon M. Supek, membre du comité de rédaction de la revue, les imprimeurs avaient été priés de refuser la clientèle de « Praxis ». Ainsi périt un des périodiques les plus originaux édités dans un pays communiste.

En effet, « Praxis », qui comptait parmi ses collaborateurs des intellectuels étrangers dont Herbert Marcuse et Henri Lefebvre, voulait être une tribune de critique marxiste. Elle attaquait le stalinisme sans épargner le régime yougoslave. Elle n'acceptait pas les réformes adoptées à Belgrade il y a une dizaine d'années, l'économie de marché qui accroît les inégalités sociales lui paraissant entachée des vices du capitalisme.

Un texte publié dans le dernier numéro a fait déborder la coupe. L'auteur, l'écrivain Dabrica Cositch, exclu de la Ligue des communistes en 1968, s'en prenait aux intellectuels qui n'ont pas le courage de lutter « pour la liberté contre l'hypocrisie des autorités bureaucratiques », qui acceptent les ordres sans chercher à savoir si ceux qui commandent disent ou non la vérité. La Yougoslavie, écrivait-il encore, est dirigée par des « nihilistes spirituels » qui ont corrompu les « écrivains honnêtes » en les comblant de privilèges.

Ce n'est pas la première fois que des critiques de cette nature et de cette virulence sont présentées. Longtemps, les autorités s'en sont accommodées, voulant prouver que le socialisme est compatible avec la liberté d'expression. Mais, depuis 1971, le maréchal Tito a engagé le combat contre toutes les déviations. Les contestataires les plus radicaux sont réduits au silence. Huit professeurs de la faculté de philosophie de Belgrade qui étaient proches de « Praxis » ont été privés de leur chaire en janvier, parce qu'ils exerçaient sur les jeunes une influence jugée déplorable. Les organismes compétents pour décider du sort des professeurs avaient refusé de prendre la mesure que le parti exigeait. Le pouvoir a fait voter une loi qui l'autorise à en décider lui-même. Ainsi, pour éliminer des intellectuels accusés d'hostilité au socialisme autogestionnaire, le gouvernement a-t-il tourné les principes de l'autogestion en se mêlant d'une affaire qui, en bonne doctrine, n'était pas de son domaine.

Les idées que défendent quelques professeurs sont-elles susceptibles de mettre en péril le régime et le parti ? Le général Ljubitchitch, ministre de la défense, a invité, le jeudi 20 février, les militaires à suivre de très près la stratégie des pays et des forces qui aspirent à des conquêtes partout dans le monde, et surtout en Yougoslavie. Il a attiré l'attention sur « les éléments antiparti qui intensifient leurs activités dans tous les secteurs ».

Il est vrai qu'un Etat exposé à toutes sortes de convoitises doit se prémunir contre les risques d'anarchie. Mais la crainte inspire parfois des décisions déraisonnables. A force de réduire les déviations, le régime ne risque-t-il pas de détruire ce qui fait l'originalité du titisme ? « Le pire arrive, écrivait Cositch, lorsque l'espérance est perdue en même temps que la liberté. »

POUR ASSURER L'ORDRE

Le directoire militaire s'emploie à couper Madagascar du monde extérieur

Le climat politique s'alourdit à Madagascar, où le directoire militaire présidé par le général Gilles Andriamahazo, mis en place le 11 février après l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava, exerce son pouvoir d'une façon de plus en plus rigoureuse. La censure et l'interruption à peu près totale des relations avec le monde extérieur facilitent la reprise en main de la situation par une équipe dont les intentions restent mal connues.

Une revue soviétique, citée ce vendredi par Tass, se félicite d'une réforme qui « peut être qualifiée de socialiste ».

De notre envoyé spécial

Tananarive. — Assurer l'ordre à tout prix et plonger Madagascar dans l'isolement le plus complet, tels semblent être les deux premières préoccupations des nouveaux dirigeants militaires. Coupée du monde extérieur, la grande île paraît s'habituer au style imposé par un directoire militaire qui ne révèle rien de ses intentions.

Sous l'emprise de la loi martiale, des tribunaux militaires d'exception ont été ouverts mercredi 19 : procédure d'urgence, défense assurée uniquement si la peine capitale est requise, instruction à l'audience, absence de recours. La veille, le directoire militaire avait décrété le rappel des réservistes (classes de 1965 à 1973), ce qui doit porter l'armée de treize mille à trente mille hommes, compte tenu de la gendarmerie.

Le pays est très calme. Un couvre-feu très sévère est maintenu de 19 heures à 6 heures, et les forces de l'ordre tirent à vue. Toutefois, vols et cambriolages continuent. Des patrouilles armées poursuivent leurs rondes de jour comme de nuit, des contrôles rigoureux sont maintenus aux portes de la capitale et les personnalités du directoire ne se déplacent que sous la protection d'escortes renforcées.

Une censure de plus en plus efficace a été mise en place. Depuis mardi 18 février, toutes les communications avec l'étranger ont été interrompues, l'acheminement des informations contresignées par les censeurs n'étant même plus assuré.

Le premier départ, jeudi, d'un vol régulier d'Air Madagascar sur la France a donné lieu à la fouille minutieuse de la centaine de passagers — métropolitains, réunionnais, étrangers bloqués depuis dix jours dans l'île.

« *Nous avons des ordres très stricts* », a répondu un commissaire de police à un journaliste auquel on avait confisqué dossiers et notes de lecture, y compris des dépêches d'agence antérieures aux événements. Confisquées également des exemplaires de *Madagascar Matin*, un quotidien de Tananarive pourtant censuré. Le courrier personnel a été lu et relu attentivement et les pellicules voilées sous les yeux de leurs propriétaires.

Même si Tananarive a retrouvé une certaine animation, de l'aube au coucher du soleil, un retour à la normale semble exclu pour longtemps. Le ravitaillement en riz de la capitale est difficile, les magasins sont régulièrement cambriolés et, pendant le couvre-feu, des tirs d'armes automatiques rompent de temps à autre le silence. Des dizaines de repris de justice demeurent en liberté, les chasses à l'homme se poursuivent.

Où veulent en venir les membres, encore mal connus, du directoire militaire ? Tout se passe comme si Madagascar avait quelque chose à cacher. S'agit-il seulement de couper court aux rumeurs les plus invraisemblables qui ont couru Tananarive ces derniers jours ? C'est possible, mais l'explication paraît maintenant insuffisante. Le pays semble s'enfoncer dans un isolement croissant. Ce repli ne constitue-t-il qu'un premier réflexe ou marque-t-il le début d'une aventure ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

M. GISCARD D'ESTAING PRONONCERA UNE ALLOCUTION TÉLÉVISÉE LE 25 FÉVRIER

M. Valéry Giscard d'Estaing prononcera, mardi 25 février, à la télévision, son allocution mensuelle « au coin du feu ». Sa précédente allocution avait été consacrée, le 23 janvier, aux questions économiques.

DANS UNE INTERVIEW AU « MONDE »

Le colonel Kadhafi reconnaît aux Palestiniens le droit de négocier avec les Israéliens mais exclut un accord à Genève

La question d'une éventuelle garantie américaine à Israël en cas de règlement au Proche-Orient continue de faire l'objet de divers commentaires à Washington et en Israël. Le porte-parole du département d'Etat a confirmé qu'aucune proposition n'avait été faite à Israël pendant la dernière tournée de M. Kissinger, mais que la question pourrait être évoquée le « moment venu ». M. Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a estimé, pour sa part, qu'aucune garantie américaine n'était envisagée dans le cadre d'un second retrait dans le Sinaï, ce qui n'exclut pas qu'elle soit offerte dans le cadre d'un règlement global.

Tenu à l'écart de ces pourparlers, le colonel Kadhafi a livré ses commentaires dans l'interview qu'il a accordée à notre envoyé spécial. Le chef de l'Etat libyen estime notamment que les Palestiniens « ont le droit, plus que quiconque, de négocier avec les Israéliens ». Mais il exclut tout accord à Genève.

De notre envoyé spécial

Tripoli. — « Les Palestiniens ont le droit, plus que quiconque, de participer à la conférence de Genève, de négocier avec les Israéliens. » *Le colonel Kadhafi ménage ses effets. Il nous tient ce propos — pour le moins insolite dans la bouche d'un homme qui n'a cessé de prôner la destruction de l'« entité sioniste » — en détachant chacun de ses mots. Il marque ensuite une pause, en détournant son regard vers le poste de télévision, branché en permanence dans le salon de sa résidence privée.*

Située dans l'enceinte du principal camp militaire de Tripoli, qui abrite, entre autres, le siège du haut-commandement militaire, la villa est gardée par des commandos au béret rouge, le fusil mitrailleur en bandoulière. Le « Akid » (colonel) Kadhafi est vêtu d'un treillis kaki, sans insignes particuliers.

« Les Palestiniens et les Israéliens, *poursuit-il*, sont les premiers concernés par le conflit du Proche-Orient. Ils se disputent la même patrie, le même territoire. Il serait normal qu'ils engagent le dialogue, tout en poursuivant la lutte armée. Les Vietnamiens n'ont-ils pas réglé ainsi leur problème avec les Américains ?

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 2.)

L'AFFAIRE PORTAL

Les deux blessures

par PHILIPPE BOUCHER

Si les membres du parquet, les substituts, les procureurs, étaient autrement occupés qu'à poursuivre des délinquants minables, il n'est pas évident que la justice aurait subi avec l'affaire Portal cette double blessure qui lui est une fois de plus infligée.

La première est irrémédiable : une procédure, dont c'est la régularité que maintenant il faudrait prouver, a provoqué la mort d'un jeune homme et bouleversé durablement deux femmes qui n'avaient probablement pas besoin de cela pour perdre l'esprit. On pouvait l'éviter.

Une autre blessure, un autre coup est sur le point d'être porté : celle qui procédera de la requête civile déposée par les avocats de Mmes Portal afin de faire annuler, principalement, la vente du domaine qu'elles revendiquent encore.

Il ne faut pas se payer de mots : ce n'est pas le droit qui est à l'origine de cette dernière démarche et de ses chances de succès. C'est l'opinion publique, ce sont les propos enflammés de quelques-uns qui, pour certains, ne s'étaient pas jusqu'alors signalés par leur inquiétude de voir la justice si rude aux faibles. En revanche, il faut convenir que la loi est encore aujourd'hui à l'image d'un langage que le président de la République dit *« démodé »* : favorable au propriétaire contre le locataire, au patron contre le salarié. Le code pénal ne dit-il pas encore que le vol, s'il est le fait d'un domestique *« ou d'un homme de service à gages »*, est plus grave que celui que commet un inconnu ?

Il y a d'autres origines à ce gâchis. Il serait d'abord honnête de rappeler que la famille du feu baron ne s'est pas privée de lancer « papier bleu » sur « papier bleu » contre l'ancienne bonne de Léonce Portal et contre la progéniture née de leur union. Aucune loi jamais n'empêchera la sottise, l'attachement frénétique à des valeurs depuis longtemps incertaines.

(Lire la suite page 22.)

Dans un manifeste

Près de six cents médecins réclament la suppression de leur ordre national

Près de six cents médecins ont signé un manifeste réclamant la suppression de l'ordre des médecins. Ils déclarent qu'ils refuseront désormais de payer leur cotisation à l'ordre, obligatoire de par la loi.

Ce manifeste, que nous publions page 10, avec le début d'une enquête de Bruno Frappat sur l'ordre des médecins, a été lancé sur l'initiative du Groupe information santé. Le GIS, créé après 1968, regroupe des médecins de gauche et d'extrême gauche et d'autres personnels de la santé opposés à la conception traditionnelle de la médecine. En février 1973, le GIS avait été à l'origine du « manifeste des 331 » médecins se déclarant favorables à l'avortement et affirmant en avoir pratiqués.

Les prises de position du conseil de l'ordre des médecins contre la libéralisation de la législation sur l'avortement, et notamment la lettre adressée aux députés le 21 novembre 1974 par le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, dans laquelle le président de l'ordre annonçait qu'il faudrait recruter des médecins spéciaux pour opérer des avortements si la loi était votée, ont suscité depuis trois mois un mouvement de protestation à l'intérieur du corps médical. Deux médecins de Lyon, les docteurs Balvet et Debout, ont annoncé publiquement depuis plusieurs semaines leur refus de payer la cotisation (350 francs) à l'ordre. Une procédure disciplinaire est en cours contre eux. D'autre part, une proposition de loi socialiste tendant à la suppression de l'ordre est déposée depuis novembre 1974.

Dès ce vendredi, à 13 heures, le professeur Lortat-Jacob a déclaré à Europe 1 que les signataires seraient accusés de pratique illégale de la médecine. Pour l'ordre, le paiement de la cotisation n'est pas affaire d'opinion mais de légalité.

AU JOUR LE JOUR

Recensement

On semble craindre de la part de la population des réactions hostiles au recensement. Cela serait bien étrange. Pourquoi un pays qui a un tel goût des pourcentages lors des enquêtes d'opinion aurait-il horreur des chiffres absolus ?

Peut-être les chiffres ne sont-ils pas en mesure de prendre en compte ce qu'il y a au-delà des personnes physiques.

Quand le royaume de France compte ses sujets, il y a quelque danger et quelque abus, comme disait l'autre, à ne pas compter les sujets de mécontentement.

ROBERT ESCARPIT.

LA GROSSE CAISSE

par P' DROUIN

Un débat national... Les mots reviennent avec insistance. Que le Parlement soit en session ou non, tout se passe comme si M. Giscard d'Estaing voulait que l'opinion fût constamment en éveil, sollicitée par les grands sujets de l'heure, entraînée dans un bouillonnement de réformes. La question de l'avortement avait remué profondément le public. L'enseignement et l'entreprise sont, aujourd'hui, sur le devant de la scène, en attendant demain la discussion « cartes sur table » — il faut l'espérer — de la politique de l'énergie.

On a trop souvent déploré la démarche technocratique du pouvoir pour ne pas se féliciter de voir débattre sur la place publique les thèmes qui intéressent ou devraient intéresser tous les Français. La préparation des décisions par un festival de grosse caisse sert peut-être aussi la publicité du gouvernement en place. Mais que n'aurait-on pas entendu si décisions, programmes, réformes touchant la grande masse des citoyens étaient sortis tout armés du secret des cabinets, prêts à être enfournés au Parlement, à la sauvette ?

Cela dit, de faux espoirs sont à dénoncer, et des précautions à prendre pour éviter que le jeu de la grosse caisse n'étouffe les subtilités de chacune des partitions.

La première illusion consisterait à croire qu'au bout du compte, après un grand brassage des idées, une sorte de consensus va naître sur les grands projets du gouvernement. Les Français sont ainsi faits qu'ils adorent discuter mais campent solidement sur leurs convictions. Il ne peut donc s'agir d'éliminer les conflits par le dialogue dans une société aussi complexe que la nôtre, mais seulement de ramener les tensions à leur champ authentique tant il vrai que beaucoup d'entre elles sont purement artificielles, nées d'incompréhension, d'absence de communication, etc.

M. Pierre Sudreau dans son rapport sur la réforme de l'entreprise a heureusement souligné la fécondité de certaines de ces tensions qui obligent les firmes à se transformer constamment : « *A cet égard*, peut-on lire, *le syndicalisme, qu'il soit révolutionnaire ou réformiste, a joué et continuera de jouer un rôle décisif.* » L'empreinte extrêmement forte des luttes sociales en France explique que, moins qu'ailleurs, on puisse espérer, à force de « débats nationaux », trouver le commun dénominateur entre patrons et salariés sur un sujet comme le pouvoir dans l'entreprise par exemple.

(Lire la suite page 34.)

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ces livres qu'on manie comme des outils

Voici que les érudits cèdent le pas aux jardiniers, aux cuisinières, aux diseuses de bonne aventure, aux marmotteurs de patenôtres, aux touristes, aux pêcheurs et aux chasseurs, bref à tout le monde, quels que soient le rang ou la fonction dans la société. Ou plutôt, soyons honnêtes, qu'ils mettent leur érudition au service — et à la portée — du dernier ou du premier venu, qui fait de la bibliophilie une bibliophilie souvent fort irrespectueuse, comme on le verra, sans le savoir.

Pour une fois, la Bibliothèque nationale laisse les littérateurs, philosophes et autres spécialistes sur leurs rayons. Elle en extirpe les bouquins utilitaires qui ont passé et passent de main en main, et que la critique ou l'Université méprisent. Ceux qui, dit M. Etienne Dennery, administrateur général de la B.N., « ont parfois perdu jusqu'à leur nom de livre : guides, manuels, dictionnaires, répertoires, annuaires, indicateurs, catalogues, ils font tellement partie aujourd'hui de notre existence de tous les jours, leur consultation est devenue si machinale, qu'ils font figure d'oubliés chaque fois qu'il est question de livres ».

Quoi qu'il en soit, on ne risque pas de s'ennuyer en leur compagnie.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 26.)

PROCHE-ORIENT

La question d'une garantie américaine à Israël pourra être posée le moment voulu déclare le porte-parole du département d'État

La question d'éventuelles garanties américaines à l'Etat d'Israël continue de susciter de nombreux commentaires.

A Washington, le porte-parole du département d'Etat, selon l'*International Herald Tribune*, après avoir noté que des spéculations avaient eu lieu pendant le voyage de M. Kissinger au Proche-Orient selon lesquelles les Etats-Unis pourraient garantir la sécurité d'Israël, a affirmé, jeudi 20 février : « *Nous n'avons fait aucune proposition à cette heure. Il n'y a eu aucune discussion sur aucune sorte de garantie dans cette phase de la diplomatie au Proche-Orient.* » Toutefois, il a ajouté que l'on pourrait examiner le concept d'un traité de défense *avec Israël, ou toute autre sorte de* garantie, « *le moment venu* » et que le concept de garantie « *pourrait devenir opportun à un moment situé plus tard dans le contexte d'un règlement général* ».

Le porte-parole a déclaré encore que M. Kissinger avait regagné Washington après sa dernière tournée au Proche-Orient dans un état d'esprit « *prudemment optimiste* », quant aux chances d'un nouvel accord israélo-égyptien. M. Kissinger, pour sa part, a déclaré devant les membres du Congrès qu'il était « encouragé » par les résultats de son voyage au Proche-Orient.

A Londres, dans une interview télévisée jeudi par la B.B.C., M. Abdel Haziz Hegazi, premier ministre égyptien, a déclaré que l'initiative récente de M. Kissinger avait « *amélioré les chances de voir Israël adopter une attitude plus compréhensive* » sur les revendications de ses voisins arabes.

En Israël, tandis que les commentateurs militaires faisaient état jeudi 20 février d'une vive tension sur le Golan, la radio et la télévision israéliennes ont diffusé à plusieurs reprises les déclarations de M. Itzhak Rabin, premier ministre, démentant les informations selon lesquelles des garanties ou une alliance américaine auraient été offertes à Israël au cas où le gouvernement de Jérusalem accepterait une évacuation du Sinaï.

M. Rabin avait affirmé devant les étudiants de l'université Bar-Ilan qu'« *Israël ne pouvait et ne devait compter que sur ses propres forces (...). Toutefois, la situation serait évidemment différente s'il s'agissait de dissuader une superpuissance d'intervenir militairement contre Israël, qui ne pourrait soutenir un combat aussi inégal* ».

De son côté, parlant devant les mêmes étudiants, le général Dayan, ancien ministre de la défense, a estimé que la résolution de la conférence de Rabat, « *privant le roi Hussein de tout rôle en Cisjordanie* », était « *un cadeau du ciel pour Israël* ». Il a affirmé qu'« *Israël ne devait pas bouger d'un pouce des positions qu'il détient sur le Jourdain* ».

Selon notre correspondant à Jérusalem, André Scemama, une certaine confusion a été suscitée par les rumeurs provenant de Washington sur une garantie américaine éventuelle. Il semble que l'opinion israélienne ait confondu pacte de défense et garanties américaines. Interrogés sur la valeur de garanties qui remplaceraient des « *frontières sûres* », les dirigeants israéliens répondent, comme M. Rabin, qu'Israël ne saurait compter que sur sa propre puissance pour assurer sa défense. Mais il est évident que si les Américains proposaient à Israël un véritable pacte plaçant l'Etat juif, sur le plan de la sécurité, dans la même situation que l'Europe occidentale, la question serait envisagée de tout autre façon.

AMÉRIQUES

Chili

L'ambassadeur à Paris va être remplacé

Santiago *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — M. Enrique Urrutia Manzano, président de la Cour suprême chilienne depuis 1972, sera prochainement nommé ambassadeur du Chili en France, a annoncé le jeudi 20 février le quotidien *El Mercurio*. M. Urrutia remplacera au mois de mars à ce poste M. Fernando Duran Villareal, ancien directeur de l'édition de Valparaiso du *Mercurio*.

Quatre personnes, présentées comme d'anciens membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), ont lancé le mercredi 19 février, sur les chaînes de radio et de télévision chiliennes, un appel à leurs *compagnons pour qu'ils* « mettent fin à leur sacrifice sans espoir ».

Le gouvernement a assuré que ces quatre personnes avaient accepté de parler « *volontairement* » après leur arrestation.

Le MIR avait, un peu plus tôt, publié un communiqué dans lequel les quatre détenus invitaient, au contraire, leurs camarades à continuer leur action.

Un détenu a déclaré sur les antennes que sur les huit membres de la commission politique du MIR, constituée en 1973, l'un est mort (son secrétaire général, Miquel Enriquez), trois sont en exil et deux sont arrêtés.

Sur les trente-cinq membres du comité central, a-t-il ajouté, trois sont morts, onze sont en exil et dix-neuf sont en prison. Deux seulement sont encore « *en fuite* ».

D'autre part, près de quatre cents personnes ont été arrêtées le mercredi 19 février par la police de Santiago.

Enfin, une personne a été tuée et une autre arrêtée le 19 février à la suite d'une fusillade avec les services spéciaux chiliens dans un quartier résidentiel de Santiago. Les autorités ont assuré qu'il s'agissait de militants du MIR.

Argentine

La présidente de la République va se rendre sur les lieux des combats contre les guérilleros

Buenos-Aires *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — La présidente de la République Argentine, Mme Isabel Peron, se rendra, le 1er mars, dans la province de Tucuman, où les forces armées ont engagé, le 9 février, une vaste opération contre les guérilleros de l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP). Le général Anaya, chef d'état-major général de l'armée, devait aussi se rendre sur les lieux des combats.

Cinq mille soldats viennent d'être envoyés en renfort dans cette province, récemment déclarée « *zone libérée* » par les rebelles marxistes.

Selon l'hebdomadaire d'extrême droite *El Caudillo*, qui passe pour exprimer les vues de l'homme fort du régime, le ministre du bien-être social, M. José Lopez Rega, les guérilleros ont occupé, ces dernières semaines, un certain nombre de villages dans la province de Tucuman et ont commencé à y agir comme autorités de fait.

Le président du parti radical, M. Ricardo Balbin, principale figure de l'opposition légale au péronisme, a affirmé que la tentative de l'ERP d'établir une zone libérée dans la province de Tucuman était destinée à provoquer le soutien de certains pays socialistes.

Selon le journal *Mayoria*, les opérations militaires vont être étendues à d'autres provinces septentrionales de l'Argentine, en particulier à Santiago-del-Estero, à Catamarca et à Salta.

D'autre part, quatre personnes, dont un dirigeant syndical, un policier et un journaliste, ont été tuées les 19 et 20 février. La presse argentine signale, d'autre part, la disparition, remontant à octobre dernier, de trois dirigeants politiques et syndicaux, dont un représentant de la jeunesse péroniste.

États-Unis

ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES POUR DÉTECTER LES FRAUDES

Selon le « New York Times », l'American Telephone and Telegraph Company a admis avoir mis sur écoutes entre 1965 et 1970 de un million et demi à deux millions de conversations téléphoniques, dont trois cent mille à quatre cent mille étaient des conversations privées.

Cette intrusion dans la vie des citoyens était destinée à détecter des fraudes, alors très nombreuses, principalement sur les communications à longue distance. Un avocat de la compagnie de téléphone Bell, qui témoignait devant la sous-commission du Congrès pour les libertés civiques, a estimé que ces écoutes ne constituaient pas une atteinte aux libertés constitutionnelles puisque leurs auteurs ne s'intéressaient nullement aux contenus des conversations, mais seulement à l'identité des fraudeurs et aux moyens techniques qu'ils utilisaient.

Une interview du colonel Kadhafi

(Suite de la première page.)

— *Faudrait-il en conclure, Monsieur le président, que vous vous rallieriez à tout accord qui serait conclu à Genève ?*

— Oui, *répond le colonel Kadhafi après un long moment d'hésitation*. Mais il n'y aura pas d'accord à Genève. Votre question est abstraite, car les Palestiniens ne renonceront jamais à l'intégralité de leurs droits. »

— *Cependant, il est bien question dans les milieux dirigeants de l'O.L.P. d'accepter, en guise de compromis, un Etat palestinien qui serait érigé en Cisjordanie et à Gaza.*

— Je suis résolument hostile à un tel Etat fantoche. La conférence de Genève devrait servir aux Palestiniens de tribune, non pas de lieu pour capituler.

— *Soutenez-vous la politique de l'O.L.P. ou celle du « front du refus ? » (1).*

— Je n'ai aucune opinion sur les diverses organisations qui constituent l'O.L.P. Je soutiens le peuple palestinien quels que soient ses représentants. L'O.L.P. n'est qu'un appareil politique, d'ailleurs en constante mutation. Pour moi, tout homme qui porte les armes est digne de représenter le peuple palestinien.

— *Est-il vrai que vous entraînez des Palestiniens à la guérilla ?*

— Je me refuse à livrer des renseignements à l'ennemi par le truchement d'une interview. Je puis vous dire cependant que nous désapprouvons les détournements d'avions ainsi que les agressions commises contre des civils. Il n'en reste pas moins que ceux qui se livrent à de tels actes sont, à nos yeux, excusables. Ils bénéficient de circonstances atténuantes.

— *Est-ce la raison pour laquelle vous refusez de livrer à l'O.L.P. ceux qui avaient détourné un VC 10 britannique (2) ?*

— Nous avons remis à l'O.L.P. tous les fedayin que nous détenions. C'est Abou Ayad *(le n° 2 du Fath)* qui a mené personnellement l'enquête et qui a assumé le sort de ces combattants (3). »

« Je ne m'intéresse pas à M. Kissinger »

Au sujet du règlement du conflit qui oppose Israël à ses voisins, le président Kadhafi affirme : « Les Etats arabes devraient avoir honte de participer à la conférence de Genève. Leur cause ne souffre aucune discussion. L'ONU leur a reconnu le droit de récupérer les territoires conquis par Israël en 1967. Le choix pour Israël est donc entre l'évacuation inconditionnelle de ces territoires et la guerre.

— *Ne pensez-vous pas que M. Kissinger serait en mesure d'atteindre cet objectif par des moyens diplomatiques ?*

— Je ne m'intéresse pas à M. Kissinger ou à ses activités. Qui est-il, après tout ? Un ministre des affaires étrangères, un haut fonctionnaire qui sombrera dans l'oubli comme ses prédécesseurs. Ces accords de dégagements partiels qu'il essaie de faire aboutir ne méritent pas mon attention. Le problème, pour moi, a de toutes autres dimensions. »

C'est avec une profonde lassitude, mêlée d'impatience, que le colonel Kadhafi répond à nos questions. Visiblement surmené, le visage bouffi, les yeux cernés, les paupières lourdes, il avait exprimé le vœu, au début de l'entretien, de ne pas aborder les questions de politique étrangère. Sur une table basse, à portée de la main, s'entassent des livres qui ont trait à l'enseignement du russe, de l'italien, du français, du turc et du persan. « J'essaie de me familiariser avec certaines langues étrangères », *nous dit le « Akid ». Mais depuis sa demi-retraite, il y a un an, il se consacre à une foule d'autres problèmes : l'armée, dont le contrôle lui revient exclusivement ; le parti unique, l'Union socialiste arabe, en pleine réorganisation ; le développement économique ; l'élaboration d'une « philosophie » de la révolution libyenne. A cet effet, le colonel Kadhafi est en train de rédiger un « livre vert » dans lequel il expose ses vues sur l'ensemble des questions politiques, économiques et culturelles concernant le monde arabe. A l'instar du « Petit Livre rouge » de Mao Tse-toung, rapporte-t-on dans les milieux politiques de Tripoli, l'œuvre du « Akid » est destinée à servir de guide à tous les partisans de la « troisième doctrine », dont il est le promoteur.*

— *Est-il vrai, Monsieur le président, que, déçu par l'échec de vos tentatives d'union avec l'Egypte et la Tunisie, vous avez l'intention de vous consacrer pour la dizaine d'années à venir aux questions idéologiques, et, surtout, à l'édification d'un Etat moderne en Libye ? Que vous souhaitez faire de cet Etat un modèle pour les autres pays « frères » ?*

— Contrairement à ce que l'on a prétendu, je ne me suis pas retiré de la scène mondiale. Les questions internationales sont inséparables des problèmes de politique intérieure. Cependant, j'ai constaté, à mon regret, que le monde arabe n'est pas mûr pour l'unité et j'ai donc décidé d'aller de l'avant dans la reconstruction de la Libye. C'est ainsi que nous avons mis en chantier divers projets que nous avions ajournés en croyant qu'ils seraient plus rentables s'ils devaient être réalisés en commun avec d'autres pays arabes. Dans les domaines de l'industrie, de la recherche scientifique, de l'organisation politique, par exemple, nous appliquons des plans de développement dans un cadre purement libyen. De même, nous avons nommé un ministre des affaires étrangères (poste qui était resté longtemps vacant) et nous avons l'intention d'étoffer notre représentation diplomatique à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis et en U.R.S.S.

— *Vous avez donc renoncé à l'unité arabe ?*

— Rien n'est plus faux. J'atteindrai cet objectif quoi qu'il m'en coûte. Je réalise, cependant, que la voie que je me suis tracée sera longue et difficile, qu'il ne sert à rien de traiter avec les dirigeants arabes actuellement au pouvoir, dont les conceptions appartiennent à une génération autre que la mienne. »

Le président libyen ajoute sur un ton vengeur : « Mais ne vous fiez pas aux apparences. Le calme qui règne dans le monde arabe est celui qui précède généralement l'orage.

— *Certains estiment, Monsieur le président, que les modestes dimensions de la Libye lui interdisent de jouer un rôle dirigeant dans le monde arabe...*

— L'histoire de notre nation infirme cette thèse. A plus d'une reprise le monde arabe a été unifié sous l'impulsion de leaders issus d'une minorité agissante.

« Nasser a eu le malheur de naître au sein du peuple égyptien... »

— *A quoi attribuez-vous l'échec de Nasser dans ce domaine ? Croyez-vous qu'un nouveau Nasser apparaîtra pour réaliser le rêve du Raïs défunt ?*

— L'unité ne dépend pas du leadership d'un homme ni des dimensions de son pays d'origine, mais du niveau de la conscience politique des masses. Nasser a eu le malheur de naître au sein du peuple égyptien...

— *Croyez-vous que le président Sadate demeure fidèle au nassérisme ?*

— Oui, car il ne fait que poursuivre la politique instaurée par Nasser. Si ce dernier devait ressusciter, il n'agirait pas autrement que son successeur.

— *On vous reproche pourtant d'avoir tenté de renverser le régime égyptien, tandis que le président Sadate est accusé d'avoir cherché à vous éliminer du pouvoir...*

— Il n'en a pas les moyens. Les intentions que l'on prête à Sadate sont puériles. D'autre part, il est inexact que j'ai fomenté des complots contre le président égyptien. Je n'ai pas perdu l'espoir de le gagner à mes vues. Et puis, son éventuel successeur pourrait être pire que lui...

L'arme du pétrole

— *Pourquoi avez-vous cessé de fournir une assistance économique et militaire à l'Egypte et à la Syrie, pourtant partenaires de la Libye dans l'Union des républiques arabes ?*

— Cette fédération n'existe plus que sur le papier. En outre, l'Egypte et la Syrie se sont retirées du camp de la confrontation avec Israël, elles n'ont qu'à s'adresser à l'ONU, aux Etats-Unis, à l'U.R.S.S., pour l'assistance dont elles ont besoin.

— *Que feriez-vous cependant si une nouvelle guerre devait éclater entre Israël et ses voisins ?*

— Il va de soi que, dans ce cas, tous les Arabes se retrouveraient dans le même camp face à l'ennemi commun.

— *Mais si le Liban devait être le seul Etat attaqué ?*

— J'ai fourni au Liban, contrairement aux autres membres du Conseil de la défense arabe, qui avaient également pris des engagements précis à cet égard, du matériel militaire en quantité et en qualité appréciables. Cependant, si le sud du Liban devait être occupé par l'Etat sioniste, notre éloignement géographique nous interdirait de venir immédiatement à son secours.

— *Croyez-vous qu'il faudrait décréter un embargo sur le pétrole au cas d'un nouveau conflit israélo-arabe ?*

— Il n'y a pas de règle en la matière. Nous pourrions avoir recours à l'arme du pétrole en temps de paix comme en période de guerre. Il se peut également que nous nous dispensions de cette forme de représailles. Les moyens de pression à notre disposition sont nombreux et divers : la fermeture du canal de Suez, le boycottage économique, la rupture des relations diplomatiques, constituent des choix aussi valables l'un que l'autre. La nature de notre riposte sera fonction de la conjoncture internationale.

« Les Occidentaux nous étranglent »

— *Ne craignez-vous pas une intervention militaire des Etats-Unis ?*

— Nous nous défendrons contre toute agression. Mais nous ne prenons pas au sérieux les menaces américaines. La conquête de la Lune nous paraît plus plausible que l'occupation d'un pays arabe.

— *Cependant, M. Kissinger a bien déclaré que Washington ne permettra pas aux Arabes d'étrangler l'économie occidentale...*

— Mais ce sont les Occidentaux qui nous étranglent déjà. Ils se plaignent de la hausse du coût du pétrole — la seule denrée que nous possédons — tout en écoulant sur nos marchés des produits de première nécessité, dont les prix ont quintuplé, voire parfois décuplé.

— *Ne pensez-vous pas que ce problème pourrait être résolu par une conférence mondiale regroupant les pays producteurs et consommateurs de pétrole ?*

— Cette formule n'est pas satisfaisante à mes yeux. Tous les pays sont à la fois producteurs et consommateurs d'une grande variété de matières premières et de produits finis. Il serait insensé d'établir des distinctions entre eux.

— *Avez-vous l'intention d'exposer votre point de vue à la réunion « au sommet » de l'OPEP qui se tiendra le mois prochain à Alger ?*

— Je ne me rendrai pas à cette réunion, car j'ai mieux à faire. Mais, aussitôt après la clôture, j'ai l'intention d'inviter toutes les organisations régionales concernées — la C.E.E., le Comecon, la Ligue arabe l'O.U.A., notamment — à tenir une conférence pour chercher une issue à la crise économique mondiale. Il faut élargir le débat aux problèmes que posent les prix des matières premières et des produits industriels, l'inflation, la dévaluation des monnaies, la famine dans les pays du tiers-monde, etc. C'est ainsi que nous réussirons à harmoniser les intérêts de toutes les composantes de l'humanité. »

Tandis que les relations entre la Libye, d'une part, les Etats-Unis et l'U.R.S.S., de l'autre, ne cessent de s'améliorer — il est notamment question, selon le colonel Kadhafi, d'une visite de M. Brejnev à Tripoli, au printemps prochain, — le « Akid » ne cache pas un certain dépit à l'égard de la France. Il se défend d'avoir pris ombrage de la récente visite du président Sadate à Paris, laquelle, assure-t-il, « a été bénéfique pour le monde arabe ». *Mais il se plaint des prix pratiqués par les industries françaises, du* « coût excessif » *du matériel militaire livré à son pays.* « La France, *nous dit-il*, contribue à étouffer notre économie. Les prix de vos produits sont vraiment trop élevés. »

Abordant le domaine politique, le président libyen s'exprime d'une manière à la fois plus sévère et moins précise : « Nous avons l'impression que l'attitude de votre gouvernement à l'égard du monde arabe, que sa politique étrangère d'une manière plus générale, sont imprégnées d'irrationalité, de confusion et de contradictions inexplicables. Pourtant, la voie que la France aurait pu emprunter, dans son propre intérêt, nous paraît clairement tracée. » *Pressé de questions, le colonel Kadhafi ne veut pas en dire davantage.*

Profondément déçu par ses « frères » arabes, amer quant au comportement des grandes et des petites puissances, mécontent de la tournure que prennent les événements au Proche-Orient, le leader libyen est persuadé que le temps travaille en faveur de ses thèses. Encore jeune (il a trente-trois ans), la durée de sa « traversée du désert » ne paraît guère l'inquiéter.

ERIC ROULEAU.

(1) Le Front du refus regroupe les organisations « maximalistes » qui, refusant toute négociation, entendent poursuivre la lutte armée jusqu'à la « libération de toute la Palestine ».

(2) *Le Monde* du 23 novembre 1974.

(3) L'O.L.P. soutient officiellement que les coupables sont entre les mains des autorités libyennes aux fins d'enquête (*le Monde* du 2 janvier 1975).

A TRAVERS LE MONDE

Guinée-Bissau

● UNE DELEGATION DU GOUVERNEMENT DE LA GUINEE-BISSAU est arrivée mercredi matin 19 février en visite officielle à Moscou. Son chef, M. Francisco Mendès, chef du gouvernement de Guinée-Bissau et membre de la direction du P.A.I.G.C., a été reçu le jour même par le président du conseil soviétique, M. Alexis Kossyguine, avec lequel il a eu un long entretien. *(A.F.P.)*

Mauritanie

● LA MAURITANIE ne participera pas à la prochaine conférence franco-africaine de Bangui, « *pour des raisons qui lui sont propres* », a indiqué, jeudi 20 février, le président Moktar Ould Daddah. Depuis la sortie de la Mauritanie de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne, a précisé le chef de l'Etat, « *nous nous sommes abstenus de participer aux réunions de l'OCAM et de la francophonie.* — *(A.F.P.)*

Nigéria

● NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ NIGERIANS sont morts au cours du pèlerinage à La Mecque, en décembre dernier, écrivait, mercredi 19 février, le quotidien *New Nigerian*. La plupart ont été victimes du choléra. — *(Reuter.)*

R.F.A.

● DIX ANCIENS S.S., dont une femme extradée des Etats-Unis, ont été inculpés, mercredi 19 février, pour le meurtre de deux cent cinquante mille détenus du camp de concentration de Maïdanek, près de Lublin, en Pologne. Le procès doit s'ouvrir à la fin de l'été à Dusseldorf. — *(A.P.)*

Sénégal

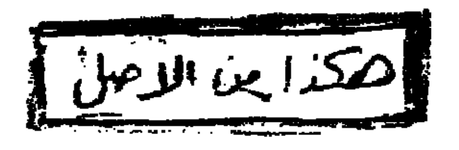
● M. EDMOND MAIRE, secrétaire général de la C.F.D.T., est arrivé jeudi 20 février à Dakar, première étape d'un voyage qui le conduira successivement au Nigeria, au Dahomey, au Togo, au Congo, au Zaïre, en Tanzanie et, vraisemblablement, en Angola. Ce voyage fait suite à un colloque organisé par la C.F.D.T. en France, et auquel participaient quinze centrales syndicales d'Afrique et du Proche-Orient. — *(A.F.P.)*

Tchad

● NEUF MISSIONNAIRES SUEDOIS, appartenant à la mission pentecôtiste de Stockholm, déclarés indésirables au Tchad, ont quitté N'Djamena le 11 février dernier, a révélé mercredi 19 février le périodique tchadien *Canard déchaîné*. Les missionnaires étaient accusés de n'avoir « *pas observé les règles de l'hospitalité tchadienne* » et de « *s'être ingérés dans les affaires intérieures du Tchad en s'opposant à la pratique de l'initiation* ».

Tunisie

● M. MUSTAPHA ZAANOUNI, qui était jusqu'à présent secrétaire d'Etat auprès du ministre du Plan, est nommé ministre délégué auprès du premier ministre, chargé du Plan. Il remplace à ce poste M. Chedly Ayari, qui a été nommé récemment président de la Banque arabe pour le développement de l'Afrique. — *(U.P.I.)*



EUROPE

Portugal

Le rôle du Mouvement des forces armées ne cessera pas avec l'entrée en vigueur de la future Constitution

déclare le premier ministre

Le chef du gouvernement, le général Vasco Gonçalves, a déclaré le jeudi 20 février que le rôle du Mouvement des forces armées ne cesserait pas avec l'entrée en fonction des organes mis en place par la future Constitution. « L'armée demeure le garant de la révolution portugaise », a assuré le premier ministre, dans un discours de ton très direct, dans lequel il a présenté le plan économique et social du gouvernement.

Le remaniement ministériel intervenu le 20 février porte nomination du capitaine de vaisseau Silvano Ribeiro et du commandant Jorge Correia Jesuino aux postes de ministre de la défense et de ministre de la communication sociale.

Ce remaniement donne désormais la majorité absolue aux militaires au sein du gouvernement provisoire : ceux-ci sont, en effet, neuf sur dix-sept. Le commandant Vitor Alves, qui assurait l'intérim des deux postes aujourd'hui pourvus de titulaires, demeure ministre d'Etat.

Enfin, M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du parti socialiste, a défendu, le 20 février, son droit à parler librement de la crise politique portugaise, à la suite des menaces voilées qui avaient été formulées la veille à son encontre par le capitaine Duarte Pinto Soares, membre du comité de coordination du Mouvement des forces armées (« le Monde » du 21 février).

De notre correspondant

Lisbonne. — Au cours d'une séance de « *dynamisation culturelle* », organisée le jeudi 20 février par le Mouvement des forces armées, le premier ministre du gouvernement provisoire, M. Vasco Gonçalves a fait le point de la situation économique et politique du pays.

S'exprimant sans ménagements, il a traité des problèmes du chômage, des « *campagnes de diffamation* » contre le régime, de la baisse des investissements privés, de la crise de l'enseignement. Il s'est élevé contre le luxe et la corruption caractéristiques d'un secteur de la population qui « *gaspille l'argent nécessaire à la reconstruction du Portugal* ». Il a condamné tous ceux qui, par excès de « *légalisme* » et de « *bureaucratie* », retardent la consolidation de la démocratie ainsi que « *certaines tendances gauchistes* » révélatrices « *d'incompréhension du processus révolutionnaire que nous vivons* ».

A la veille de la publication du programme économique et social, à quelques jours de l'institutionnalisation politique du M.F.A., et à moins de deux mois des élections du 12 avril pour désigner l'Assemblée constituante, le général Vasco Gonçalves a voulu relancer « *l'esprit du 25 avril* ». Ainsi il a lancé un appel à l'unité, à la lucidité et à la vigilance du peuple constitué par « *les travailleurs les plus défavorisés, la petite et la moyenne bourgeoisie, les cadres et tous les hommes des villes et des campagnes qui veulent renforcer la démocratie économique et politique* ».

Le problème du chômage et de l'inflation étant « *caractéristique d'un certain système économique et social* », sa solution exige « *un changement profond des structures de production et de distribution* ». Pourtant, selon le premier ministre, le Portugal n'entend rien brusquer : « *Nous ne sommes pas des révolutionnaires fous.* » Ainsi, c'est la vigilance de la population organisée dans des associations de base, qui pourra s'opposer aux spéculateurs et à tous ceux qui « *ne s'intéressent pas au développement de la production, exportent des capitaux et ne respectent pas les travailleurs* ».

En ce qui concerne le problème de la décolonisation, le général Vasco Gonçalves a fait l'éloge des soldats portugais qui sont en Afrique pour aider « *les nouvelles nations d'expression portugaise à ne pas tomber sous l'oppression d'autres pays* ». Par contre, il a critiqué vivement les colons qui veulent revenir au Portugal : « *Il s'agit de personnes incapables de s'adapter aux nouvelles relations sociales, et dont le seul objectif était d'exploiter les Noirs.* »

Pour les prochaines élections, le premier ministre a demandé aux différents partis de dépasser leurs divergences afin de se lancer dans une campagne populaire d'éducation politique. La Constitution préparée par la nouvelle Assemblée ne pourra pas contrarier « *les victoires déjà acquises par le M.F.A. allié aux autres forces progressistes* ». Elle sera obligatoirement « *conforme au programme du M.F.A.* ».

Afin d'assurer la continuité du processus démocratique, le M.F.A. doit alors devenir institutionnel. Sa fonction ne se terminera pas au moment de la formation des nouveaux organes politiques créés par la future Constitution. A ce propos, le général Vasco Gonçalves a été très explicite : « *Je suis la même personne qui, le 5 octobre 1974, avait souhaité le retour des militaires dans les casernes, une fois constituées les nouvelles organisations de l'Etat. Pourtant, l'expérience des derniers mois m'a convaincu du contraire : les forces armées restent les garants de la révolution portugaise.* »

Subordonner l'économie au pouvoir politique

Le programme économique et social exposé ce vendredi 21 février a pour but le contribuer à la « *démocratisation à tous les niveaux de la société portugaise* ». Selon la commission qui l'a préparé, son orientation est socialisante et dépend, bien évidemment, de la situation géo-politique du Portugal et du lourd héritage légué par le régime précédent.

Ce programme intervient en outre à un moment particulièrement difficile. En effet, le manque de confiance de certains secteurs du commerce et de l'industrie, et la situation économique internationale, ont aggravé, au cours de l'année 1974, tous les éléments d'une crise qui existait bien avant le 25 avril.

D'autre part, la politique de décolonisation a entraîné de graves facteurs de désorganisation : retour au Portugal de fonctionnaires publics et de colons blancs, ainsi que de militaires démobilisés, dont la reconversion ne sera pas facile dans un petit pays qui compte déjà plus de deux cent mille chômeurs ; réorientation des industries dont les produits étaient destinés aux activités militaires ; chute des exportations portugaises vers les territoires d'Afrique ; poids des aides financières, techniques et humaines nécessaires au développement des nouveaux Etats.

Ainsi, pour développer le marché du travail, stabiliser le processus inflationniste et atténuer les déficits de la balance commerciale et de la balance des paiements, le programme économique et social propose quelques mesures conjoncturelles : augmentation des investissements publics, rendue possible par la modification de la politique fiscale et par l'appel aux petits épargnants ; diminution progressive des dépenses considérées comme superflues, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé ; relance de l'activité économique des petites et moyennes entreprises industrielles et agricoles à partir de quelquels dispositions protectionnistes ; création des conditions favorables à certains investissements étrangers.

D'autres mesures proposées par le programme ont vu un objectif plus vaste : subordonner le pouvoir économique au pouvoir politique. Pour cela, il prévoit l'expropriation ou la location obligatoire des grandes propriétés agricoles sous-exploitées ; l'expropriation par l'Etat des surfaces dépassant 50 hectares de terrains irrigués ; la création d'entreprises publiques pour l'importation et la commercialisation des produits alimentaires de première nécessité, ainsi que pour ouvrir les marchés extérieurs à des entreprises ou à des groupements d'entreprises petites et moyennes, ou encore à des coopératives ; la municipalisation *systématique* des terrains nécessaires à la rénovation ou à l'expansion des zones urbaines ; enfin, la création d'entreprises publiques d'urbanisation, de promotion et de construction.

Par des interventions pouvant aller jusqu'à des nationalisations, l'Etat assurera le contrôle d'au moins 51 % du capital social des entreprises industrielles intégrées dans les secteurs suivants : sidérurgie, raffinage, pétrochimie, fabrication d'armements et manufactures de tabac. Une partie du secteur bancaire sera, en outre, nationalisée et des mesures de contrôle très strictes seront appliquées aux banques privées.

Un « *institut des participations de l'Etat* » coordonnera les interventions et s'occupera prioritairement des problèmes de formation des cadres administratifs et de gestion. Un système de planification et de contrôle de toutes les entreprises du secteur public sera mis au point.

Le programme prévoit, enfin, la publication prochaine d'un code des investissements étrangers. Ceux-ci ne seront pas autorisés dans les secteurs suivants : banques, institutions financières et compagnies d'assurances, moyens d'information, production et distribution d'énergie électrique et activités ayant trait à la défense. L'investissement sera également, en principe, interdit lorsqu'il tendrait à contrôler des entreprises déjà existantes, ou viserait à l'achat de terrains ou d'immeubles, ou encore quand il serait destiné à fournir des biens et des services déjà abondants sur le marché.

Hormis ces cas, le programme économique et social accorde de nombreuses garanties à l'entrée des capitaux étrangers : droit à une « *juste indemnité* » en cas d'expropriation, autorisation de faire sortir des bénéfices jusqu'à concurrence de 15 % des investissements réalisés. Cette limite ne s'appliquera pas, néanmoins, aux entreprises exportant plus de 75 % de leur production.

JOSÉ REBELO.

Italie

M. Moro annonce une série de mesures de relance de l'économie

La durée du service militaire sera réduite

De notre correspondant

A l'issue d'une réunion qui a duré près de neuf heures, le gouvernement de M. Aldo Moro a rendu publiques, jeudi 20 février, une longue série de mesures visant à relancer l'économie italienne. Il a décidé également de ratifier le traité de non-prolifération des armes nucléaires, de réduire la durée du service militaire, de rendre plus sévère la réglementation de la liberté provisoire et de dégager des crédits pour une meilleure protection des œuvres d'art.

Rome. — Le gouvernement prévoit, en 1975, de nouvelles rentrées fiscales d'un montant de 998 milliards de lires (100 lires valent environ 0,68 francs). Un peu moins de la moitié sera consacré au soutien de la demande interne, des investissements et de l'exportation, ainsi qu'à une relance du crédit pour l'agriculture, l'artisanat et la construction. 353 autres milliards permettront de dégager des fonds pour les régions, d'augmenter les retraites et le traitement des personnels de police. Enfin, 200 milliards de lires combleront une partie du déficit du budget national. Cette dernière somme sera obtenue par un fort relèvement des tarifs postaux. A partir du 1er mars, l'expédition d'une lettre coûtera 100 lires (au lieu de 50) et le tarif passera à 150 lires pour la fin de l'année.

Le nouveau prix des timbres-poste suscite bien entendu divers commentaires, mais il ne devrait pas faire oublier les autres mesures prises par le gouvernement et qui témoignent, comme l'a souligné le ministre du Trésor, M. Colombo, d'une « *meilleure santé* » de l'économie italienne. Sans doute l'équilibre des comptes avec l'étranger — déficit pétrolier mis à part — n'est obtenu qu'au prix d'une nette réduction des importations. Les mesures de relance devraient cependant donner un coup d'arrêt à la récession et permettre à l'Italie une lente remontée, qui durera au moins deux ans selon les prévisions les plus optimistes.

Une réforme du régime de la liberté provisoire était réclamée de divers côtés en raison d'une inquiétante recrudescence de la criminalité et des violences politiques. Cette faculté sera refusée désormais aux récidivistes coupables d'un délit grave et les magistrats verront réduire leur liberté d'appréciation : ils devront fournir un motif valable avant de libérer un détenu.

Le service militaire sera réduit de quinze mois à douze mois dans les armées de terre et de l'air et de vingt-quatre mois à dix-huit mois dans la marine. L'appel sous les drapeaux sera anticipé à dix-neuf ans.

Le plan d'économies énergétiques fera l'objet de trois projets de loi. Les propositions de M. Donat-Cattin, ministre de l'industrie prévoyant une réduction du chauffage domestique en fonction des zones climatiques (*le Monde* du 31 janvier), ont été acceptées dans leurs grandes lignes. Mais des entreprises publiques comme l'ENI sont opposées au remplacement du pétrole par le méthane ou le carbone dans les centrales électriques, et elles ont trouvé des appuis au gouvernement. On a abouti à un compromis, et cette substitution se fera partiellement.

Enfin, la protection des œuvres d'art appelait des mesures urgentes après les vols commis au palais ducal d'Urbino et à la Galerie d'art moderne de Milan. Il a été décidé de dégager un crédit de 6 milliards de lires dans les trois années à venir pour améliorer les dispositifs de sécurité dans les musées. — R. S.

Chypre

M. Cléridès demande au Conseil de sécurité de fixer un délai pour l'évacuation des forces turques de l'île

De notre correspondant

Le secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, qui avait eu jeudi matin 20 février, à Zurich, un entretien avec le chah d'Iran sur les questions du Proche-Orient, de Chypre et de l'énergie, est arrivé jeudi soir à New-York pour prendre part au débat du Conseil de sécurité sur la question de Chypre, après la proclamation unilatérale d'un Etat chypriote turc dans le nord de l'île. Avant de quitter Zurich, il a déclaré aux journalistes qu'il avait discuté à Ankara et Athènes « d'un nouveau processus pour des négociations ».

Nations unies (New-York). — Premier orateur à intervenir dans le débat, jeudi soir, au nom du gouvernement de Mgr Makarios, M. Cleridès a déclaré que l'évacuation des forces turques de Chypre était le seul moyen de parvenir à une solution mutuellement acceptable par les deux communautés. Il a demandé au Conseil de fixer un délai pour cette évacuation.

Selon M. Cléridès, c'est à cause de la présence des forces turques dans l'île que la résolution de l'Assemblée générale entérinée par le Conseil de sécurité au mois de décembre dernier, a été violée par la Turquie.

Cette dernière, a-t-il dit, ne s'est conformée à aucun des principes de la résolution. Loin de retirer ses troupes de Chypre, elle les a fait avancer au-delà des lignes du cessez-le-feu.

M. Cléridès a, d'autre part, accusé la Turquie de s'être attaquée au système constitutionnel de Chypre en mettant en place, dans la partie nord de l'île, un gouvernement chypriote turc séparé. Comment peut-il y avoir des négociations libres et sur un pied d'égalité, a-t-il déclaré, alors que la Turquie nous met devant un fait accompli et tente de nous imposer une solution par la force des baïonnettes ?

Le représentant de Nicosie s'est prononcé en faveur de la reprise des négociations communautaires, tout en reconnaissant qu'elles avaient seulement permis jusqu'à présent de régler certains problèmes humanitaires sans jamais résoudre aucun problème politique. Il faut, a-t-il dit, prévoir une nouvelle procédure de négociations sur laquelle il s'est réservé le droit de donner davantage de détails plus tard.

Le représentant de la Grèce, M. Denis Carayannis, a affirmé que son gouvernement était prêt à accepter un compromis et des sacrifices, mais qu'il rejetterait toute solution qui n'aurait pas été négociée librement par les Chypriotes grecs. Depuis le début de la crise, a-t-il dit, la Turquie s'efforce de parvenir à une solution dans le dos des Chypriotes en négociant directement avec la Grèce, ce que celle-ci « *a toujours refusé* ». « *Si la Turquie cherche à légaliser le partage, la négociation est superflue* », a ajouté M. Carayannis.

Selon M. Cenik, qui représentait les Turcs de Chypre, la proclamation d'un Etat turc fédéré n'était qu' « *une mesure de nature intérieure* », qui ne justifiait nullement la convocation d'une réunion urgente du Conseil de sécurité. Le gouvernement de Nicosie, selon lui, ne représente d'ailleurs que « *les Grecs et n'est qu'un régime illégal* ». M. Cenik a, d'autre part, accusé les Chypriotes grecs d'avoir commis à plusieurs reprises des atrocités contre les Turcs de Chypre, que l'armée turque a sauvés d'un massacre général.

Le dernier orateur de la journée, le représentant soviétique, M. Jacob Malik, a repris les traditionnelles suggestions de l'U.R.S.S. Il a préconisé d'abord une enquête à Chypre par une commission du Conseil de sécurité, puis une conférence internationale avec la participation des membres du Conseil de sécurité et de certains autres pays intéressés, spécialement les non alignés. Il a observé que les efforts déployés pour trouver une solution dans le cadre de l'OTAN avaient échoué. Citant des passages des communiqués publiés à la fin des rencontres de M. Brejnev avec les dirigeants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, il a relevé que toutes ces puissances sont d'accord pour maintenir l'unité et l'indépendance de Chypre et considérer l'archevêque Makarios comme le chef du gouvernement légal.

PHILIPPE BEN.

Danemark

M. JOERGENSEN ENTEND DONNER LA PRIORITÉ A LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

(De notre correspondante.)

Copenhague. — M. Anker Joergensen, qui a formé le 13 février un gouvernement minoritaire social-démocrate, a présenté, jeudi 20 février, à la Chambre unique élue le 9 janvier les grandes lignes du programme de son gouvernement. La politique extérieure restera fondée sur l'appartenance du Danemark à la C.E.E. et à l'OTAN. En matière de politique intérieure, le gouvernement luttera en priorité contre le chômage par une série de mesures appropriées permettant notamment de relancer la construction, faciliter les investissements communaux et aider les exportateurs par un nouveau système de crédit.

Dans l'immédiat, M. Joergensen doit élaborer le projet de budget national, qui sera adopté avant Pâques. Le gouvernement, a-t-il dit, sera obligé de sacrifier la mise en route d'une série de projets de loi qui lui tiennent à cœur et dont la réalisation sera inévitablement retardée. M. Joergensen a annoncé qu'il utiliserait le projet de budget que son prédécesseur avait préparé ; mais il se refuse à entériner un certain nombre d'économies que M. Hartling avait décidées, en accord avec quatre des partis non-socialiste. L'impasse budgétaire 1975-1976 devrait donc être plus importante que celle prévue par le gouvernement sortant.

Cette perspective est d'autant plus inquiétante qu'un conflit social étendu menace l'ensemble du pays. Les conventions collectives pour toutes les branches d'activité, renouvelables tous les deux ans, devraient être signées le 1er mars. Il est peu probable que ce délai soit respecté. Ces dernières semaines, représentants du patronat et représentants des syndicats se sont affrontés dans un climat particulièrement tendu. Le « conciliateur » appelé à la rescousse n'est pas parvenu à rapprocher les points de vue. Tous les grands syndicats ont déjà envoyé des préavis de grève ; si celles-ci sont déclenchées, la vie économique du pays serait presque totalement paralysée.

En attendant, les arrêts de travail se sont multipliés ces deux dernières semaines dans la presse, menaçant l'existence de plusieurs journaux.

CAMILLE OLSEN.

Yougoslavie

CRÉATION D'UN « CONSEIL FÉDÉRAL POUR LA DÉFENSE DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL »

Belgrade (*A.F.P.*). — La direction collective de l'Etat yougoslave vient de créer un organe qui, par sa composition, paraît se présenter comme une « super-présidence » restreinte susceptible, le cas échéant, d'agir rapidement et d'une façon homogène.

Le président de ce « conseil fédéral pour la défense de l'ordre constitutionnel » est M. Vladimir Bakaritch, soixante-trois ans, le dirigeant croate le plus en vue et l'un des rares survivants de la « vieille garde ». Sa nomination à la tête de ce conseil renforce l'impression que M. Bakaritch pourrait remplacer progressivement à la seconde place de l'Etat (après le président Tito) M. Kardelj, qui a subi une grave opération en novembre.

Ce conseil fédéral comprend huit membres (non compris son président), parmi lesquels figurent MM. Stane Dolants (secrétaire du parti), Dzemal Bijeditch (chef du gouvernement), Nikola Ljubitchitch (ministre de la défense), Franjo Herljevitch (intérieur) et Milos Minitch (affaires étrangères).

M. Kardelj, qui ne fait pas partie du nouvel organe, a été nommé président d'un « conseil fédéral pour les relations internationales ».

U.R.S.S.

Un espion a subi « le châtiment qu'il méritait »

Moscou (*Reuter*). — Un Soviétique, nommé V. G. Kalinine, a été jugé pour trahison et espionnage au profit d'une organisation de renseignements étrangère par le tribunal militaire de la Cour suprême de l'U.R.S.S., annoncent les *Izvestia*. L'organe du gouvernement soviétique rapporte que Kalinine était accusé d'avoir recueilli, et transmis à des agents étrangers, des secrets d'Etat et militaires. « *Le criminel a subi le châtiment qu'il méritait* », écrit le journal. Cette formule indique généralement, dans la presse soviétique, qu'une sentence de mort a été exécutée.

Le journal ajoute — sans donner de détails sur l'identité de Kalinine ni citer la puissance étrangère pour laquelle il aurait travaillé : « *Il a été établi qu'après avoir été recruté par des services de renseignements étrangers Kalinine a recueilli, et transmis à leurs représentants, des informations constituant des secrets d'Etat et militaires. (...) Lorsque Kalinine a été arrêté, les informations secrètes qu'il avait recueillies pour les transmettre aux services de renseignements étrangers, les instructions d'espionnage, l'équipement et les règles de codage et autre matériel destiné à être utilisé dans des activités subversives dirigées contre l'Union soviétique, ont été confisqués.* »

[Depuis l'affaire du colonel Oleg Penkovsky, condamné à mort pour haute trahison en 1962, les autorités soviétiques n'avaient plus rendu publiques de condamnations d'espions.]

Grande-Bretagne

Euphorie chez les conservateurs

De notre correspondant

Londres. — *Les notables conservateurs se sont réunis dans la journée de jeudi 20 février pour entériner officiellement la nomination de Mme Thatcher à la tête du parti tory.*

Lord Hailsham, l'un des dirigeants les plus exubérants et les plus populaires, a joué le rôle de maître de cérémonie en proposant l'élection de la « candidate ». M. Whitelaw, battu par elle aux élections mais réconforté par le rôle de « numéro deux » qui lui a été offert, a bien entendu soutenu cette proposition.

L'euphorie de l'assemblée, qui groupait près de six cents conservateurs appartenant à l'élite du parti, était accrue par un sondage selon lequel l'élection de Mme Thatcher aurait transformé l'atmosphère politique dans le pays d'une façon étonnante en faveur des tories.

Pourtant, la composition du « cabinet fantôme » de Mme Thatcher reflète un retour indéniable au vieux conservatisme. La grande majorité de ses membres sont passés par Harrow, Winchester, Charterhouse ou d'autres « public schools », pépinières de l'aristocratie sociale. Pas moins de huit d'entre eux sont des anciens d'Eton. Mme Oppenheim, chargée de défendre les intérêts des consommateurs, est... l'épouse d'un millionnaire. — J. W.

Dans l'affaire Maramzine

L'AGENCE TASS MET EN CAUSE UN « PROFESSEUR DE RUSSE A PARIS » ET UNE « ÉTUDIANTE PARISIENNE ».

(De notre correspondant.)

Moscou. — Alors que se poursuit à Leningrad le procès de l'écrivain Vladimir Maramzine, accusé d'avoir fait passer à l'Ouest des manuscrits antisoviétiques, l'agence Tass a publié dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 février une information précisant les noms de deux personnes qui auraient aidé V. Maramzine à faire parvenir illégalement des matériaux antisoviétiques à l'étranger. Selon l'agence Tass, il s'agit de Catherine Dore, « professeur de russe au collège de Paris » (sic) et « membre d'une organisation antisoviétique » et de Karin Vaast, « étudiante parisienne ». Toutes deux se seraient rendues spécialement en U.R.S.S. pour ramener en Occident de la propagande antisoviétique.

L'agence Tass fait également mention de la confession de V. Maramzine et du fait qu'il plaide coupable. Elle confirme que l'écrivain risque, en vertu de l'article 70 du code pénal de la fédération de Russie, une peine pouvant aller jusqu'à sept ans de prison avec déportation consécutive éventuelle. Cette information de l'agence Tass n'a pas été diffusée dans la presse soviétique. — J. A.

EUROPE

LES SOUVENIRS INACHEVÉS DE M. SMRKOVSKY

II. — Des « négociations » après un voyage forcé en Union soviétique

La première partie des « Souvenirs inachevés » de M. Joseph Smrkovsky (« le Monde » du 21 février) concernait principalement la rencontre de Cierna-nad-Tisou et le déroulement de la nuit du 20 au 21 août au siège du parti de Prague. Nous publions ci-dessous les passages évoquant le voyage forcé en U.R.S.S. des dirigeants *tchécoslovaques et les négociations à Moscou.*

« Giorni-Vie nuove », l'hebdomadaire italien, a commencé le 20 février la publication intégrale de ce texte, qui s'achèvera dans le numéro du 20 mars, deux jours après l'ouverture du congrès du P.C. italien.

« *Nous restâmes donc assis* dans le bureau de Cestmir Cisar : nous d'un côté de la table, les officiers du N.K.V.D. de l'autre. (...) L'après-midi, il pouvait être 2 heures, ils nous invitèrent à les suivre. Alors, les armes bra*quées sur nous, nous passâmes* devant le personnel. (...) Nous descendîmes les escaliers. (...) Nous emmenait-on devant le tribunal révolutionnaire ou dans les caves ? (...) Nous nous sommes retrouvés dans une cour où il y avait deux véhicules blindés. (...) Ils fourrèrent Dubcek et Kriegel à l'arrière du premier, Pepik Spacek et moi dans le second. (...) Nous gagnâmes l'aérodrome de Ruzyne. (...) On nous fit monter dans un Antonov, surnommé avion à bestiaux parce qu'il ser*vait aux transport des chars.* (...) Une demi-heure après, ils nous emmenèrent jusqu'à un autre avion (...) militaire. Puis ils firent sortir Dubcek (...) et nous ne le revîmes plus. On a dû le transporter dans un autre appareil avec Cernik. *(...) Dans les airs* nous n'étions que trois : Kriegel, Spacek et moi. (...) Il faisait sombre quand nous atterrîmes à Legnica. (...) Nous étions donc en Pologne occidentale. (...) Ils nous emmenèrent à une quinzaine de kilomètres de là, dans un baraquement de police, et chacun de nous avait déjà son « *ange gardien* ». (...) Il devait être un peu plus de 3 heures quand ils nous ramenèrent à l'aérodrome et nous firent prendre un Tupolev. (...)

En Russie subcarpatique

» Le jour commençait à se lever quand nous atterrîmes quelque part. (...) Nous étions en Russie subcarpatique. (...) On nous installa chacun dans une Volga et on démarra, chacun dans une direction différente. Une trentaine de kilomètres en direction des montagnes devant une sorte de camp avec des baraquements et une maisonnette entourée de barbelés. Autour, il y avait un jardin de 15 mètres. (...) Je m'approchai du seuil de la maison et je vis Cernik, debout. On l'avait amené quelques secondes ou minutes avant moi. On s'est regardé. Cernik m'a embrassé. Ultérieurement, nous apprîmes que les autres camarades étaient à 10 ou 15 kilomètres de là, dans une bicoque du même genre. (...)

» C'était la première fois que nous pouvions parler ensemble. (...) Nous nous assîmes sous un pin. Là, Cernik s'effondra en pleurant. (...) Puis on nous appela pour déjeuner et (...) contrairement au jour précédent on nous servit un déjeuner convenable. (...) Une bouteille de vin apparut même sur la table ! Nous nous jetâmes un coup d'œil. « *Oldrich,* » dis-je, *une telle différence (...)* » *ça signifie quelque chose, ça* » *c'est un déjeuner pour gens* » *comme il faut.* »

» Après le déjeuner nous étions assis dehors quand l'officier appela : « *Camarade Cernik au* » *téléphone !* » Il y alla et revint peu après, tout excité. « *J'ai* » *parlé avec Sacha* [Dubcek], *me* » dit-il. *Sacha a parlé avec Brej*» *nev. Il doit aller à Moscou. Il* » *dit qu'il faut que quelqu'un* » *d'autre y aille avec lui, alors* » *je vais y aller.* » C'était jeudi dans l'après-midi. (...) »

Le départ pour Moscou

» J'y restai donc seul encore vingt-quatre heures. Tout d'un coup, un jeune garçon arriva et dit : « *On part.* » *(...) Nous* atterrîmes à Vnoukovo. (...) En sortant de l'aérodrome, au lieu de virer vers Moscou, nous partîmes vers la droite ; ce devait être en direction de Smolensk ou de Kalinine. (...) Une quarantaine de kilomètres dans la forêt et, de nouveau, un bâtiment entouré de murs. Alors, je m'installais, et, de la chambre que l'on m'avait attribuée, je vis dehors Bohous Simon [*alors premier secrétaire du P.C. pour Prague*], qu'on avait amené là auparavant.

» Nous avons dû y passer ensemble vingt-quatre heures. La table était mise, on nous appela « *kouchat* » (pour manger) (...) Je regarde la jeune femme qui nous servait et lui dis : « *My zna*» *komy, da?* » (Nous nous connaissons, n'est-ce pas ?). Elle me regarde et dit : « *Neznayou,* » *neznayou* » (je ne sais pas). « *Nous nous sommes déjà vus* lui » dis-je, *en juin, j'étais à Moscou* » *avec une délégation parlemen*» *taire* » Dans la villa pour invités où j'avais habité, elle m'avait servi avec une autre femme. Je me rendis compte que ces jeunes femmes qui servent les hôtes internationaux devaient travailler pour le N.K.V.D. (...)

» Vingt quatre heures après (...), nous partîmes pour Moscou. On nous emmena (...) au bâtiment du comité central du parti. On nous y fit monter au quatrième étage ; nous attendîmes un moment, puis apparut Pepik Spacek, qui avait été logé aussi quelque part aux environs de Moscou. Il y était avec Kriegel, mais Kriegel avait été laissé sur place.

» Lorsque nous fûmes tous les trois ensemble, un fonctionnaire du parti nous dit d'entrer. La porte de la salle, une grande salle de réunion, s'ouvrit. Il y avait là, debout, Brejnev, Kossyguine, Podgorny. Nous nous saluâmes et nous assîmes face à face. (...) Brejnev était au milieu ; à sa gauche, je voyais Podgorny et, à sa droite, Kossyguine. Moi, j'étais en face de Brejnev ; à ma droite, Simon ; à ma gauche, Spacek.

» Le camarade Brejnev dit : une chose terrible s'était produite ; ils étaient venus à notre secours. Et, surtout, il commença à nous parler du quatorzième congrès du parti. Nous apprîmes alors (...) de sa bouche que le quatorzième congrès se tenait, qu'il y avait une grève chez nous, et que la population s'était opposée à tout. Nous comprîmes aussi qu'il n'y avait pas d'autre gouvernement, et que le camarade Svoboda était à Moscou avec d'autres camarades. Nous apprîmes aussi qu'ils nous emmèneraient au Kremlin, qu'il y aurait des négociations, et qu'après nous rentrerions. Je dis : « *Est-ce que* » *cela signifie que nous ne som*» *mes plus arrêtés, et que nous* » *sommes à nouveau les repré*» *sentants de la République tché*» *coslovaque ?* » *(...)*

» Brejnev parlait tout le temps de Silgan, disant « *Chto takoé* » *Silgan* » (qu'est-ce que c'est Silgan ?) [*professeur d'économie qui avait été élu par le quatorzième congrès tenu dans une usine de Prague au présidium du P.C. et chargé de l'intérim de M. Dubcek*]. Brejnev et Kossyguine disaient que nous devrions revenir et liquider le quatorzième congrès du parti (...) pour faire une politique communiste. Je fis observer qu'il était évident que je reviendrais et que je ferais une politique communiste conforme à ma conscience et à la volonté de notre peuple. »

» Cela fâcha vivement les camarades. Particulièrement le camarade Kossyguine. Il dit « *Kak vy mojété tak gavarit,* » *takoï stary komounist* » (Comment pouvez-vous parler ainsi, vous, un si vieux communiste ?). Je lui ai répondu : « *Je le pense* » *exactement comme je le dis.* » *Précisément parce que je suis* » *un vieux communiste, je ferai* » *plus encore qu'auparavant* » *une politique véritablement* » *conforme à ma conscience !* » De nouveau, il y eut un échange assez aigu. (...) A la fin, Brejnev commença à me tutoyer tellement il était énervé.

» Alors, je lui ai dit : « *Vous,* » *camarade, vous avez détruit* » *l'amitié centenaire qui existait* » *entre nos peuples. Il y a plus* » *de cent ans que notre peuple* » *cultive la slavophilie et l'amour* » *pour la Russie slave, cinquante* » *ans pour l'U.R.S.S. Vous aviez* » *dans notre peuple les amis les* » *plus fidèles, et en une nuit,* » *vous, vous avez détruit tout* » *cela.* »

» Cela ne menait nulle part, nous nous mîmes d'accord pour y mettre fin. (...) Déjà, les gardes (...) nous saluaient avec respect. A ce moment-là, je me rendis compte que je n'étais plus considéré comme un prisonnier, mais à nouveau comme le président de l'Assemblée nationale. (...) Je fus emmené dans une villa pour les hôtes de l'Etat. (...) On nous donna du linge *propre, nous portions le* nôtre depuis cinq jours. (...)

Le protocole

» Au Kremlin, on nous emmena dans l'aile qui avait été *mise* à la disposition de Ludvik Svoboda ; en y entrant, nous y vîmes vingt, peut-être trente personnes. Des tas de gens connus : Dzur [*ministre de la défense*] ; Kucera, le socialiste populaire ; Jakes, Lenart [*actuellement premier secrétaire de Slovaquie*] et bien d'autres. Zdenek Mlynar y était aussi. J'y ai bien sûr vu Cernik. Dubcek était alité. Nous échangeâmes rapidement nos informations. Je rendis visite à Dubcek. Puis, Mlynar nous informa sur le quatorzième congrès, sur ce qui se passait en Tchécoslovaquie. En fin de compte, c'est de sa bouche que nous en apprîmes le plus. Personne ne nous empêcha de parler entre nous : cependant, des fonctionnaires du parti soviétique étaient présents tout le temps.

« Nous savions déjà par nos camarades ce que l'on attendait de nous. Il y aurait un protocole. Quand nous prîmes connaissance du projet de la partie soviétique, *nous dîmes qu'il était inacceptable* et que nous présenterions notre propre projet ; nous le donnâmes. (...) Une délégation dirigée par moi, composée de Lénart et Svestka, fut chargée de présenter le point de vue du parti au bureau politique soviétique et au secrétaire du comité central Ponomarev. Il était déjà tard le soir, 10 heures environ. Arrivés dans le bureau de Ponomarev, nous expliquâmes que nous ne pouvions signer le projet soviétique, qu'il était inacceptable pour nous. Il nous répondit à son tour que notre projet l'était pour l'U.R.S.S. C'était le dimanche soir (...) J'ai formulé le point de vue de notre délégation. Lénart et Svestka ne dirent rien contre.

» Je me souviens mal des divergences entre les deux textes. Le protocole de Moscou est connu dans l'ensemble, on peut le consulter. Le projet original était pire. Il affirmait qu'ils étaient venus empêcher une contre-révolution et nous apporter *une aide internationale. Nous re*fusâmes. (...) Alors ce passage fut supprimé. Puis nous fîmes prévaloir notre point de vue sur deux points à propos des armées chez nous. Dans le projet original, il était dit qu'elles y resteraient. Nous parvînmes à imposer l'expression « *stationnement temporaire* » (...) Puis, nous pûmes faire mentionner dans l'un des quatorze paragraphes que la politique d'après janvier et la démocratisation seraient poursuivies. *Il y avait encore d'autres petits* détails. (...) Après quoi, nous dîmes à Ponomarev que nous ne signerions pas le projet, inacceptable pour nous.

» Il nous répondit : « *Si vous* » *ne le signez pas maintenant,* » *vous le signerez dans une se*» *maine. Si vous ne le signez* » *pas dans une semaine, alors* » *ce sera dans quatorze jours, et* » *si vous ne le signez pas dans* » *quatorze jours, alors vous le* » *signerez dans un mois.* »

» *J'en rendis compte. Lénart et* Svestka confirmèrent le contenu de l'entretien. Il ne nous restait qu'à prendre leur texte comme base de négociation. C'est sur ce texte que nous travaillâmes ensuite afin d'obtenir quelques petites corrections. (...)

» Dans le camp de Dubcek, nous étions axés sur notre propre projet. Mais d'autres camarades, qui étaient aussi à Moscou, qui y étaient venus avec Svoboda, se promenaient ; ils disparaissaient tout le temps on ne sait où. Je les ai peu vus. De toute évidence, ils avaient des choses à se raconter. Ou bien les camarades soviétiques avaient des choses à leur dire.

» Kriegel avait été amené au Kremlin ; non dans le bâtiment du gouvernement, mais dans l'un des bureaux de police. Je devais y aller avec Pepik Spacek lui porter ce protocole (...) afin qu'il le signe lui aussi. Les dirigeants soviétiques y avaient intérêt, même si Kriegel n'avait pas été *autorisé à assister aux négociations.* (...)

» Il lut le texte tranquillement et dit : « *Je ne signerai pas.* » Nous l'informâmes avec Spacek de ce qui se passait, mais nous ne pûmes rien faire. Lui resta là-bas. (...) Quelqu'un, je ne sais plus qui, demanda qu'il vînt parmi nous. Alors nous en parlâmes avec les représentants soviétiques et ils donnèrent leur accord. On amena Kriegel ; il s'assit, lut à nouveau le texte et dit : « *Je ne signerai pas.* » Il dit aussi pourquoi. Il y eut alors une controverse assez désagréable entre lui et Svoboda. Le camarade Svoboda l'attaqua brusquement, avec une certaine arrogance, comme s'il s'agissait d'un petit conscrit. C'était vraiment pénible. Kriegel est un vieux monsieur, il a *soixante* ans. Il pria le camarade Svoboda de ne pas crier. (...) Il cria à son tour contre Svoboda, parlant de la responsabilité, des montagnes de morts chez nous. (...) Il n'y eut pas de conclusion. (...)

Les dernières négociations

» Les dernières négociations commencèrent *le soir.* Même Dubcek assista à cette dernière séance. Le reste du temps, il avait été alité dans la pièce voisine, soigné par nos médecins : il avait eu des crises cardiaques, il allait très mal. Quant à la cicatrice sur le front — sur laquelle on a raconté tant de légendes, — il se l'était faite dans la salle de bains en perdant connaissance et en heurtant le bord du lavabo. On lui fit un pansement : il était soigné par nos médecins militaires que Ludvik Svoboda avait amenés. Indra (1) ne prit pas part non plus aux conversations. Il se trouvait dans une autre pièce, alité lui aussi, du moins le disait-on, parce qu'il souffrait du cœur.

» Nous étions constamment chez Dubcek et *nous discutions* de tout avec lui, mais toutes les conversations, c'est nous qui les avons menées dans la mesure où il ne pouvait le faire. Il prit part aux dernières négociations. Avant la séance, on fit entrer le groupe de cinéastes et de reporters. Quand ils eurent filmé, on les chassa, et les négociations commencèrent. Brejnev prit la parole ; Dubcek lui répondit ; Cernik s'en mêla. On avait l'impression que nous allions nous séparer (...).

» De nouveau, une avalanche *d'accusations* variées. Dubcek les refusait ; il semblait que nous allions nous lever et qu'il n'y aurait pas de négociations. Svoboda se leva, disant que cet échange de répliques n'avait pas de sens, qu'il fallait prendre le protocole et négocier point par point, mot par mot. Il dit alors que tout irait bien à nouveau et que, lorsque les soldats soviétiques partiraient de chez nous, lorsqu'ils quitteraient notre territoire, ils seraient submergés de bouquets de fleurs.

» Les représentants soviétiques dirent qu'ils étaient d'accord. C'était lundi soir. Les négociations se terminèrent aux environs de minuit par la signature.

» Avant de signer, je voulais encore obtenir une information d'ordre juridique. (...) J'ai demandé à Kucera, ministre de la justice, si nous avions le droit, dans la situation où nous nous trouvions, de signer les protocoles au nom de l'Etat tchécoslovaque. (...) Il me répondit quelque *peu dubitativement.* Evidemment, cette question — que j'avais posée sans malice, simplement parce que je voulais savoir si, en tant que président de l'Assemblée nationale, j'avais, selon la Constitution et selon nos lois, le droit de signer quelque chose de semblable — fut inscrite à mon débit, en 1969, au moment de ma liquidation. Elle est considérée comme l'un de mes crimes. Piller (2) sortit l'histoire au présidium du parti, disant que déjà à Moscou j'avais posé la question de savoir si nos signatures avaient une valeur légale quelconque dans la situation telle qu'elle était. Finalement, nous le signâmes. (...)

» Je pourrais difficilement dire qui s'y était opposé le plus ou qui avait montré le plus d'envie de *signer* ; nous nous y sommes tous plus ou moins opposés. J'étais conscient que c'était un acte décisif. (...) Je l'ai fait et je m'y tiens. Mais comme je l'ai dit dans mon discours à mon retour, l'histoire jugera un jour si nous avons bien fait ou si nous avons commis une trahison. Je ne sais pas. Mais dans les circonstances de l'époque, j'ai agi de mon propre chef. Même si j'ai longtemps, fort longtemps hésité.

Le verre de cognac

» Quand les négociations se terminèrent par la signature, il nous restait deux ou trois heures avant le départ. Nous parlions à deux ou trois avec les dirigeants soviétiques, lorsque Lénart s'approcha de moi et me dit que dans un des salons du Kremlin attendaient « *les camarades Ulbricht,* » *Gomulka, Kadar et Jivkov* », qu'ils voulaient boire un verre avec nous ; nous saluer tout simplement. Il me demanda si je vou*lais bien organiser les nôtres,* car il ne s'agissais pas de tous les délégués. J'ai regardé Lénart et lui ait dit : « *Camarade Lénart,* » *va leur dire que nous ne vou*» *lons même pas les voir et* » *encore moins aller boire un* » *verre avec eux. Nous n'irons* » *pas.* »

» De toute évidence, il le leur dit ; moi, évidemment, j'allai en rendre compte à Dubcek et à Cernik. Ils me dirent : « *Tu as bien fait.* » (...) Nous ne les avions pas du tout vus, nous ne savions pas non plus qu'ils étaient là. Ce n'est qu'ainsi que nous apprîmes qu'ils avaient participé à toutes les négociations à Moscou, que le protocole et tout avaient été mis au point avec ces autres, Ulbricht et compagnie. Nous ne savions rien, nous n'avions qu'à aller boire un cognac avec eux.

» Puis nous négociâmes notre retour en Tchécoslovaquie. Svoboda voulait téléphoner à Prague pour que les services du château *présidentiel* s'occupent de tout (...). Les dirigeants soviétiques refusèrent : nous n'avions rien à organiser, tout serait organisé par la partie soviétique, et à Prague le camarade Tchervonenko s'en occuperait (...) C'était organisé de manière *que personne* n'en sache rien à Prague (...) pour que nous y arrivions de nuit (...).

» Nous restâmes à bavarder, par groupes de deux ou trois, avec les dirigeant soviétiques (...). Kriegel n'y était pas. Avant les négociations, Dubcek avait dit à Brejnev que naturellement lorsque nous repartirions, nous rentrerions tous, donc aussi le camarade Kriegel. Les représentants soviétiques avaient donné leur accord.

» Après la signature, Dubcek s'approcha de moi et dit : ils ne veulent pas nous remettre Kriegel (...). Je répondis que c'était impossible et que nous allions demander de nouvelles négociations.

» *J'appelai Cernik* ; il décida d'aller voir Svoboda, qui se trouvait dans une autre pièce avec Brejnev. Nous obtînmes un entretien et demandâmes de nouvelles négociations — une réunion « *par quatre* ». Quand il y avait des *détails à régler,* on se réunissait à quatre de chaque côté : Brejnev, Kossyguine, Podgorny et Souslov pour les Soviétiques, et, de notre part, Dubcek, Svoboda, Cernik et moi. Il en fut ainsi. Nous dîmes aux représentants *soviétiques que sans Kriegel nous* ne repartirions pas chez nous (...).

» Ils expliquèrent pourquoi ils voulaient le garder, que nous aurions des difficultés, que nous avions signé et que lui il allait jouer au héros (...). Nous répondîmes *que c'était notre affaire* et que nous ne repartirions pas sans Kriegel (...). Ils se consultèrent entre eux, revinrent et dirent : on vous le donne (...). Quand nous arrivâmes à l'aérodrome, l'un des camarades affirma : « *Vous avez votre Kriegel dans l'appareil.* » – J'appelai alors un des collaborateurs de notre ambassade et le priai d'aller voir à l'intérieur de l'avion qui stationnait à une trentaine de mètres du bâtiment. Il y alla et revint, disant : « *Le camarade* » *Kriegel est dans l'appareil, donc* » *c'est en ordre.* » C'est ainsi que cela se termina et que nous nous envolâmes de nuit. »

(1) Chef de file des conservateurs, alors l'un des secrétaires du C.C.

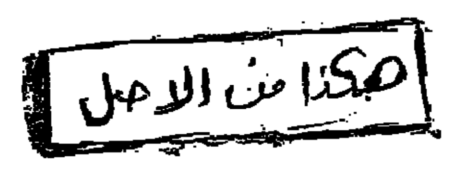
(2) Alors membres du présidium du P.C. chargé des réhabilitations.











DIPLOMATIE

LA VISITE EN FRANCE DU PREMIER MINISTRE NÉO-ZÉLANDAIS

Nous serions en difficulté si le marché européen se fermait rapidement à nos produits agricoles

nous déclare M. Rowling

M. Rowling, premier ministre de Nouvelle-Zélande, a commencé jeudi soir, 20 février, sa visite en France par un entretien avec M. Deniau, secrétaire d'Etat à l'agriculture. Il rencontre ce vendredi MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Sauvagnargues. M. Rowling nous a accordé jeudi une interview, expliquant tout d'abord pourquoi il avait choisi de faire en Europe son premier grand voyage depuis qu'il est devenu chef du gouvernement.

« Nous avons depuis longtemps affirmé notre personnalité de pays appartenant à la zone du Pacifique du Sud. Mais nous ne voulons pas pour autant rétrécir notre vision du monde, ni l'image que l'on peut se faire de la Nouvelle-Zélande. Nos liens avec l'Europe restent très forts, sur le plan culturel notamment. Et nous ne pouvons oublier que nos échanges avec la C.E.E. représentent 36 % de notre commerce extérieur.

» C'est pour les mêmes raisons que je me rends aussi en Europe de l'Est. Nous voulons élargir le champ de nos relations, mener une diplomatie non-alignée, plus indépendante que dans le passé. Nous avons reconnu la Chine populaire, rouvert notre ambassade en U.R.S.S. Après Paris, je visiterai Bucarest et Belgrade. Pourquoi ces capitales ? La Roumanie et la Yougoslavie ont toutes deux fait savoir qu'elles souhaitaient une telle visite. Ce sont deux pays qui, en Europe de l'Est, ont donné des preuves de leur indépendance.

— Vous vous êtes rendu à Bruxelles et avez rencontré des dirigeants britanniques, ouest-allemands et maintenant français. Qu'attendez-vous de ces discussions ?

— Nous commençons, cette année, une série d'échanges réguliers avec la C.E.E., avec laquelle nous traitons au moins autant qu'avec les divers membres du Marché commun. Le sujet des discussions : l'avenir des échanges avec la Nouvelle-Zélande après 1977, après la période de transition. Nous n'attendons pas de réponse immédiate, mais nous désirons obtenir des arrangements plus satisfaisants en ce qui concerne les prix de nos produits agricoles exportés vers l'Europe. Il a été prévu que nous vendrions de moins en moins sur le marché britannique et nous avons dû diversifier nos marchés. Mais la limite de temps nous gêne et les marchés ne sont pas toujours sûrs ; une année, les Etats-Unis nous achètent beaucoup de fromage, après quoi ils réduisent leurs importations. En 1958, 56 % de nos exportations ad valorem *se dirigeaient vers la Grande-Bretagne ; nous en étions à 27 % en 1973. Ce marché demeure donc important ; il faudrait que, pendant trois ans, nos ventes soient stabilisées, au lieu de diminuer progressivement. Sinon, nous risquons d'avoir de grosses difficultés économiques en Nouvelle-Zélande.*

» Quant aux préférences données par nous aux produits britanniques, elles disparaissent progressivement. On devrait donc assister à une progressive redistribution du marché néo-zélandais entre Européens, à condition que ces derniers ne laissent pas agir seuls les Japonais.

— Votre ministre de l'agriculture visite actuellement Pékin. Placez-vous quelque espoir dans le marché chinois ?

— Le volume du commerce avec la Chine demeure faible, mais il y a eu un très rapide développement après notre reconnaissance du régime de Pékin. D'autre part, les Chinois sont désireux d'aider à ce qu'il soit mis fin à une vieille hostilité à leur égard dans la région du Pacifique du Sud. (M. Albert Maori Kiki, ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, vient de se rendre à Pékin.) *De bonnes relations avec Wellington peuvent contribuer à ce changement d'attitude. J'ajouterai que nos échanges — via les firmes privées et non les institutions officielles — avec Taïwan se sont aussi développés depuis deux ans.*

— La « querelle nucléaire » avec Paris est terminée. Y a-t-il un contentieux franco-néo-zélandais au sujet de la politique à mener dans le Pacifique du Sud ?

— Non. Il n'y a aucun désaccord. La Nouvelle-Zélande a eu des responsabilités particulières dans le secteur ; l'indépendance, ou l'autonomie, selon les cas, a été accordée à divers territoires qui demeurent cependant très dépendants de nous sur le plan économique. Il faut de toute façon penser en termes d'évolution, et voir les problèmes d'un point de vue du Pacifique (« a Pacific way »), les résoudre dans l'ordre où ils viennent. L'évolution est nécessaire, mais il n'est pas question de mettre qui que ce soit à la porte. Il existe plusieurs lieux de rencontres et de consultations : la Conférence du Pacifique du Sud, la Commission du Pacifique du Sud, etc. Il se trouve des gens qui pensent que la Commission ne devrait pas être supprimée. Nous pensons qu'elle a encore un rôle à jouer. »

Propos recueillis par
JACQUES DECORNOY.

PORTRAIT

Un travailliste de toujours

La décision de Paris de mettre fin à ses essais atomiques dans l'atmosphère a rapidement assaini les relations entre la France et les deux principaux pays du Pacifique du Sud. Elle a permis, en janvier, la visite de M. Whitlam, premier ministre d'Australie, et aujourd'hui celle de son homologue néo-zélandais.

M. Rowling détenait le portefeuille des finances dans le gouvernement travailliste de Wellington lorsque M. Kirk, premier ministre, est décédé, le 31 août 1974. Il fut choisi par le groupe parlementaire du parti pour lui succéder. Comme M. Kirk, dont il conserve l'équipe ministérielle, il décida de diriger personnellement la diplomatie de son pays. Lourde tâche, puisqu'il lui faut aussi surveiller de près une situation économique délicate.

Le chef du gouvernement néo-zélandais est né en 1927 à Motueka. Il fut élevé dans une « ambiance » travailliste : son père militait dans le parti depuis longtemps, et était l'ami de tous les dirigeants du mouvement. Il passa treize années de sa vie à enseigner dans des écoles primaires et secondaires, tout en étudiant l'économie à l'université. Il servit ensuite pendant quatre ans dans l'armée, comme officier instructeur, en Malaisie et à Singapour notamment.

Une élection partielle lui permit de devenir député en 1962. Il apparut sans tarder comme l'homme qui allait rénover le parti travailliste et gravit rapidement les échelons hiérarchiques. En 1969, il devint vice-président du mouvement, puis président. La victoire aux élections générales de 1972 lui permit d'entrer au gouvernement.

M. Rowling a séjourné aux Etats-Unis en 1955 et 1956, puis en Europe en 1969. En 1971, il présentait, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays européens, les vues de son parti (en fait, de son pays) au sujet de l'entrée des Britanniques dans le Marché commun et de ses conséquences sur l'économie néo-zélandaise. Il rouvre aujourd'hui ce dossier, alors que les fermiers néo-zélandais — qui produisent 80 % des exportations de l'archipel — s'inquiètent de leur avenir. Tandis que M. Rowling séjourne à Paris, son ministre de l'agriculture se trouve à Pékin : il recherche, lui aussi, des marchés... — J. D.

M. Giscard d'Estaing reçoit les lettres de créance des ambassadeurs de Jordanie, du Brésil du Cameroun et de l'Afghanistan

Le président de la République a reçu jeudi 20 février les lettres de créance des ambassadeurs de Jordanie, du Brésil, du Cameroun et d'Afghanistan.

Au Dr Khalil El Salem (Jordanie), qui invitait la France à prendre une initiative pour un règlement *« juste basé sur les droits et le réalisme »* au Proche-Orient, M. Giscard d'Estaing a notamment répondu : *« La France n'a ménagé aucun effort pour contribuer à la recherche et à la mise en œuvre d'un règlement qui soit conforme au droit et à la justice (...). Elle demeure plus que jamais résolue à poursuivre son action dans ce sens. »*

Il a ajouté : *« L'instauration d'un dialogue constructif entre l'Europe occidentale et le monde arabe, que la France a appelé de ses vœux et qu'elle entend soutenir de ses initiatives, devrait donner une dimension nouvelle aux rapports franco-jordaniens et leur ouvrir les plus vastes perspectives. »*

[M. Khalil El Salem, ambassadeur de Jordanie, est né en 1921 dans le village transjordanien d'El-Hussun. Il a étudié à l'université américaine de Beyrouth, puis à l'université de Londres et de Columbia à New-York, où il a soutenu une thèse d'économie politique. M. Salem a été sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'éducation (1961), ministre des affaires sociales (1962), ministre de l'économie (1963) et gouverneur de la Banque centrale (1963-1973).]

A M. Delfim Netto (Brésil), qui évoquait les convergences de vue entre son pays et la France sur les grands problèmes internationaux, le président de la République a dit que la collaboration entre les deux pays était destinée à s'intensifier. *« La visite que devrait faire prochainement à Paris M. Azeredo da Silveira* (ministre des affaires étrangères du Brésil) *sera l'occasion de lui donner une nouvelle impulsion »*, a-t-il poursuivi.

[« Le Monde » a publié, le 24 octobre 1974, un portrait de l'ambassadeur du Brésil, M. Antonio Delfim Netto.]

Devant M. Salomon Bakoto (Cameroun), le chef de l'Etat souligna que les relations entre les deux pays ne sont pas seulement fondées sur le *« seul souvenir »*, ou *« sur des affinités intellectuelles et sentimentales pourtant évidentes »*, mais *« puisent aussi leur substance dans l'étroite imbrication des intérêts de nos deux peuples »*.

Le Dr Mohammed Akram (Afghanistan) souligna lui aussi *« les efforts de la France en faveur de la justice et de la paix »* au Proche-Orient et les liens qui unissent les deux pays. M. Giscard d'Estaing l'assura que la France *« est prête à seconder les efforts de l'Afghanistan en lui apportant le concours de ses experts et de ses techniques »*.

[M. Mohammed Akram, cinquante-huit ans, nouvel ambassadeur d'Afghanistan, a fait ses études supérieures à Toulouse, puis à Paris et est diplômé en géographie. Il a été directeur de l'enseignement, responsable du bureau afghan à Munich, chargé des relations culturelles avec les pays d'Europe occidentale, vice-ministre de l'éducation nationale, gouverneur de la province de Kaboul, ministre de l'éducation nationale, conseiller à la présidence du conseil, chef du département des relations culturelles au ministère afghan des affaires étrangères et ambassadeur au Caire.]

● LE ROI BAUDOIN ET LA REINE FABIOLA font, depuis le 21 février, une visite officielle de quatre jours en Tunisie, première étape d'une tournée en Afrique qui les conduira ensuite au Sénégal, en Zambie et en Tanzanie. La visite des souverains fait suite à celle que le président et Mme Bourguiba avaient faite en Belgique en 1966. — *(U.P.I.)*

● UNE DELEGATION DU FRONT DE LIBERATION DU MOZAMBIQUE, conduite par son président, M. Samora Machel, est arrivée à Pékin en visite officielle. Le vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-pin, et le ministre des affaires étrangères, M. Chiao Kuan-hua, l'ont accueillie à l'aéroport. — *(U.P.I.)*





AFRIQUE

Éthiopie

Des militaires coupables de crimes en Érythrée vont passer en jugement

Addis-Abeba *(A.F.P., A.P.)*. — Tandis que, selon certaines informations, les autorités militaires *auraient fait exécuter treize soldats*, auteurs d'atrocités en Erythrée, quatre-vingt-dix officiers et hommes de troupe, accusés de s'être livrés à des excès contre la population civile d'Asmara, ont été rappelés à Addis-Abeba pour *y être interrogés par la sécurité* militaire puis jugés. Cette mesure est le premier signe d'apaisement à l'égard des populations. On craint toujours, en effet, à Asmara que l'armée éthiopienne, sans cesse harcelée par les maquisards érythréens, et dans les rangs de laquelle des signes de nervosité apparaissent, ne se livre à de nouvelles représailles contre les civils. Les sanctions prises semblent indiquer qu'en dépit des apparences le gouvernement central a repris le contrôle des troupes opérant en Erythrée.

Sur le plan militaire, des informations concordantes font état de la présence de conseillers arabes et palestiniens parmi les maquisards du Front de libération de l'Erythrée (F.L.E.). Ces conseillers auraient reçu pour misison d'entrainer les centaines de nouvelles recrues qui ont rejoint la rébellion au cours des *dernières semaines et qui sont, pour* la plupart, des jeunes gens sans formation militaire.

Enfin, les Etats-Unis ont signé jeudi 20 février un accord apportant une aide de 8 millions de dollars à l'Ethiopie pour lutter *contre la sécheresse qui sévit en*core dans plusieurs provinces du pays. Cette décision intervient au moment où des rumeurs persistantes font état de la signature à Addis-Abeba d'un contrat de ventes de munitions américaines à l'armée éthiopienne pour un montant de 30 millions de dollars.

● *Le Front de libération de l'Erythrée (F.L.E.)* a adressé, jeudi 20 février, de Beyrouth, un « avertissement » à Washington en l'invitant à renoncer à toute livraison d'armes à l'Ethiopie. Dans un communiqué, *le Front souligne* que toute nouvelle livraison d'armes au gouvernement d'Addis-Abeba conduirait à une escalade et créerait des dangers nouveaux pour le trafic maritime en mer Rouge et à travers le détroit de Bab-El-Mandeb.

LA RÉUNION DE L'O.U.A. A ADDIS-ABEBA

Un conseil des ministres extraordinaire sera consacré aux problèmes de l'Afrique australe

Le vingt-quatrième conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) a décidé jeudi soir 20 février la réunion d'une session extraordinaire du conseil pour coordonner la politique de l'Afrique indépendante face à l'offensive diplomatique lancée par Pretoria. C'est le ministre algérien des affaires étrangères, M. Bouteflika, qui se trouve à l'origine de cette décision. Il a insisté pour que cette réunion ait lieu le plus tôt possible en raison des *« manœuvres diplomatiques que mène actuellement l'Afrique du Sud en vue de diviser l'Afrique »*. Le secrétaire général administratif de l'Organisation, M. William Eteki, a été chargé d'entreprendre les consultations nécessaires pour *fixer la date et le lieu de cette* session. D'ores et déjà, la Tanzanie a proposé qu'elle se tienne à Dar-Es-Salam, et, l'Ouganda, à Kampala.

Le premier ministre de l'Afrique du Sud, M. John Vorster, a affirmé jeudi que d'autres contacts avec des Etats africains suivraient la visite officielle, qu'il a faite la semaine dernière au Libéria, et que l'établissement de relations diplomatiques serait la conséquence naturelle d'une normalisation des rapports entre son pays et le reste du continent. M. Vorster a reconnu toutefois qu'une adhésion de l'Afrique du Sud à l'O.U.A. était pour le moins *« prématurée »*. *« Nous franchirons ce pas lorsque le moment sera venu*, a-t-il dit, *mais nous en sommes encore loin. »* M. Vorster a également refusé une fois de plus de confirmer ou de démentir la rumeur selon laquelle il aurait rencontré secrètement, il y a quatre mois, les présidents Houphouët-Boigny et Sédar Senghor, en Côte-d'Ivoire. Il a enfin confirmé que son gouvernement, après avoir cherché à *« créer un climat »* favorable à un règlement en Rhodésie, retirerait ses forces de police aussitôt que *« cesserait toute violence dans ce pays »*.

Une semaine après ses entretiens avec M. Vorster, le président William Tolbert, du Libéria, a dépêché à Abidjan son ministre des affaires étrangères, M. Cecil Dennis, porteur d'un message personnel pour le président Félix Houphouët-Boigny. M. Dennis, arrivé dans la capitale ivoirienne dans la journée de mercredi, a été aussitôt reçu par le président, avec lequel il s'est entretenu pendant deux heures. Le lendemain, on annonçait à Abidjan que M. Tolbert se rendrait en visite officielle en Côte-d'Ivoire du 12 au 21 mars prochain.

La *Chine suit* de très près l'évolution de la situation en Afrique australe. A l'occasion d'un banquet offert en l'honneur de M. Samora Machel, président du Front de libération du Mozambique, qui se trouve actuellement en visite officielle à Pékin, le vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping, a vivement critiqué, jeudi soir à Pékin, la politique de *« réconciliation »* menée par la Rhodésie et l'Afrique du Sud avec certains pays et mouvements africains. Il a conseillé aux *« peuples révolutionnaires »* d'Afrique de *« fonder les négociations sur le combat »*.

OUTRE-MER

A Saint-Pierre-et-Miquelon

LES SYNDICATS DÉCIDENT UNE GRÈVE ILLIMITÉE

Dans un télégramme adressé à M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, les dirigeants des principaux syndicats de Saint-Pierre-et-Miquelon ont annoncé qu'ils déclencheraient une grève illimitée dans le territoire à compter de ce vendredi 21 février.

Les représentants de l'Union syndicale interprofessionnelle, qui déclarent s'exprimer au nom de leurs mille cent adhérents, ajoutent qu'ils maintiennent leurs deux exigences initiales : rappel définitif du gouverneur, M. Jean Cluchard, et départ des trente-cinq gendarmes mobiles demeurés sur place (1). Ils s'engagent à maintenir la paix publique pendant toute la durée de leur mouvement, mais déclinent toute responsabilité en cas d'incident dans les circonstances actuelles.

D'autre part, jeudi, à Paris, M. Albert Pen, sénateur, maire socialiste de Saint-Pierre, et les membres du bureau du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui se trouvent dans la capitale pour participer aux discussions avec les autorités métropolitaines, ont refusé d'assister à une réunion de travail aux côtés de M. Jean Cluchard, gouverneur du territoire. M. Pen, qui a annoncé lui-même cette décision à la presse, a rappelé que le conseil général qu'il préside avait présenté sa démission le 26 janvier dernier et qu'il demandait le rappel du gouverneur.

(1) Un détachement de soixante-cinq gendarmes mobiles a débarqué le 2 février à Saint-Pierre. Le rapatriement de trente d'entre eux en métropole a été décidé le 18 février.

En Polynésie

M. SANFORD S'INQUIÈTE DES CONSÉQUENCES DE LA PROCHAINE CAMPAGNE D'ESSAIS NUCLÉAIRES

Papeete *(A.F.P.)*. — M. Francis Sanford, député réformateur de Polynésie, commentant l'annonce de l'ouverture prochaine de la première campagne d'essais nucléaires *souterrains sur l'atoll* de Fangataufa, a affirmé : *« On risque gros, très gros. »*

« Aucun technicien, aucun physicien, aucun géologue, a-t-il ajouté, *ne peut savoir si des essais ne provoqueront pas des fissures dans le sous-sol de l'atoll et s'il n'y aura pas de communication entre l'océan et le foyer radio-actif. »*

Le député a annoncé qu'il participerait à une conférence sur la dénucléarisation du Pacifique qui doit avoir lieu à Suva (Fidji) au début du mois d'avril.

POLITIQUE

M. Giscard d'Estaing souhaite que de nombreuses femmes se présentent aux prochaines élections municipales

M. Valéry Giscard d'Estaing, interrogé par Radio-France, vendredi 21 février, sur la place des femmes dans la vie politique, a indiqué qu'il avait l'intention, dans l'avenir, de faire entrer d'autres femmes — actuellement au nombre de quatre — au gouvernement. Le chef de l'Etat a souligné que l'entrée d'une femme à l'Elysée était, à son avis, une possibilité : *« Le dirigeant du deuxième pays le plus peuplé du monde et de la plus grande démocratie du monde, c'est-à-dire l'Inde*, a-t-il rappelé, *est une femme, qui exerce complètement les fonctions de premier ministre. Le dirigeant d'un des deux grands partis britanniques est une femme et elle a, à ce titre, une certaine chance de devenir premier ministre. Donc, on peut parfaitement penser que cette évolution se produise en France. »*

M. Giscard d'Estaing a noté que si à l'Assemblée nationale leur nombre — neuf — est insuffisant, *« cela tient au mode de scrutin, car le scrutin uninominal dans lequel il n'y a qu'un candidat élu par circonscription est souvent un scrutin qui défavorise les candidatures féminines »*.

Le président de la République s'est, en revanche, montré optimiste sur la promotion des femmes dans la gestion municipale. *« Je crois qu'il y a un domaine*, a-t-il dit, *où on devrait assister à une promotion très rapide, très nombreuse des femmes. C'est la gestion municipale. Nous allons avoir des élections municipales dans deux ans et je crois qu'il est très important que des femmes entrent nombreuses dans les conseils municipaux, que des femmes exercent la fonction de maire dans des villes moyennes ou importantes. Ce sont des fonctions politiques pour lesquelles les femmes françaises, à l'heure actuelle, sont tout à fait préparées »*.

M. Giscard d'Estaing a ensuite précisé la fonction de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine : *« Dans les organisations gouvernementales*, a-t-il dit, *il y a les responsabilités de gestion et les missions, c'est-à-dire le fait de traiter un certain nombre de problèmes qui peuvent être des problèmes liés aux circonstances. L'activité de Mme Giroud est une mission, qui est de faire l'inventaire des obstacles qui s'opposent à l'exercice de responsabilités par les femmes dans la société française et de supprimer, un par un, tous ces obstacles. Alors, naturellement, elle ne pouvait pas avoir le pouvoir de se substituer dans tous ces domaines aux ministres qui ont les responsabilités de gestion. »*

Le chef de l'Etat a conclu : *« Je pense que les femmes peuvent introduire dans la vie professionnelle française un sens plus aigu des réalités et un sens plus direct des détresses humaines, qui contribuera à faire de la société française une société qui soit plus juste et plus humaine. »*

● *L'association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle*, après la réunion, jeudi 20 février, de son comité directeur sous la présidence de M. Pierre Lefranc, estime :

« Jamais dans le monde n'a été plus évidente la nécessité affirmée par le général de Gaulle d'une présence de la France pour assurer un équilibre, auquel aspirent toutes les nations qui veulent échapper aux impérialismes.

» Alors que le système électoral est remis en question, que la réforme des structures économiques risque de se voir noyée dans un débat académique et que des tentatives sont ouvertement lancées pour porter atteinte à l'indépendance nationale, la sincérité des hommes politiques qui déclarent s'inspirer des grandes options du général de Gaulle sera jugée sur leurs actes. »

● *Le bureau politique du P.C.F.* estime, dans une déclaration publiée le 20 février : *« La malfaisance du pouvoir, la contradiction entre sa politique et les intérêts de la nation sont confirmées par les faits. (...) Le pouvoir déploie, avec d'énormes moyens, une intense et vaste campagne pour tenter de justifier la situation actuelle. Alors que s'approfondit la crise de la société française, il alimente une campagne permanente qui déforme grossièrement la réalité des pays socialistes. »*

M. Fabre : nous n'entendons pas être la roue de secours de M. Chirac

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, a réaffirmé jeudi 20 février, au cours d'une conférence de presse, que son parti entend rester fidèle à l'union de la gauche mais qu'il espère que le parti socialiste respectera davantage la personnalité de ses alliés radicaux. Quant aux analyses de M. Caillavet, vice-président du Mouvement, M. Fabre a laissé le soin au prochain congrès des radicaux de gauche de trancher.

Selon lui, le débat qui s'est ouvert ne met pas en cause la direction du parti et n'implique pas une division de la formation. Les positions de M. Caillavet ne lui paraissent pas devoir nécessairement être incompatibles avec l'union de la gauche.

M. Fabre s'est, comme dans son article publié dans le Monde *du 19 février, élevé contre les contacts entre radicaux de gauche et radicaux valoisiens. Ceux-ci ont lieu à travers une association d'inspiration maçonnique, les Amitiés radicales, créée en 1958 et présidée par M. Achile Ricker. Dans une commune hostilité à M. Servan-Schreiber, s'y retrouvent MM. Caillavet et Maroselli, les plus modérés des radicaux de gauche, mais aussi des minoritaires « valoisiens » du Combat radical-socialiste et des partisans de M. Péronnet, secrétaire d'Etat à la fonction publique.*

M. Robert Fabre a commencé sa conférence de presse en évoquant la situation économique. Il a déclaré : *« Si nous ne versons pas dans le catastrophisme, il faut reconnaître que la crise existe, dans tous les domaines, comme en témoignent le développement du chômage, le nombre accru des faillites, des dépôts de bilan, l'absence de relance. »*

Le président du Mouvement des radicaux de gauche a également évoqué la situation dans l'armée en soulignant : *« Il existe un malaise dans l'armée, inquiétant. Il est évidemment incompréhensible que l'on accorde le droit de vote à dix-huit ans et que les jeunes militaires soient traités en mineurs dans les casernes. Il y a là une dégradation des institutions militaires. »*

En ce qui concerne l'union de la gauche, M. Robert Fabre s'est félicité de la prochaine réunion du comité de liaison et il a indiqué : *« Je me suis déjà trouvé sur des tribunes avec Georges Marchais et François Mitterrand, rien ne s'oppose à ce que cela se reproduise, mais il est bien entendu qu'au préalable un accord devrait intervenir au sommet. Il faudrait que cessent toutes les polémiques et que s'établisse une concertation préalable permettant que soient réglés les problèmes. »*

Le président des radicaux de gauche a rappelé en outre que son mouvement, tout en restant fidèle au programme commun, souhaite que son contenu soit actualisé.

Enfin, M. Fabre a évoqué le prochain congrès de sa formation, *qui siégera à Bordeaux du 28 fé*vrier au 2 mars. Ce congrès, a-t-il expliqué, a deux objectifs : tout d'abord définir la personnalité radicale en 1975 et présenter un nouveau type de société, ensuite mettre en œuvre l'élargissement *du mouvement. Les radicaux de* gauche sont à présent plus de vingt-cinq mille, a affirmé le député de l'Aveyron. Cette croissance permet aux radicaux de gauche, a-t-il ajouté, de vouloir devenir une formation à part entière, *« ce qui suppose, après les prochaines élections législatives, la constitution d'un groupe autonome à l'Assemblée nationale »*.

A cette occasion, M. Fabre est revenu sur les déclarations de M. Caillavet (*le Monde* du 19 février), dans lesquelles le vice-président du Mouvement des radicaux de gauche expliquait que son hostilité au gouvernement *« n'est pas systématique »* et que le programme commun prévoit la *« collaboration de classes »*. Le président du mouvement a précisé :

« Il ne faut pas tirer de conclusions aventureuses des récents propos de M. Henri Caillavet, qui a toujours manifesté sa solidarité loyale avec la politique du Mouvement des radicaux de gauche. Il lui appartiendra de s'expliquer devant notre congrès, qui se réunit à la fin du mois.

» Sur la base de ses déclarations, un large débat démocratique pourrait avoir lieu. Si des divergences apparaissaient, nos militants seraient alors appelés à prendre leurs responsabilités.

» Il est bien entendu que notre bureau est unanime sur les options fondamentales du Mouvement, qui entend rester dans l'union de la gauche. Notre choix de l'union de la gauche est irréversible ; nous nous refusons à toute compromission avec l'équipe au pouvoir. Nous n'entendons pas être la roue de secours de M. Chirac s'il connaissait des difficultés. Nous n'entendons, en aucun cas, non plus, avoir de contacts avec ceux qui se prétendent radicaux, mais qui ont, en fait, choisi la droite. Nous n'avons pas deux visages ; ceux qui ne sont pas de notre avis doivent nous quitter. »

● *M. Pierre Bérégovoy*, membre du secrétariat du parti socialiste, écrit dans l'hebdomadaire de son parti, *l'Unité* : *« Ce qui est important en ce moment c'est de renforcer l'action commune à la base sur les problèmes concrets qui préoccupent à juste titre les Français. (...) Rien ne sera négligé par les socialistes pour aboutir à un accord sur ce plan et donner le maximum d'ampleur aux actions à engager dans chaque département. Ainsi seraient créées les conditions d'une relance de la dynamique unitaire. »*

Une proposition U.D.R. pour faciliter l'accession des salariés à la propriété de leur logement

Le bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, réuni jeudi 20 février sous la présidence de M. Claude Labbé et en présence de M. Jacques Chirac, a mis au point l'ordre du jour des journées d'études parlementaires de l'U.D.R. qui se tiendront à Sainte-Maxime les 12 et 13 mars, afin de *préparer la rentrée parlementaire* du 2 avril. La condition féminine et le service national y seront étudiés avant que ne s'instaure un débat de politique générale et que M. Chirac ne prononce le discours de clôture.

Le bureau du groupe a évoqué jeudi les problèmes agricoles et a demandé au gouvernement de faire connaître rapidement les mesures françaises d'application des décisions de Bruxelles concernant notamment l'augmentation de 10 % des prix agricoles, la priorité donnée à la production animale et l'aide à l'élevage.

Un texte déposé par M. Marcel Dassault

Après un rapport de M. Guéna, secrétaire général adjoint de l'U.D.R., M. Chirac a souhaité qu'une union étroite se renforce entre le groupe parlementaire U.D.R. et le mouvement, notamment au niveau des groupes d'étude. Enfin, le bureau a adopté une proposition de loi déposée par M. Marcel Dassault, député U.D.R. de l'Oise, tendant à *« faciliter l'accession des salariés à la propriété des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel »*. Ce texte prévoit la création, au sein ou à l'extérieur des comités d'entreprise, de commissions pour conseiller le personnel désirant accéder à la propriété. Il suggère que — pour permettre au candidat propriétaire de disposer de la somme qui lui est nécessaire de verser, avant de recevoir les primes à la construction, les prêts et les allocations — chaque société verse à la commission pour l'accession à la propriété le 1 % sur les salaires de l'entreprise, ainsi que l'intéressement versé au personnel, actuellement bloqué pendant cinq ans.

● *M. Jean Charbonnel*, ancien ministre, maire de Brive (U.D.R.), a été réélu, à l'unanimité, président du club Nouvelles Frontières, au cours de l'assemblée générale de cette association, réunie le 18 février, à Paris.

M. COFFINEAU QUITTE SES RESPONSABILITÉS A LA C.F.D.T. POUR CELLES DU COMITÉ DIRECTEUR DU P.S.

Trois syndicalistes « permanents », membres du secrétariat confédéral de la C.F.D.T. chargés du secteur de l'action revendicative qu'anime Mme Jeannette Laot, quitteront leurs fonctions d'ici à dix-huit mois.

L'organe de la centrale, *Syndicalisme*, fait état, dans son numéro du 20 février, de ces départs en déclarant, brièvement, qu'ils n'ont *« absolument rien à voir avec le conflit des P.T.T. »*, comme l'avait déclaré un commentaire de presse (dans *Hebdo-T.C.*). Ce commentaire assurait que les trois militants estimaient que la Confédération n'avait pas assez activement soutenu les postiers en grève. Une telle assertion est formellement démentie par les *trois permanents*, qui affirment laisser leurs fonctions actuelles pour des raisons diverses, mais sans être le moins du monde en désaccord avec leur centrale.

M. Michel Coffineau, technicien des P.T.T., qui avait d'abord exercé des responsabilités syndicales à Dijon, vient d'être élu au comité directeur du P.S. Ne pouvant cumuler cette fonction avec des responsabilités de secrétaire confédéral, il renonce donc, dès maintenant, à ces dernières.

Mme Martine Guillaume et M. Daniel Cholley *« ont avec lui et en même temps*, précise « Syndicalisme », *fait connaître leur intention de quitter le secrétariat confédéral*, *respectivement au 1er juillet 1975 et aux environs du congrès de 1976 »*.

Mme Guillaume assume fréquemment le secrétariat des rencontres « au sommet » entre les dirigeants cégétistes et cédétistes. Adhérente au P.S.U., elle n'y exerce pas de responsabilités; elle ajoute que sa décision n'a rien à voir avec les relations P.S.-P.S.U.-C.F.D.T.

Enfin, M. Cholley, qui est postier lui aussi, s'occupe depuis sept ans des problèmes des jeunes, d'abord à Besançon, puis au secrétariat confédéral. *« Le temps est venu*, dit-il, *de laisser jouer la relève. »*

M. Péronnet annonce sa candidature à la présidence du parti radical

Dans une interview publiée mercredi 19 février par l'agence France-Presse, M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat, évoque l'avenir du parti radical — dont il est secrétaire général — et la situation nouvelle qui sera créée à l'automne prochain lorsque prendra fin le mandat de M. Jean-*Jacques Servan-Schreiber*, qui, statutairement, n'est plus rééligible à la présidence.

M. Gabriel Péronnet déclare qu'il sera candidat à la succession de l'actuel président si celui-ci et le parti « le souhaitent ». Il ajoute : *« Mon ambition sera alors de tout mettre en œuvre pour réconcilier toutes les familles radicales, y compris MM. Michel Durafour, ministre du travail, et André Rossi, porte-parole du gouvernement, fondateurs du Mouvement des démocrates sociaux. »*

Le secrétaire général de la formation valoisienne fait état de l'éventualité — envisagée par certains proches de M. Servan-Schreiber — d'une accession de Mme Françoise Giroud à la présidence du parti. Il note : *« Si le congrès estime que Françoise Giroud, en raison de sa personnalité, peut jouer un rôle plus spectaculaire et qu'elle est davantage capable que moi de diriger le parti, je m'inclinerai. »* (1) M. Péronnet exprime le souhait que M. Servan-Schreiber demeure membre du parti radical, *« qui a besoin de lui »*.

A propos de la tentative engagée notamment par M. Michel Durafour pour constituer un mouvement de la gauche réformatrice, le secrétaire d'Etat estime que cette initiative est *« parallèle à celle des radicaux et n'a de chance de réussir que si elle s'appuie sur eux. Dans ce cas*, ajoute-t-il, *c'est une bonne chose »*.

En revanche, M. Péronnet est en désaccord avec le ministre du travail sur la nécessité d'une fusion de tous les partis intéressés. *« Ce n'est pas réalisable*, dit-il, *il existe trop de philosophies et de comportements différents. Ce n'est pas uniquement une question de querelle de personnes. Il existe des divergences plus profondes. »*

(1) Mme Giroud, qui a adhéré au parti radical à l'occasion du congrès réuni par cette formation à Bagnolet les 25 et 26 janvier, a récemment déclaré dans une précédente interview publiée par l'A.F.P. (*le Monde* des 9 et 10 février) : *« Je n'ai aucune espèce d'ambition au sein du parti radical. Je ne me sens pas douée pour tenir l'appareil d'un parti et je n'en ai, d'ailleurs, aucune envie. Il y a donc toutes les chances pour que je n'en sois jamais présidente. »*

● *Démocratie moderne*, hebdomadaire du Centre démocrate, publie des éditoriaux de MM. Jean-Marie Daillet et André Diligent, tous deux vice-présidents de la formation. Le premier écrit : *« Cette semaine même, les délégations du Centre démocrate et du Centre Démocratie et Progrès devraient aboutir à un accord de fusion, que les militants, de part et d'autre, attendent avec impatience depuis l'élection présidentielle. »* M. Diligent note, pour sa part : *« La mode est aux réformateurs, cette saison. (...) On redécouvre un courant démocrate chrétien, dont la pureté, paraît-il, ne saurait s'altérer dans aucun alliage. On célèbre la tradition radicale, qui doit rester elle-même. (...) Les dirigeants des formations réformatrices ne tomberont pas dans ce piège. Ils ne donneront pas l'impression d'être devenus un syndicat de petits propriétaires, incapables d'imaginer même un règlement de copropriété. »*

● *Le Conseil d'Etat* vient de confirmer le jugement du tribunal administratif de Pau du 21 décembre 1973 annulant l'élection au conseil général des Landes (canton de Mont-de-Marsan-Sud) de M. Jean Audouin, modéré. En effet, fonctionnaire, il est ingénieur des travaux ruraux à la direction départementale de l'agriculture des Landes. M. Audouin tombe sous le coup de l'inéligibilité prévue à l'article L 195 du code électoral. — *(Corresp.)*

هكذا من الاصل

POLITIQUE

Deux points de vue de jeunes gaullistes sur l'U.D.R.

PRENDRE DES RISQUES

par MICHEL BARNIER (*)
et
BRUNO BOURG-BROC (**)

JUSQU'A une date récente, les jeunes gaullistes, possédant leur propre structure, ne militaient guère à l'U.D.R. Le mouvement gaulliste ne pouvait que se fortifier dans cette alliance des générations faite d'enthousiasme généreux et d'expérience raisonnée. Mais cette alliance qui a permis d'immenses rassemblements, à Strasbourg, à Royan, à Caen, en suscitant l'engagement de dizaines de milliers de jeunes, n'a sans doute pas regroupé, dans le militantisme quotidien, tous ceux qui étaient sensibles à l'idéal de liberté et de dignité du gaullisme.

Hier, nous étions exigeants, « aiguillons » ou « fer de lance », impatients parfois mais toujours présents aux côtés de nos aînés dans les moments essentiels.

Aujourd'hui, certains ont cru nécessaire de rompre cette alliance qui, au bout du compte, avait souvent porté ses fruits.

Pour notre part, nous avons choisi.

Militants et responsables à l'U.D.R., nous ne pensons avoir perdu ni l'enthousiasme ni l'intransigeance propres aux jeunes gaullistes.

Comment, d'ailleurs, défendre l'héritage et plus encore promouvoir l'idéal dans la division et la dispersion ?

En poursuivant désormais notre engagement dans l'U.D.R., nous restons fidèles à l'esprit de rassemblement qui a toujours été l'originalité et la force du mouvement gaulliste.

Il est clair que la mission principale, urgente, de l'U.D.R. est aujourd'hui d'engager le dialogue avec la nouvelle génération. Cette génération, la nôtre, attend désormais des formations politiques un langage nouveau, plus simple, plus concret, un style plus moderne, des réponses pratiques aux problèmes quotidiens (emploi, logement, loisirs). Alors que 2 500 000 jeunes sont devenus tout à coup citoyens mais qu'un tiers seulement d'entre eux se sont inscrits sur les listes électorales, la vraie victoire de l'U.D.R. sera de rétablir la confiance des jeunes dans la société et le langage politiques.

Partout à l'U.D.R. la première promesse de Jacques Chirac a été tenue : les cadres ont été renouvelés et souvent rajeunis. C'est la condition même du nouvel élan.

Si l'U.D.R. au sein de la majorité présidentielle devient le grand mouvement moderne que nous espérons, si le débat d'idées y est ouvert, libre, comme cela est possible, si chacun peut y trouver sa place et un rôle, alors nous aurons réalisé cet effort intellectuel et moral que les plus anciens comme les plus jeunes appellent de leurs vœux.

Notre volonté est de transformer l'actuelle société, de la faire évoluer.

En ce sens, comme l'écrit Jean-Paul Sartre, « seuls les actes décident de ce qu'on a voulu ». Pourquoi ne pas dire que, depuis mai dernier, tandis que rien d'essentiel pour nous n'était remis en cause, les choses ont bougé ? La société politique s'est « décrispée ». L'effort de justice s'est poursuivi. Tout cela s'est parfois fait plus facilement que nous le pensions. D'une façon différente, nouvelle. Nous avons pu être intrigués ou surpris mais cela s'est fait avec les gaullistes.

Cette évolution se poursuivra avec les gaullistes parce que telle est leur vocation. Il faudra l'accélérer encore. Qu'il s'agisse de rénover la condition militaire, d'accentuer la coopération avec les jeunes nations, de favoriser la participation des jeunes à l'animation locale sous toutes ses formes, d'organiser le loisir social notamment dans les grands ensembles, de développer la responsabilité dans le monde du travail, c'est une philosophie de la dignité qu'il faut mettre en application.

Est-ce de l'utopie ? De la naïveté ? De l'inconscience ? Peut-on encore tenir ce langage à des jeunes qui n'ont plus confiance, que le doute, l'angoisse ont saisi brutalement quand, à la recherche d'un premier emploi ou muni d'un diplôme inutile, la société ne sait pas ou ne veut pas les accueillir ?

Une expérience certes modeste et récente d'élus locaux mais une expérience concrète, vécue « sur le terrain », nous apporte la conviction que l'U.D.R., dans cette voie, pour cette philosophie, avec une ardeur nouvelle, pourrait compter sur l'engagement des jeunes. C'est là notre espérance. Bernanos écrivait : « L'espérance est un risque à courir. C'est même le risque des risques. »

Nous prenons ce risque.

(*) Conseiller général U.D.R. de la Savoie (vingt-quatre ans).

(**) Conseiller général U.D.R. de la Marne (vingt-neuf ans):

Anciens membres du bureau national de l'Union des jeunes pour le progrès.

REPRENDRE LE COMBAT

par PHILIPPE RICHARD (*)

DEPUIS le mois de mai 1974, le gaullisme a perdu le pouvoir en France et l'U.D.R. a perdu sa vocation à représenter le gaullisme. Si nous considérons la déclaration d'Alexandre Sanguinetti à Limoges en avril 1974 : « *L'U.D.R. ne soutiendra jamais un homme dont le seul but est d'abattre le gaullisme* », nous pensons qu'il ne reste rien, aujourd'hui, des hommes et du mouvement qui s'exprimaient ainsi. Voici maintenant l'U.D.R., à laquelle il ne reste plus que quelques poignées de militants, régentée par le premier ministre de Giscard : Chirac, qui n'a jamais été adhérent de ce mouvement, même en 1967, lorsqu'il s'est présenté aux élections législatives.

Ce n'est ni par hasard, ni par état d'âme que Jacques Chirac s'est emparé de l'U.D.R. C'est qu'il en a besoin ; c'est la condition essentielle de sa crédibilité à la tête du gouvernement.

Si certains peuvent trouver dans cette démarche la défense des grands principes du gaullisme, libre à eux. Nous y voyons plutôt le problème de la survie politique de chacun.

En conséquence, les responsables U.D.R. se sont livrés à Jacques Chirac par défaitisme et ils sont rares les jeunes qui acceptent de graviter autour du pouvoir actuel : ils se retrouvent en quelques groupuscules sans idée.

En face de cette situation peu reluisante, il reste l'U.J.P., premier mouvement politique de jeunes en France (35 000 adhérents) qui est aujourd'hui le seul moralement capable de représenter le gaullisme. Pour cette raison, et sous l'impulsion de son président national Jean-Paul Fasseau, l'U.J.P. demande inlassablement depuis huit mois à tous les gaullistes « adultes » de réagir et de reprendre le combat afin de réunir de nouveau les conditions d'une troisième voie en France.

(*) Délégué régional Languedoc-Roussillon de l'Union des jeunes pour le progrès.

POLITIQUE

A la commission des finances de l'Assemblée nationale

M. Poniatowski indique que « les règles budgétaires propres à Paris pourraient être appliquées dans d'autres villes »

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a indiqué, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, réunie le jeudi 20 février, quels étaient les points susceptibles d'être retenus, dans l'élaboration du projet de réforme du statut de Paris.

Ainsi, le caractère à la fois départemental et communal de Paris étant confirmé, le conseil aurait une « *compétence générale* » à l'image de la formule qui s'applique aux conseils municipaux, et pourrait « *régler par ses délibérations les affaires de la ville* ». De la même façon, en calquant le droit commun, serait institué un maire élu pour trois ou six ans (ce sera au Parlement d'en décider) et rééligible. Il se verrait reconnu « *un pouvoir hiérarchique réel sur l'ensemble du personnel chargé de fonctions de naturel municipale* » et conférer la qualité d'exécutif municipal que détient actuellement le préfet de Paris.

Le nombre des conseillers pourrait être fixé à cent trente, désignés dans le cadre de l'arrondissement, et non plus par secteur, avec un minimum de trois conseillers pour les arrondissements à faible population. Dans chaque arrondissement, il serait constitué une commission consultative qui examinerait les affaires qui lui seraient renvoyées par le Conseil de Paris ou la commission permanente, et c'est là une innovation.

M. Poniatowski a également indiqué qu'en ce qui concerne « *les règles budgétaires propres à la Ville de Paris, les avantages qu'elles présentent pourraient conduire à les conserver dans le nouveau régime et même à envisager leur application dans les villes dont le budget excède un certain montant* ».

Le ministre a précisé que le projet de réforme pourrait être déposé dès le mois d'avril sur le bureau de l'Assemblée, pour *entrer en vigueur après le renouvellement* normal des conseillers municipaux, soit en mars 1977, et ferait partie d'un ensemble de textes législatifs relatifs aux problèmes municipaux et comprenant notamment : la réforme de la région parisienne (dépôt envisagé au mois de mai), la réforme de la patente (dépôt d'une lettre rectificative au projet de loi déposé il y a un an, envisagé pour avril), le régime d'assujettissement des collectivités locales à la T.V.A. (dépôt envisagé pour juin), une révision de la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités locales (dépôt envisagé au cours de la session d'automne).

A Amiens

LA MAIRIE SERA FERMÉE POUR PROTESTER CONTRE LES DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES DES COMMUNES

Le conseil municipal d'Amiens, dirigé par M. René Lampe, député communiste, a décidé de fermer au public les services de la mairie mercredi 26 février, à l'exception des services de sécurité et de l'état civil, pour protester contre « *les difficultés budgétaires des communes* ». Les conseillers municipaux ont d'autre part décidé de faire signer par les Amiénois, dans les rues et sur les marchés, le samedi 22 février, une pétition dont le texte sera ensuite déposé à la préfecture de la Somme. Le conseil municipal avait déposé il y a quinze jours un avant-projet de budget pour 1975 dans lequel il réclamait une subvention exceptionnelle de l'Etat pour faire face « *aux conséquences de l'inflation sur les finances communales* ».

L'UNION CENTRISTE DU SÉNAT RÉCLAME UNE CHARTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Sept membres du gouvernement, MM. Jean Lecanuet, Pierre Abelin, Michel Durafour, Aymar Achille-Fould, André Rossi, Jacques Barrot, Mme Annie Lesur, ont participé, le 20 février, à la journée d'étude du groupe sénatorial de l'Union centriste, qui compte cinquante-cinq membres et que préside M. André Fosset.

Les participants ont demandé qu'au cours de la session qui s'ouvrira le 2 avril soit déposé en priorité sur le bureau du Sénat un projet de charte des collectivités locales qui définira les compétences, les charges, les ressources des départements et des communes avec un calendrier précis de la mise en œuvre des réformes nécessaires.

Au cours de cette journée d'étude, M. Pierre Sudreau a parlé de la *réforme* de l'entreprise. Le groupe est décidé à soutenir, dans ce domaine, les initiatives sur le plan législatif et également à en susciter. L'Union centriste rappelle, d'autre part, que le gouvernement s'était engagé à provoquer un débat de politique générale au Sénat, qui serait sanctionné par un vote. Ce débat devient nécessaire, estime le groupe, en raison de la situation économique du moment. L'Union centriste s'est enfin déclarée favorable à une modification de la loi électorale pour les municipales, « *afin que les oppositions puissent se manifester* ».

SOCIÉTÉ

CORRESPONDANCE

L'application de la loi sur l'interruption de grossesse à *Rennes*

A la suite de notre article paru le 8 février sous le titre : « Rennes — une clinique privée prend de vitesse l'hôpital public », le docteur Caillet, de la Polyclinique rennaise, nous demande d'apporter les précisions suivantes :

1) Bien que membre du Planning et de l'ANEA, mes actions et mes prises de position n'engagent que moi ;

2) Je ne suis que l'un des directeurs de la Polyclinique ;

3) Chirurgien gynécologue, je suis, pour le moment, le seul à pratiquer des interruptions de grossesse ; mes associés m'en laissent la liberté, bien que ne partageant pas forcément mon point de vue ;

4) Si l'interruption de grossesse coûte environ 450 francs, il est juste de préciser que le chirurgien reçoit 200 francs et l'anesthésiste 100 francs, i. e. le tarif syndical ;

5) Je fais de la contraception depuis neuf ans, le curetage est un acte déplaisant, et je souhaite que l'avortement ne soit qu'un échec de la contraception ; il faut pour cela promouvoir une *véritable publicité* pour la contraception ;

6) Le manque de lits chirurgicaux dans la circonscription de Rennes, tant à l'hôpital que dans les cliniques, oblige des malades à attendre une intervention chirurgicale parfois plusieurs semaines ; quelle place restera-t-il pour l'application de la loi Veil ? (...).

Associés du docteur Caillet, les docteurs Maruelle et Massot nous prient de préciser, au sujet de ce que nous avions écrit : « Quelques femmes sont cependant « privilégiées » puisque la Polyclinique rennaise en opère déjà jusqu'à dix par semaine. Directeur de cette clinique privée, le docteur Caillet est aussi membre de l'A.N.E.A. *avec les autres chirurgiens* de sa clinique, il fait des avortements depuis deux ou trois ans, moyennant certaines précautions. »

De tels propos nous paraissent tout à fait inacceptables et injurieux. En effet, nous n'avons toujours pratiqué ce type d'intervention qu'à titre tout à fait exceptionnel, toujours pour des motifs d'urgence médicale régis par l'état de santé précaire d'une patiente et toujours dans le strict respect de la loi.

Il n'y a donc aucune commune mesure entre ces malades véritables et ces femmes dites « privilégiées » auxquelles vous faites allusion.

En dehors, bien entendu, des cas d'urgence médicale ou chirurgicale, notre formation spécialisée pour chacun d'entre nous nous interdit de voir se transformer en « avortoir de la ville de Rennes » la Polyclinique rennaise où chacun de nous exerce son activité. L'aspirateur et la curette doivent-*ils* devenir *les* emblèmes de notre ville ? Nous ne le pensons pas. (...)

De son côté, le professeur Toulouse, chef de service de la clinique obstétricale et gynécologique du Centre hospitalier universitaire de Rennes nous écrit :

(...) J'ai été choqué par ce que cet article laisse supposer dans la position prise par mes collaborateurs au *sujet de la libéralisation* de l'avortement dans un hôpital public quand il suggère qu'elle est peut être liée à « la crainte d'une répercussion sur leur carrière ». Je n'ai jamais rien dit de pareil ou quoi que ce soit qui ait pu faire penser à de tels sentiments. (...)

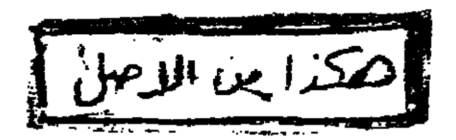
Il n'a jamais été, et il ne sera jamais porté préjudice à mes collaborateurs quels qu'ils soient sous prétexte d'une divergence d'opinion au sujet des indications de l'interruption volontaire de la grossesse. Leur attitude négative vis-à-vis de ce problème n'a été jusqu'ici strictement dictée que par leur opinion personnelle et absolument pas influencée par leur « *patron* ». (...)

[Soulignons qu'à aucun moment dans l'article en question il n'a été fait état de pressions réelles ou supposées des « patrons » sur leurs subordonnés, seulement de craintes, que le professeur Toulouse semble vouloir rendre vaines. Dont acte.]

UN FORFAIT DE 600 FRANCS POUR LES AVORTEMENTS SANS COMPLICATIONS

Comme nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions du 20 février, le prix d'une interruption de grossesse sera forfaitaire. Si cette intervention ne demande pas plus de vingt-quatre heures d'hospitalisation, elle devrait coûter 600 francs, dont 160 francs pour le chirurgien, 100 francs pour l'anesthésiste, et 340 francs d'hospitalisation. Le prix d'une journée supplémentaire éventuelle serait fixé à 100 francs. En cas de complications, l'ensemble des frais sera pris en charge par la Sécurité sociale.

Ces tarifs, applicables tant au secteur public qu'au secteur privé, et qui sont actuellement à l'étude au ministère de la santé, ne pourraient être soumis à aucune dérogation. Cette mesure, sans résoudre pour autant les problèmes financiers des femmes en difficulté, confirme la volonté du ministre de la santé d'éviter toute création d' « avortoirs » : le tarif étant unique, il ne saurait en effet pas être question de « concurrence » entre établissements. L'acceptation de ces dispositions par le ministère des finances ne devrait rencontrer aucune difficulté.



Le cas Brasillach

« Le Monde » a publié, le 18 février, un point de vue de M. Pierre de Boisdeffre répondant à un article de M. Pascal Ory sur le trentième anniversaire de l'exécution de Robert Brasillach (« le Monde » du 6 février). Sur le même sujet, M. Ory a reçu une lettre du professeur Jankélévitch que nous reproduisons ci-dessous « in extenso », avec des extraits significatifs d'autres correspondances.

Cher monsieur,

D'importantes personnalités voient en vous un « *obscur universitaire* » (1). Pour nous, vous êtes un jeune Français courageux et lucide. Il est particulièrement important que certaines choses soient dites aujourd'hui non par les résistants eux-mêmes, mais par un homme jeune qui n'a pas été contemporain de la tragédie. Les années, l'ancienneté des événements, la lassitude n'ont que trop favorisé l'ambiguïté propice grâce à laquelle l'incivisme prend le visage du patriotisme et la résistance celui du crime.

Quand on nous parle du rédacteur en chef de *Je suis partout*, nous pensons, nous, au sang du Mont-Valérien. Quand on nous invite à plaindre le « poète assassiné », nous pleurons, nous, Jean Cavaillès, normalien lui aussi, fusillé par les Allemands dans les fossés de la citadelle d'Arras en janvier 1944, et François Cuzin, autre normalien, arrêté par la milice, livré aux nazis, abominablement massacré dans la forêt de Haute-Provence en juillet 1944, et Jacques Decour, et Albert Lautman, et Victor Basch abattu par la milice. Nous pensons aux cinq jeunes lycéens du lycée Buffon, fusillés en 1943, dont nous commémorerons dans quelques jours le sacrifice et dont les cendres reposent dans la crypte de la Sorbonne. Le plus âgé n'avait pas dix-huit ans. Et que dire encore de ces jeunes ouvriers, de ces hommes du peuple parmi les plus simples, massacrés dans la fleur de l'âge ! Sans être agrégés des lettres, ils avaient spontanément compris, eux, ce que les brillants représentants de la République des lettres de l'occupation n'avaient sans doute pas compris. Ce sont ces jeunes gens que *Je suis partout* appelait les terroristes. Et nous, nous disons, au contraire : c'était cela, le sang des justes.

A chacun ses fusillés, n'est-ce pas ?

(1) Cf. la lettre publiée dans *le Monde* du 11 février.

M. Marc Chapéro, Genève :

(...) Votre article libérateur a purifié l'atmosphère. Je me souviens d'une phrase d'un article de Brasillach consacré à la déportation des juifs vers les camps d'extermination nazis, disant : « Et qu'on n'en laisse pas de petits », c'est-à-dire demandant que la déportation s'étende aux enfants : les « petits », des bêtes.

Il y a quelques années, un groupe genevois d'Amis de Brasillach, non content de faire célébrer un culte annuel à sa mémoire, avait entrepris une sorte de propagande de réhabilitation. Il a suffi d'une page de *la Tribune de Genève* (une page entière), parue sous la signature de plusieurs personnalités d'ici, dont les professeurs Jean Starobinski et Jeanne Hirsch, et contenant des citations d'écrits de Brasillach, pour faire taire ces gens en soulevant l'indignation publique contre l'action de Brasillach pendant la guerre.

M. Bernard Miller, Paris (14e) :

(...) Un homme a été exécuté pour ce qu'il a écrit, et vous avez raison de dire « pourquoi pas *lui ? alors que Lafont et les miliciens...* ». Mais les intellectuels, les écrivains, loin de ressentir « l'obscure peur », devraient en être heureux. C'est la réhabilitation de l'écriture ; oui, on peut mourir pour ce qu'on a écrit, on peut risquer sa vie avec un crayon à bille ou une machine à écrire. L'homme à sa table n'est pas si préservé, si intouchable que l'opinion le pense. Tant mieux.

M. Claude Levy, Paris (12e) :

(...) Les journalistes n'avaient pas une moindre responsabilité que les miliciens et les gestapistes, et, tout compte fait, Brasillach n'a pas été victime de la « Terreur » de 45. Des textes existent — ignobles — et qui témoignent de la méchanceté foncière de celui qu'on nous présente comme un intellectuel fin et « rondouillard ».

Colonel D..., chef de corps dans l'Est de la France :

Le refus d'une certaine intelligentsia des conséquences de ses paroles, lorsque ces conséquences sont en plomb... Il y a là une vigueur de pensée et de sentiment à laquelle je suis sensible.

***

M. Charles Tillon, ancien commandant en chef des Francs-Tireurs et Partisans, nous a d'autre part adressé un télégramme pour s'indigner de la publication de la lettre de la sœur de Robert Brasillach « qui fait l'apologie des crimes de guerre de la L.V.F. et constitue une provocation contre l'ensemble des F.F.I. et F.T.P. ».

Une lettre de Claude Bourdet

Dans *le Monde* du 18 février, pour expliquer que Robert Brasillach ait pu être « *avant 1940 conquis par le romantisme fasciste* », M. Pierre de Boisdeffre me range, avec d'autres, parmi les hommes qui, « *à la même époque, militaient à l'Action française ou partageaient ses idées* ». Dans *l'Aventure incertaine*, je raconte, en effet, que j'ai été, dans mon enfance très influencé par Maurras et l'Action française. Mais c'était dans les années 20. Et je souligne dans mon livre que mes yeux s'ouvrirent sur l'absurdité et la nocivité du préfascisme maurrassien et de son antisémitisme, dès que, à dix-huit ans, je partis faire mes études à l'étranger, en Suisse, en 1928. En 1934 et en 1936, j'étais depuis longtemps dans le camp de la gauche, et l'exemple de M. de Boisdeffre est donc mauvais.

Mais son argument est lui-même sans valeur, car beaucoup de membres de l'Action française, entraînés jusqu'en 1938 ou 1939, ont été précisément ramenés vers la démocratie, puis vers la Résistance, par les abominations hitlériennes. Le malheur, pour Brasillach comme pour Maurras, c'est que le contraire se produisit pour eux ; ils ont été en particulier parmi les plus fervents animateurs de la chasse aux juifs. Brasillach, nous dit-on, sauva quelques juifs : d'autres collaborateurs notoires en firent autant. Il réprouvait aussi les séparations d'enfants juifs de leurs parents, et cherchait à excuser Vichy de cette cruauté supplémentaire en prétendant curieusement (dans son article « Les sept Internationales contre la patrie ») que ces séparations étaient « l'œuvre de quelques policiers provocateurs » ; (phrase citée au procès par le commissaire du gouvernement Reboul.)

Seulement les responsables des exterminations de juifs, que ce soit globalement ou par groupes d'âge, auraient pu se référer à d'autres phrases de Brasillach (également citées par l'accusation au procès) : « *Il faut traiter le problème juif sans aucune sentimentalité.* »... « *Il faut se séparer des juifs en bloc, et ne pas garder de petits.* » (1).

(1) Cité par Maurice Vanino, *De Rethondes à l'île d'Yeu*, éd. Créator, 1952.

La jeunesse et le nazisme

M. Michel Calef, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, nous écrit :

Quoi que certains fassent, quoi que certains disent, il ne faut pas que le seul visage de la jeunesse actuelle soit celui du « Hitler, connais pas ! »

Et pourtant ! Tout est fait de nos jours pour que les jeunes ne retiennent des années 1940-1945 que l'aspect militaire.

Les vitrines de certains éditeurs n'affichent-elles pas des « bandes dessinées historiques » présentant le dernier conflit mondial comme une guerre ordinaire, avec son lot de morts — bien sûr, — mais aussi d'héroïsme ? Les Allemands n'y sont-ils pas présentés sous l'aspect de militaires ennemis, presque héréditaires, mais sans plus ? Ne faut-il pas prendre garde à ce que la période nazie ne s'assimile progressivement à une simple guerre ?

Quant aux films divers qui nous ont été présentés ces derniers mois, et qui se voient rangés sous l'anesthésiante rubrique « rétro », ne vont-ils pas dans le même sens : une banalisation de l'horreur, une justification des massacres, une acceptation du fascisme ordinaire ?

Mieux, hier assassins de Victor Basch, de Georges Mandel, de six millions de juifs, de milliers de résistants, de milliers de Tziganes, de Soviétiques..., aujourd'hui, des jouets ! Oui, aujourd'hui les enfants peuvent jouer avec un petit Hitler de plastique, au salut sinistrement connu.

Cela se vend ! Dans certains magasins, les vitrines s'ornent de musiciens ou de soldats dont le pas de l'oie et la croix gammée sont le plus bel apanage. Comme à la parade, Hitler salue, et les soldats, tête droite, passent. Cependant, derrière eux, pour le passant qui n'oublie pas, se lèvent une à une les ombres de ceux qui ne purent atteindre la délivrance, de ceux qui furent torturés, fusillés, déportés, de ces otages, de ces résistants, de ces juifs.

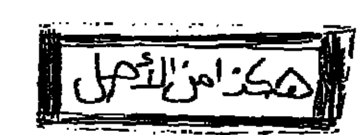
Laisserons-nous nos enfants intégrer, sous forme de jeux, le monde nazi comme normal ? Les laisserons-nous considérer leur petit Hitler de plomb du même œil que leurs figurines romaines ou leur train électrique ? Laisserons-nous défiler à nos pieds les soldats *feldgrau*, croix gammée en tête, bannière au vent, sous l'œil émerveillé des enfants ?

Laisserons-nous ainsi Hitler gagner la bataille de l'oubli ?

Non ! Nous ne devons pas accepter que notre époque s'inscrive entre un « Hitler, connais pas » et un « Hitler petit soldat ».

Le voudrions-nous que ce serait se boucher les oreilles et se fermer les yeux devant l'évident héritage que nous assumons. Lorsque les stratèges d'aujourd'hui planifient en toute conscience les conflits de demain, leur unité de pertes s'évalue en millions de vies humaines ; lorsque la famine dévaste une région, c'est en milliers de vies que les victimes se comptent, et d'où tirons-nous cette superbe indifférence à leur égard ? Qui donc planifia le premier la mort ? Qui donc organisa « scientifiquement » la suppression des peuples ? Qui donc, enfin, introduisit en la matière une idée d'efficacité et de rentabilité ? Avouons au moins la terrible hypothèque que nous payons !

C'est une voix qui ici veut se faire entendre : celle d'une partie de la « jeunesse », celle de tous ceux qui, au-delà d'une connaissance directe du nazisme, veulent dire à ceux qui réchappèrent des camps de concentration : non ! vous n'avez pas souffert pour rien ; non ! votre symbole ne s'éteindra pas ; c'est nous qui aujourd'hui et demain sommes et serons concernés ; nous ne pouvons permettre au nazisme, au fascisme, à la mort de l'humain, de faire régner sa loi.



MÉDECINE

L'ORDRE DES MÉDECINS EN QUESTION

I. — « Veiller au maintien des principes »

par BRUNO FRAPPAT

« Nous ne sommes pas là pour plaire », dit volontiers le docteur R.-J. Brocard, secrétaire général du conseil national de l'ordre des médecins depuis dix-neuf ans. Le fait est qu'ils déplaisent. Mais qui, « ils » ? Parle-t-on des centaines de membres des conseils départementaux, à la tâche essentiellement administrative ? Des conseillers régionaux qui se *font*, au cours de quelques sessions annuelles, les juges de leurs pairs ? Des trente-huit membres du conseil national qui, du 60, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris, régentent la morale médicale française ?

L'Ordre des médecins, avec un grand O, ce sont ces trois niveaux de l'institution, qui ont chacun leur mission propre.

Cette institution respectable, qui fixe la morale, sanctionne ceux qui s'en écartent et protège jalousement *« les principes traditionnels de la médecine française »*, paraît venir du fond des âges. En fait, elle est la plus jeune des institutions médicales : la faculté et l'Académie de médecine l'ont portée sur leurs genoux. Même les syndicats existaient avant l'ordre. La plus jeune mais la plus contestée : on lui reproche jusqu'à sa date de naissance. Il est vrai qu'elle est fâcheuse : l'ordre des médecins a été créé pour la première fois en France le 7 octobre 1940 par le gouvernement du maréchal Pétain. Il est vrai aussi qu'on y avait pensé bien avant : dès Louis-Philippe ; en 1929, l'Académie de médecine émettait un vœu en sa faveur ; Xavier Vallat et Léon Daudet, tous deux d'Action française, avaient lutté pour sa création, qui faillit intervenir en 1935-1936.

Pour les défenseurs de l'ordre, l'accusation de « vichysme » ne tient pas : dans les années précédant la guerre, disent-ils, ce furent les syndicats de médecins eux-mêmes qui réclamèrent la création d'un ordre professionnel. Jusqu'alors, le mélange des genres avait été la règle et les syndicats *avaient institué des « conseils de famille »*, qui pouvaient sanctionner jusqu'à des médecins n'appartenant pas à l'organisation. Cette confusion des rôles devait être levée par la création de l'ordre. Malheureusement pour les syndicats de médecins, lorsque l'ordre fut institué, ils furent dissous...

Une querelle sans fin

Un seul point fait l'unanimité : c'est avec une très grande célérité que le régime de Vichy publia — quatre jours après la loi portant statut des juifs — le texte créant *l'ordre des médecins*. Est-ce, comme l'affirment les uns, pour « court-circuiter » les autorités allemandes ou, au contraire, pour favoriser une mise au pas du corps médical français ? On n'a pas fini d'en débattre. Laudateurs et détracteurs de l'Ordre pourront aussi indéfiniment se renvoyer deux textes dont le rapprochement suggère, au moins, des variations dans la conduite de l'ordre.

Les uns pourront attaquer en citant la circulaire du président de l'ordre, le professeur Leriche, du 5 février 1943, invitant les médecins, à propos des examens pour les ouvriers désignés pour la « relève », à ne pas multiplier les certificats autorisant les exemptions : *« Vous n'ignorez pas que des exemptions trop faciles attirent des observations de la part des autorités allemandes et du service de la main-d'œuvre. Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir le rappeler autour de vous. »*

Les autres citeront, à l'opposé, la lettre adressée par le professeur Louis Portes, autre président du conseil de l'ordre pendant et après la guerre, à tous les médecins de France le 8 juillet 1944. Répondant à une circulaire des Allemands exigeant des médecins qu'ils signalent tous les blessés soignés par eux, le professeur Portes rappelait aux praticiens *« qu'aucune considération administrative ne pouvait les dégager du respect de leur secret professionnel »*. Le texte de cette lettre est gravé dans une plaque de marbre, à l'entrée des bureaux du conseil national de l'ordre à Paris.

Dissous après la libération, l'ordre fut recréé, par ordonnance du gouvernement du général de Gaulle du 24 septembre 1945. Si cette institution était apparue, à l'époque, fondamentalement « vichyssoise », on peut douter que le ministre communiste de la santé, M. François Billoux, aurait mis sa signature au bas de l'ordonnance. La continuité fut assurée par la réélection du professeur Portes.

L'ordonnance de 1945 donna *notamment pour mission* à l'ordre d'élaborer un code de déontologie de la profession médicale. Celui-ci fut publié en 1947 sous la forme d'un décret. Il n'a été remanié, depuis lors, qu'une seule fois, en 1955. Des modifications, à l'étude depuis trois ans, viennent d'être proposées au gouvernement par le conseil de l'ordre. On ne connaît rien de leur teneur, la commission chargée de ce travail ayant délibéré dans le secret le plus absolu. A aucun moment les médecins de la base n'ont été consultés, comme c'est toujours le cas à l'ordre où la vérité vient d'en haut.

C'est sur les quatre-vingts articles du code de déontologie médicale que s'appuient les conseils régionaux pour, le cas échéant, sanctionner des médecins.

Si l'on part de la base pour remonter vers le sommet, l'organisation de l'ordre est la suivante :

Tous les médecins élisent des conseils départementaux chargés de tâches administratives (inscriptions au tableau, obligatoires pour esxercer ; vérification des qualifications de spécialités ; étude des contrats liant les médecins ; délivrance des caducées, etc.). Ce n'est qu'au niveau régional qu'apparaît la fonction disciplinaire : les conseillers régionaux, élus par ceux des départements, constituent une juridiction de première instance. Au cours de plusieurs sessions, chaque année les conseils régionaux examinent les affaires disciplinaires, du manquement à la confraternité au dépassement d'honoraires en passant par le refus de payer ses cotisations à l'ordre. Un rapporteur (médecin) est nommé pour chaque affaire. L'inculpé peut se faire assister d'un avocat ou d'un autre médecin. Les sanctions prononcées vont du simple blâme à la radiation « définitive » du tableau. Aucune sanction n'est rendue publique, les plaignants eux-mêmes étant tenus dans l'ignorance des suites données à leurs plaintes. Toute décision d'un conseil régional peut faire l'objet d'un appel au conseil national, qui possède une section disciplinaire. Les décisions de cette dernière peuvent être cassées par le Conseil d'Etat.

Le conseil national de l'ordre, instance suprême, n'est pas, en principe, à soi seul, l'ordre. En fait, pour beaucoup de médecins, et surtout pour leurs malades, l'ordre des médecins se limite au conseil national, surtout depuis les débats sur l'avortement, où il s'est illustré avec l'énergie et la rigidité que l'on sait. La mission du conseil national, elle aussi, découle de la loi. Outre la fixation du montant annuel de la cotisation (obligatoire pour les soixante-dix mille médecins de France, et qui est cette année de 350 F), le conseil veille, au niveau national, à l'exécution de la mission que fixe la loi :

« Veiller au maintien des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et à l'observation par tous les membres des devoirs professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie (...), assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession médicale (...). »

Que le conseil national et son président, le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, aient commis quelques maladresses à l'occasion du débat sur l'avortement, même des partisans de l'ordre en conviennent. Mais, sur le fond, faut-il s'étonner des positions prises par ceux que le docteur Bernard Pons (U.D.R.) appelait *« les prêtres d'une chapelle qui n'a plus de fidèles »* ? L'Ordre des médecins, par ses missions comme par son fonctionnement, ne peut pas favoriser les évolutions : il a été créé pour « maintenir » les principes, non pour les changer.

Prochain article :

LA MÉDECINE DES INDIVIDUS

SEPT CENT CINQUANTE-DEUX DÉCISIONS EN TROIS ANS

Pour les trois années 1972, 1973 et 1974, les conseils régionaux de l'ordre des médecins, instances disciplinaires, ont rendu 752 décisions. Voici les motifs des décisions rendues :

Abus d'actes et de prescriptions (11), actes non effectués (34), avortements (7), faux certificats (25), conditions d'exercice (100), contrats (41), cotations abusives et dépassements d'honoraires (66), cotisations à l'ordre (67), dichotomie et compérage (8), exercice illégal et complicité (9), fautes médicales (35), irrégularités vis-à-vis de la Sécurité sociale (20), manquements à la probité (22), moralité (12), publicité et plaques professionnelles irrégulières (36), rapports avec les malades (30), rapports entre médecins (110), secret professionnel (8), cumul d'infractions (31), article L 460, médecins dangereux dans l'exercice de leur profession pour cause pathologique (36), etc.

Pendant la même période, les conseils régionaux ont rendu les décisions suivantes :

Radiations (34), suspensions (82), blâmes (108), avertissements (137), relaxe (200).

Le manifeste du Groupe Information Santé

Voici le texte intégral du manifeste lancé à l'initiative du Groupe Information santé (GIS), 32, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris :

« Les déclarations outrancières du conseil national de l'ordre des médecins au moment du débat sur l'avortement montrent, une fois encore, combien est profond le fossé qui sépare les besoins réels de la population en matière de santé des conceptions exprimées par cette institution organisée dans le seul but de maintenir une idéologie et une pratique médicale au service de l'ordre établi.

» Aujourd'hui, les médecins soussignés :

» Déclarent ne pas s'être reconnus dans les prises de position du conseil de l'ordre :

» Refus obstiné de la politique de conventionnement ;

» Attitude négative vis-à-vis d'une médecine préventive réelle ;

» Refus de la prise en charge de la contraception par les médecins en 1962 comme en 1967 (loi Neuwirth) ;

» Prises de position contre l'avortement allant jusqu'à la constitution ouverte d'un groupe de pression auprès du Parlement, et la proposition d'une ségrégation entre médecins pratiquant et ne pratiquant pas l'avortement ;

» Etablissement, à la suite d'une concertation avec le patronat de contrats-types destinés à la mise en place d'une police médicale patronale de contrôle de l' « absentéisme » des travailleurs ;

» Estiment, en conséquence, ne pas être représentés par cette institution imposée à l'ensemble du corps médical depuis le régime de Vichy ;

» Affirment qu'ils sont totalement et uniquement responsables devant les usagers de la médecine dans leur ensemble. La médecine n'est pas une activité autonome en dehors de la société comme l'ordre des médecins tend à le faire croire avec sa juridiction propre. Elle est traversée comme les autres institutions par les contradictions sociales ;

» Estiment que les sommes importantes reçues par le conseil de l'ordre, grâce aux cotisations obligatoires, ne servent, en aucun cas, à l'amélioration des conditions de santé des gens ;

» Déclarent que cette institution doit être supprimée et qu'ils n'ont pas à répondre de leurs actes devant une quelconque aristocratie médicale coupée de la réalité quotidienne des médecins.

» En conséquence :

» Refusent, à dater de ce jour, de verser leurs cotisations au conseil national de l'ordre des médecins et se déclarent solidaires face à toute répression. »

La liste des signataires

Nous publions ci-dessous la première partie de la liste des signataires :

J. Abitan, psych. (Paris) ; J. Adler, méd. du trav. (Rouen) ; P. Aeberhard, C.E.S. card. (Paris) ; P. Agache, prof. C.H.U. agrégé (Montfaucon) ; Agard, interne ; P Alerini, psych. ; J.-M. Alexandre (Meudon) ; J.-P. Allbert, méd. du trav. (Joué-lès-Tours) ; A.-M. Allemand, méd du trav. (Nîmes) ; B. Allemandou, psych. (Bordeaux) ; M.-C. Amieux-Carring, psych. (Paris) ; Andréi, gén. (Marseille) ; C. Arich, I.H.P. (Paris) ; J.-C. Armand, card. (Paris) ; Arnaud, gyn. (Marseille) ; Attali, gén. (Epinay-sous-Sénart) ; P. Attuel (Paris) ; F. Aubart, I.H.P. (Paris) ; F. Aubourg, gyn. (Paris) ; O. Aubry, péd. (Paris) ; J. Aubry, neuro-psych. (Aix-en-Provence) ; H. Auriault, psych. (Fontenay-le-Fleury) ; J.-C. Auriol, neuro-psych. (Rouen) ; S. Aymé, péd. (Aix-en-Provence); M. Azogui, gastro-ent. (Paris).

J.-F. Bach, néphrol., prof. (Paris) ; M. Bagayogo, psych. (Aix-en-Provence) ; Baillay, gén. (Avon) ; I. Baloste-Fouletier, psych. (Villeurbanne) ; D. Balvet, gén. (Lyon) ; P. Barbé, card. (Rouen) ; Barberi-Moine, gén. (Marseille) ; Barbier, psych. (Reims) ; M. Barbier, tropicaliste (Fontenay-le-Fleury) ; E. Barcat, chef de clin. (Chambourcy) ; G. Bardelay, gén. (Saint-Denis) ; V. Barre, gén. (Versailles) ; P. Barres, anesth. (Marseille) ; J. Bataille, chir. (Paris) ; G. Baudaire, psych. (Eaubonne) ; D. Baudoin, méd. adjoint (Toulouse) ; Baudoux, méd. hôpitaux (Evreux) ; C. Bazin, gyn.-obst. (Saint-Denis) ; P. Beaufib, card. (Paris) ; A. Benkirane, C.E.S. anesth. (Paris) ; H. Berche, gén. (Compiègne) ; C. Bergego, I.H.P. (Paris) ; C. Berger, méd. sociologue (Paris) ; G. Berjal, anat. path. ; O. Bernard, méd. P.M.I. (Paris) ; F. Bernetière, C.E.S. card. (Paris) ; M. Bertaud, ass. chef clin. (Riguey) ; C. Bertrand, gyn. ; L. Bertrand, gén. (Besançon) ; B. Bivaud, F.F.I. (Maisons-Laffitte) ; F. Blanchard, gén. (Maisons-Alfort) ; C. Blettery, méd. P.M.I. (Versailles) ; G. de Bignières-Strouk, péd. (Conflans-Sainte-Honorine) ; P. Bloch-Laroque, hémobiologiste (Paris) ; R. Blonstein, rad. (Paris) ; M. Boccara (Créteil) ; M. Bohec, gyn. (Rennes) ; E. Bois, péd. (Paris) ; J. Boisseau, anesth. (Presles).

J.-M. Bonnet, gén. (Gonfreville-l'Orcher) ; C. Bonnin, gén. (Trans-en-Provence) ; D. Bonvalet, derm. (Paris) ; H. Bonvoisin, dém. P.M.I. (Dieppe) ; J. Bonvoisin, gén. (Neuvilles-lès-Dieppe) ; Borten-Krivine, gyn. (Paris) ; P.-Y. Bouchard, psych. (Orléans) ; Boucher, chir. (Paris); F. Boudey, gén. (Lormont) ; M.-C. Boumard, méd. P.M.I. (Rouen) ; J.-J. Bourdy, gén. (Tourny) ; C. Bourgeois, I.H.P. (Paris) ; P Bourgeois, I.P.H (Paris) ; M. Boutet de Monuel, gén. (Paris) ; M. Bouvien, psych. (Toulouse) ; M. Bradford (Paris); J. Brau, C.E.S. card. (Paris); F. Bridgman, psych. (Semur-en-Auxois) ; N. Bridhman, anesth (Semur-en-Auxois) ; P. Brochard, I.H.P. (Paris) ; F. Brochier-Bejeou, ass. ; F. Broyer, gén. (Chenove) ; P. Brun, card. ass. (Meudon) ; J. Brunerie, gyn. (Paris) ; M. de Brunhoff, péd. (Paris) ; C. Buisson, néphrol. (Maisons-Alfort) ; C. du Buit, anesth. réan. (Paris) ; M. Bultot, gén. (Besançon) ; D. Bureau, psych. (Athis-Mons) ; D. Busquet, O.R.L. (Paris) ; F. Bussy, att de rad. (Paris).

J.-P. Cabrol, histol. (Paris) ; J.-L Caffin, hospit. (Villiers-le-Bel) ; J.-P. Cambou, gén. (Montastruc-la-Conseillère ; J.-P. Camus, rhumat pr. agrégé (Paris) ; F. Canu, gén (Canteleu) ; J. Carpentier, gén. (Corbeil) ; R. Carpentier-Lesné, gyn. (Fontenay-aux-Roses) ; B. Cassou, I.H.P. (Paris) ; A. Castaigne, card. (Paris) ; Castan, gén. (Château-Thierry) ; Castella, anesth. (Carcassonne) ; A. Castillo, card. (Saint-Denis) ; J.-P. Catonne, psych (Moisselles) ; I. Caubarrère, pneum. (Paris) ; O. Cazas, psych., chef de clin. (Malakoff) ; C Challou, psych (Olivet) ; Chambon, péd. (Quetigny-lès-Dijon) ; J.-P. Champanier, psych. (Reims) ; Chantrel, gén. (Châtillon) ; A. Charriaud, anesth. (Paris) ; R. Charron, C.E.S. anesth. (Paris) ; S. Chauvaud, chir. (Paris) ; L. Chauve, gén. (Chenove) ; Ch. Chavot, gén. (Marseille) ; A. Cherki (Paris) ; D. Chevet, néphrol., pr. agrégé (Rennes) ; J.-C. Ciosi, psych. (Fleury-les-Aubrais) ; P. Cixolis, péd. (Lormont) ; N. Clausier, psych. (Caen) ; J. Clavreul, psych. (Paris) ; G. Clément, chir. (Carcassonne) ; A. Cohen de Lara, méd., interne (Montrouge) ; A. Coin, analyste (Marseille) ; R. Colisson, psych. (Besançon) ; F. Comte, gén. (Vanves) ; R. Comte, gén. (Vanves).

J Cophignon, neuro-chir., prof. agrégé (Paris); F. Corvasier, méd., P.M.I. (Paris) ; P. Costagliola, gén. (Besançon) ; J Couchot, péd. (Cormontreuil) ; Couqueberg, gén. (Belfort) ; F. Courtois, anesth. (Paris) ; C. Couseiller, anesth. réan. (Paris) ; Cousin, anesth. réan. (Brunoy) ; Criou, gén. (Soisy-sous-Montmorency) ; G. Crofils, gén. (Guignes-Rabutin) ; M. Cron, psych. (Le Havre) ; J. Crouzet (Paris) ; B Crozatier, I.H.P. (Paris) ; G Cutzach, gén. (Corbeil) ; M. Czermak, psych ; S. Czernichow, psych. (Paris).

F. Dalbet, gén. (Paris) ; F Danon, immunol (Paris); S. Dard (Neuilly); Darmon-Bismuth, gén. (Marseille) ; M. Debout, gén. (Lyon) ; Decourt, anesth. (Carcassonne) ; C. Dejours, gén (Paris) ; A. Delabos, gén. (Sotteville) ; P. Denais, rhumat. (Paris) ; M. Despinoy, psych. (Toulouse) ; R. Desserey, gén. (Chenove) ; J.-C. Devrue, gén. (Châtillon-sous-Bagneux) ; A. Didier-Weill, psych. (Paris) ; Disson, gén. (Grenoble) ; Dixsault, expl. fonctionnelles ; P Dorge, gén. (Besançon) ; R. Dreiser, rhumat. (Paris) ; R. Dreyfus, gyn. (Paris) ; J.-M Droit, ass. chef clin. (Rouen) ; P. Druet, prof. (Paris) ; M. Duboc, gén (Sotteville-lès-Rouen) ; C. Dubois, méd. ass. (Toulouse) ; A. Duboust (Pantin) ; J.-P. Ducamin, psych. (Toulouse) ; Duclos, gén (Sotteville-lès-Rouen) ; P. Dudeffant, I.H.P. (Conderan) ; M. Dullioust, gén. (Sèvres) ; J.-P. Dumont, psych. (Paris) ; H. Dunin-Zuchowski, psych. (Paris) ; C. Dupont, psych. (Montlignon) ; A. Dupouy, card. (Nîmes) ; R. Dupouy, péd. (Reims) ; A. Durandeau, gyn. psychosom. (Paris).

M. Echendz, psych. (Aix-en-Provence); Eisenmann, derm.-vénérol. (Aulnay-sous-Bois) ; R. Elghozi, gén. (Créteil) ; X. Emmanuelli, anesth. (Paris) ; B. Estampes, I.H.P (Joinville-le-Pont).

J.-L. Faessel, anesth. réan. (Evry) ; Fagniez, chef clin. chir. (Paris) ; M. Fajgelman, radio-thér. ; C. Falck, psychanal. (Paris) ; M. Fardeau, neur., C.N.R.S. (Sceaux) ; Farmi, gén. (Conflans-Sainte-Honorine) ; A. Fasso (Paris) ; Felician, neuro-psych. (Marseille) ; R. Felts, psych. (Marseille) ; G. Fernandez, gén. (Alès) ; M. Fiaux, derm (Paris) ; N. Fichot, veinologie ; A. Fiemeyer, anesth. ; Fineyre, neur. ; Fiole, gén. (Alès); R.M Fismus, péd. (Boulogne); R. Flambard, psych. (Neuilly-sur-Marne) ; R. Flaumenbaum, psych. (Paris) ; Fleury, stom., chef de service (Val-d'Oise) ; Flipo, psych. (Paris); J Foessel, psych. (Montlignon); A. Fonty, gén. (Paris) ; B. Fonty, gyn. acc. (Limoges) ; J. Founet, psych. (Bois-Colombes) ; B. Fournier (Saint-Sulpice) ; D. Fourquet, chir. (Saint-Pierre-d'Irube) ; F. Fraioli, anesth. réan. (Saint-Cloud); Y. François, anesth (Paris) ; J. de Frenninville, psych. (Paris) ; F. Friemel, chef de trav. physiol. (Créteil) ; P. Fuchs, gén. (Villebon-sur-Yvette) ; P. Fugain, gén (Grenoble).

J.-P. Gademer, psych. (Paris) ; Galli-Douani, anesth. (Paris) ; E. Gancglus, psych. (Orléans) ; C. Gandrillon, gén. (Chevrières) ; D. Garaudet, psych. (Sucy) ; M. Garm, I.H.P. (Paris) ; C. Garnier, psych. (Paris) ; P Garreau, péd. (Sèvres) ; M.-P. Gauchet, rééducatrice (Paris) ; G. Gaudebert, gén. (Villers-Allerand) ; J. Gaudebert, opht. (Epernay) ; M. Gaugain, gén. (Paris) ; Gautier, anesth. (Carcassonne) ; Gayet, psych. (Le Havre) ; F. Gayet, gén. (Besançon) ; R. Gentis, psych. (Aubrays); G. Gérard, card. (Reims); M. Germond, anesth. réan (Paris) ; C. Gervais, interne (Nîmes) ; M.-C. Gervais, anesth. (Combs-la-Ville) ; M. Ghazi-Fournier, phtis. (Massy) ; F. Ghesquière, anesth. réan. (Paris) ; A. Glé (Paris) ; V Gilbert, gén. (Marseille) ; Giovanetti-Benet, gyn. (Paris) ; J.-F Girard, néphrol. (Paris) ; S. Girard, génétique (Paris) ; F. Girault, psych. (Fontenay-le-Fleury) ; A. Giriat, I.H.P. (Gennevilliers) ; S. Gisel-Brecht, chef clin. (Paris) ; D. Gizardin, F.F.I. (Argenteuil) ; B. Glatt, C.E.S. card. (Saint-Denis).

J.-M. Gluck, gén. (Vanves) ; Gobert, gén. (Compiègne) ; Godefroy, gén. (Rouen) ; D. Goffinet, F.F.I. (Montreuil) ; Gorecki-Lemenestrel, gyn. (Epinay-sous-Sénart) ; J.-P. Gouttas, psych. (Eaubonne) ; J. Goujard, péd. (Villeneuve-le-Roi) ; M. Goutal, psych. (Paris) ; J. Grand, anesth. (Mondor) ; M. Greiler, biochimiste) ; A Greze, gyn. (Paris) ; Grimaldi, rhumat. (Paris) ; J.-P. Grünfeld, néphrol. (Issy-les-Moulineaux) ; M.-F. Guarrigue, gén. (Nîmes) ; P. Guarrigue, gén. (Nîmes) ; H. Guegnotie, anesth. ; F. Guérin, card., pr. agrégé (Paris) ; R. Guesde, anesth. réan. (Paris) ; S. Guignot, péd. (Conflans-Sainte-Honorine).

R. Habib, path., direct. de recherche INSERM (Paris) ; C. Hakim, psych. (Paris) ; A. Hammel, neuro-psych. (Compiègne) ; E. Hansen, anesth. (Le Havre) ; A. Harari, réan. (Paris) ; H. Haravon, psych. (Paris) ; J. Hassoun (Paris) ; P.-Y. Hatt, prof., card. (Paris) ; C. Hatzfeld, pneum. (Paris) ; M. Haudiquet, psych. (Marseille) ; F. Hauser, psych. Aix-en-Provence) ; E. Hazan, chir. agrégé (Paris) ; M. Hébert, méd. du trav. (Puteaux) ; A. Hebrard, gén. (Marseille) ; Helaine, méd. hôpitaux (Rouen) ; J. Helias, ass. hors C.H.U. (Châtillon-le-Duc) ; G. Hennetier, card. (Saint-Denis) ; J. Henry, psych. (Grenoble) ; B. Herman, réan. (Saint-Cyr-sous-Dorvau) ; M. d'Hermant, psych. (Paris) ; E. Herszkowicz, gén. (Beynes) ; Hervé, gén. (Soissons-Compiègne) ; Hervé, gén. (Arcueil) ; G. d'Heucqueville, méd. des *hôpitaux psychiatriques* (Boulogne-sur-Seine) ; J. Homer, psych. (Paris) ; Hoppenot, F.F.I. (Ivry) ; M.-C. Hors-Cayla, chercheur génétique (Saint-Maur) ; Huber-Feld, chir (Dijon) ; P. Huguenard, anesth., prof. agrégé (Paris) ; B. Huguenin, péd. (Bullion).

P. Icard, gén. (Paris) ; M. Icard, méd. facultés et gén. (Marseille).

(A suivre.)

LES CLINIQUES PRIVÉES DEVRAIENT BIENTOT POUVOIR PARTICIPER AU SERVICE PUBLIC

Après la parution, le 17 janvier dernier, d'une circulaire du ministère de la santé, les établissements d'hospitalisation privée devraient bientôt pouvoir, aux termes de la réforme hospitalière votée le 31 décembre 1970, bénéficier de la « concession de service public ».

Au cours d'une conférence de presse, le jeudi 20 février, M. Yves Lecoutour, président de la Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée (1), a rappelé que, par ce contrat, les établissements privés volontaires s'engageront à assurer les urgences vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à assurer un service de consultation externe, à participer, dans la mesure de leurs moyens, aux secours d'urgence et à accueillir les bénéficiaires de l'aide médicale. Ils devront pour cela satisfaire aux normes des établissements publics.

Pour M. Lecoutour, cette concession, loin de n'être qu'un moyen pour les pouvoirs publics de suppléer un « service public défaillant » doit instituer une véritable complémentarité entre le secteur public et le secteur privé. Ce devrait aussi être l'occasion pour le secteur privé de chiffrer celles de ses charges qui relèvent de sa mission de service public « pour savoir si elles sont réellement aussi onéreuses que le laisse supposer l'écart entre les tarifs des hôpitaux publics et des établissements privés ». A ce propos, M. Lecoutour a rappelé que les prix de journée d'hospitalisation privée pour 1975 n'avaient toujours pas été fixés.

(1) 71, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris. Tél. : 553-71-59.

PRESSE

POURSUITE DE LA GRÈVE A « OUEST-FRANCE »

(De notre correspondant.)

Rennes. — Le quotidien *Ouest France* n'a pas paru vendredi 21 février. Jeudi 20, malgré le mouvement de grève lancé mercredi 19 février par le personnel administratif (syndicats C.G.T. et C.F.D.T.), le journal avait pu être distribué dans trois départements sur douze (*le Monde* du 21 février).

Jeudi, en fin d'après-midi, la direction générale a fait savoir que, *« compte tenu du refus des syndicats d'expédier le journal à la suite du vote des employés grévistes »*, elle se voyait contrainte de renoncer à la sortie du journal. En effet, à l'issue d'une rencontre avec la direction, à 15 h. 30, jeudi, le personnel en grève a décidé de poursuivre son mouvement.

Le conflit porte sur l'établissement d'une grille de salaires *« en cours de négociation depuis un an »*. Les grévistes critiquent en particulier le système d' « amplitude » applicable à un même poste. Ils estiment qu'il y a là contradiction avec leur désir de voir supprimer les disparités de salaire. Par ailleurs, le personnel administratif juge que l'entrevue du jeudi 20 février n'a pas apporté suffisamment de garanties quant à la mise en œuvre d'une seconde étape de la grille. En tout début de matinée, vendredi, les grévistes ont tenu une assemblée afin de décider de la poursuite de leur action.

A l'issue de la réunion, le personnel administratif a décidé de poursuivre la grève par 106 voix pour, 13 contre et 1 nul. Le personnel administratif compte 250 personnes dont 25 au siège du journal.

● *Une librairie française* a été inaugurée à Rome, en présence de MM. Charles Lucet et Gérard Amanrich, respectivement ambassadeurs de France en Italie et près le Saint-Siège. Cette initiative privée due à une maison d'édition de Milan, l'Archetipografica-Libritalia, sera soutenue, au moins dans les premiers temps, par le ministère français des affaires étrangères. Rome ne comptait plus de librairie française depuis la fermeture de la Lifra, pour cause de faillite, au cours de l'été 1973 — *(Corresp.)*

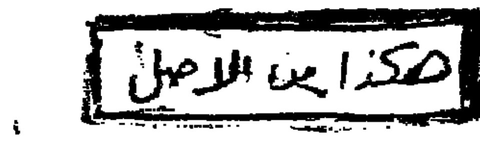
Organisé par l'E.S.L.S.C.A.

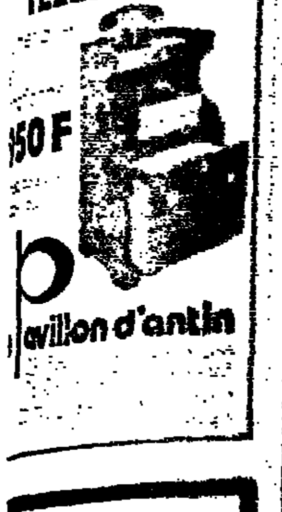
UN DÉBAT SUR L'INFORMATION ET LE POUVOIR

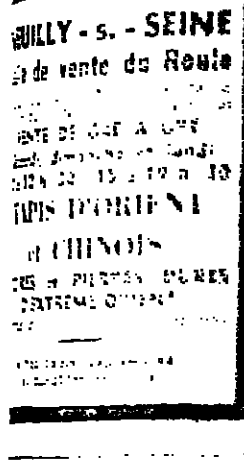
Les élèves de l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées (E.S.L.S.C.A.) avaient organisé jeudi soir 20 février, dans un grand hôtel parisien de la rive gauche, un débat sur le thème : « L'information, c'est le pouvoir ». Thème ambigu, puisque à certains *égards on peut estimer*, en retournant la formule, que « le pouvoir, c'est l'information », ont souligné tout à tour Dominique Bromberger (IT 1), qui dirigeait la discussion, et les participants : Pierre Viansson-Ponté (« le Monde »), Denis Baudouin, délégué général à l'information, Jean-François Kahn (Europe 1), Jean d'Ormesson (« le Figaro ») et René Andrieu (« l'Humanité »).

Statut, responsabilité et indépendance du journaliste, situation économique et morale de la presse en France, rapports de l'information avec le pouvoir, l'argent et le public furent longuement discutés devant une nombreuse assistance, qui prit ensuite aux controverses une part active. Ainsi qu'il est classique, la confrontation a fait plus apparaître la diversité des positions, souvent exprimées avec vivacité, que les possibilités d'entente sur les moyens de remédier aussi bien aux difficultés présentes de la presse qu'aux insuffisances et à l'inadéquation de l'information.

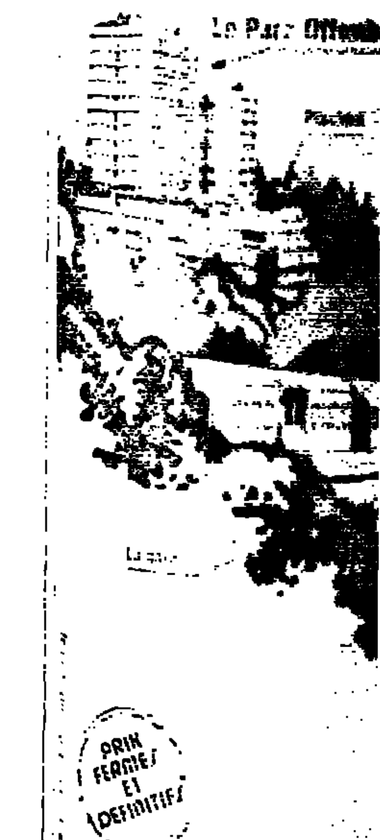
● *M. André Rossi*, secrétaire d'Etat après du premier ministre, chargé des problèmes de la presse a reçu, jeudi 20 février, les quatre syndicats membres de l'Union nationale des syndicats de journalistes et la Fédération du livre (C.G.T.). A l'issue de la réunion, les deux organisations déclarent, dans un communiqué, qu'elles *« restent demandeurs d'une négociation globale sur l'ensemble des problèmes de la presse »*. Elles affirment que *« le secrétaire d'Etat a d'entrée limité l'ordre du jour à la fiscalité de la presse, objet de la table ronde qu'il a réunie le 13 février dernier »*, et qu'il *« a refusé de s'engager sur un ordre du jour plus large »*.



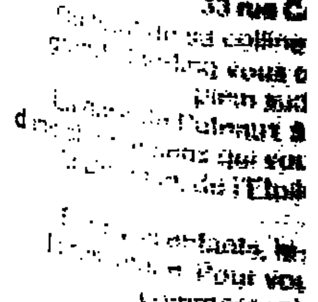


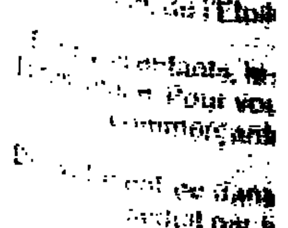


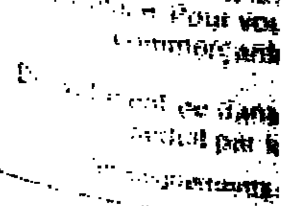


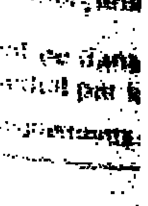














CARNET

Réceptions

— Le préfet de Paris et Mme Jean Taulelle ont offert une réception à l'Hôtel de Ville, à laquelle assistait M. Poniatowski, ministre de l'intérieur.

Naissances

— M. et Mme Bertrand Avril ont la joie d'annoncer la naissance de

Sandrine et Jérôme,
le 16 février 1975.
99, rue Bobillot,
Paris (13e).

— M. Patrick Mizon et Mme, née Anne de Corbière, Bénédicte, Loïc, Guillaume, ont la joie d'annoncer la naissance de

Maylis,
Paris, le 15 février.
8, rue de Louvois.

Mariages

M. et Mme Marc Bonnamour,
Mme J. Gajdzinski,
annoncent avec joie le mariage de
Luc et Anne-Marie,
célébré à Arras, le 15 février 1975.
Lyon - Lens - Ryad.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Décès

— Mme Georges Bataille,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
remercient profondément leurs amis et toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Georges BATAILLE,
président-fondateur de Poclain.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Gilbert BOURIQUET,
membre de l'académie des sciences d'outre-mer.

[Né en 1903 à Paris, M. Gilbert Bouriquet, ingénieur agricole, docteur ès sciences, avait créé en 1929 le laboratoire de pathologie végétale de Tananarive. Après avoir été chef du service de défense des cultures de l'Institut de recherches agronomiques tropicales, il était devenu inspecteur général de l'ORSTOM. On lui doit des ouvrages sur la pathologie végétale et l'agronomie tropicale, ainsi que des découvertes concernant notamment la germination des graines de vanillier.]

— M. Alain Lacroix,
Mme Vve Golbert,
M. et Mme Jean Golbert,
M. et Mme Séverin Golbert,
M. et Mme Louis Lacroix,
Mlle Claire Lacroix,
M. et Mme Pierre Monnot,
M. Patrice Ponnot,
ont la grande douleur de faire part de la mort de

Mme Alain LACROIX,
née Juliette Golbert,
décédée à l'hôpital américain de Neuilly-sur-Seine, le 20 février.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale de Bourges, le samedi 22 février, à 14 h. 30.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière des Capucins.

267, avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles ;
28, rue d'Astorg, 75008 Paris ;
19, rue Moyenne, 18000 Bourges.

— M. et Mme Roger Lafont ont la douleur de faire part du décès de leur fils,

Guy LAFONT,
ingénieur E.S.E.,
Master of Science C.I.T.,
survenu subitement le 15 février, à l'âge de trente-six ans.

Les obsèques ont été célébrées le 19 février, en l'église Saint-Joseph d'Enghien-les-Bains.

212, avenue d'Enghien,
95880 Enghien-les-Bains.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Michel LEO,
agrégé de l'Université,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
professeur
au lycée Carnot de Cannes,
détaché au C.N.T.E.,
ancien directeur
de l'Institut français de Sofia,
ancien French Master
au collège d'Eton,
rappelé à Dieu le 14 février 1975, à l'âge de cinquante-six ans.

De la part de Mme Michel Leo et de leurs enfants.

24, rue du 11-Novembre,
06400 Cannes.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean MOURIER,
artiste lyrique,
survenu le 16 février, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont eu lieu le 20 février dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

82, rue Legendre,
75017 Paris.

— Nous avons appris le décès de

M. Pierre ROSENSTOCK,
officier de la Légion d'honneur.

[Né le 10 juillet 1901 à Paris, M. Pierre Rosenstock avait commencé sa carrière comme fondé de pouvoir chez un courtier en valeurs. Il fut par la suite — après différentes étapes — administrateur de la banque Vernes, président de la société des grandes entreprises de distribution Inno-France (depuis 1965), président-directeur général de la Financière atlantique (depuis 1970). M. Rosenstock était en outre administrateur de plusieurs sociétés (Singer, Timwear...).]

— Mme Emile Sabban,
Le docteur Gérard-David Sabban,
M. et Mme André Hassid et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Cohen et leurs enfants,
Mlle Martine Sabban,
M. Jessé Sabban,
Mlle Paola Sabban,
Mme veuve Victor Jaoui,
Mme veuve Victor Sabban et enfants,
Mme Odette Azoulay et enfants,
M. et Mme Edmond Sabban et enfants,
M. et Mme Elie Sabban et enfants,
M. et Mme Maurice Chemouny et enfants,
M. et Mme Roger Sabban et enfants,
M. et Mme Mordekai Cohen et enfants,
Le docteur et Mme William Dan-Jaoui et enfants,
M. et Mme Lucien Jaoui et enfants,
M. et Mme Roger Zard et enfants,
Le docteur et Mme Charles Jaoui et enfants,
M. et Mme Claude Jaoui et enfants,
M. et Mme Henri Elhaïk,
M. et Mme Emile Zeitoun,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Emile Salomon SABBAN,
Ets Sabel (Tunis),
leur époux, père, grand-père et parent, décédé subitement le 19 février, à l'âge de soixante et un ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les obsèques ont lieu vendredi 21 février à Tunis.

7, rue Massenet,
Tunis.

— M. Gérard Wavrin,
M. et Mme Pierre Godet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gonzague Wavrin, et leurs filles,
Sœur Monique Wavrin, f.m.m.,
M. Roger Wavrin,
M. et Mme Bernard Poirel,
font part du rappel à Dieu de

Mme Vve Victor WAVRIN,
née Marie-Louise Jombart,
leur mère, grand-mère, et arrière-grand-mère,
survenu, le 19 février, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, à Morainvilliers (78).

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 22 février, à 9 heures, en l'église de Morainvilliers.

L'inhumation aura lieu le lundi 24 février, à 11 heures, au cimetière d'Arras dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Les familles Nataf, Petigny, Slama, Slakmon, parentes et alliées, remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de leur très chère et regrettée

Mme Eugénie NATAF,
née Sarfati
et font part des prières du mois qui auront lieu le
samedi 22 février 1975, à 11 heures, à l'oratoire tunisien, 17, rue Saint-Georges, Paris-9e.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès accidentel du

Docteur Jean-Jacques BOURGOIN,
sa famille demande à ses amis d'avoir en ce jour une pensée pour lui.

— Le docteur Philippe Kanony, Aline et Cyril demandent de s'associer, en pensée, à eux pour le troisième anniversaire de la disparition du

Docteur Marylène KANONY.

— Une affectueuse et pieuse pensée à la mémoire de

Maurice ROSTAND
est demandée, le 21 février, septième anniversaire de son décès.

Cérémonies du souvenir

— Le Comité national du souvenir de Verdun organise plusieurs cérémonies à l'occasion du cinquante-neuvième anniversaire de la bataille : vendredi 21 février, à 14 heures, à la mosquée (4, rue Quatrefages, à Paris (5e) : office religieux présidé par S.E. Hamza Boubakeur, recteur de l'Institut musulman ; à 18 heures, à la grande synagogue (28, rue Buffault, à Paris (9e) : service solennel présidé par M. le grand rabbin Bauer, ancien chef de l'aumônerie militaire ; samedi 22 février, à 18 h. 30 : cérémonie de la flamme au tombeau du Soldat inconnu ; dimanche 23 février, à 10 heures : messe solennelle en l'église Saint-Louis des Invalides.

Soutenances de thèses

— Samedi 22 février, à 15 heures, Institut de géographie, M Pascon : « Le Haouz de Marrakech, essai d'histoire sociale. »

— Mme Elisabeth TERRENOIRE, épouse de M. Louis Terrenoire, ancien ministre, a soutenu, le 21 février, une thèse de troisième cycle de lettres, sous la direction de M. René Rémond, et consacrée à « La Vie catholique 1924-1928 », l'hebdomadaire fondé par son père, Francisque Gay, ancien ministre.

● *Le colonel de la Rocque et la Cagoule.* — Dans la notice nécrologique de M. Paul Creyssel, il était indiqué que ce dernier fut *« l'avocat du colonel de la Rocque dans l'affaire du Comité secret d'action révolutionnaire (C.S.A.R.), groupe d'extrême droite plus connu sous le nom de la Cagoule ».*

M. Jean de Mierry nous écrit que *« M. Paul Creyssel n'a pu être l'avocat du colonel en la circonstance, celui-ci n'ayant jamais fait partie d'une organisation qu'il a combattue énergiquement, dès sa création, comme en témoignent des enregistrements de discours, de nombreux articles et les instructions écrites données à maintes reprises aux adhérents du Parti social français ».*

Visites et conférences

SAMEDI 22 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 11 heures, hôtel des Monnaies, 11, quai de Conti, Mme Garnier-Ahlberg : « Exposition Louis XV ». — 15 h., entrée place de la Sorbonne, Mme Carcy : « La vie au Moyen-Age dans l'Université parisienne au treizième siècle ». 15 h., 2, rue André-Pascal, Mme Lamy-Lassalle : « Le château de la Muette ». — 15 h., 9, place des Vosges, Mme Legregeois : « L'hôtel de Chaulnes ». — 15 h., métro Cardinal-Lemoine, Mme Lemarchand : « Le collège des Ecossais ». — 15 h., 118, rue de Grenelle, Mme Saint-Girons : « L'hôtel de Villars ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch : « Hôtel de Sully ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier : « Peintures et chapelles de l'arrière-pays niçois ». — 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Détrez : « Trésors d'art rural en Ile-de-France ».

15 h., entrée à droite : « Petits appartements des maîtresses. Château de Versailles » (Art et Histoire). — 15 h., 17, rue Saint-Vincent : « Exposition Jean-Nohain » (l'Art pour tous). — 15 h., 21, rue Pierre Lescot : « Les Halles, la cour des Miracles, la tour de Jean-Sans-Peur » (A travers Paris). — 15 h., métro Boucicaut : « Le vieux village de Vaugirard » (M. Banassat). — 15 h. 15, 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais : « Le Marais » (Mme Barbier). — 15 h. 30, 14, rue de La Rochefoucauld : « Un nouveau quartier classé ? La Nouvelle Athènes » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 47, rue Raynouard : « Evocation de M. de Balzac en sa maison » (Mme Ferrand) (entrées limitées). — 15 h., 6, rue Drouot : « L'hôtel Aguado » (Histoire et Archéologie). — 14 h. 30, 23, rue de Sévigné : « Splendeurs du musée Carnavalet » (Jadis et Naguère). — 15 h. 15, 11, rue de Birague : « La place des Vosges » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 10 h. 30, église Saint-Pierre : « Le Vieux-Montmartre » (Mme Rouch-Gain). — 15 h., palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Delsol : « Neige et avalanches ». — 15 h 30, musée Guimet, 6, place d'Iena, Mme Vallury : « L'art du Japon » — 14 h. 45, place Lévis, Mme Pierrette Sartin : « Destins en croisière », « L'épouse abandonnée peut-elle renouer avec son mari ? » ; M. V. Gédilaghine : « Les contestataires en U.R.S.S. », Mme Gorecki-Leroy : « Le rôle du parti radical dans la politique actuelle » (Club du Faubourg). — 17 h. 15, Collège de France, M. J. Lethève et Mme N. Villa : « Vie de Renan par l'image » (Société des études renaniennes). — 21 h., 16 bis, av. Jean-Moulin : « Recherche et Libération » (Ecole internationale de la Rose-Croix-d'Or).

RELIGION

La Congrégation pour la doctrine de la foi demande à Hans Küng de ne plus enseigner des « opinions erronées »

L'avertissement adressé par la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) au professeur Hans Küng, théologien suisse qui enseigne à l'université de Tübingen, lui demandant formellement de ne plus enseigner des opinions en opposition avec la doctrine de l'Eglise (« le Monde » du 21 février), est la troisième mise en garde faite par les autorités romaines contre ce théologien depuis la publication, en 1968, de son livre « l'Eglise » et, en 1970, d'un autre ouvrage, « Infaillible ? Une question ». Son dernier livre, « Christ sein » (« Etre chrétien »), et qui fait l'objet d'une longue analyse critique par Mgr Weber, ancien évêque de Strasbourg, dans le dernier numéro de « la Documentation catholique », est passé sous silence.

Cette déclaration de l'ex-Saint-Office est l'aboutissement de la « procédure formelle » engagée depuis 1971 contre les deux ouvrages déjà cités du théologien suisse. La Conférence épiscopale allemande, de son côté, demande, dans une déclaration publiée simultanément à Bad Honnef, à Hans Küng, de ne plus présenter des thèses « plusieurs fois récusées » par le magistère. Les évêques allemands espèrent, cependant, que l'affaire s'arrêtera là, et soulignent le fait « sans précédent » que Rome a renoncé aux mesures disciplinaires contre Hans Küng. A juger par l'indépendance d'esprit de celui-ci, et notamment son dernier ouvrage, on peut penser que cette mise au point représente une trêve des hostilités plutôt qu'un cessez-le-feu. — A. W.

UN TON NOUVEAU, GRAVE SANS ÊTRE MENAÇANT

De notre correspondant

Cité du Vatican. — C'est la première fois depuis sa réforme, le 7 décembre 1965, que la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi porte une appréciation sur les écrits d'un théologien. Les responsables de l'ex-Saint-Office ont cherché, de toute évidence, un ton nouveau : grave sans être menaçant, il veut faire oublier les chasses aux sorcières de jadis.

Puglié en latin avec une traduction italienne, le texte compte près de sept cents mots. Il a paru suffisamment clair pour qu'aucun commentaire n'en soit donné à la salle de presse du Vatican. *L'Osservatore Romano* du 21 février se contente de le reproduire en première page.

Dans une introduction, distincte de la déclaration proprement dite, le cardinal Franjo Seper, préfet de la congrégation, et Mgr Jérôme Hamer, secrétaire, expliquent :

« *La Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, remplissant son véritable devoir de promouvoir et protéger la doctrine de la foi et des mœurs dans toute l'Eglise, a soumis à l'examen les deux ouvrages du professeur Hans Kung,* l'Eglise, *et* Infaillible ? Une question, *qui ont été publiés en diverses langues. Par deux lettres, datées respectivement du 6 mai et du 12 juillet 1971, la congrégation notifia à l'auteur les difficultés qu'elle trouvait dans ses opinions et le priait d'expliquer par écrit comment de telles opinions ne contredisaient pas la doctrine catholique. Par une lettre du 4 juillet 1973, la congrégation offrit au professeur Kung la possibilité ultérieure d'expliquer ses propres idées, moyennant un entretien. Par sa lettre du 4 septembre 1974, le professeur négligea aussi cette possibilité. D'autre part, ses réponses ne prouvaient pas que plusieurs opinions envers l'Eglise étaient conformes à la doctrine catholique, mais continuait à les soutenir, même après la publication de la déclaration* Mysterium ecclesiae. (1)

C'est donc « *pour que ne subsistent pas de doutes envers la doctrine professée par l'Eglise catholique et pour que la foi des chrétiens ne soit en aucune façon offusquée* » que la congrégation pour la doctrine de la foi déclare :

« *Dans les œuvres indiquées ci-dessus du professeur Küng, sont contenues des opinions qui, à divers degrés, s'opposent à la doctrine de l'Eglise catholique qui doit être professée par tous les fidèles. Notons seulement les opinions suivantes, de majeur relief, sans porter pour le moment un avis sur d'autres opinions que le professeur Küng défend.*

« *L'opinion, qui met au moins en doute le dogme de foi de l'infaillibilité de l'Eglise ou le réduit à une certaine indéfectibilité fondamentale de l'Eglise dans la vérité, avec la possibilité de se tromper dans les sentences que le magistère de l'Eglise enseigne de manière définitive comme article de foi, contredit la doctrine définie par le concile Vatican I et confirmée par le concile Vatican II.*

« *Une autre erreur, qui affecte gravement la doctrine du professeur Küng, regarde son opinion sur le magistère de l'Eglise. En réalité, il ne se conforme pas au véritable concept du magistère authentique, selon lequel les évêques sont dans l'Eglise « docteurs » authentiques, c'est-à-dire revêtus de l'autorité du Christ et prêchant au peuple qui leur est confié la foi qu'il doit se proposer d'appliquer dans sa vie pratique* » (Lumen Gentium, 25) ; *en fait « la mission d'interpréter authentiquement la parole de Dieu, écrite ou transmise, est confiée au seul magistère vivant de l'Eglise* » (Dei Verbum, 10).

Le texte a été approuvé le 14 janvier

« *Aussi l'opinion déjà suggérée par le professeur Küng dans le livre* l'Eglise *et selon laquelle l'eucharistie, au moins dans les cas de nécessité, peut être consacrée validement par les baptisés privés de s'accorder avec la doctrine du quatrième concile du Latran et de Vatican II.*

« *Cependant, malgré la gravité de telles opinions, puisque le même, dans sa lettre du 4 septembre 1974, n'exclut pas de pouvoir arriver, après un temps convenable d'études approfondies, à harmoniser ses propres opinions avec la doctrine du magistère authentique de l'Eglise, cette sacrée congrégation, par mandat du souverain pontife Paul VI, avertit, pour le moment, le professeur Küng de ne pas continuer à enseigner de telles opinions et lui rappelle que l'autorité ecclésiastique lui a confié la charge d'enseigner la sainte théologie dans l'esprit de la doctrine de l'Eglise et non, au contraire, dse opinions qui démolissent cette doctrine ou la mettent en doute.*

« *Les évêques en Allemagne, et dans les autres lieux où cela relève d'une nécessité particulière, surtout où les opinions citées sont entretenues dans les facultés de théologie, dans les séminaires et dans les maisons d'instruction catholique ou sacerdotale, sont priés de prendre soin que les fidèles soient opportunément instruits de la doctrine de l'Eglise, eu égard à la déclaration* Mysterium Ecclesiae *comme de la présente déclaration.*

« *Les prêtres, les prédicateurs de l'Evangile, les maîtres et les catéchistes, qui enseignent la doctrine catholique, ont le devoir de professer fidèlement la doctrine de l'Eglise sur ces problèmes et de l'exposer aux autres.*

« *Enfin, il est demandé une nouvelle fois aux théologiens qu'ils approfondissent et illustrent le mystère de l'Eglise et les autres mystères de la foi dans l'obéissance à la foi elle-même et à la véritable édification de l'Eglise.* »

Cette déclaration, approuvée par le pape le 14 février dernier, « *conclut pour le moment l'action de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi sur ces problèmes* ». C'est dire que la parole est maintenant à Hans Küng. De son attitude et de ses écrits dépendront les jugements qui pourraient être portés à l'avenir par les autorités romaines.

(1) « Mysterium Ecclesiae » est le titre d'une déclaration sur « la doctrine catholique concernant l'Eglise en vue de la protéger contre les erreurs d'aujourd'hui », publiée le 24 juin 1973 par la Congrégation pour la doctrine de la foi. Elle visait, entre autres, les « erreurs » de Hans Küng. Il fut même précisé que l'adhésion du professeur Küng à cette déclaration sur l'Eglise mettrait fin à la procédure en cours contre lui.

« L'ENGAGEMENT PROFOND » DU PROFESSEUR KÜNG

Dans sa déclaration, publiée le 20 février, la conférence épiscopale allemande remercie la Congrégation pour la doctrine de la foi pour la décision prise et souligne que le renoncement aux mesures disciplinaires graves ne doit pas empêcher de faire la clarté sur la question de la vérité.

La conférence épiscopale attend du professeur Küng qu'il ne continue pas de se prononcer en faveur de points de vue plusieurs fois récusés par les théologiens de l'Eglise.

Puis la Conférence épiscopale expose de façon détaillée quelques principes qui font partie des fondements de la théologie catholique et qui concernent, en fin de compte, la façon dont l'Eglise conçoit les problèmes.

Si Hans Küng ne respecte pas les normes de la foi de l'Eglise catholique exprimées par ces principes, comme fondement de son travail théologique, des conflits avec le magistère sont inévitables.

Pour conclure, la Conférence épiscopale a adressé au professeur Küng l'appel urgent de réviser, à la lumière des principes exposés, ses méthodes et le contenu de ses propos incriminés.

De son côté, le président de la Conférence épiscopale, le cardinal *Julius Döpfner, archevêque de Munich*, a souligné, à la suite de la réunion de la Conférence à Bad-Honnef, dans la journée du jeudi 20 février, devant la presse, que le type de solution trouvé dans le conflit concernant les conceptions de Hang Küng est « sans précédent » puisqu'on a renoncé à des mesures disciplinaires et, en particulier, au retrait de la « Missio canonica », bien que Hans Küng, en ce qui concerne la question de la vérité, ait défendu « des positions claires, incompatibles avec l'enseignement de l'Eglise ».

Par ailleurs, on n'a jamais remis en cause l'« engagement profond » et les préoccupations pastorales de Hans Küng.

UNE DÉCLARATION DU THÉOLOGIEN SUISSE

Un acte de réconciliation ?

Concernant l'infaillibilité et l'ordre de l'Eglise, question largement discutée, il ne s'agit pas pour moi d'avoir finalement raison contre Rome et les évêques. La question n'est pas qui a raison, mais où est la vérité. La vérité, où elle se trouve, s'imposera. Pour moi, en qualité de théologien et de prêtre, il ne s'agit que de donner une réponse chrétienne et persuasive aux questions pressantes des hommes d'aujourd'hui. Cela m'est confirmé par de nombreuses réactions.

Rome et les évêques, de leur côté, ont répondu. Ces deux « déclarations » n'ont rien réfuté de ce que j'avais à *dire de théologiquement* fondé. La déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi est plutôt l'aveu public que les procédures secrètes engagées contre moi se sont *révélées* inopérantes, et qu'elles seront alors arrêtées. Toutes procédures inquisitoriales sont, en outre, contraires à l'Evangile, aux droits de l'homme et à l'esprit de l'« *année sainte de la réconciliation* ».

Depuis 1968, j'ai continuellement sollicité la communication de mes procès, ainsi que l'admission d'un défenseur — en vain. Bien entendu, la nouvelle déclaration de la Congrégation romaine passe cela sous silence. Comme aussi dans d'autres cas, la Congrégation veut rejeter sur l'accusé la preuve de sa non-culpabilité. Je n'ai jamais refusé de participer à un colloque à Rome, alors que j'ai toujours insisté sur des conditions justes et humaines. Il ne m'était pas possible de me soumettre à une procédure inquisitoriale. Malheureusement, la Congrégation n'a pas accepté mes propositions de garder le silence. L'ex-Saint-Office, en effet, a renoncé, sur l'insistance des évêques allemands, aux mesures disciplinaires contre moi. Mon orthodoxie catholique est cependant de nouveau attaquée avec des arguments qui étaient déjà compris dans la déclaration « *Mysterium Ecclesiae* » (1973), ce qui doit m'inciter à une réponse publique.

« Je continuerai mon enseignement... »

Dans les conditions actuelles, je suis content de voir que la déclaration des évêques allemands aborde les points controversés d'une manière plus nuancée et qu'elle admet *en principe* « *un espace pour décantation dans l'Eglise* ». On arrivera ainsi à comparer les positions et à se former soi-même une opinion. Je n'ai jamais pratiqué la théologie « *à partir d'une position en dehors de la communauté des croyants* », comme il est suggéré par la déclaration de la conférence de l'épiscopat allemand. C'est pourquoi, aussi, je ne me laisserai pas empêcher de continuer mon service de théologien pour les hommes, en solidarité critique avec l'Eglise catholique et dans un esprit œcuménique. Je continuerai donc mon enseignement tel qu'il pourra être justifié, comme doctrine catholique par le Nouveau Testament, et la grande tradition chrétienne. Certes, je ne cesserai jamais de réfléchir avec toute ma responsabilité théologique à la méthode et aux idées de ma théologie.

Or, j'espère que les normes théologiques de la conférence de l'épiscopat allemand s'empareront aussi de la curie romaine, bien que cela puisse avoir de remarquables conséquences pour la méthode et les idées de la théologie romaine.

HANS KUNG.

ÉDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

M. Haby annonce des groupes de travail et des cahiers de suggestions pour préparer la « concertation » avec les enseignants et les élèves

M. René Haby, ministre de l'éducation, a annoncé, le jeudi 20 février, les mesures qu'il comptait prendre pour « *poursuivre la concertation* » et « *sensibiliser l'opinion* » sur son projet de réforme de l'enseignement. Cette seconde étape devrait aboutir à un projet de loi déposé dans les premières semaines d'avril; la concertation se poursuivrait sur les détails, les décrets et les arrêtés d'application.

Après la réunion du conseil de l'enseignement général et technique, le 25 février, et du Conseil supérieur de l'éducation nationale, le 28, douze groupes de travail se réuniront dans les lycées parisiens dès le 19 mars pour analyser les contenus de la formation et les programmes de chaque matière principale. Présidé par un inspecteur général, chaque groupe comprendra quarante personnes : experts, professeurs, chercheurs, représentants des syndicats enseignants, représentants des élèves et des parents d'élèves. Ces groupes, qui, selon le ministre de l'éducation, resteront « *maîtres de leurs travaux* », disposeront de quatre semaines pour faire connaître le résultat de leurs études.

D'autre part, un certain nombre de publications seront éditées pour porter à la connaissance des enseignants, des élèves, des parents d'élèves et du « grand public », le projet de réforme. Plusieurs numéros du *Courrier de l'éducation*, publié par le ministère, présenteront le projet aux enseignants, et un « digest » de la *réforme sera diffusé à trois millions d'exemplaires à destination* des familles.

Enfin, une circulaire du ministre de l'éducation invite les chefs d'établissement à réunir les délégués de classe pour leur expliquer le projet de réforme. Ces délégués informeront *eux-mêmes les autres élèves et re*mettront aux chefs d'établissement « *leurs observations et suggestions éventuelles* ». Celles-ci seront transmises aux recteurs d'académie : « *La synthèse en sera faite par des commissions* ad hoc *constituées des élèves qui ont participé aux travaux des commissions académiques sur la majorité à dix-huit ans.* »

Cette concertation devrait permettre, selon le ministre de l'éducation, de modifier certains détails du projet de réforme. Ainsi, M. Haby a annoncé que l'enseignement de la philosophie avait déjà fait l'objet d'une concertation avec des enseignants. D'autre part, le principe des unités capitalisables pourrait être étendu au baccalauréat : un élève quittant le lycée, après avoir obtenu deux options, pourrait, après quelques années de vie active, présenter les deux options manquantes dans le cadre de la formation continue.

Interrogé sur le coût de sa réforme, M. Haby a précisé qu'il lui était impossible, actuellement, de chiffrer *globalement les dépenses supplémentaires* qu'entraîne l'application de son projet, pas plus que de proposer une loi-programme, « *compte tenu de la conjoncture économique* ». Toutefois, le ministre de l'éducation a « chiffré » quelques points de son *projet*.

Ainsi, selon lui, l'abaissement des effectifs des maternelles à trente-cinq élèves par classe au maximum entraînera la création de onze mille postes supplémentaires, coûterait un tiers de milliard de francs. La décharge d'une journée d'enseignement accordée aux directeurs d'écoles de plus de quatre classes nécessitera huit mille emplois nouveaux et reviendrait à 250 millions de francs.

Enfin, le ministre de l'éducation, qui a précisé que la réforme serait *mise en place en quatre ou cinq ans*, a souligné qu'« *il ne perdait pas l'espoir d'une entente avec la Fédération de l'éducation nationale, bien que celle-ci ait prononcé une condamnation de principe de la réforme, après avoir tout d'abord déclaré qu'elle acceptait d'en discuter un certain nombre de points* ».



Les présidents d'université ne veulent pas d'un baccalauréat trop spécialisé

La conférence des présidents d'université, qui s'est réunie le 20 février, a exprimé certaines réserves sur le projet de réforme de l'enseignement de M. René Haby, notamment sur les condi*tions de passage du secondaire au* supérieur et sur la formation des professeurs.

Pour la sortie de l'enseignement secondaire, les présidents d'université, tout en approuvant le principe des options en classe terminale, qui facilite la transition avec l'enseignement supérieur, souhaitent qu'on évite une spécialisation excessive. Ils ont, en majorité, jugé nécessaire de maintenir un tronc commun en dernière année de lycée — qui pourrait comprendre, par exemple, des mathématiques, de l'expression française et une langue vivante — et d'éviter à la fois une trop grande dispersion et une excessive spécialisation des options. Dans le même but, ils demandent que l'on puisse accéder à chaque formation universitaire par plusieurs « *profils* » de baccalauréat, et que « *tout profil du baccalauréat ouvre l'accès à plusieurs formations universitaires* ».

Enfin, la majorité des présidents souhaitent le maintien d'une réglementation nationale, plutôt que de permettre à certaines universités de « moduler » les conditions d'entrée.

D'autre part, les présidents d'université estiment nécessaire d'unifier progressivement les corps d'enseignants exerçant dans *le second degré. Ils sont*, en particulier, hostiles à la création d'un corps de « *professeurs brevetés* » pour le premier cycle : pour assurer des possibilités de promotion aux instituteurs, ils proposent de leur donner une formation « *de type universitaire* » et « *de niveau du premier cycle* ». De plus, sans se prononnoncer sur l'organisation des centres de formation, ils ont souhaité que celle-ci « *associe intimement* », selon une expression employée par M. René Rémond, président de l'université Paris-X-Nanterre et vice-président de la conférence, « *la formation spécialisée, la didactique de la discipline, et la formation pédagogique, la pratique et la réflexion sur la pratique* ». Les présidents d'université proposent que tous les professeurs du second degré suivent, dorénavant, une formation comparable aux « *maîtrises de sciences et techniques* ».

M. Rémond a, d'autre part, annoncé que les présidents d'université allaient se réunir près de Grenoble, les 14 et 15 mars, pour faire le bilan de quatre ans d'autonomie.

La FEN juge « inacceptables » les propositions du ministre

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) a réuni mercredi 19 février à Paris sa commission administrative — le « parlement » de cette organisation — pour analyser les propositions de réforme du système éducatif présentées par M. René Haby, ministre de l'éducation. « *La FEN juge ces propositions inacceptables* », a déclaré M. André Henry, secrétaire général, au cours d'une conférence de presse.

La FEN estime en effet que le texte présenté par M. Haby « *est l'une des expressions de la politique dite « libérale » dont la compétition, la concurrence, le désir de parvenir et le profit sont les moteurs essentiels* ».

Le secrétaire général de la FEN ajoute néanmoins que son organisation « *est prête à la discussion avec le ministre de l'éducation sur les grands points de la réforme* ».

A chacun de ces points, la FEN oppose donc ses propres conceptions. Ainsi, « *à l'idée d'une école maternelle où les effectifs se limiteraient à terme au mieux à trente-cinq élèves par classe, celle d'une école maternelle dont l'efficacité pédagogique optimale suppose des classes de vingt-cinq enfants* ».

A propos du « *savoir minimum* », « *il est hors de question que la FEN puisse accepter une telle notion* », affirme son secrétaire général. « *Il est grave que très tôt, dès quatorze, quinze ans, on spécialise des jeunes gens dans des activités trop précises. La sélection des meilleurs doit être le résultat de la promotion de tous, alors que, dans le projet de M. Haby, elle est le résultat d'éliminations successives* », a ajouté M. Henry.

« *A l'idée d'un baccalauréat de sélection* », la FEN oppose « *celle d'un baccalauréat qui soit à la fois la sanction des études secondaires et le moyen d'accéder à l'enseignement supérieur* » (comme c'est le cas actuellement).

Pour la formation des maîtres, la FEN « *condamne des dispositions qui, sous couvert de promotion, confortent la hiérarchie des enseignants selon l'âge des enfants enseignés* ».

Pour toutes ces raisons, la FEN lance une « *campagne de sensibilisation* », à la fois auprès de ses propres adhérents (550 000 regroupés dans quarante-quatre syndicats), des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes.

UNE RENCONTRE HOULEUSE...

En acceptant l'invitation du Club des libéraux de Maurepas (Yvelines), pour ouvrir dans la soirée du jeudi 20 février une série de réunions publiques d'information et de concertation sur son projet de réforme, M. René Haby espérait sans doute y trouver un climat de dialogue. Son principal souci dans l'élaboration de cette réforme était, a-t-il précisé, « de ne pas dresser une génération contre une autre ».

Jeudi soir, pourtant, il ne s'agissait pas de générations. Une manifestation réunissant quelque deux cent cinquante enseignants et parents d'élèves de la Fédération de l'éducation nationale, de la Fédération Cornec et de plusieurs organisations politiques de gauche, dont la Ligue communiste révolutionnaire, attendait le ministre devant la salle des fêtes de Maurepas, faute de pouvoir y entrer. La réunion, annoncée par voie d'affiches, n'était ouverte, en effet, qu'aux porteurs de cartes d'invitation.

Le service d'ordre, conforté par la présence de plusieurs dizaines de policiers en civil et en uniforme, n'a pas pu contenir, toutefois, une cinquantaine de manifestants, qui sont parvenus à entrer dans la salle. Chahuté, interrompu à plusieurs reprises par les slogans et les interventions de ses opposants, le ministre de l'éducation s'est déclaré « peu impressionné par ces fils de bourgeois, selon toute vraisemblance, qui exploitent aussi bien la société que leur famille ».

Le discours du ministre terminé, les manifestants sortis, il restait bien peu de temps pour engager la concertation. Questions techniques plus que politiques, éclaircissements à volonté, le ministre ne pouvait pas être inquiété. La plus grande partie de la salle, il est vrai, lui était acquise. L'animateur du Club des libéraux n'est autre que M. Jean-Daniel Camus, conseiller technique à la présidence de la République et candidat malheureux, représentant les républicains indépendants, aux dernières élections législatives.

هكذا من الاصل

Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

LE LOT PROPRE pour des touristes heureux

En grisé : zone d'action pilote pour la protection de la nature.

« *HEUREUX comme un poisson dans Lot* », telle pourrait être la devise-calembour de cette sinueuse, verdoyante et pittoresque coulée qui des forêts de Lozere aux rives de la Garonne descend sur près de 500 kilomètres. Demain peut-être l'une des premières régions touristiques de l'Hexagone. Celle en tout cas des connaisseurs : ceux qui s'enchantent d'un paysage intact, des demeures anciennes, des mets simples mais savoureux, d'une rivière où l'on peut encore se baigner et pêcher, comme au bon vieux temps.

Ceux qui cherchent le contact roboratif de gens du terroir qui ont épousé leur siècle sans répudier l'ancien, aussi éloignés du folklore que de la servilité. Des gens qui ont décidé de rester au pays et d'en tirer tout le miel sans le dénaturer Rare et audacieuse entreprise, lancée il y a déjà cinq ans par l'Association pour l'aménagement de la vallée du Lot (1).

Au départ ce n'était qu'une bande de copains, enseignants, pharmaciens, ingénieurs, artisans. Des moins de trente ans habitant Decazeville, ville sinistrée par l'industrie et en pleine récession. Ils auraient pu déserter. Ils sont restés et se sont battus, tous ensemble, avec le sourire.

Ils ont réussi d'abord à désenclaver Decazeville en faisant améliorer l'axe routier Brive-Méditerranée. Puis ils se sont lancés dans l'aménagement de la vallée du Lot. Entreprise ardue puisque la rivière traverse cinq départements et quatre régions de programme, qu'elle draine près de six cents communes et que sur ses bords campent autant de familles politiques qu'au Palais-Bourbon.

Les inimitiés au vestiaire

L'enthousiasme des garçons de Decazeville a converti tout le monde. Le gouvernement d'abord, qui, dès 1971, a apporté ses crédits et a nommé un chargé de mission, M. Pierre Truteau ; les préfets et les chefs de service de l'administration, qui ont baissé leurs ponts-levis et accepté de travailler ensemble ; les maires, qui par centaines sont devenus membres de l'association ; les parlementaires, qui ont laissé leurs inimitiés au vestiaire.

C'est que l'objectif n'était pas banal quand il fut défini, en 1970, avant que ne soit créé le ministère de l'environnement. Pour les Lotois il s'agissait — et il s'agit plus que jamais — d'arrêter l'exode, de revivifier le pays, de développer toutes ses activités y compris industrielles sans saccager la nature. L'affaire est tellement exemplaire que les ministres se sont toujours déplacés pour présider l'assemblée générale de l'association. Le 15 février dernier, à Cahors, c'était — après quatre de ses collègues — le tour de M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie. On a dressé le bilan de quatre années de travail en commun. De 1971 à 1975, près de 115 millions de crédits supplémentaires ont été injectés tout au long de la vallée. Les ministères en ont apporté 45 %, les départements et communes 55 %.

Premier résultat : le Lot, que menaçaient les pollutions domestiques et industrielles, sera sauvé. Cinquante stations d'épuration et neuf centres de traitement des ordures sont en construction. Et, ici, pas question de brûler les déchets : on fait du compost pour les agriculteurs Pour les sablières qui, comme partout, dénaturent les fonds et les rives du fleuve, une réglementation plus sévère est en préparation. Une vingtaine de petits barrages qui menaçaient ruine ont été consolidés et pour les bateaux de plaisance une écluse reconstruite. On en comptait une soixantaine, autrefois, qui ouvraient le Lot a la navigation sur 300 kilomètres. Les usines d'électricité les ont colonisées une à une, et le fleuve n'est plus qu'une succession de biefs où l'eau stagne et s'altère en été. Tout là-haut, dans la Truyère — un affluent du Lot, — l'E.D.F. thésaurise derrière ses voûtes de béton un demi-milliard de mètres cubes d'eau. Ne pourrait-elle pas en lâcher un peu en été pour que le Lot continue à couler et que les maraîchers des basses vallées irriguent leurs jardins ? A la question posée, l'E.D.F., qui croit avoir le monopole des eaux, a répondu brutalement « niet ». Réponse jugée « impossible » par le ministre de la qualité de la vie. Il faudra donc sauver le Lot avec... ou malgré l'E.D.F.

« *Si vous êtres pressés*, dit plaisamment un responsable du tourisme local, *inutile de venir dans la vallée du Lot. D'abord parce que c'est beau — on s'arrête à chaque instant, — ensuite parce que ça tourne.* »

Les routes, celles qui suivent la vallée — quand il y en a, — ont parfois la largeur d'un chemin de campagne. C'est charmant mais tout de même insuffisant pour qui veut accueillir l'étranger. Malgré quelques élargissements et rectifications de virages faits ici et là, on est encore loin du compte.

Les paysages, en revanche, et les sites sont énergiquement défendus. On reboise — mais pas assez pour enrayer l'érosion des rives des terres aveyronnaises qui rougissent l'eau de la rivière. Dans le département du Lot, l'atelier d'assistance architecturale (*le Monde* du 27 mai 1973) examine et corrige sept cent cinquante permis de construire chaque année. Autant d'horreurs gommées, de villas agressives redessinées. Les services agricoles eux-mêmes participent aux opérations : on peint les toits des hangars, on réduit les dimensions des étables, on conseille aux cultivateurs le mur en pierre sèche plutôt que le grillage à moutons. La restauration des sites classés va bon train. A Conques, la halte des pèlerins sur le chemin de Compostelle, on a défoncé le béton coulé dans les ruelles il y a douze ans pour repaver à l'ancienne.

Un minimum de confort ne gâte pas la contemplation. Aussi s'active-t-on un peu partout pour installer des égouts, l'eau courante (40 % des maisons lozériennes ne l'avaient pas il y a cinq ans !), pour aménager des plans d'eau, des piscines, des terrains de sport. Rien de grandiose. L'aménagement de la vallée du Lot, c'est un grand programme de petits travaux.

Un Britannique en visite

Les vacances que l'on y propose sont celles de la marche à pied, des aventures en roulotte, des randonnées équestres. Un tourisme diffus et itinérant s'appuyant sur les auberges, les mini-terrains de camping et les chambres chez l'habitant plutôt que sur les «quatre étoiles». L'agriculture familiale ne prétend atteindre non plus ni les rendements industriels ni les raffinements de la super-gastronomie. Elle préfère le mouton du causse, le vin de Cahors, les fruits de la vallée, ces piliers du bien-manger quotidien Les « aménageurs » locaux estiment que la qualité de la vie, c'est d'abord l'équilibre, l'harmonie. Agriculture, artisanat, tourisme, industries, doivent s'épauler, non s'entre-dévorer.

Leur grand souci reste Decazeville, le point noir de la vallée. Une ville sans grâce... et sans station d'épuration. L'entourent plusieurs grosses entreprises fort polluantes dont les émanations ont brûlé la végétation des collines. Une exploitation de charbon à ciel ouvert — la « découverte » laisse des gouffres noirs à la place des montagnes. Effarés par les sommes à engager pour arranger tout cela, ni la ville ni les industriels ne veulent faire le premier pas. Un inspecteur général de l'environnement envoyé par M. Jarrot est attendu. Il faut une concertation, un plan d'action, des crédits spéciaux. Ce sera sans doute l'œuvre des cinq prochaines années. Car le président de la République comme son gouvernement l'ont promis : « *L'opération vallée du Lot sera maintenue et poursuivie.* » Le 30 septembre prochain un programme chiffré couvrant la période du VIIe Plan sera presenté à M. Jacques Chirac, à sa demande.

Déjà l'expérience étonne l'étranger. Le ministre britannique de l'environnement et un haut fonctionnaire belge sont venus sur place pour analyser le « miracle ». Chaque été, trois cent cinquante mille touristes, eux, ne se posent pas tellement de questions. Ils apprécient, voilà tout. Une vallée vivante, naturelle, rien d'un musée ou d'une réserve d'Indiens. Et les Lotois ont fort bien compris que c'était là leur meilleur atout. Comme dit M. Christian Bernade, trente-neuf ans, président de l'Association pour l'aménagement de la vallée : « *Nous ne braderons pas notre pays au tourisme colonisateur. Les habitants ne se prêteront pas au déguisement pour jouer une farce dans le grand cirque des vacances. On continuera à vivre ici différemment, mais mieux qu'ailleurs.* »

MARC-AMBROISE RENDU.

(1) 6, avenue Victor-Hugo, B.P. 48, 12300 Decazeville. Tél. : (65) 43-06-27.

AUTOCRITIQUE CHEZ MÉRIDIEN

LES syndicats jouent au jeu du massacre : lu sur un panneau d'affichage dans un local d'Air France : « *La chaîne s'effondre, l'hôtel s'écroule...* » en rouge, surtitrant une photo d'un dépliant publicitaire qui vantait les mérites du Méridien de Nice dont la piste de danse vient, il y a quelques semaines, avec trois cents témoins, de donner des signes de roulis. Arrêt des maracas, pompiers, les couples et les tangos d'abord ; enquête. Illusion ou « paille » dans le béton ? « *La chaîne s'effondre...* »

Tout va mal. Le terme exprime, sans doute de manière imparfaite, l'étonnement des touristes qui en sont victimes : « surbooking ». En clair : « *Vous êtes de trop sur nos listes, votre voyage est acheté, payé, vous étiez théoriquement attendu. Mais c'est une erreur.* » Il y a maldonne.

De novembre à fin janvier, sur dix mille personnes qui avaient acheté des séjours dans les deux établissements de la chaîne à la Martinique et à la Guadeloupe, 5 % étaient « surbouqués ».

Cinq cents clients mis au piquet, la mer des Caraïbes dans le dos. Certains l'ont vue, « flash to flash », voyage aller, voyage retour, le temps d'une fureur à se promettre de ne plus jamais faire que du camping sauvage dans l'Aveyron.

Mauvaise passe pour la filiale de la compagnie nationale qui a vu, notamment avec les erreurs de réservation de ses hôtels aux Antilles, son image de marque prendre un vilain teint. On fait aujourd'hui les comptes, et les tableaux de commande se sont mis à clignoter au rouge comme aux beaux jours des grandes reprises en main.

La caution

Mise en place d'une équipe de direction dite de deuxième phase ; M. Henri Marescot, directeur du réseau Amérique du Nord et Amérique centrale, succède à M. Jeoger, président depuis la création de la société en 1971. La définition du produit sera repensée, nouvelle étude du marché, de la gestion de la commercialisation ; une enquête devrait être prochainement lancée pour connaître le taux de satisfaction de la clientèle. La chaîne Méridien sort de l'adolescence avec un passif qu'elle s'apprête à faire disparaître pour peu qu'elle trouve sa personnalité et s'échappe de la tutelle d'Air France.

Taux de remplissage moyen l'an dernier, pour les sept hôtels ouverts de la chaîne, 65 % : le compte d'exploitation fait apparaître un déficit de 1 million de francs. Ce n'est pas tout. La note est plus lourde : l'amortissement des crédits bail et du matériel coûte à la société, en 1974, 13 millions de francs.

Quelles étaient les grandes orientations que s'était fixées, à l'époque c'était son nom, Hôtel France international ? Mise en place d'une chaîne d'hôtels quatre étoiles luxe, où l'accueil, le confort, la cuisine, le style seraient frappés du bleu, blanc, rouge. Autrement dit, l'installation aux quatre coins du monde d'établissements-ambassades, morceaux de France bien tempérés, résolument en marge de l'anonymat hôtelier international ; la compagnie nationale amenant pour ainsi dire la caution.

L'ouverture du Méridien Paris, porte Maillot, avait fait douter de la formule choisie et de la manière de s'y prendre pour exalter « l'esprit français ». C'est bien à un constat d'échec qu'on arrive aujourd'hui où les hôtels existent — même s'ils ont été construits avec plus ou moins de bonheur, — mais où ce qui devait en faire l'originalité, cette fameuse « spécificité française » a disparu si tant est qu'elle ait jamais existé.

Restent des établissements comme les autres, où s'est installée la confusion des genres entre la clientèle de groupe, la clientèle individuelle, hommes d'affaires, touristes... Le phénomène n'est pas l'apanage de la filiale d'Air France. De nombreuses chaînes souffrent de difficultés identiques. Pour Méridien, soulignons seulement que son manque de maturité aura accentué l'effet.

Québec, Salvador de Bahia, Rio-de-Janeiro, Khartoum, Mohammedia (Casablanca), voilà pour les ouvertures de 1975. Il est temps que la chaîne trouve son second souffle.

JEAN-PIERRE QUÉLIN.

LE CLUB MÉDITERRANÉE AU MEXIQUE

L'important, c'est d'y avoir été

A la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, de perspicaces investisseurs ont acquis pour quelques sous, en Normandie, en Bretagne, sur la côte varoise, des hectares de dunes désolées ou de terres incultes au bord des rivages où ont surgi depuis Deauville, La Baule et Saint-Tropez. On ne risque pas grand-chose à prédire que les financiers qui actuellement achètent au kilomètre les côtes de la rive mexicaine du Pacifique et échafaudent de gigantesques projets d'aménagements touristiques sont de la même manière les pionniers d'une future Californie, d'une nouvelle Floride, d'une prochaine Côte d'Azur. Il est encore temps d'aller voir cette région du monde dans sa pureté originelle avant que les bulldozers n'y entrent en action, que n'y surgissent partout les marinas et les palaces, les campings et les ports artificiels cernés d'immeubles. Dans quinze ans, dix peut-être, il sera trop tard. Du moins, les « gentils membres » du dernier-né des « villages » du Club Méditerranée, Playa-Blanca, à une heure d'avion de Mexico ou d'Acapulco, pourront-ils dire : « J'y étais. »

Une nature sauvage, dure, parfois dangereuse encore, souvent d'une beauté à couper le souffle. Pêle-mêle, on évoque telle île grecque, la Casamance ou encore une déchirure de la côte turque : mais non, cela ne ressemble à rien, c'est un « ailleurs ». Un océan indompté où les sports habituels du Club — la voile, la pêche sous-marine surtout — retrouvent une saveur perdue, un goût d'aventure, le piment du péril. De rares et minuscules hameaux où la vie n'a pas tellement changé depuis Cortez. Il faut parcourir 70 kilomètres d'une route aux magnifiques paysages, ouverte il y a dix-huit mois, pour gagner la petite ville la plus proche et l'aéroport à peine achevé.

L'entaille fleurie

Autour du « village » lui-même, inauguré à grand fracas de discours à la fin de janvier par une foule de ministres et d'importants Mexicains, Français, Marocains, Ivoiriens, la forêt n'est pas vraiment déflorée, si elle n'est plus réellement vierge, avec au flanc cette blessure de briques, de ruelles ombreuses, ces jeux de passerelles et de torrents et ces palmiers sagement rangés sur le gazon. Paradoxe : toute fleurie qu'elle soit, l'entaille paraît terne dans l'exubérante palette qui l'enserre de tous ses rouges, mauves, verts et jaunes à la belle saison, notre hiver d'Europe.

C'est loin, c'est cher ? Certes, aussi la clientèle américaine et canadienne l'emporte-t-elle haut la main sur le « G. M. » venu de France. Mais, en prime, le Mexique offre ses sites archéologiques, ses églises baroques, ses musées, ses villes aux marchés éclatants, ses climats contrastés, sa musique, son peuple chaleureux. Un second village du Club est en construction, à l'autre extrémité du pays, dans le Yucatan aux mille richesses La planète rétrécit, la Méditerranée est loin, le jet a bousculé notre berceau et nous a lancés, ébahis, sur ces étranges rivages où refleurit, pour notre édification et notre plaisir, une autre civilisation, un passé ancien et fort mais tout neuf à nos yeux.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

Tourisme

POINT DE VUE

Mésaventure d'une « vedette »

AU CHEVET DE DJERBA



par
SALAH-EDDINE TLATLI (*)

DEPUIS que les plages passablement polynésiennes de Djerba, avec leur parfum d'exotisme désuet, sont devenues à la mode, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années à peine, cette petite île de 514 kilomètres carrés du littoral sud-tunisien fait figure de grande plaque tournante du tourisme méditerranéen, et son aérodrome voyait débarquer, déjà en 1972, venant des principaux pays européens, mais surtout de France et d'Allemagne, soixante-huit mille « vacanciers », c'est-à-dire à peu près autant que la population autochtone elle-même.

On s'est rendu compte de plus en plus que cet essor touristique vertigineux, qui a entraîné la construction de tout un chapelet d'hôtels côtiers *dans la zone nord-est, totalisant près* de dix mille lits sur vingt-sept mille qu'on projette de réaliser, s'il a eu des conséquences bénéfiques sur l'économie tunisienne par ses apports en devises, n'en a guère eu sur celle de l'île. Loin d'être un catalyseur et de fournir un débouché providentiel, comme on aurait pu l'escompter, pour la production agricole, la pêche ou l'artisanat textile, déjà en perte de vitesse, cet *afflux* de consommateurs affamés de soleil, de mer, de bonne chère et de couleur locale, a eu au contraire pour effet une désaffection de plus en plus grande pour ces trois *branches* d'activité *sur* lesquelles a reposé durant des siècles et des millénaires la prospérité djerbienne, et de précipiter, par là même, le mouvement migratoire de caractère commercial antérieur, qui, de saisonnier, a pris l'allure d'un exode définitif.

Les compagnons d'Ulysse

Aussi la vie de ce petit paradis, qui, par un véritable miracle qui la déphasait de l'évolution mondiale, baignait encore il y a trente-sept ans, lorsque je tentais de la cerner dans mon premier livre, dans une atmosphère *quasi* homérique, comme aux temps heureux où les compagnons d'Ulysse faillirent oublier leur patrie en dégustant le lotus, s'est-elle profondément dégradée.

On ne compte plus à présent les *parcelles de terre totalement* abandonnées, les maisons des « menzel » en ruine, les mosquées, ces petits chefs-d'œuvre architecturaux de l'âme populaire, délabrées ou anéanties, tous les pressoirs à huile souterrains *ensevelis*, *les fours* à *chaux* ou de potiers de Guellala éventrés, les innombrables ateliers de tissage à fronton triangulaire fermés ou effondrés.

C'est précisément pour tenter de sauver ce qui peut encore être sauvé de ce prestigieux patrimoine esthétique, culturel et humain qui a fait la valeur de la civilisation djerbienne *depuis l'Antiquité, qu'un « séminaire* sur la sauvegarde de l'architecture et de l'environnement de Djerba » s'est tenu dans cette île du 23 au 26 janvier dernier, groupant une cinquantaine d'architectes, de sociologues, de professeurs et de chercheurs, venus *de divers pays.*

Pour sauvegarder la coquille architecturale et son environnement, avec toutes les beautés qu'ils récèlent, il importe en priorité de ranimer la *vie elle-même qui leur a donné nais*sance et les a façonnés à son image, en fonction de certains besoins matériels ou spirituels. C'est un peu le *problème* que connaissent aujourd'hui *ceux qui se préoccupent* de sauvegarder la médina de Tunis. C'est la fonction qui crée l'organe, c'est-à-dire, en l'occurrence, la ville ou le type d'habitat et de paysage humain particuliers de Djerba. C'est donc par la fonction, par la réanimation de ses activités antérieures ou par la création d'activités nouvelles adaptées au contexte local qu'il s'agit d'entreprendre le traitement si l'on ne veut pas tomber dans le sauvetage d'une enveloppe vide et morte pouvant constituer tout au plus une pauvre toile de fond folklorique destinée à appâter quelques touristes atteints de myopie culturelle et esthétique.

Le maintien de la vie djerbienne, suivant son rythme traditionnel, ou *suivant un rythme* qui s'en inspire, apparaît donc comme la condition première de l' « industrie » touristique.

Une optique nouvelle

Le second point fondamental est l'intégration de toute cette fracassante épopée touristique dans le cadre des diverses fonctions économiques de l'île, dont elle peut et doit devenir l'élément moteur au lieu de demeurer une réalisation postiche sans aucune incidence enrichissante.

Les recommandations du séminaire ont donc insisté sur cet aspect primordial de la vie djerbienne et de son équilibre sociologique, en préconisant que « l'agriculture soit prioritairement l'objet d'une action de rénovation », en particulier par un aménagement plus juste des ressources hydrauliques ; que la pêche et l'artisanat puissent connaître « *un développement en rapport avec le marché existant ou potentiel du tourisme* » ; que celui-ci soit « *repensé dans une optique nouvelle, c'est-à-dire d'intégration aussi harmonieuse que possible à tous les niveaux : de son infrastructure dans le paysage, de son poids sur l'économie, de son impact sur la société* », et en concluant enfin que « *rien ne peut être valablement entrepris en faveur de la sauvegarde et efficacement aboutir s'il n'y a pas à la base une volonté politique et une conscience de plus en plus grande de la population vis-à-vis de ces problèmes à la solution desquels elle doit être intimement liée* ».

Voilà des objectifs lucidement définis. Il ne reste plus qu'à les traduire sur le plan pratique et à faire en sorte que les semences puissent porter leurs fruits.

Ce n'est pas là une mince entreprise, mais tout l'avenir de Djerba en dépend.

(*) Professeur d'histoire.

Bouddha sans mystère à Ceylan

REBAPTISER, le 22 mai 1972, Ceylan en Sri-Lanka — l'île « resplendissante » — ce *n'était pas seulement rompre les liens plus que séculaires avec la couronne* britannique, *c'était encore choisir une affiche touristique. De* « féerie cinghalaise » *en* « paradis retrouvé », *la* « littérature » *occidentale se régalait d'un exotisme chromo et stéréotypé. Sri-Lanka, c'est un aveu.*

Le touriste aujourd'hui n'a pas à insister. Recherché pour les devises qu'il apporte, il est confiné, s'il ne choisit pas les plages « ensoleillées » *(le soleil est essentiel) du sud ou de l'est, dans le circuit traditionnel et sécurisant des cités anciennes. Sur les traces de Francis de Croisset, il parcourra, de capitale antique en cité médiévale l'itinéraire de la dent* « bestiale et sacrée » *de Bouddha.*

A Anuradhapura, la première capitale des rois cinghalais, parvis et degrés du temple où fut détenue la relique « ne mènent plus qu'à des ronces ». *Mais demeure un site* « exceptionnel » *de vallons et de lacs artificiels. Un lieu de culte aussi — l'arbre de Bo — où se pressent les bouddhistes de l'île et du sud de l'Inde.*

Anuradhapura rasée par les envahisseurs, la dent fut transportée dans la nouvelle capitale de Pollonaruwa. Deux temples l'accueillirent successivement, mais il n'en reste que des fondations et quelques colonnes. En revanche, palais, temples et statues de Bouddha assis, debout ou couché, parsèment un site aussi exceptionnel que le précédent.

C'est à Kandy qu'est gardée « la dent », *ou une dent. L'archevêque de Goa ne l'a-t-il pas fait broyer dans un mortier en 1560 ? Enfermée dans un temple en pâtisserie rose pâle, sur les bords d'un lac, elle trône sous sept clochettes d'or.*

Sur le chemin de ces capitales successives on aura eu un aperçu de l'Asie, en résumé. *La faune des singes, serpents, buffles, oiseaux et insectes de toutes sortes* « au jazz diabolique » *et, bien sûr, des éléphants calmes. La flore des cocotiers, bananiers bambous, hévéas, ébéniers. Sur les étalages des marchés, on aura remarqué les noix de coco, les mangues, les bananes et les feuilles de bétel. Au bord des routes, on aura vu défiler plantations de thé et rizières.*

Mais Ceylan ? Flore, faune et population entr'aperçues ne composent-elles qu'un gracieux décor romanesque destiné à entourer l'essentiel du pays, ses monuments ?

Là comme ailleurs en Asie, « il n'y a rien à voir, tout à interpréter ». *Il aura fallu croiser vingt mariages un même jour pour deviner l'importance de l'astrologie, qui* « décide de tout sauf du jour de votre mort », *découvrir dans une presse — pourtant plus indigente que les parias de Colombo — les suicides d'adolescents pour penser qu'un mariage en dehors de sa caste reste bien difficile.*

Prudence

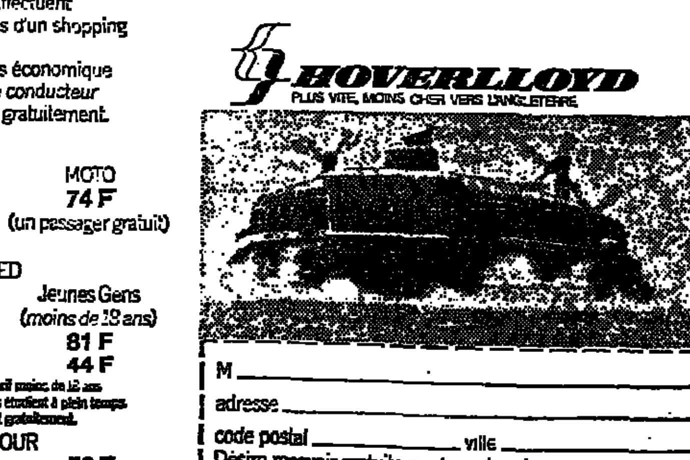
Il aura suffi de voir les coolies tamouls des plantations de thé et de connaître leurs salaires de misère pour imaginer les rapports de cette ethnie (22 % de la population du Sri-Lanka) avec l'ethnie dominante cinghalaise. Autant d'impressions fugitives et non satisfaisantes.

Prudence plutôt qu'indifférence, les circuits touristiques traditionnels ne font qu'entrouvrir les portes des pays dont ils proposent la « découverte ». *Au voyageur de les pousser. Mais la paresse veille, aidée par la rapidité inévitable de ce genre de voyage. Pourtant,* « c'est mal raisonner, écrivait déjà Jean-Jacques Rousseau, que de conclure que les voyages sont inutiles de ce que nous voyageons mal ».

BRUNO DETHOMAS.

★ *Deux propositions parmi bien d'autres.* — Dix jours, de Paris à Paris, séjour en pension complète à Bentota ou Beruwala (cinq hôtels au choix), à partir de 2 470 F par personne. Au même catalogue « Les anciennes cités cinghalaises », dix jours, de Paris à Paris, avec un tour passant par la majeure partie des hauts lieux de l'île : à partir de 3 650 F par personne.
(Euro 7, en vente dans toutes les agences de voyage.)







8 6
+ 5 1 2
3 8 2

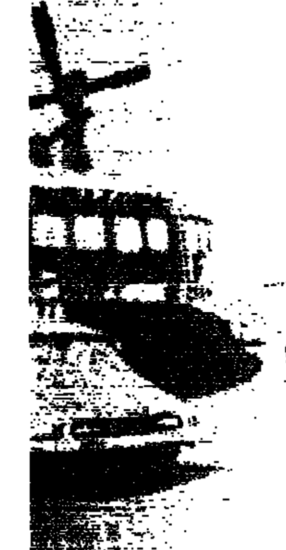
0 4 6
2 1 2
259

هكذا من الأصل

ms mystère
ylan

Prudence

BRUNO DETHOMAS



à raconter

Tourisme

LA FRANCE SANS PRÉTENTION

LES LAVOIRS DE L'ILE-DE-FRANCE

EN colombier à l'Haÿ-les-Roses, sur fond de tours de logements. Les lignes basses d'une forteresse des champs qui ne dérangent pas celles du plateau : la ferme de la Madeleine, à Saint-Yon (Essonne), vit entre ses murs comme si Paris était au bout du monde. Au-delà des banlieues, c'est encore la campagne ; l'exposition consacrée aux « *aspects de l'architecture rurale en région parisienne* », à l'occasion de l'année européenne du patrimoine architectural le rappelle (1). Son catalogue (deux cent cinquante numéros, dont de nombreuses photographies) pourrait inspirer des promenades dominicales, car, si les guides n'oublient jamais églises et châteaux, ils ignorent souvent ces échantillons d'une architecture modeste et moins connue, mais justement bien faite pour la découverte.

Portails monumentaux des grandes exploitations, granges comme des églises, remises, puits, colombiers, logis comme des manoirs. Tant qu'ils servent à l'exploitation, les bâtiments sont relativement bien conservés. Bien sûr, les toitures sont souvent réparées à l'économie et la tôle remplace la tuile ; ou bien les porches sont démolis ou élargis pour laisser passer les engins des champs. L'aire à cidre, qui abritait le pressoir, est désaffectée et sert à ranger le bois. L'aire de battage, qui gêne au milieu de la cour, est aplanie. La maison d'habitation est plus coquette qu'autrefois : des rosiers soigneusement entretenus ornent le petit manoir de la ferme de Guillerville à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne), là où venaient autrefois les charrettes comme en témoigne une carte postale ancienne. Les colombiers sont vides et les moulins ont perdu leurs ailes.



La grenouille à la mandoline

Dans les villages, le lavoir n'est plus très fréquenté, mais il « mérite parfois le détour ». Au Perchay (Val-d'Oise), on remarque, creusé dans le mur, l'emplacement où les femmes se déchargeaient de leur hotte de linge. A Saint-Maurice-Montcouronne (Essonne), une curiosité : la grenouille qui joue de la mandoline sur le toit du lavoir.

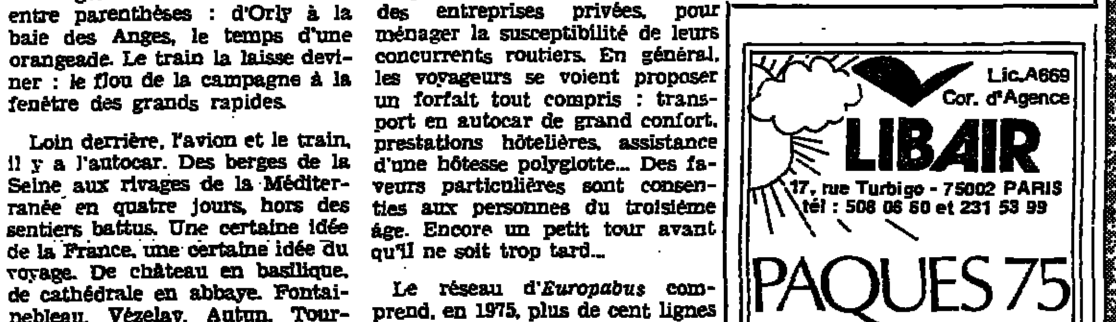
L'exposition témoigne des efforts des chercheurs bénévoles qui participent au pré-inventaire lancé dans plus d'une vingtaine de cantons des départements dans la région parisienne, sauf dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. L'inventaire proprement dit, mené par des spécialistes, n'a été entrepris que dans le canton d'Etampes (Essonne). Depuis 1972, plusieurs expositions locales ont été présentées, et Mme Dominique Hervier, qui a préparé celle de l'hôtel de Sully, a puisé dans les documents déjà utilisés.

Un montage de diapositives montre en contrepoint de photographies actuelles les aquarelles d'un certain Alfred Capaul qui sillonna, avec son chevalet, à la fin du siècle dernier ce qui est devenu aujourd'hui la banlieue : Buc, Chevreuse, Joinville, le pont de Gournay et Noisy-le-Sec ont bien changé. Peut-être faut-il se hâter de regarder ces fermes et ces villages qui sont encore à la campagne...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Jusqu'au 6 avril. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 4e. De 11 h. à 20 h., tous les jours sauf le mardi.

Autocar en balade



ENTRE Paris et Nice, il y a la France. Diverse et changeante. L'avion la met entre parenthèses : d'Orly à la baie des Anges, le temps d'une orangeade. Le train la laisse deviner : le flou de la campagne à la fenêtre des grands rapides.

Loin derrière, l'avion et le train, il y a l'autocar. Des berges de la Seine aux rivages de la Méditerranée en quatre jours, hors des sentiers battus. Une certaine idée de la France, une certaine idée du voyage. De château en basilique, de cathédrale en abbaye. Fontainebleau, Vézelay, Autun, Tournus... D'un vignoble l'autre : Beaujolais, Châteauneuf-du-Pape...

Vingt-six pays

Aujourd'hui, le train ne sait plus musarder ; il ne pense qu'à faire de la vitesse. Avaient-elles pressenti qu'un jour viendrait où on le leur reprocherait ? Dès 1951, seize sociétés de chemins de fer européens créèrent, sous le nom d'*Europabus*, un réseau de circuits touristiques, en autocar. Elles ont même pignon sur rue à New-York pour offrir leurs services aux vieux habitués des « Greyhound » avant qu'ils ne traversent l'Atlantique.

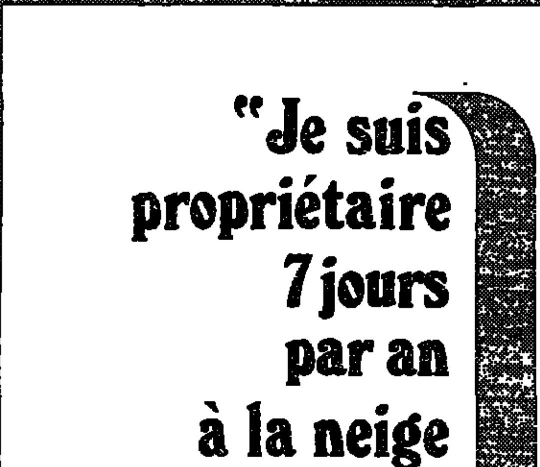
Ces lignes d'autocars sont exploitées directement par les administrations ferroviaires, à moins qu'obligation ne leur soit faite, selon les pays, d'en confier la gestion à des filiales, voire à des entreprises privées, pour ménager la susceptibilité de leurs concurrents routiers. En général, les voyageurs se voient proposer un forfait tout compris : transport en autocar de grand confort, prestations hôtelières, assistance d'une hôtesse polyglotte... Des faveurs particulières sont consenties aux personnes du troisième âge. Encore un petit tour avant qu'il ne soit trop tard...

Le réseau d'*Europabus* comprend, en 1975, plus de cent lignes qui recouvrent environ 100 000 kilomètres, répartis sur vingt-six pays d'Europe. La saison dernière, un millier de touristes ont utilisé la formule entre Paris et la Riviera. Autres carnets de route possibles, dans l'Hexagone ou aux alentours : Anvers-Menton, Toulouse-Barcelone, le val de Loire et la Bretagne en quatre jours, les Causses et les gorges du Tarn en six jours.

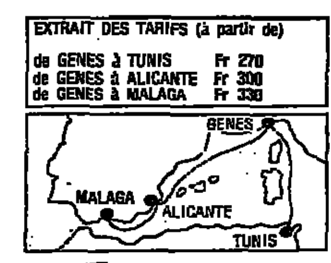
Le train réinvente l'autocar pour aller là où il ne siffle plus, pour promener ses clients qui ne sont pas toujours en voyage d'affaires le nez plongé dans un dossier. « *E pericoloso sporgersi.* » Vraiment ?

J.-J. B.

(*) Sceta-Europabus, 89, rue de Miromesnil, 75008 Paris. T. 387-61-79.







Treize façons de prendre la mer

De « Bonaparte et les pyramides » à « Ulysse et la légende des sirènes » en passant par « Le monde hellène et ottoman », ou « Sur les pas de saint Paul », et bien d'autres croisières, le catalogue « Croisières en Méditerranée et en mer Noire » de la compagnie Paquet, treize propositions variant de onze à vingt jours en mer, entre le 27 avril et le 14 novembre.

★ **Croisières Paquet : 3-5 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, tél. 266-57-59, et toutes agences de voyages.** *(A partir de 1 200 F et jusqu'à 2 600 F par personne.)*

La Yougoslavie vue du large

Chaque samedi, à partir du 10 mai et jusqu'au 4 octobre, le *M.S. Jedinstvo*, un paquebot de *2 600 tonnes, doté de tout le* confort, lèvera l'ancre de Venise pour une croisière de huit jours en Yougoslavie.

De nombreuses escales sont prévues, tout au long de la côte dalmate — « le pays aux mille îles », — à Sibenik, à Bisevo, une escapade à Corfou, d'où l'on ralliera les rivages yougoslaves, avec de nouveaux jetés d'ancre à Losinj, à Rab, à Opatija, à Pula.

★ **Opératours : 38, boulevard des Italiens, 75009 Paris, tél. 246-72-08 et, à Lyon, 1, place Francisque-Regaud, 69002 Lyon, tél. 42-10-24.**

(A partir de 1 160 F et jusqu'à 1 890 F par personne, selon la cabine demandée.)

De Sète à Tanger à bord de l' « Agadir »

Depuis le 18 janvier, le car-ferry *Agadir*, de la Comanav (Compagnie marocaine de navigation), assure la traversée Sète-Tanger. Cent cinquante voitures peuvent trouver place dans les flancs du navire et quatre cent soixante passagers goûter les joies d'une ambiance marocaine trente-huit heures durant.

★ **Compagnie générale transatlantique, Tour atlantique, 92-Paris-La Défense, tél. 776-41-11, et toutes agences de voyages.** *(Aller simple en classe économique : 247 F, comprenant traversée, hébergement et pension complète. En classe confort : 379 F.)*

Départ tous les quatre jours de Sète ou de Tanger.

Croisières dans

Le commissaire

« L'AVENIR de la croisière est irrémédiablement compromis en ce qui concerne la France... » Il sait de quoi il parle et de quoi il retourne, *pour avoir passé vingt ans de sa vie sur les paquebots de la Transatlantique — dont neuf à bord du France — en qualité de commissaire.*

Comment devient-on (il serait plus juste de dire : comment devenait-on) commissaire ? C'était moins simple qu'il n'y pourrait paraître. Après avoir passé le concours privé de la compagnie, un concours privé sur titres (licence de droit, H.E.C ou Sciences po, par exemple), les admis étaient embarqués, en tant qu'élèves, pour un stage qui allait durer pas moins de quatre ans, tout juste le temps de se familiariser avec les multiples aspects d'une existence et d'une profession ne ressemblant à aucune autre. Après quoi, il fallait encore, pour devenir officier à part entière, décrocher son brevet d'Etat de commissaire de la marine marchande.

Commissaire de la classe touriste, commissaire chargé des relations publiques et de l'animation (et, dans le cas de certains navires, comme le France « rédacteur en chef » du quotidien imprimé au large, de la radio et de la télévision du bord) ; commissaire « intendant » chargé de la gestion, commissaire administratif responsable du département hôtelier — quelque neuf cents employés sur le France — ou, enfin, commissaire principal coiffant toute l'administration, tels étaient les différents degrés d'une carrière tout entière passée entre ciel et mer, mais toujours « passionnante, prenante, attachante... »

Comment explique-t-il son pessimisme sans réserve quant à l'avenir de la croisière sous pavillon tricolore ? « Par la simple diminution croissante, lors des dix ou quinze dernières années, de notre flotte, où le *désarmement du France a claqué comme un coup de grâce.* » *Une flotte qui, d'ailleurs, force est de le reconnaître,* « n'aurait pu prétendre d'aucune manière entrer dans la compétition face à des armateurs, tels ces Scandinaves, pour ne citer qu'eux, qui ont lancé

TÉMOIGNAGE

DE GÊNES A SYDNEY
BON VENT

LA vitesse de croisière est d'un vingtaine de nœuds. De Gêne à Fremantle, sur la côte ouest de l'Australie, nous ferons, *en comptant les quelques détours exigés par nos escales* (Naples, Messine, Malte, Tenerife, Le Cap), une traversée de 11 600 miles et des poussières, soit plus de 21 000 kilomètres à une moyenne de 40 kilomètres à l'heure. L'occasion rêvée de trouver enfin le temps long...

Pour meubler ces loisirs, pourquoi ne pas relire « la Nouvelle Héloïse », *rare exemple de chef-d'œuvre délayé comme un feuilleton de télévision, et je ne résiste pas au plaisir de citer Saint-Preux sur le départ : « J'entends le signal et les cris des matelots ; je vois fraîchir le vent et déployer les voiles. Il faut monter à bord, il faut partir. Mer vaste, mer immense, qui dois peut-être m'engloutir dans ton sein... »*

Ces pêcheurs noirs qui s'aventurent sur leurs barques minuscules au large des côtes sénégalaises et brandissent de larges poissons dorés en guise de salut, on les a assez vus ! On les a assez vus, ces couchers de soleil tout feu, tout flamme, qui prennent leurs aises et s'étalent sur 180 degrés, là où l'Equateur se confond avec l'horizon... Franchir les Tropiques ne vous fait plus ni chaud ni froid.

Ironie à part, il est évident que la climatisation assure un confort autrefois inimaginable, jusque dans la salle des machines où le mazout incandescent déferle dans ses cuves (la « Lloyd Triestino » en brûle *pour près de 100 000 francs par* jour) et où des cylindres d'acier de 70 mètres actionnent les deux hélices. Quel soupir de soulagement, quand on songe à *Céline et à l'affreuse étuve de son « Amiral Bragueton » ! Si l'on s'enrhume d'aventure, on ne sue plus. Ça compte...*

La congélation des aliments a résolu le problème du ravitaillement. *Manger, boire, dormir sur ses deux oreilles, voilà le programme. Calme plat. Tout baigne dans une mer d'huile. Laissons-nous donc conduire à bon port.* Cependant, pour la plupart d'entre nous, ce voyage agréable n'est pas un voyage d'agrément. Plusieurs centaines de passagers sont des immigrants. La moitié d'entre eux, en moyenne, bénéficient d'une quasi-gratuité de transport grâce au programme unique au monde *instauré par le gouvernement fédéral australien.* A bord, sans compter des francs-tireurs danois, yougoslaves, turcs, etc., des cohortes de Français, de Suisses, d'Allemands, serrent les rangs ; des contingents d'Espagnols et d'Italiens *se préparent à l'assaut, corps expéditionnaire de main-d'œuvre, commando du progrès économique, de la mobilité sociale, parfois de la cupidité ou de la candeur.*

On va voir des baleines...

Notre « *Marconi* », à cause de la houle et de l'étroitesse du goulot d'accès, n'est pas entré dans *le port de La Valette et a continué jusqu'à la baie de Marsaxlokk.* Là, une felouque a fait plusieurs allées et venues pour nous amener son monde. Valises, enfants, femmes vieilles et jeunes, un abbé pardessus le marché, projetés à bout de bras, *accueillis de même,* ont franchi « l'abîme », cher à Saint-Preux, que les amarres ne parvenaient pas à supprimer entièrement.

Toute collectivité a une composante militaire. Ici, l'exactitude aux repas est la moindre des choses : on en sert huit cents d'un coup. Les rumeurs circulent facilement : on va nous vacciner contre le choléra, *on va voir des baleines...* Embringués dans un système collectiviste nous sommes c o u p é s du m o n d e. Quelques dépêches de presse, choisies au petit bonheur, nous procurent une infime ration quotidienne de mauvaises nouvelles. Le Proche-Orient n'a jamais été plus éloigné de nos préoccupations, alors même que l'utilité du canal de Suez nous saute aux yeux. La nuit du *second tour des élections présidentielles françaises,* dans les parages de la Côte-d'Ivoire, j'ai eu la chance de dénicher sur le pont-promenade, enfoui derrière des chaises repliées, un amateur de radio qui a suffisamment tripoté son transistor (appareil du plus grand luxe) pour me permettre de deviner, à travers la bouillie des commentaires, le résultat.

Parfois, les souvenirs s'agitent. Ils ont goût de sel et ne s'affadissent pas. Entre ciel et eau, nous sommes tous face à face avec nous-mêmes. Les adultes, après s'être assuré un bout de territoire sur un pont, dans un salon ou le long d'un couloir, somnolent volontiers, affalés sur d'innombrables fauteuils. On émigre les pieds dans ses pantoufles, littéralement. *C'est l'aisance, quoi !* Les femmes envahissent les buanderies. Elles n'attendaient que ça : l'aubaine de laver

Smoking à la rigueur

UNE définition pour les bateaux de croisière de demain ? Une étude récente de la Transat faisait ressortir les points caractéristiques qui marqueront ce navire du futur et surtout la nouvelle organisation à bord. On y relevait notamment :

Cabines plus petites que les chambres d'hôtel mais non moins confortables, et disposant de tous les éléments nécessaires pour ne pas dépendre d'un personnel de service ; suppression des contingences vestimentaires ; simplification du service ; suppression de toutes contingences en particulier dans le domaine des horaires, de la vie à bord (exemple les repas).

Formule de restauration moderne ; animation tenant compte des desirata de la clientèle ; style de service, nourriture, animation et personnel devant s'intégrer aux us et coutumes des zones d'exploitation pour tenir compte de la motivation de la clientèle qui recherche le dépaysement ; suppression des pourboires.

le printemps se souvient

en trois ans dix à douze unités parfaitement adaptées aux exigences nouvelles, et qui, depuis, écument littéralement le marché des Caraïbes, dont les Américains se montrent si friands... »

Parce que ces bateaux de la nouvelle vague, à la ligne carénée, « profilés comme des avions », *offrent à une clientèle désormais difficile, et qui entend bien trouver en mer un confort au moins égal à celui que proposent aujourd'hui les meilleurs hôtels, des installations sans rapport avec ce qu'offraient — exception faite pour le* France *— les nôtres, même les plus récents : lequel de nos paquebots peut se vanter de n'avoir, par exemple, que des cabines extérieures ?*

Autre argument, tout personnel peut-être, mais qu'il avance avec une évidente conviction : son peu d'espoir dans ce que l'on a déjà appelé « *une démocratisation de la croisière* ». *Pour lui,* « la croisière, c'est le luxe, le très grand confort, une table hors de pair : comment pourrait-on mettre tout cela à des tarifs eux-mêmes « démocratisés », alors qu'à prestations égales l'hôtellerie flottante a toujours été nécessairement contrainte de pratiquer des prix déjà plus élevés qu'à terre ? » *Tout cela lui paraît d'autant plus regrettable* « que le marché potentiel existe, notamment aux Etats-Unis, où l'on ne compte plus les candidats à l'embarquement » *Et de citer le cas des croisières du* France, *qui, régulièrement, comptaient, sur un total de douze à treize cents passagers, cinq à six cents repeaters, des « récidivistes », dont certains franchissaient jusqu'à cinq fois dans la même année l'échelle de coupée leurs bagages à la main...*

Et pourtant « le *France* n'a pas transporté que des milliardaires, sauf dans des cas très particuliers, comme les tours du monde. Seulement, le *France* c'était autre chose, un cas unique dans l'histoire de la mer, un navire que rien, jamais plus, ne saurait prétendre égaler... »

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

LES YEUX DANS LE SILLAGE

LONG TEMPS

et repasser gratuitement. Les enfants jouent, ravis au début, plus moroses ensuite, sempiternellement encombrants. Les bébés gênent pas mal de monde, mais il en faut. On en trouve de charmants.

Le compartimentage affectif est d'autant plus frappant que spontané. On se distingue et on se rapproche par le jeu d'affinités subtiles. On se renferme aussi dans son quant-à-soi. Dieu merci ! une solitude relative n'est pas interdite. Seule, une chose devient presque impossible : travailler. Mais, à l'exception du voisinage de table, à propos duquel mieux vaut renoncer à tout idéal, la sociabilité n'est jamais contrainte. Elle s'apparente à celle, si séduisante, en usage dans l'auto-stop. On se parle et on se quitte au gré de sa fantaisie.

Après Le Cap, l'ambiance change avec la température, le climat, l'accoutumance et l'arrivée des Sud-Africains — afflux de population... Elle se modifiera sûrement encore après Sidney : les émigrants auront laissé la place aux Australiens qui se rendent en Europe, via Tahiti et le canal de Panama. Il va de soi que l'atmosphère n'a rien de commun avec celle des lignes de l'Atlantique Nord, où la durée du parcours est beaucoup plus brève, l'homogénéité de la clientèle beaucoup plus forte.

En tant que système social, un paquebot est fascinant. S'agit-il, sinon d'une société modèle, du moins d'un « modèle » valable pour des sociologues ? La première symbolise-t-elle le capitalisme et la classe touriste le socialisme ? A ce compte, j'observerais que les deux systèmes laissent entier, dehors tel un corps étranger, le monde du travail. Si j'avance que le personnel préfère être employé en première où il gagne plus, se fatigue moins et jouit d'une considération certaine, on entrevoit les conclusions que je n'aurai pas la légèreté d'en tirer.

Le mot du disparu

Par contre, j'avouerai sans vergogne que j'apprécie le luxe et le raffinement de cette fameuse première, comme j'aime les roses et le champagne ou Conrad et Saint-John Perse. Certes, la lutte des classes revêtirait dans ce cadre une tournure spectaculaire. Elle est reléguée au fin fond du subconscient des uns et de l'inconscient des autres. Pour peu qu'un événement grave surgisse, le corps social bouleversé éprouve un besoin immédiat d'ordre et d'union. Nous en avons eu la preuve, l'autre nuit, lorsque la disparition d'un passager a été annoncée par haut-parleur et la coopération de chacun requise pour les recherches. On a découvert une petite note dans la cabine : « Ce n'est pas un accident. La résurrection n'existe pas. » Le « Guglielmo Marconi » a néanmoins fait demi-tour, retraçant à l'envers son sillage évanoui, fouillant une étendue que n'éclairaient guère les lueurs des projecteurs. Ainsi a mis fin à ses jours, à l'âge de soixante-cinq ans, M. Jacob James L..., du Cap. La mer s'est repliée sur lui.

Voilà qui donne fugitivement à la blancheur des grands navires un air de deuil, hommage aux désespérés ou à notre enfance enfuie. Elle redevient aussitôt le signe d'une fête, la marque d'une civilisation et, pour la protéger, un matelot, avec son pot de peinture blanche, veille au grain de rouille. A l'arrière, sous l'Equateur, quand minuit arrivait, on lavait à grands jets d'eau les planches lisses. L'air demeurait moite et tiède, un sirop. Monique et moi observions, d'un poste surplombant le vide, le contraste entre les vagues sombres, sonores, et les longues traînées de lumière des ponts silencieux. C'était loin d'être laid.

A l'avant, les grandes baies encastrées dans leur embrasure d'acier se penchent vers les lames. Dans deux jours, nous serons à Fremantle. Les boiseries craquent. Un verre posé sur une table glisse et se brise. Une porte d'armoire mal fermée se rouvre et claque régulièrement.

Je n'ai rien contre les aéroplanes éminemment supersoniques et de dimensions volumineuses. C'est très bien, « Concorde », le dernier cri, le petit dernier de la technique, mais sur notre planète des familles ne devrait-on pas voir plus loin que le bout de ce nez-là, si effilé, si gracieux soit-il ? Des esprits pratiques désirent jeter les paquebots à la poubelle. Déjà, la Lloyd Triestino est la seule compagnie d'Europe continentale à maintenir une ligne régulière de passagers avec l'Australie et le Pacifique. A quand les autodafés des portulans et de cartes marines ?

Voulons-nous « tuer le temps » à tout prix ? Le temps, ma foi, c'est toujours bon à prendre. Il est doux, à l'occasion, de le trouver long.

JEAN-PAUL DELAMOTTE.

Moins de quarante ans s'abstenir...

L'OCCAJ (Organisation centrale des camps et activités de jeunesse et du tourisme populaire) organise, « pour ses amis de quarante ans et plus », une croisière en Méditerranée orientale.

On embarquera à Venise, à bord de l'*Ausonia*, pour gagner l'Adriatique : après une escale technique à Brindisi, on touchera Rhodes (excursion à Lindos), puis Beyrouth, où l'on mouillera trois journées durant (excursions à Baalbeck, Byblos, etc).

Ensuite, La Turquie, avec des visites de plusieurs sites archéologiques, la Crète (excursion à Knossos), puis Athènes, que l'on visitera, et le Péloponnèse. C'est en Yougoslavie que s'achèvera le périple, avec un tour de Dubrovnik, dernière escale avant le retour à Venise.

★ O.C.C.A.J. : 20, boulevard Poissonnière, 75009 Paris, tél. 770-23-69. (Du 19 avril au 2 mai. Prix variant de 1 750 F à 3 958 F par personne, selon la cabine choisie, et comprenant la pension complète à bord, mais non les excursions ni le voyage jusqu'à Venise.

Des Pâques méditerranéennes

Le 22 mars, l'*Ile-deBeauté*, un paquebot battant pavillon français, quittera Marseille pour n'y revenir que le 5 avril après avoir couru la Méditerranée et fait escale à Alexandrie, à Beyrouth, à Haïfa et à Rhodes.

A bord, de multiples distractions attendent les passagers — piscine, ball-trap, cinéma, boutiques, orchestre, — de même qu'une table raffinée...

★ Ferrytour croisières (Compagnie générale transméditerranéenne) et toutes agences.

(A partir de 3 900 F, et jusqu'à 6 400 F en cabine luxe extérieure.)

CHYPRE POURQUOI PAS ?

CHYPRE de nouveau ouvert au tourisme ; du moins plusieurs zones placées sous le contrôle du gouvernement légal sont-elles accessibles, en toute sécurité, aux voyageurs.

Ces secteurs comprennent notamment : Nicosie, la capitale ; les stations de montagne du mont Troodos : Kapopetria, Troodos, Platres, Prodromos, Pedhoulas, Kalopanayiotis, Perapedhi et Agros ; les stations balnéaires de Larnaca, Limassol, Paphos et Ayia Napa (Nissi-Beach).

Depuis le 8 février, Chypre est de nouveau reliée au reste du monde par la Cyprus Airways, au départ de Larnaca. L'aéroport de Larnaca, situé le long de la côte sud-est, voisine avec le lac Salé, une des curiosité de l'île. Pour la reprise des vols, Cyprus Airways opérera sur les lignes Larnaca - Athènes - Larnaca, Larnaca - Beyrouth - Larnaca, Larnaca-Tel-Aviv-Larnaca.

★ Office de tourisme de Chypre, 6, rue de Berri, 75008 Paris. Tél. : 225-25-97.

CLIN D'ŒIL

Le téléphone vert

QUAND sa logeuse, une dame fort courtoise, lui offrit un bébé philodendron pour faire admettre plus aisément une augmentation de loyer, le locataire du septième fut sensible au geste mais inquiet pour l'avenir de l'innocente plante. D'un beau vert tendre avec des feuilles digitées attachées à son tuteur de bambou par un nœud de ruban soyeux, le philodendron, qui appartenait à la variété scandens ainsi qu'en témoignait sa plaque d'identité, semblait regorger de chlorophylle. Mais celui à qui il venait d'échouer savait déjà que le malheureux ne verrait pas le printemps suivant.

Des expériences précédentes, tentatives de cohabitation avec un ficus, un dracaena et un pandanus, s'étaient tristement terminées. Il n'avait pas la « main verte », comme ces gens qui plantent un barreau de chaise et obtiennent un acacia.

Chez lui, les représentants sédentarisés du règne végétal s'étiolaient, jaunissaient comme travaillés par l'ictère, et un matin s'étalaient mollement sur leur pot sans espoir de réanimation.

Une tabagie permanente, des fonds de verre de whisky ou de porto inconsidérément utilisés pour des arrosages de hasard, expliquaient peut-être les lentes asphyxies ou les intoxications soudaines auxquelles avaient paru succomber les plantes.

Contre toute attente, le philodendron, qui ne fut pas mieux traité que les précédentes victimes, résista.

Un matin, on découvrit que le philodendron, robuste et superbe comme un demi de mêlée, palpait le plafond du salon, hésitant sur la direction à prendre.

Après une négociation avortée avec l'occupant du huitième étage qui se souciait peu d'accorder un droit de passage à travers son plancher à cette liane grimpante par nécessité autant que par vocation, le locataire du septième se décida à appeler le « téléphone vert », dont le numéro figurait dans son agenda entre ceux du centre anti-poisons et du plombier de garde.

Au 687-23-83, il fit part de ses difficultés.

« Coupez-lui la tête »... *répondit une voix mélodieuse et catégorique comme celle d'une infirmière en chef. Il fut offusqué à la seule pensée d'avoir à décapiter « philo », qu'il supposait doué d'un certain sens de l'humour.*

« Alors, faites du marcottage »... *Le terme lui était étranger comme la chose, et la voix reprit :* « Repiquez dans la terre du pot l'extrémité des branches et, quand elles auront pris racine, sectionnez à hauteur convenable. Vous obtiendrez ainsi un buisson du plus bel effet. » *La voix assura que l'intervention ne serait pas douloureuse.*

Aux dernières nouvelles, le père putatif du philodendron avait abandonné son salon à la plante squatter, le conseil du « téléphone vert » ayant, si l'on peut dire, porté ses fruits

Il faut savoir que les jeunes femmes qui se relaient de 13 heures à 19 heures, chaque jour, au numéro ci-dessus indiqué sont toutes trois ingénieurs horticoles de l'Ecole de Versailles. Elles passent ainsi leur temps à dispenser des conseils dont les ficus, les cyperus, les saxifrages, les aspidistras et autres cissus antartica devraient leur être reconnaissants. On leur demande généralement quand il faut tailler les rosiers, comment s'organise l'hivernage des oignons de jacinthe. S'il est vrai qu'un clou rouillé planté au pied d'un hortensia blanc en fait un hortensia rose. Comment il faut s'y prendre pour féconder une vanille venue par avion de la Réunion et manifestement désireuse d'avoir des gousses en métropole On leur a même demandé si les plantes carnivores (la drosera est une excellente plante de garde contre les moustiques) pouvaient avoir des indigestions !

A bavarder avec ces techniciennes qui sont aussi des psychologues, on apprend qu'une cellule photo-électrique est indispensable pour placer une plante dans la meilleure lumière, qu'il existe des lampes « qui ne chauffent pas » et remplacent le soleil, que les plantes aiment qu'on leur parle, qu'on les caresse, qu'on les regarde, qu'on les flatte, qu'on les épouille, qu'on leur fasse une toilette de temps en temps et, naturellement, qu'on leur donne à boire régulièrement.

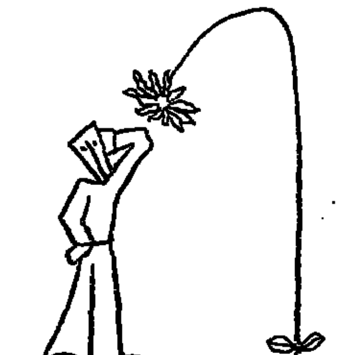
Moyennant quoi, surtout si l'on s'intéresse à une sensitive, on risque de susciter une passion à la fois exubérante et muette, ce qui repose de bien d'autres.

MAURICE DENUZIÈRE.

Jardinage



Les rosiers au tableau noir



IL ne porte plus de chapeau de paille ni le tablier bleu à larges poches d'où pend la tresse de raphia, cet homme à la quarantaine établie, qui — affirment les statistiques — constitue la silhouette du jardinier français.

Client des « jardineries » comme des boutiques spécialisées, l'information est son souci car il achète à bon escient et dépense plus en fonction de ses besoins que de ses moyens.

Pour répondre à ce désir de connaissances, les catalogues souvent clairs et bien illustrés sont un élément de choix qu'on feuillette en rêvant aux futures floraisons. Il existe aussi de bons manuels, quelques revues spécialisées et bien sûr les chroniques régulières offertes par la grande presse. Peut-être un jour les producteurs d'émissions télévisées songeront-ils, eux aussi, à l'information des jardiniers ?

C'est le plus souvent la femme qui recherche et guide le choix, tout au moins pour les fleurs et les petits végétaux. Le mari-jardinier exécute et passe deux à trois heures par semaine dans un jardin dont la surface moyenne est de 400 à 600 m2. Il s'intéresse aux arbres, à la maçonnerie, à la menuiserie et achète le matériel d'équipement et les produits.

On peut regretter un certain manque d'imagination dans l'utilisation des végétaux et peu de nouvelles plantes pénètrent dans le jardin du Français. Ce sont les grands classiques qui font toujours recette : rosiers, bulbes de printemps, arbustes dans une gamme finalement très limitée.

On est bien loin de ces jardins exemplaires que nos amis britanniques créent au fil des ans, entretiennent et fignolent avec les yeux de l'amateur passionné.

Les expositions d'horticulture, les courageux efforts de quelques sociétés d'amateurs, les jardins botaniques n'attirent plus guère la grande foule. S'il faut le regretter, c'est en pensant à une nouvelle génération jardinière baignée dans un climat tourné vers l'environnement, la qualité de la vie, l'écologie...

Surprenante lacune

Pour les tout jeunes enfants, le jardinage fait son apparition à l'école même. De nombreuses municipalités donnent déjà l'exemple pour sensibiliser leurs petits citoyens : expositions scolaires, brochures, dons de graines ou plants, « journées vertes », plantations par les enfants en zone à protéger (Rouen, Marseille, Dijon, Aix-en-Provence...).

Depuis plusieurs années, le concours national des « Ecoles fleuries » (1) permet une émulation mais aussi un soutien moral et technique pour guider les plantations dans les cours d'école. Elles sont, hélas, de plus en plus réduites à des carrés bitumés sans même les quelques marronniers de notre enfance. Comment jouer aux quatre coins dans ces conditions ? En 1973-1974, 60 000 enfants avaient participé au fleurissement de 320 écoles. L'Office central de la coopération à l'école (2) a d'ailleurs édité une plaquette et publié des articles réguliers de jardinage dans « Ami-Coop »

L'effort national porté sur les enfants a reçu un écho des plus positifs : moins de déprédations, respect de la vie végétale au travers de la graine qu'on a semée et entretenue soi-même. Une expérience dont les enfants se souviendront toute leur vie.

De nombreux enfants surtout en milieu urbain n'ont pas la chance d'avoir un papa jardinier qui peut les initier. Si l'école ne leur donne pas cette chance où peuvent-ils apprendre ?

Le domaine privé semble peu s'intéresser aux enfants — lacune surprenante — car il y aurait la possibilité d'alimenter un « marché ». Les petits Parisiens peuvent cependant suivre des cours d'art floral traditionnel (3) ou japonais (4).

Quelques livres les initient aux secrets, à la poésie ou à la technique de la nature (Hachette, Flammarion, Arthaud...). De temps en temps des démonstrations pratiques s'adressent aux enfants (parc floral de Vincennes, Salon de l'enfance) mais ces actions isolées ne touchent qu'une bien faible part d'un jeune public qui aimerait en savoir plus, qui a encore l'esprit réceptif et trouve le temps de s'intéresser à tout.

Les professionnels de l'horticulture, conscients des difficultés rencontrées par les amateurs, mettent ainsi à la disposition du public, le téléphone vert : 687-23-83, centre gratuit de renseignements du lundi au vendredi et de 9 h. à 17 h. Car il y a en France 9 à 10 millions de jardiniers, ce qui représente une surface cultivée de 500 000 ha.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

(1) Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.

(2) Office central de la coopération à l'école, 101 bis, rue du Ranelagh, 75016 Paris. Tél : 525-46-07.

(3) Ecole française de décoration florale, 40, rue Boissonade, 75014 Paris. Tél. : 551-74-85.

(4) Ecole Ohara, 73, rue Réaumur, 75002 Paris. Tél. : 231-64-28, mardi et mercredi.

POUR ÊTRE A LA PAGE

DANS LE PRE, de Solange Duflos. Hatier, éditeur, 39 F. — L'auteur propose l'image d'un pré à travers les saisons « où l'on regarde vivre les plantes, les animaux, cherche à comprendre leur manière de s'adapter, de s'associer ou de se concurrencer pour parvenir à un équilibre de la vie ». De multiples illustrations, des conseils pratiques, complètent cet ouvrage séduisant.

LA NATURE APPRIVOISEE, par Michèle Lamontagne. Hachette, 27 F. — Ce livre s'adresse plus particulièrement aux jeunes apprentis jardiniers... citadins. En effet, disposer en permanence d'un coin de terre est de plus en plus difficile aujourd'hui. Grâce à cet ouvrage, les enfants feront pousser des jacinthes en décembre ou conserveront des plantes vertes sous globe pendant des années.

● *Pour la première fois, une gamme de produits de jardin a été entièrement pensée, réalisée et testée pour la distribution en « grande surface ». Elle se nomme « village » et comprend des graines de fleurs et de légumes, gazons, rosiers, oignons à fleurs, arbustes, fertilisants, amendements et produit de traitement groupant ainsi près de quatre cent cinquante produits destinés aux jardiniers du dimanche et à l'amateur qui veut réussir à coup sûr La sélection des variétés a été faite dans cette optique pour éviter les hésitations et les déboires.*

Par contre, les passionnés de graines rares seront ravis d'apprendre que les établissements Thompson et Morgan (l'un des catalogues de graines des plus complets d'Europe) ont établi une succursale en France, 34, rue Saint-Filleul, B.P. n° 680 P 76 008 Rouen.

Parmi ces nouveautés 75, le Nertera granadensis, le Rechteineria, une capucine qui résiste au gel ; « Alaska », un mélange qui attire les papillons ; les courgettes dorées ; le pois asperge, etc.

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialités françaises et étrangères

ALSACIENNES

TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque, 824-48-72 Choucroute spéciale : 12 F
AUX ARMES DE COLMAR, 13, rue du 8-Mai-1945, 208-04-50
L'ALSACE, 39, Ch.-Elys., 359-44-24. La chaude ambiance de sa taverne
FLO, 63, Fg-St-Denis, PRO 13-59 Jusqu. 2 h du mat. Foie gras frais.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière (1er), 236-74-24.
CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin-1940 (6e), 548-96-41.
CAFE DE L'EST, 7, rue 8-Mai-1945, NOR 00-94 Spécialités alsaciennes.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e) 770-93-30

AUVERGNATES

CHEZ ISIDORE ROUZEYROL, 13, rue d'Artois (8e) 225-01-10

BASQUES

LA GAULOISE, 59, avenue Motte-Picquet, 734-11-64/49-78. Ferme dim.
CHEZ ETCHEGORRY, 41, r. Croulebarbe, 331-63-05 Ouv ts les jours
TAVERNE BASQUE, 45, rue Ch.-Midi (6e), 222-51-07 Ferme lundi Menu spécial Ttorro, 30 F

BRETONNES

LA COTRIADE, 5, r de la Lune, 233-57-06 F/sam et dim Pres des théâtres On sert jusqu'à 22 h 30
CREPERIE BRETONNE, Repas, crêpes et galettes 14, rue J.-J.-Rousseau (1er), 508-50-01
LES 2 TY COZ vous attendent Jacqueline, 35, rue St-Georges (9e), TRU 42-95 - Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard (15e), 828-42-69 Arriv. dir de Bretagne F dim -lun

COCHON A LA BROCHE

COCHON DE LAIT, 7, r Corneille, DAN 03-85. Coch. ukrain Men. 28

FRANÇAISE TRADITIONNELLE

ALEXANDRE, 53, avenue George-V, 720-17-82. Bar, grill-room Rendez-vous très parisien
AUBERGE DU CLOS DU MOULIN, menu 26,30 F carte renommée spéc poiss., gibier Soir amb. aux chand. 34 bis, r Plantes 734-31-31.
LE VAL COURCELLE, tél. 907-32-23 vient d'ouvrir Déj d'aff.. Récept. Séminaires dans cadre magnifique. MENU 35 F + carte. A 100 m station Courcelle. Près Gif-sur-Yvette.
TOUR SAINT-DENIS, 1, bd de Strasbourg (10e), 770-73-31 Ses plats de jour « Grand Maman » Ouvert après minuit.

FRANCO-ITALIENNES

LE POTACHE, 82, rue Broca (13e), 535-27-72. Spéc franco-ital. F dim.

LANDAISES

LE TROU GASCON, 344-34-26, 40, rue Taine (12e). Direct du terroir.

LORRAINES

LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28 Salons de 10 à 120 couverts

LYONNAISES

L'A FOUX, 2, r Clément (6e). Fermé dim 325 77-66 Ales aux fourneaux

MÉDITERRANÉENNES

LE SERIN, 1, pl. Falguière (15e), 734-12-24. Cadre rustique (terrasse).

NORMANDES

MANOIR NORMAND, 77, bd Courcelles, CAR 38-97 F sam. Côte de veau Langouste rôtie feu de bois

PROVENÇALES

L'ESCARGOT DORÉ, 30, r. R.-Boulanger F. D. 208-26-22. Mo Républ.

SARLADAISES

LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne, 522-23-62 Cassoulet 24,50 F Confit, 26,50 F

SAVOYARDES

AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents, 326-20-20 T l j M Cochet propr

TOULOUSAINES

AUX CAPITOULS, 10, r. Villebois-Mareuil, 380-26-44 Cassoulet, 21 F

TOURANGELLES

DELICES ST-ANDRE, 2, r Sedillot, 551-95-82 F Dim. Huîtres, gibiers
PETIT RICHE, 25, rue Le Peletier, 770-86-50 De 6 à 45 couverts.
TOIT DE PASSY, 94, av P.-Doumer, 525-11-93 F dim Park. grat Spéc tourangel Men 45/65 F Banquets

COCHONNAILLES...

Une magnifique assiette... 12 F à LA COCHONNAILLE, 21 r. Harpe, 5e, 633-96-81 Caves du XIIIe siècle.

VIANDES

AU CHARBON DE BOIS, 16, r. du Dragon-6e, LIT 57-04 : 10, r. Guichard-16e AUT. 77-49 La Grillade devient de la Gastronomie
BATELEURS DU PONT NEUF, 14, r. Pt-Neuf (1er). Sc 22 Grill. 231-38-47.
LES 3 LIMOUSINS, 8, rue de Berri, 256-35-97 Spéc de viande de bœuf
LES 3 MOUTONS, 63, av F.-Roosevelt, 225-26-95 Mouton, agn Menus 55, 65 F, vin, serv compr F dim
SEBILLON-PARIS-BAR, 20 av de Gaulle Neuilly MAI 71-31 Gigot.

GRILLADES

LE WESTERN STEAK, 60, rue P.-Charron Self de très grand standing où vous pouvez inviter votre P.-D.G Menu 18,80 F T.C
NEW STORE, 63, Ch.-Elysées, 225-96-16 Préparées devant vous.
LES CHENETS, 39, rue Amelot, 700-21-91 Grillade au feu de bois
POSTER'S PUB, 5, pl. Clichy, LAB 75-77 Entrec s planche. Brochette

RACLETTES FONDUES

REL St-HUBERT, 117, r. des Dames, Villiers Eur 63-05 Racl à gogo. 18 F

CUISINE BOURGEOISE

RELAIS DU MARAIS, 7, rue Caron (Saint-Paul), 277-46-15 Crêpes, sole

CUISINE FRANÇAISE

AU BISTROT DU ROY. Déj et Din 4, villa St-Michel, 18e. MAR 67-51

QUINZAINES RÉGIONALES

LA PERGOLA, 144, Champs-Elysées, 359-70-52. Une success de manifest gastro Alsace Bourgogne, etc.

FRUITS DE MER ET POISSONS

LE MURAT, 1, bd Murat, 288-33-17. Huitres, Coquil., Poissons, Gibiers
BOURDIN, 35, bd du Temple, 272-27-94 Patr J.-M Neveu, chef cuis
R. PLEGAT (ex-Westphalie), 8, av. F.-Roosevelt, ELY 91-20 Nouveau cadre 1900
LA MERE MICHEL, 5, r. Rennequin 924-59-80 Beurre blanc nantais.
BRASSERIE DES SPORTS, 5, place Pte-St-Cloud (16e), 527-38-63. Fruits de mer, tripoux du Rouergue. Ouv jour et nuit.
HOTEL GEORGE-V, 31, av George-V, 225-35-30 Son nouv rest « Les Princes », entrée distincte de l'hôtel. Cadre très élégant Ses spécialités de coquillages, poissons, crustacés.
AUBERGE DE L'ECU (A la moule en folie), 5, rue du Maine (14e), 633-03-42 Fermé lundi.
CORBEAU BLANC, 151, aven. Parmentier, 208-53-36 Jeune patron aux fourneaux
LE LOUIS-XIV, 8, bd Saint-Denis, 208-56-56 F mardi Huitres, coquillages, spéc de poissons et gibiers.
GITE D'ARMOR, 15, r Le Peletier, 770-66-25, F sam., dim et le soir
LE NAPOLEON, G.-P Baumann ds son excell restaur renommé pr ses repas d'affaires, présente son exceptionnelle carte de poissons, gage de satisfaction pour vos invités T.l.j. 227-99-50, 38, avenue de Friedland.
ROUGEOT, 59, bd Montparnasse, LIT 38-01, T.l.j. Bouillab 15 F. L
LES 2 TY COZ vous attendent : Jacqueline, 35, rue St-Georges (8e), TRU. 42-95 - Marie-Françoise, 333, rue de Vaugirard (15e), 828-42-69 Arriv dir. de Bretagne F dim -lun.
BOURDIN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr J.-M Neveu, chef cuis.
MEDICIS, 4, pl Ed.-Rostand (6e), 633-04-12. Poissons. Cuis. tradition.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant, VAU 74-91 12 spéc poissons. Park.
LE PAILLARD, 38, bd des Italiens, T.l.j., 824-49-61 Huitres et poissons.
MORS AUX DENTS, 8, bd Delessert 870-72-82 T.l.j Terr., Ouv., Crust., Grillades.
AUBERGE DU CLOU, 30, av. Trudaine, 878-22-48 Ecrevisses du Curé.
ARMES DE BRETAGNE, 108, av du Maine, 306-53-03 De 4 à 50 couv.
ATLANTIQUE, 51, bd Magenta-10e, 208-27-20 Bar, Grill, Lazagna, Fruits de mer
CANTEGRIL, 73, av. Suffren, 734-90-56, au beurre blanc Ses soufflés.

HORS-D'ŒUVRE

QUIC EN GROGNE, 18, r Bayen, 17e 380-54-97 Son menu 20 F avec vin

ARMÉNIENNES

LA CAPPADOCE, 3, r. Marivaux (2e) 742-83-65. F lundi Chant, Musique

BELGES

Mlle BEULEMANS, 204, bd St-Germain 548-73-30 Menus 30 et 40 F

Bières belges

Le Bar du NEW STORE GRILL, 63, Champs-Elysées, présente 20 variétés de bières

BRÉSILIENNES

GUY, 6, r Mabillon (6e), 033-87-61. Maison fondée en 1970.

BULGARES

AU VILLAGE BULGARE, 8, rue Nevers (Pont-Neuf), 325-08-75. T.l.jrs

CHINOISES

HONG-YUAN, 4, r. Brémontier (17e) WAG. 13-39. Ouvert tous les jours.
L'AMBASSADEUR, 30 r Longchamp (16e), KLE 74-17 PAS 90-00 Cuis chin grande fruit Déj., din., t.l.j.
ELYSEES MANDARIN, 5, r. Colisée, 1er étage BAL 49-73 Entrée ciné Paramount, 1er étage Ts les jours.
FLOTOUR, 9, bd du Montparnasse, SEG 68-15 Cuisine de Shanghai.

DANOISES et SCANDINAVES

COPENHAGUE 142, Champs-Elysées ELY 20-41 F dim Table froide Gibier Nord. Renne, Canard salé, Saumon

ESPAGNOLES

EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87. Jusqu'à 100 couverts.
CASA LUIS, 35, r Mauconseil (1er), Halles, LOU 52-70 Paella, sangria.
VINCENT, 4, rue St-Laurent, NOR 31-27 Paella, dîners dansants, spectacles F lundi

HONGROISES

PAPRIKA, 14 rue Chauchat, 770-19-01 Dîners Orchestre tzigane

INDIENNES

ANARKALI, 4, pl. G.-Toudouze, 9e, 878-39-84 Mo St-Georges. F. lundi.
MAHARAJAH, 72, bd St-Germain (5e), 033-26-07 Menus 18 et 28 F.

IRANIENNES

L'IRAN A PARIS 145, bd Montparnasse 326-63-39 Créé en déc. 71.

ITALIENNES

CHEZ REMO, 33, rue Washington, 359-84-57 Carte Men 22 F Cad 1930.
LE SIMPLON, 1, Fg-Montmartre T.l.j 824-51-10 Spéc et coquillages
GIANFRANCO, 9, rue Racine (6e). Près Théâtre de l'Odéon. 326-54-27.

JAPONAISES

OSAKA, 6, rue du Helder, 770-82-01 Souyaki. Sous: et Tempura.

MAROCAINES

AISSA Fils, 5, r Ste-Beuve, 548-07-22 Très fin Couscous Pastilla.

MARTINIQUAISES

LUCIE, 15, rue Augereau, 555-08-74. Fermé dimanche et lundi.

ORIENTALES

CHARLY BAB-EL-OUED, 215, rue Croix-Nivert 828-76-89 « Lauréat du Gault-Millau ».

PÉKINOISES

HWANG SHAN, 21, rue Tournon, Mo Odéon F vend midi. 326-25-74 Réouverture après travaux . cadre rénové, élégant et typique, places limitées Menus 17 et 25 F + carte

PORTUGAISES

RIBATEJO, 6, r. Planchat, 20e. F mar. 370-41-03 Dîners Spect. Guit.

SLAVES et YIDDISH

JO GOLDENBERG, 7, r d Rosiers, 4e (accès 18, r Rivoli), 887-20-16 T.l.j soirées music jusq 2 h mat

VIETNAMIENNES

ROSE DES PRES, 54, r Seine, 326-25-54 THU-VAN, 6, r Poissy, 326-30-56 Grillades (env 25 F T.C.) Bar-Restaurant HUONG-GIANG, 306-93-98. Rep. d'affaires. Banquets. 79, rue Daguerre (14e).

YOUGOSLAVES

AUBERGE YOUGOSLAVE, 27, rue d'Enghien, PRO 05-11 E Davor.

CRÊPERIE

de LOCTUDY à PONT-AVEN (J.-P. Glosguen), 55, r du Montparnasse. Crêpes Poissons. Spéc. bretonnes Service jusqu'à 23 h

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

LE BOCK LORRAIN, 27, bd Magenta, 208-17-28 Spécialités Lorraines.
EL PICADOR, 80, bd Batignolles, 387-28-87 . Jusqu'à 100 couverts
CLUB HAUSSMANN OPERA, 3, rue Taitbout, 824-82-78 et 81-06. De 4 à 300 couverts
JEAN-PIERRE, 380-01-41, 6, pl. Pereire J 60 couv F/sam A part 46P
HOTEL CLARIDGE, 74, Ch.-Elysées, 359-33-01 Banquets jusq 250 couv Réceptions de 15 à 600 personnes
ARMES DE BRETAGNE, 108, av du Maine, 306-53-03 De 4 à 50 couv
LE RUDE, 11, av. Grande-Armée, 727-13-21 Salon jusqu'à 40 couv
TOUR EIFFEL, Ch de Mars, PARIS, Tél. 551-19-59 et 44-67. Banquets jusqu'à 300 couverts - Réception 1.000 personnes.
SALON DES CHAMPS-ELYSEES, 225-44-30 Banquets 300 personnes. Cocktails 800 personnes.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e), 770-18-84.
R. PLEGAT (ex-Westphalie), 8, av. F.-Roosevelt, ELY 91-20 De 4 à 30 couverts
RUC ST-LAZARE, 2, rue Pépinière, 522-66-70 Huitres Poissons Sémin Salons 10 à 80 couverts
PETITE DUCHESSE, 15, r Marbeuf (angl C.-Marot), 359-78-69 De 4 à 50 couverts
AUBERGE LE CLOS DU MOULIN, Repas d'affair., lunch, banquet, 15-150 pers 34 bis, r. Plantes, 734-31-31

Ouvert après Minuit

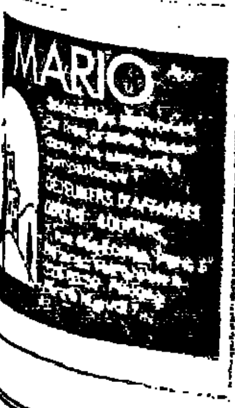
FLO, 63, rue Faubourg-Saint-Denis, PRO 13-59 Fermé le dimanche
DRUGSTORE OPERA, 6, bd Capucines OPE 08-60 8 restaur. 20 boutiques De 9 h 30 à 2 h du matin
3 MOUTONS, 63, av F.-Roosevelt, 225-26-95
NAVY CLUB, 58, bd de l'Hôpital, 535-91-94 Gratinée, pied porc mais fruits mer 12 h à l'aube F/lundi
ROUGEOT, 59, bd Montparnasse, LIT 32-01 Bouillab 15 F F jeudi.
GUY, 6, rue Mabillon, ODE 87-61. Brésilien Feijoada, Churrascos
MAITRE ALBERT, 1, rue Maître-Albert (5e), 633-13-78. Tble de Hors-d'Œuvre Grill Cadre Vieux Paris.
LA FICELLE, 97, rue des Dames, 387-22-92. Le rdez-vous des artistes.

Traiteurs et Livraisons à domicile

LE PRESIDENT, 117, r St-Lazare TRAITEUR DES PRESIDENTS, de 25 à 3.500 places. 387-40-04, chez vous, dans nos salons 772-22-50
3 MOUTONS, 63, av F.-Roosevelt, 225-26-95.
L'ASIE A VOTRE TABLE, 52, r. de Montreuil-11e, 343-39-65. Dîners et cocktails. Cuis. vietn. et thaïland.

Dîners-Spectacles

EL DJAZAIR, 27, r. Huchette (5e). 326-36-79 Menu 50 F Orch. Attract Cadre et Cuis Orientaux. F. lundi
COQOMARD, 76, rue Martyrs, 606-42-90. Animés par J. Velsald. Menus de 55 F à 90 F service compris.



Plaisirs de la table

UN, DEUX, TROIS, QUATRE...

UN nouveau restaurant à Neuilly. Enseigne : l'*Aquitaine*. Nous étions seuls dans la grande et belle salle. Mon ami reprocha au propriétaire l'inclination de sa carte vers une cuisine limitée : celle de Bordeaux. Au contraire, j'avais tendance, moi, à lui reprocher un manque évident de folklore. Trouver des harengs de la Baltique dans un restaurant baptisé *Aquitaine* me déçoit autant que d'y voir l'andouillette cuite au sancerre. Je sais bien que la cuisine bordelaise n'offre pas un grand éventail. Tout de même ! Les huîtres (gravettes) à la saucisse ou aux crépinettes, la soupe de poissons d'Andernos, le tourin bordelais (embourgeoisé, différent des voisins), les filets d'alose, la lamproie en différents apprêts, les escargots à la Caudéran, les écrevisses, l'entrecôte bordelaise et l'entrecôte « à la bordelaise », qui sont deux recettes, le gras-double, le pauillac et ses apprêts, les cèpes, puis, faute de fromage local, l'edam hollandais, l'étuvé, si prisés dans les chais, avant les macarons de Saint-Emilion, le millias girondin et ses douceries a retrouver : fanchonnettes et niniches... un honnête éventail !

DEUX bons points pour le gentil *Relais*, outre une cuisine qui mériterait son inscription au Michelin. Un plateau de fromages où la qualité remplace la quantité, fromages toujours affinés à point, rafraîchis à temps, et une sélection de pâtisseries « maison » d'extrême qualité. Ajoutez-y une hôtesse attentive qui aime que sa maison soit toujours fleurie. Mon dernier menu : charrette de hors-d'œuvre, escalope Holstein, fourme d'Ambert, gâteau au chocolat.

TROIS plaisirs distincts au *Train bleu*. Celui de ce décor (classé) dont on ne se lasse point. La mode « rétro », qui nous agace par trop en ces temps, s'exprime ici dans sa vérité savoureuse, un peu ridicule. Celui d'une situation rare : non seulement c'est le seul buffet de gare gastronomique à Paris mais, de ses tables, on peut voir les trains s'en aller (ou arriver) au long des tristes rails, parallèles comme l'ennui, et sans avoir à siffler trois fois ! Dans ce décor simenonien des départs sordides, qu'il fait bon rester ! Et voyager à travers la carte des mets et des vins. Je vous convie à vous arrêter, entre autres, à fricassée de Cafon (Auvergne), à fromages blancs rives de crème, à baba sur rhum... »

QUATRE infusions de plus à la carte de Massia. On sait l'affection qu'il faut avoir pour ce *Restaurant du marché*, dont les sources puisent au marché de Villeneuve-de-Marsan. Christiane Massia cuisine en petite fée des casseroles les nourritures terrestres les plus simples, les plus savoureuses, et dans ce décor attendrissant (la seconde salle est un petit théâtre, un café-théâtre où la mode serait de jouer, à bureau fermé, une ouverture pour appétits intelligents), lorsque Massia frappe les trois coups, je pense à l'omelette aux peaux de canards, aux lentilles et haricots blancs aux lardons, au cou et au gésier d'oie confits, etc. Il s'y ajoute depuis peu d'autres plats aussi simples, aussi nobles (et bientôt une andouillette de chez Provost, aux légumes de saison) et, jusqu'aux desserts, les occasions soit de goûter les vins de pays et de petite bourse, soit les grands bordeaux de la carte (et un nouvel armagnac de Valéry (mais oui !) Laberdolive, qui vient de rentrer en cave, paré d'un millésime que vous découvrirez). Enfin il y a la carte des infusions avec, si je puis dire, la manière de s'en servir. Il vient de s'en ajouter quatre nouvelles, entre anis étoilé et thym.

LA REYNIÈRE.

★ L'Aquitaine, 4, rue des Poissonniers. Tél. : 747-14-33.
★ Le Relais, 12, avenue George-V. Tél. : 225-33-53.
★ Le Train bleu, buffet de la gare de Lyon. Tél. : 343-09-06.
★ Le Restaurant du marché, 59, rue de Dantzig. Tél. : 828-31-55.

FOURCHETTE EN L'AIR

Italien de « passage »

SOUS un ciel de verre sale que le soleil de cet hiver printanier a tôt fait de nettoyer d'un seul coup de son pinceau, une double rangée de globes ponctue les vitrines du passage des Panoramas — le bien nommé...

La libraire et ses occasions reliées cuir, le restaurant à colonnades pseudo-orientales, les pipiers, le philatéliste — « maison de confiance », comme il se doit, — des marchands de jeux, de stylos ; un peu plus loin, voici le Buffet-Bar qui n'a conservé de la Belle Epoque que son fronton, lettres d'or sur marbre noir et, dedans, les glaces gravées « téléphone » et « lavabos » ; un maroquinier, des jouets, un imprimeur-graveur réputé et spécialiste d'« ordonnances et honoraires pour docteurs », un horloger...

Même flâneuse, la promenade ouvre les appétits : excellent prétexte pour pousser la porte, arrivé au terme où le passage et ses panoramas s'apprêtent à s'évanouir dans la rue Saint-Marc, de la Trattoria Toscana. *En 1930, M. Joseph, dit Pippo, Florentin de vieille souche et maître d'hôtel chez Poccardi, s'aperçoit un beau matin que la mansarde qu'il habite à l'hôtel Saint-Marc lui coûte plus cher que ne lui coûterait un vaste atelier désaffecté du passage, où fonctionnait auparavant un fabrique allemande de pianos mécaniques. Il s'y installe, se fait maçon puis peintre — facile, pour un Italien — et le voilà restaurateur.*

Dans le décor inchangé depuis, où l'on peut voir sous des niches-vitrines presque toutes les armes des grandes villes italiennes, et sur les murs des plats de céramique voisinant avec, en médaillons peints, quelques idylliques paysages transalpins, il fait bon s'attabler. Devant un minestrone rustique à souhait (5 francs), un osso bucco copieux, fleurant bon sa touche de thym et flanqué de spaghettis ni trop cuits ni pas assez (16 francs), une laitue accommodée sur demande à l'huile d'olive (5 francs), pour finir sur une cassate faite à la maison, et belle à voir comme une toile abstraite.

« Je fais ma publicité dans l'assiette », dit volontiers M. Italo, beau-frère et associé du fondateur, cheveux vernis, fine moustache, bague d'or où brillent deux diamants. Ce sculpteur — « je ne suis pas artiste, mais amateur » — n'a pas tout à fait renoncé à ses sellettes pour la tagliatelle : dans un coin, ce buste de Coppi-le-Campionissimo, c'est lui qui l'a modelé « d'après un tas de photos données par des clients journalistes sportifs »...

Il existe encore à Paris de ces « Italiens » honnêtes, où il fait bon, très bon, se passer la serviette au cou et lever son verre de Valpolicella...

J.-M. D.-S.

★ Trattoria Toscana : 23, passage des Panoramas, 75002 Paris. Tél. : 236-53-45 et 21-66. (Fermé le dimanche.)

Sports

LES GLÉNANS ET LEURS ÉMULES

POUR beaucoup de nos compatriotes, la voile est surtout l'affaire des Anglais et des Scandinaves, voire des Américains (lorsqu'il s'agit de défendre une coupe à peu près inaccessible...). Notre pays se contenterait de mettre en avant quelques personnalités hors série et assez isolées comme Eric Tabarly, Alain Colas ou nos médaillés olympiques.

La réalité en fait se présente de façon bien différente. Certes la voile demeure moins diffusée chez nous qu'en Grande-Bretagne ou qu'en Suède, mais à certains égards nous nous distinguons sur le plan international. On sait, par exemple, que la course en temps réel (sans handicap) née en France voit s'élargir sans cesse le nombre de ses adeptes et son champ d'application. D'autre part, les Français l'emportent sur un terrain précis : l'enseignement de la voile. Il paraît utile de le rappeler à un mois du printemps, alors que des millions de jeunes et de moins jeunes songent à naviguer pour la première fois. A des titres extrêmement divers, trois réalisations originales méritent d'être évoquées ici.

A tout seigneur tout honneur. Le Centre nautique des Glénans (C.N.G.) est trop connu pour qu'on s'étende sur ses activités. Il suscite en France et ailleurs beaucoup d'estime et quelque envie. A travers l'Europe, ses bases accueilleront toujours plus de stagiaires : le caractère international du C.N.G. va s'affirmer nettement au cours des mois qui viennent. Ceux-ci seront marqués par des initiatives liées à la naissance des « Glénans sans frontières ».

A Concarneau même, les locaux dont dispose le centre ont été récemment agrandis. Quant au *Nouveau cours de navigation des Glénans*, il vient, avec sa quatrième édition, de franchir le cap des cent mille exemplaires pour la seule version française. Aucun ouvrage de cette nature ne bénéficie d'un pareil rayonnement.

De l'audace

Sur un tout autre plan, c'est un club français, le Cercle de la voile de Paris, qui a lancé l'an dernier la première école de voile du troisième âge ; celle-ci se signale en outre par plusieurs aspects originaux : elle utilise des monoplaces à quille (qu'on ne trouve nulle part ailleurs) ; elle fonctionne du lundi au samedi midi ; un moniteur n'y donne de leçon qu'à un seul élève à la fois. Il est bon de préciser que si telle de ses recrues compte soixante-quatorze ans, le C.V.P. accueille des débutants de tout âge, par exemple des commerçants le lundi, des scolaires le mercredi. Cette formule qui permet d'utiliser les bateaux et les installations en dehors des fins de semaine surchargées aide les intéressés à réaliser des progrès rapides dans le calme et la tranquillité.

Autre méthode enfin : celle de l'école de voile créée en Méditerranée par Marc Linski. Ce navigateur a eu l'idée d'embarquer pendant une semaine des débutants sur les bateaux de 15 à 17 mètres de long, parmi lesquels l'ancien *Pen-Duick III* d'Eric Tabarly.

L'initiateur de cette formule est sur le point de faire construire (sans doute à l'arsenal de Toulon) de nouveaux bateaux-écoles en aluminium à huit couchettes de 11,50 mètres de long dessinés par André Mauric et baptisés *Frioul 38*. Ces unités pourraient accueillir des jeunes de treize ans frais émoulus du petit *Optimist* de 2,35 mètres, en attendant d'être confiées à un navigateur entraîné, dans la course transatlantique en solitaire de 1976. Marc Linski songe lui-même à participer à cette compétition à bord d'un ancien 12 mètres de la Coupe de l'America, *Constellation*, que pourrait lui prêter M. Marcel Bich. Celui-ci utilise ce grand voilier (long d'une vingtaine de mètres) pour l'entraînement d'un équipage qui compte normalement onze hommes...

YVES ANDRÉ.

• Centre nautique des Glénans, quai Blériot, 75016 *Paris*. Tél. : 520-01-40.
• Cercle de la voile de Paris, 78130 *Les Mureaux*. Tél. : 474-04-80.
• Ecole de voile Marc Linski, 28 A, quai de Rive-Neuve, 13007 *Marseille*. Tél. : (91) 33-09-47.

Jeux 

Échecs N° 595

Le cyclone

(Finale du tournoi des candidates, février 1975, Moscou.)
Blancs : N. ALEXANDRIA
Noirs : I. LEVITINA
Défense sicilienne. Système Paulsen.

1.	é4	ç5	18.	é×d5 !!	D×é2 (o)
2.	Cf3	é6	19.	Dç5+	Fç6
3.	d4	ç×d4	20.	d×ç6 (p)	b6 (q)
4.	C×d4	a6	21.	d+b6	D×f2 (r)
5.	Cç3	Cç6 (a)	22.	D×f2	C×f2
6.	g3	Dç7	23.	Ff4 (s)	g5 (t)
7.	Fg2	Cf6 (b)	24.	F×g5	Td1+
8.	0-0	Fé7 (c)	25.	T×d1 (u)	C×d1
9.	Té1	C×d4 (d)	26.	Ff4 (v)	f5
10.	D×d4	Fç5	27.	Ff1 (w)	a5
11.	Ff4 ! (é)	d6 (f)	28.	Fé5	Tf8 (x)
12.	Dd2 (g)	Cg4 (h)	29.	Fa6+	Rd8
13.	Té2	Fd7 (i)	30.	ç7+	Rd7
14.	b4 !! (j)	F×b4 (k)	31.	ç8=D+	T×ç8
15.	Cd5 ! !	é×d5 (l)	32.	F×ç8	R×ç8
16.	D×b4 ! (m)	O-O-O (n)	33.	Fd4 ! (y)	a4
17.	F×d6	Dç4	34.	a3	abandon (z)

NOTES

a) Dans les multiples variantes du « système Paulsen », le même problème difficile se pose : le développement de l'aile -D. L'éluder ne diminue pas les risques, car, souvent, un roque précoce favorise les perspectives d'attaque des Blancs. Au lieu du coup du texte qui n'est qu'une simple interversion, on poursuit généralement par 5..., b5 ; 6. Fd3, Fb7 ; 7. 0-0, Cg-é7 ; 8. Fg5 ou 8. Dh5 ou par 5..., Dç7 ; 6. g3, Cf6 ; 7. Fg2, Fé7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Cç-é2, Td8.

b) Il est connu que le fianchetto du F-R laisse les Noirs dans une situation délicate s'ils ont déjà développé le C-D sur ç6. Après 7..., d6 ; 8. 0-0, Fd7 ; 9. Té1, Fé7 ; 10. C×ç6, F×ç6 ; 11. Ff4, é5 ; 12. Fé3, Cf6 ; 13. a4, b6 ; 14. Dd3, les Blancs obtiennent un net avantage.

c) Dans cette position, les Noirs ont le choix entre deux continuations, soit 8..., C×d4, soit 8..., Fé7. La suite 8..., d6 a mauvaise réputation depuis la partie Tahl-Kajdorf, match U.R.S.S.-F.I.D.E., 1970 : *9. Té1!, Fd7 ; 10. C×ç6, b×ç6 :* 11. Ca4, é5 ; 12. ç4, Fé7 ; 13. ç5!, 0-0 ; 14. ç×d6, F×d6 ; 15. Fg5, Fé7.

d) 9..., 0-0 est faible à cause de 10. C×ç6, d×ç6 ; 11. é5, Cd5 ; 12. Dg4 ou 10..., b×ç6 ; 11. é5, Cd5 ; 12. Ca4, f6 ; 13. ç4, Cb6 ; 14. Ff4, f×é5 ; 15. F×é5, d6 ; 16. ç5!. Les Noirs mêlent ici les deux suites 8..., C×d4 et 8..., Fé7, et rentrent dans une variante connue avec un temps perdu (par rapport à la suite 8..., C×d4 ; 9. D×d4, Fç5). A considérer est 9..., d6 ; 10. C×ç6, b×ç6 ; 11. é5, d×é5 ; 12. T×é5, 0-0 (si 12..., Fd6 ; 13. Df3, Fd7 ; 14. Tg5!, Rf8 ; 15. T×g7!, R×g7 ; 16. Fh6+, Rg6 ; 17. Dé3) ; 13. Ff4, Db7 (si 13..., Fd6 ; 14. T×é6!, F×f4 ; 15. T×ç6 et si 13..., Db6 ; 14. Ca4) ; 14. Té3, Td8 ; 15. Dé1, Fd7 ; 16. Fé5, Fé8 ; 17. Cé4, C×é4 ; 18. F×é4 et les Blancs sont mieux.

é) Cette énergique contre-attaque est supérieure au retrait 11. Db2, 0-0 (et non 11..., Fb4 ; 12. Dg5, F×ç3 ; 13. b×ç3, 0-0 ; 14. Fa3) ; 12. b3 suivi de Fb2 comme à 11. Dd1, d6 ; 12. Fé3 (ou 12. Fg5, Cd7 ; 13. Dd2, Cé5 ; 14. Ca4, Fa7), 0-0 13. F×ç5, D×ç5 ; 14. Dd2, é5.

f) La simplification 11..., F×d4 ; 12. F×ç7, F×ç3 ; 13. b×ç3, d5 ; 14. é×d5, C×d5 ; 15. Fé5, f6 ; 16. ç4, Cb4 ; 17. Fç3, Cç6 ; 18. Ta-b1 force les Noirs à travailler durement pour obtenir la nulle. 11..., Db6 n'est pas meilleur : 12. Dd2 (menaçant 13. é5 et 13 Ca4), D×b2 ; 13. Ca4, Db4 ; 14. C×ç5, D×ç5 ; Fd6.

g) Menaçant 13. Ta-d1. Il est clair que les Blancs sortent de l'ouverture avec un jeu satisfaisant.

h) Logique, cette attaque du pion f semble récupérer le temps perdu mais, en fait, force la T à reprendre une bonne case (é2). Peut-être 12..., h6 ; 13. Ta-d1, é5 ; 14. Fé3, Fé6 valait-il mieux ?

i) Une erreur peu visible mais grave. 13..., 0-0 était nécessaire : 14. Ca4, é5 ou 14. b4, F×b4 ; 15. Cd5, é×d5 ; 16. D×b4, Cé5 ; 17. F×é5, d×é5 ; 18. é×d5, Td8 ; 19. ç4, bien que les Blancs conservent la supériorité.

j) Cette belle réfutation est fondée à la fois sur la faiblesse de la formation *Dç7-Fç5-d6* et sur la présence du R noir au centre.

k) Forcé. Si 14..., Fa7 ; 15. F×d6.

l) Encore forcé. Si 15..., F×d2 ; 16. C×ç7+ et 17. C×a8.

m) Plus précis que 16. é×d5+, Cé5 ; 17. F×é5, F×d2 ; 18. F×d6+, Rd8 ; 19. F×ç7+, R×ç7 ; 20. T×d2 et que 17. D×b4, f6 ; 18. F×é5, f×é5 ; 19. f4, 0-0 ; 20. f×é5, f×é5 ; 21. d6.

n) Que faire ? Si 16..., Dç5 ; 17. é×d5+, Cé5 ? ; 18. T×é5+ ! et si 16..., Cé5 ; 17. F×é5, d×é5 ; 18. é×d5, a5 ; 19. d6 (ou 19. Da3), a×b4 ; 20. T×é5+, Rd8 ; 21. d×ç7+, R×ç7 ; 22. Té7 ! Si enfin 16..., Dç4 ; 17. é×d5+ !, D×é2 ; 18. Té1, D×é1+ ; 19. D×é1+, Rf8 ; 20. Fd6+, Rg8 ; 21. h3. Si 16..., 0-0 ; 17. F×d6 et les Blancs gagnent. Le quatorzième coup des Blancs (b4) a transformé totalement la face de l'échiquier, tel un cyclone.

o) Les Noirs sont encore surpris et doivent prendre la T puisque 18..., D×b4 ; 19. F×b4 les laisserait dans une position perdante.

p) Menaçant 21. ç×b7+, Rd7 ; 22. Dç7+, Ré6 ; 23. Dé7+ gagnant la D.

q) Seule parade. Si 20..., b×ç6 ; 21. D×ç6 mat.

r) Et non 21..., T×d6 ; 22. Db7+, Rd8 ; 23. ç7+ et 24. ç8=D+. Les Noirs forcent quelques échanges qui ne suffisent cependant pas à régler leurs problèmes.

s) Si 23. R×f2, T×d6.

t) Détournant le F car si 23..., Td1+ ; 24. T×d1, C×d1 ; 25. Fh3+, Rd8 ; 26. ç7+ et 27. ç8=D gagnant la T.

u) Trop de raffinement nuirait : 25. R×f2, T×a1 ; 26. Fé5, T×a2 ; 27. F×h8, T×ç2+ avec des possibilités de défense.

v) Menace 27. Fh3+.

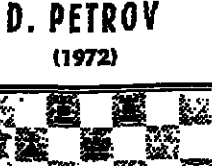
w) Menace 28. F×a6+.

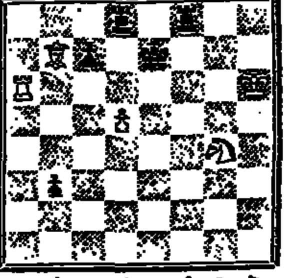
x) Et non 28..., Té8 ; 29. Fa6+, Rd8 ; 30. ç7+, Rd7 ; 31. Fb5+.

y) Enfermant le C.

z) Car si 34..., Rd7 ; 35. Rf1, Rd6 ; 36. Ré2, Rd5 ; 37. Rd3 suivi de 38. ç4+ et de 39. Rd2 avec gain du C ou encore de 36. ç3 suivi de 37. Ré2.

ÉTUDE
D. PETROV
(1972)





BLANCS (5) : Rh6, Ta6, Fb7, Cg4, Pd5.

NOIRS (5) : Ré7, Td8 et f8, Pb3 et ç7.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 594
L. KATNELSON, « Aledrez », 1971

PREMIER PRIX

(Blancs : Rb6, Tf6, Fh3, Pf2, g2. Noirs : Rh8, Tg8, Ff8, Cd6. Nulle).

1. Té6, Cç4+ ; 2. Rb5, Cé5 ; 3. T×é5, Tg5 ; 4. F×f5!, T×f5 ; 5. T×f5, é1=D ; 6. T×f8+, Rh7 ; 7. Tf7+, *Rh6 ; 8. Tf6+, Rh5 ; 9. Tf5+, Rg4 ;* 10. Tf3, Dç1 ; 11. Rb4! (si 11. Rb6?, Dç4!), Dç2 ; 12. Rb5, Dç7 (si 12..., Dé4 ; 13. Tg3+) ; 13. Rb4, Dç6 ; 14. Rb3, Dç5 ; 15. Rb2, Dç4 ; 16. Rb1, Rg5 (si 16..., Dé2 ; 17. Tg3+) ; 17. Rb2, Rg6 ; 18. Rb1, Rh7 ; 19. Th3+, Rg7 ; 20. Tf3, nulle.

CLAUDE LEMOINE.

Bridge N° 589

Indispensable déduction

Les déclarants doivent toujours s'efforcer de tirer des déductions d'une entame, surtout quand celle-ci est anormale. Ainsi dans la donne suivante du Grand Prix Melia, l'attaque (un valet second d'atout) permettait de reconstituer les mains et de trouver la ligne de jeu gagnante.

Nord : ♠ 10 8 5 2 ♥ A 8 3 ♦ A 9 4 3 ♣ A V
Ouest : ♠ D V 8 4 ♥ V 4 ♦ R V 7 ♣ D 7 5 4
Est : ♠ A 3 ♥ R 6 ♦ 10 8 6 5 ♣ 10 9 8 6 3
Sud : ♠ R 9 7 ♥ D 10 9 7 5 2 ♦ D 2 ♣ R 2

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Lesimple	Tintner	Proton	Le Dentu
passe	1 ♦	passe	1 ♥
passe	1 ♠	passe	2 ♣
passe	2 ♥	passe	3 ♥
passe	4 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le valet de cœur, le déclarant mit l'as du mort et rejoua le 3 de cœur. Est prit avec le roi de cœur et contre-attaqua l'as de pique et le 3 de pique. Sud (Le Dentu) ayant fourni le roi de pique, *comment a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse.

Sud avait pris avec le roi de pique dans le cas où Ouest aurait eu à l'origine la dame ou le valet second, mais Ouest fournit un petit. A cartes cachées, il semblait alors y avoir deux solutions simples :

1) Un partage 3-3 à pique pour défausser un carreau sur le quatrième pique. Malheureusement, il était vraisemblable que l'as d'Est était second ;

2) Le roi de carreau en Est (et les deux autres piques en Ouest), hypothèse où il suffit de jouer carreau du mort pour trouver une dixième levée.

Or Sud décida de renoncer à ces deux distributions et de recourir à une ligne de jeu plus compliquée : celle où Ouest aurait le roi de carreau et dame, valet de pique ! Pour quelle raison ce choix ?

Ouest n'aurait pas entamé le valet d'atout second s'il avait eu une entame plus normale. On pouvait donc supposer qu'il détenait le roi de carreau, la dame de trèfle et sans doute D V × × à pique (entame qu'il aurait choisie si Nord n'avait pas annoncé pique).

Sud décida ainsi de tirer tous ses cœurs, puis ses trèfles, pour arriver à cette position :

Nord : ♠ 10 8 ♦ A 9
Ouest : ♠ D V ♦ R V
Sud : ♠ 9 ♦ D 2 ♣ R

Sur le roi de trèfle, Ouest doit sécher son roi de carreau ou défausser un pique. Dans ce dernier cas, Sud joue pique pour libérer le 8...

Le tournant des Bermudes

Au championnat du monde des Bermudes, dans la finale que l'Italie a remportée, la victoire des Américains ne semblait plus faire de doute après la moitié du match, mais à la donne n° 54, avec la réussite du chelem suivant, « le combat changea d'âme » et les Italiens rattrapèrent peu à peu tout le retard qui avait atteint 77 IMPs !

Nord : ♠ V 7 3 2 ♥ A D 10 ♦ V 8 ♣ A R 7 2
Ouest : ♠ 9 ♥ R 7 6 4 2 ♦ 9 4 3 ♣ V 10 5 4
Est : ♠ A 6 5 ♥ V 8 ♦ D 10 7 6 5 2 ♣ 8 6
Sud : ♠ R D 10 8 4 ♥ 9 5 3 ♦ A R ♣ D 9 3

Ann. : E. don. E.-O. vuln. (Donne n° 54.)

Ouest	Nord	Est	Sud
Swanson	Pittala	Soloway	Franco
—	—	passe	1 ♠
passe	2 ♣	passe	2 ♠
passe	3 ♥	passe	3 SA
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	6 ♠	passe	passe

Ouest ayant entamé le 4 de cœur, comment Arturo Franco, en Sud, a-t-il gagné ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères.

L'inversée à « 3 cœurs », suivie du soutien à pique, avait pour but d'inviter le partenaire au chelem en lui montrant dans quelles couleurs la force était concentrée. Sud répondit par « 4 SA », enchère qui, dans ce système italien, n'est pas un Blackwood, mais un « cue bid general », qui acceptait le chelem en garantissant le contrôle à carreau.

Avec l'as d'atout dehors, ce chelem avait cependant moins d'une chance sur deux de réussir, et les Américains, *à l'autre table*, ne le déclarèrent pas :

Ouest	Nord	Est	Sud
Garozzo	Hamman	Bellad.	Wolff
—	—	passe	1 ♠
passe	2 ♣	passe	2 ♠
passe	3 ♥	passe	3 SA
passe	4 ♠	passe	5 ♦
passe	5 ♠	passe	passe

Mêmes enchères, mais ici c'est l'annonce de « 5 carreaux » qui garantit le contrôle à carreau.

PHILIPPE BRUGNON.

Philatélie N° 1369

FRANCE : « Aigrette-garzette »

Dans la série « Protection de la nature » un timbre représentant l'aigrette-garzette, d'après le dessin et la gravure de Robert Cami, a été émis le 17 février dernier. Tirage : 5 000 000 exemplaires.

0,70 F, bleu roi et sépia

En raison d'un contretemps nous n'avons pas annoncé ce timbre avant sa parution. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

Pour mémoire, signalons cependant qu'il a été en vente anticipée les 15 et 16 février par un bureau de poste temporaire installé au Parc-réserve des oiseaux à Villars-les-Dombes, dans l'Ain.

Pour tous renseignements s'adresser au Parc des oiseaux, 01330 Villars-les-Dombes.



FRANCE : « Edmond Michelet »

Le second timbre pour la série des « Personnages illustres » (1975) est dédié à Edmond Michelet et sera mis en vente générale le 24 février.

0,80 F + 0,20 F, bleu hirondelle et bleu azur.

Dessin et gravure de Pierre Gandon.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France. Tirage : 3.000.000 exemplaires.

Mise en vente anticipée :

— Les 22 et 23 février, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au musée postal, 34, bd de Vaugirard, 75015 Paris. — Oblitération « premier jour ».

— Le 22 février, de 8 h. à 12 h., à la R. P., 52, rue du Louvre, 75001 Paris et au bureau de Paris 41, 5, av. de Saxe, 75007 Paris. Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

— Les 22 et 23 février, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert à la salle de réception de la mairie à Brive-la-Gaillarde (19100). — Oblitération « premier jour ».

— Le 22 février, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Brive-la-Gaillarde. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

● Les deux bureaux temporaires (Paris et Brive-la-Gaillarde) utiliseront la même oblitération « premier jour ». Sur le cachet à date figurera les deux lieux.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 75015 Paris (parc des Expositions, porte de Versailles), du 26 février au 10 mars. — Salon de la machine agricole. — Petit cachet.

⊙ 75015 Paris (parc des Expositions, porte de Versailles), du 2 au 9 mars. — Salon international de l'agriculture. — Petit cachet.

⊙ 06000 Nice (Palais des expositions), du 6 au 17 mars. — Foire internationale de Nice.

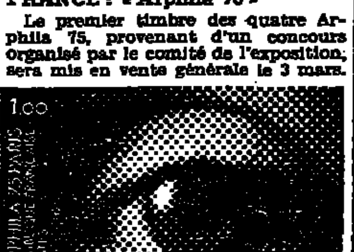
⊙ 64500 Ciboure (maison de Ravel, 19, quai Maurice-Ravel), le 7 mars. — Centenaire de la naissance de Maurice Ravel.

⊙ 54000 Nancy (salle d'attente de la gare S.N.C.F.), les 12 et 13 mars. — Modernisation de la gare de Nancy.

⊙ 25400 Audincourt (foyer municipal, rue du Docteur-Duvernoy), les 12 et 13 mars. — Trente-troisième congrès philatélique de Bourgogne-Franche-Comté.

FRANCE : « Arphila 75 »

Le premier timbre des quatre Arphila 75, provenant d'un concours organisé par le comité de l'exposition, sera mis en vente générale le 3 mars.



1 F, violet, jaune et rouge.

Réalisé (photo tramée) par Beat Knoblauch, République fédérale d'Allemagne.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France. Tirage : 7 500 000 exemplaires.

Mise en vente anticipée :

— Les 1er et 2 mars, de 9 h. à 18 h. pour le bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. — Oblitération « premier jour ».

— Le 1er mars, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, 75001 Paris et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, 75007 Paris. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

● *A PARIS, les 22 et 23 février, au Musée de la Libération, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg, les anciens compagnons d'Edmond Michelet signeront les document édités par l'A.N.M.R. et l'Amicale des anciens de Dachau, au profit des œuvres sociales.*

● *A MONTREUIL, dans la salle Robert-Desnos, rue Victor-Hugo, du 27 février au 6 mars, se tiendra une exposition « La France et ses hommes célèbres », organisée par le Cercle philatélique local.*

ADALBERT VITALYOS.

Hippisme 

Colères d'Auteuil

GROGNE et rogne chez les jockeys d'obstacle. La décision du *ministre* de l'intérieur d'exclure des hippodromes les jockeys inculpés (mais remis en liberté) du prix Bride abattue (1) soulève les protestations de toute la profession.

Ecoutons Michel Geffroy, vice-président de l'Association des jockeys de galop et représentant au sein de celle-ci des jockeys d'obstacle.

« Dans n'importe quelle profession, un homme, même condamné, peut librement recommencer à travailler dès lors qu'il est remis en liberté. A fortiori, *le peut-il tant qu'il n'a pas été jugé ? Or ce droit est refusé à nos camarades. Ils sont toujours présumés innocents puisqu'ils n'ont pas été condamnés. Le juge d'instruction lui-même semble avoir révisé son jugement à leur égard puisqu'il les a remis en liberté. Et voilà que le ministre de l'intérieur leur retire le droit au travail en leur interdisant de pénétrer dans les seuls lieux où il peut s'exercer : les hippodromes. Nous ne pouvons que faire front avec eux contre cette mesure. »*

La solidarité professionnelle revêt parfois un aspect touchant. *Le plus affligé des punis était* Pierre Coste, tombé de plus haut puisqu'il était virtuellement « cravache d'or » d'Auteuil, et ce, à l'aube seulement de sa carrière, à vingt-quatre ans. Georges Pelat, chez qui il a accompli la majeure partie de sa carrière depuis l'âge de quinze ans, et qui sait ce qu'être mis à l'index veut dire, puisque jadis ce fut aussi son sort quelque temps, l'a engagé comme aide-entraîneur. Le vieux patron repêchant son ancien apprenti et le hissant, malgré l'opprobre, à ses côtés, là où il pourra entreprendre une seconde carrière : allons, la légende des entraîneurs-bourreaux d'enfants appartient au passé...

L'argumentation des jockeys interdits appelle quelques correctifs. Ce n'est pas dans toutes les professions que le droit au travail subsiste jusqu'au milieu des péripéties judiciaires. Dans celles qui comportent une particulière responsabilité vis-à-vis du public sont organisés des systèmes de délégation forcées, de suspension, voire de radiation, qui l'entament fortement. Or, quand il est joué cent millions de francs sur un tiercé, on peut considérer que la profession de jockey — qui est la première à bénéficier de cette manne — est exposée à cette particulière responsabilité. Par ailleurs, le ministre de l'intérieur peut légitimement soutenir qu'en interdisant d'hippodrome les jockeys inculpés, il a agi dans leur propre intérêt, en tout cas dans celui de l'ordre public.

Après le retentissement qu'ont eu leurs inculpations, la moindre maladresse de leur part dans un parcours aurait risqué de déchaîner une tempête dont ils auraient été les premières victimes. Déjà, au mois de décembre, un entraîneur, qui n'était pas inculpé, dont le nom ne faisait qu'être cité sous le *manteau*, avait été l'objet d'une tumultueuse manifestation après la défaite imprévue d'un de ses pensionnaires.

Michel Poniatowski n'a sûrement pas signé les arrêtés d'interdiction aussi légèrement que voudraient le faire croire les punis et leurs collègues. Il n'y a pas moins quelque chose de choquant et d'inique dans la situation de ces garçons qui ont toutes chances de bénéficier de non-lieux dans quelques semaines et qui, en attendant, sont mis dans l'impossibilité d'exercer leur profession alors que celle-ci, pour de multiples raisons techniques — dont l'une tient à la nécessité de connaître chaque cheval au moment où il fait ses premiers pas en obstacle, à cette époque de l'année, — ne s'accommode pas d'une longue interruption.

Cannibalisme

Les jockeys d'Auteuil voulaient faire grève dimanche, ou du moins manifester, par quelque démonstration sur la piste à l'heure du tiercé, leur réprobation, leur inquiétude et leur solidarité. Ils y ont renoncé lorsque les journalistes présents leur ont donné l'assurance que, même en l'absence de démonstration spectaculaire, leur point de vue serait porté à la connaissance du public. Nous espérons que ces lignes ne seront pas tout à fait emportées et aussitôt balayées au vent du galop si, dans le même temps, elles peuvent inciter le ministre à une seconde réflexion sur des cas dont certains — nous pensons au petit Cimmino, à peine majeur, — sont particulièrement attristants.

Les problèmes du vestiaire y étant restés, la piste, quant à elle nous offrait, surtout dimanche, *Right Ho, Hardatit, Dom Helion, Porto Rafti, Boniface* et autres *Royalski*. C'est le premier qui a triomphé, à l'arrivée du prix Juigné. Il y bénéficiait, il est vrai, d'un avantage de poids atteignant, à l'égard de certains adversaires, 14 livres. Jacques de Chevigny, qui fut le partenaire du début de sa carrière, nous expliquait alors que c'était un cheval relevant de la... psychanalyse. Nouveau-né, *Right Ho* avait failli être dévoré par sa mère (ce cannibalisme, qu'on s'explique mal, s'observe exceptionnellement ; une pouliche célèbre, feu *La Lagune* — car elle est morte cet hiver — avait failli aussi en être victime). *Right Ho* avait donc aussitôt été séparé de son ogresse de mère. Mais, selon Jacques de Chevigny, son caractère avait été marqué par le premier drame de sa vie, et c'est par ce drame que le jockey expliquait le comportement, alors souvent fantasque, de *Right Ho*. Que l'explication ait été fondée ou non, *Right Ho* paraît avoir, maintenant, trouvé son équilibre.

C'est bien lui le numéro un.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Cet article a été écrit avant l'inculpation de M. de Moutis.



BOUTIQUES A LA NEIGE

IL existe des stations où tout est conçu en fonction des sports que l'on peut y pratiquer. C'est le cas des Arcs, où l'on peut s'adonner au ski évolutif pour débutants, au ski de randonnée, à celui de compétition et même au ski volant pour les amateurs de delta-plane. On n'y vient guère pour y être en représensation, et les magasins proposent toute une gamme de modèles, qui peuvent être acquis partout ailleurs, sélectionnés ici en fonction du genre de ski pratiqué.

Les boutiques *Arctique* (adultes) et *Benjamin* (enfants) exposent quelques marques pour le ski classique. Dans tous les cas, la salopette est préférée : assortie d'un blouson pour femmes chez *V de V* en velours élastiss ou matelassée (560 à 700 F l'ensemble), avec des motifs chez D. Hechter (630 F) ; pour hommes, élastiss chez *Fusalpes* (280 F), matelassée chez *Olympic* (290 F), qui peuvent s'adapter à de gros anoraks Bibendum à tranches de couleurs (480 F chez *V de V*), ou doublé de teddy ou jersey (320 F, *Olympic*).

Pour enfants de trois à douze ans, *Benjamin* propose toutes sortes d'ensembles miniaturisés (de 180 à 450 F). Pour le ski de fond et de randonnée, *K. Way* suggère des fuseaux (180 F) et *Olympic* des pantalons courts (270 F). Enfin, *Veleda* propose la combinaison compétition (305 F) ou un pantalon olympique à bandes élastiss (160 F).

Ne pas oublier les indispensables accessoires, bonnets et chapkas importés de Chine (170 F), pulls de Norvège Jacquard (210 F), gants et sous gants (de 35 à 120 F). Après une journée de ski on peut aller dîner au coin d'un feu ou se rendre à la *Tanière*, à *l'Acquarius* ou au *Flaubert* pour s'y détendre.

EVELITA MOOD.

★ Arcs 1 600, 73700 Bourg-Saint-Maurice.

Des juniors très à l'aise

(Croquis de MARCQ.)

SOIXANTE MILLE naissances de moins en 1974 par rapport à 1973. En quatre ans, la natalité a chuté de plus de 5 % ; et le mouvement va en s'accélérant. La courbe démographique de la France s'infléchit en faveur des couches scolarisées, au détriment des nouveau-nés.

Une enquête au récent Salon de la mode enfantine confirme ces tendances. Aussi les fabricants spécialisés, les centrales d'achat et les catalogues de vente par correspondance étendent-ils peu à peu leurs gammes de vêtements, notamment *Absorba*, *Babygro*, *Jean Le Bourget*, *Farrot*, *Levi's*, *Indreco*, *Les 3-Suisses*, etc., tout en se concentrant sur des modèles simples, sportifs, qui ne se démoderont pas sur plusieurs années.

Pierron, une des marques bien placées dans les grands magasins, adapte la mode à l'enfant. D'où un côté fonctionnel, facile à acheter sans la présence de l'intéressé, pour qui on pourra choisir des sous-pulls à cols roulés, des collants et des chaussettes, aux teintes coordonnées à celles des vêtements de dessus, présentés en « cubes » comme le fait Dim.

Les statistiques démographiques indiquent une avance des garçons par rapport aux filles. Aussi avons-nous choisi un écolier, menant une vie mi-citadine, mi-campagnarde, plus orientée vers les tenues sportives.

Le Printemps en offre une vaste sélection lavable, en tissus de qualité à des prix abordables.

Le blouson est en polyester et coton marine avec un écusson américain, à bords côtes de tricot rouge et blanc (95 F) ; le chandail d'orlon est rayé blanc et bleu (49 F), sur une chemise quadrillée (39 F) et un « jean » de velours de coton millerales rouge (50 F). La casquette de velours côtelé bleu se pare d'une longue visière (25 F). Ces modèles se trouvent aussi à *Parly 2*, *Vélizy 2* et *Créteil*.

Les chaussures « brisefer » sont en cuir naturel, à trépointe cousue main et semelles de crêpe (119 F). Kickers pour *Bally* à travers la France.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Mode

Dans la cour

LE préau de l'école maternelle, rue du Télégraphe. Il est 16 h. 30 Brouhaha Au vestiaire, une institutrice aide Nathalie, trois ans et demi, à lacer ses chausures; Paul, quatre ans, s'embrouille avec le nœud de son bonnet ; Marc, trois ans et demi, coince la fermeture-éclair de son blouson et l'éducatrice, doucement, maudit la savante inadaptation de ces vêtements conçus pour tout sauf pour permettre à l'enfant de passer son temps d'école de façon — comme peuvent dire les Anglais — confortable

Des doléances encore : pour la sieste, nous constatons souvent combien ils sont couverts, au lieu de leur mettre un gilet de laine facile à retirer.. Dans les classes surchargées et parfois surchauffées, certains gardent des boots de caoutchouc toute une journée et transpirent Et durant la récréation, combien courent vêtus de ciré, ce qui n'est pas très sain

Projection, parade sociale : miniaturisation des modèles pour adultes que les parents prennent en compte sans souci des besoins de leur progéniture. Une jeune puéricultrice se débat avec les bretelles retenant le jean d'un petit : parfois ils sont sanglés dans de gros ceinturons et c'est pire, dit-elle ! Une salopette serait plus pratique ! L'institurice regrette que les parents sacrifient à la mode comme l'an passé et cite le cas de cette petite fille perchée sur des sabots se déplaçant avec difficulté avec sa jupe longue fermière.

Les enfants très tôt pourtant expriment leur goût Les salopettes plaisent beaucoup aux filles, cela leur permet de remuer, d'être à l'aise Il y a aussi les inconditionnelles du vrai jean américain. Quant aux robes, elles sont dédaignées, à moins qu'elles soient très romantiques La plupart des grands refusent ce qu'ils appellent des ensembles préfabriqués · « Je préfère, dit Sophie, mélanger mon jean avec d'autres choses. »

Chez les petits, les critères changent, ils réclament des tissus au contact doux et les pulls shetland sont délaissés au profit des sweat-shirts en éponge-velours ou molleton

E. M.

Maison

Les Arts ménagers à l'économie

ECONOMIE. Le 44e Salon des arts ménagers sera tout entier placé sous le signe de l'économie. A la demande du ministère de l'industrie, l'AFNOR met au point un label « économie d'énergie » qui sera apposé sur les appareils ménagers et de chauffage. Il renseignera le client sur la consommation de l'appareil et sur son emploi le plus rationnel. Ce label n'a pu, faute de temps, être appliqué sur les appareils présentés au Salon. Mais sur le stand de l'AFNOR, une plaquette sera à la disposition du public pour en expliquer le principe.

En outre, notons que les organisateurs de cette manifestation s'orientent, cette année, vers une nouvelle voie : le Salon se consacre à la seule présentation des différents matériels et non plus à la vente.

La majorité des réfrigérateurs actuellement vendus sont dotés d'un compartiment à — 18 °C pour conserver les surgelés. Ces appareils, estampillés « trois étoiles », ont un aménagement intérieur de plus en plus logeable ; le compartiment conservateur a un volume généralement égal au quart de celui du compartiment réfrigération.

Nouvelle génération du « froid » domestique, les réfrigérateurs-congélateurs (quatre étoiles) permettent, en ville, de congeler de 4 à 8 kg de denrées par 24 heures. Ces appareils valent aux alentours de 3 000 F. Parmi les nouveaux modèles, nous avons remarqué plusieurs appareils avec la partie réfrigération au sommet et celle de congélation au-dessous fermée par une porte séparée (*Electrolux*, *Bauknecht*, *De Dietrich*, *Philips*).

La congélation, pratiquée surtout en milieu rural il y a quelques années, a fait son entrée dans la cuisine urbaine. Les nouveaux congélateurs verticaux, du type armoire, ne prennent pas plus de place qu'un réfrigérateur ; pour une capacité de 350 litres. Ils valent environ 2 000 F. De nouveaux congélateurs verticaux seront présentés au Salon, avec des casiers de congélation fermés pour éviter toute déperdition de froid à l'ouverture de la porte (*Bosch*, *Ignis*, *Brandt*).

Si les éléments dissociés (table de cuisson et four) et encastrables sont de plus en plus installés dans les nouvelles cuisines, la cuisinière monobloc a encore ses amateurs. Ses lignes se modernisent et ses performances s'améliorent : meilleur calorifugeage du four et de son hublot, modulation de la cuisson au gaz (brûleurs à ralenti progressif d'*Arthur-Martin*) et à l'électricité, par des foyers à palpeur, des programmateurs et des minuteries limitant les temps de cuisson.

La plaque de cuisson en vitrocéramique, introduite en France en 1972, est réalisée dans une matière blanche, très dure, incassable et insensible aux écarts de température (une plaque portée à 500° C peut être refroidie par de l'eau froide sans dommage). On lui reprochait un manque de puissance pour les cuissons rapides, mais les nouveaux modèles ont parmi leurs quatre foyers — matérialisés par des dessins en forme de soleil — un élément de 2 000 watts (*Airlux*, *Thermor*, *Scholtès*). Ce dernier fabricant a choisi un nouveau matériau de couleur noire pour ses plaques de cuisson afin d'améliorer la conductibilité de la chaleur. Les plaques en vitrocéramique blanche ou en « Céranoir », à quatre foyers, coûtent entre 2 000 et 2 500 F environ.

Les mini-plaques à deux foyers peuvent s'utiliser seules (pour un célibataire ou un couple) ou jumelées par deux ou trois. Parmi les nouveaux modèles : deux foyers circulaires ou une plaque rectangulaire électriques ou deux brûleurs à gaz (« Domino » *Frigidaire*) ; deux foyers à gaz ou électriques (« Set » *Arthur-Martin*) ; deux foyers et une friteuse électrique encastrable *De Dietrich*).

Les fours à air pulsé permettent d'obtenir, sans préchauffage, une cuisson par circulation d'air chaud qui évite de retourner la pièce à cuire De nouveaux modèles, chez *A.E.G.*, *Bauknecht* et *Frigidaire*, sont dotés d'un réglage de la température allant de la décongélation des surgelés aux pièces à rôtir.

Les fours doubles, à encastrer, comportent en haut un grand four pour cuire viande ou volaille et, au-dessous, un four plus petit et moins puissant pour la pâtisserie. Leurs commandes sont séparées et ils sont autonettoyants soit par pyrolyse (*Airlux*, *De Dietrich*, *Neff*, *Thermor*), soit par catalyse, (*Frigidaire*). Pour les grandes familles, un four à deux enceintes séparées, de même capacité (*Rosières*).

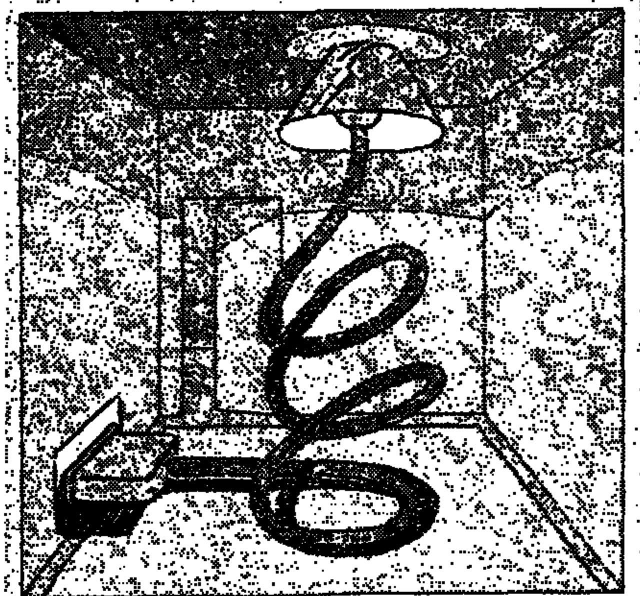
Parmi les rôtissoires, nous avons trouvé deux nouveaux modèles : une rôtissoire de lignes arrondies, à deux puissances de chauffe de 750 et 1 400 watts, fermée par une porte en glace (*Bauknecht*) et une rôtissoire pliante à parois autonettoyantes équipée d'un gril vertical et d'une broche *Moulinex*.

JANY AUJAME.

★ Du 26 février au 9 mars, palais du C.N.I.T., La Défense. Salon ouvert tous les jours de 10 h. à 19 h. ; les lundis, mercredis et vendredis, fermeture à 22 h. 30. Prix d'entrée : avant 13 h., 5 F : après 13 h et en soirée, 6 F : le vendredi, entre 13 h. et 19 h., 10 F









JUSTICE

L'AFFAIRE DU PRIX BRIDE ABATTUE

M. Patrice des Moutis et quatre autres personnes sont inculpés de tentative d'escroquerie et écroués

Inculpé d'infraction à la législation sur les courses, tentatives d'escroquerie et complicité, M. Patrice des Moutis a été écroué, jeudi 20 février, à la prison de Fresnes, sur mandat de M. Jean Michaud, premier juge d'instruction à Paris, chargé de l'enquête sur la course truquée du prix Bride abattue, courrue le 9 décembre 1973 à Auteuil. Devant M. Jean Cahen, chef du service des courses et des jeux, qui l'interrogeait depuis la veille (« le Monde » du 21 février), M. des Moutis, alias M. X..., avait formellement contesté être le « cerveau » de l'opération de trucage de la course. Il aurait simplement, sur un « tuyau » recueilli à Toulon, selon lequel neuf des vingt-quatre chevaux engagés avaient une chance de figurer à l'arrivée, fait jouer des mises multiples par des prête-noms.

M. des Moutis n'ignorait pas que le procédé était frauduleux puisqu'il avait déjà eu, dans des circonstances identiques, maille à partir avec le P.M.U. au cours des années précédentes. Sur le prix Bride abattue, il aurait néanmoins engagé de cette manière 70 000 francs, qui devaient lui rapporter 1 million et demi. L'avocat de M. des Moutis, Mᵉ Georges Heymann, a déclaré, après l'inculpation, que son client n'ayant pas eu jusqu'à présent l'occasion de s'expliquer devant le juge, il y avait lieu d'écarter *« toute appréciation hâtive »*, *« son interrogatoire et l'examen de tout autre élément du dossier seront seuls susceptibles de forger l'opinion du magistrat instructeur quant à une présomption des responsabilités pouvant déterminer le renvoi devant une juridiction de jugement »*.

Quatre autres personnes ont également été inculpées. Trois d'entre elles — MM. François Arpin, vingt-six ans, kinésithérapeute; Michel Bes, quarante ans, entrepreneur à Beauvais, et Pierre Nicolas, quarante-neuf ans, professeur de bridge, — ont également été écrouées.

Le nom de M. des Moutis apparaît pour la première fois dans cette enquête, au cours de laquelle trente-deux personnes ont déjà été inculpées. Celui dont le nom et surtout le surnom étaient devenus célèbres au fil de dix années de démêlés avec le Pari mutuel urbain, semblait curieusement absent de cette nouvelle affaire, qui, il est vrai, ajoutait à la fraude sur le règlement des partis un trucage pur et simple du déroulement de l'épreuve, ce qui n'était le cas ni dans le prix de Bordeaux en 1962 ni dans celui de Talhouët-Roy en 1969 (encore que, pour ce dernier, quelques doutes se soient insinués dans l'esprit des organisateurs).

Un « cerveau »

La mise en cause de M. des Moutis, plus de quatorze mois après la course litigieuse, témoigne de la volonté des enquêteurs de remonter une « filière » susceptible de les conduire au « cerveau » d'une organisation écumant les champs de course. Tous ceux qui ont été appréhendés jusqu'ici — jockeys plus ou moins marrons ou parieurs plus ou moins douteux — n'apparaissaient que comme des hommes de main, de simples exécutants de décisions prises à un échelon supérieur. Un échelon auquel les enquêteurs ont quelque peine à accéder du fait du mutisme des inculpés et de la disparition généralement brutale des témoins importants.

Pourtant, même si le système de défense de la plupart des personnes impliquées tend à le nier, les policiers n'ont jamais douté de l'existence d'un réseau organisé. Le prix Bride abattue en est l'illustration. Il serait curieux que tant de parieurs et de petits truands aient eu, le même jour, l'idée de soudoyer des jockeys et d'aller jouer, dans les mêmes bureaux de P.M.U. de trois villes de France, des multitudes de combinaisons sur neuf chevaux exclus pour la plupart des pronostics « raisonnables ».

Il a fallu au contraire une coordination parfaite entre plusieurs niveaux de réflexion et d'action pour que quelques heures suffisent — le choix s'étant porté sur cette course sans grand relief mais offrant de bons écarts de cote — à mettre « en condition » les favoris et à faire jouer en grand nombre les combinaisons.

Il a fallu des mois de patientes approches pour amener les professionnels des courses à se compromettre, un technicien pour éliminer ou retenir les chevaux en fonction de leur cote et des reins suffisamment solides pour engager 300 000 francs de paris dans des conditions malgré tout aléatoires. Et c'est peut-être en voulant trop bien faire pour limiter au maximum ces risques, allant jusqu'à dénaturer complètement la course, que le gang a précipité sa perte. — J. Sn.

Les réactions au projet de loi sur le divorce

LES DÉPUTÉS COMMUNISTES : le gouvernement ne fait que suivre l'évolution des mœurs.

« Le président de la République et le gouvernement ont été obligés de tenir compte de l'évolution des mœurs et des idées. Ils ne devancent pas cette évolution, mais la suivent », font observer les députés communistes après l'examen par le conseil des ministres du projet de réforme du divorce.

« Si le projet de loi reconnaît le divorce par requête conjointe, c'est-à-dire par consentement mutuel, il demeure restrictif sur les autres cas de divorce. Il laisse subsister le divorce-sanction de la loi de 1884. Le délai de six ans de séparation pour juger de la rupture consommée de la vie conjugale apparaît trop long : trois ans de séparation et de réflexion suffisent [...]. »

D'autre part, disent encore les députés communistes, *« le problème du versement des pensions alimentaires est loin d'être résolu. Dans bien des cas, elles sont versées irrégulièrement ou incomplètement, et les bénéficiaires disposent de peu de moyens efficaces pour en obtenir le recouvrement. Le projet ne propose pas de remède à cet état de fait. La proposition de loi du groupe communiste demande la création d'un fonds de pensions alimentaires qui se substituerait au débiteur défaillant et se retournerait contre lui.* [...]

● *M. Dominique Bussereau*, président du mouvement giscardien Génération sociale et libérale, a déclaré jeudi 20 février : *« Le projet de loi gouvernemental sur le divorce est un pas important dans l'action entreprise par le président de la République pour adapter les règles de notre société aux aspirations de ses membres et à l'état de ses mœurs. »* Il a ajouté : *« Nous nous félicitons que ce texte prévoie de donner plus de garanties aux bénéficiaires de pensions alimentaires, mais regrettons, toutefois, le maintien de certaines ambiguïtés et l'absence d'une véritable procédure de divorce-constat. »*

● *Les Associations familiales catholiques* (*) protestent contre le projet de réforme du divorce qui, précisent-elles, *« porterait une nouvelle atteinte à la famille ». « Ce projet permettrait, en effet, à l'époux qui voudrait refaire sa vie avec une autre, de répudier son conjoint, même s'il n'a rien à lui reprocher, et si celui-ci à les meilleures raisons de s'opposer au divorce. »*

(*) 28, place Saint-Georges, Paris (9ᵉ arr.).

● *L'Union nationale des associations familiales* (1) dit approuver *« l'esprit de la réforme du divorce, mais insiste pour qu'un dispositif assurant une garantie effective des versements de pensions alimentaires au profit des enfants soit mis en place »*.

(1) 28, place Saint-Georges, 75442 Paris Cedex 09.

Après le dépôt d'une requête civile contre la vente de la Fumade

Le juge d'instruction ordonne une contre-expertise psychiatrique de Mme Portal et de sa fille

Faisant droit à la demande de Mᵉˢ Jean Delmas et René Segond, avocats de Mme Portal et de sa fille Marie-Agnès, M. Christian Terral, juge d'instruction à Montauban, chargé de l'affaire de la Fumade, a ordonné une contre-expertise mentale : trois nouveaux experts psychiatres, vraisemblablement parisiens, doivent être désignés ce vendredi 21 février pour réexaminer les anciennes habitantes de la Fumade, toujours détenues à l'hôpital de La Grave à Toulouse.

D'autre part, les défenseurs de Mme Anna de Portal et de sa fille Marie-Agnès, qui ont l'intention d'engager une « requête civile » (article 480 du code de procédure civile), — procédure rarement employée qui permet de faire annuler des décisions de justice en principe définitives (« le Monde » du 21 février), — sont arrivés à Paris : ils sont reçus, ce vendredi, au ministère de la justice par le garde des sceaux lui-même. De nombreuses associations avaient demandé à leurs adhérents et sympathisants, par l'intermédiaire du CAVID (Centre audio-visuel international de documentation), 96, rue du Faubourg-Poissonnière à Paris-9ᵉ, où une conférence de presse devait être réunie dans l'après-midi, de se regrouper devant le ministère de la justice, au moment de cette audience.

Auparavant, Mᵉ René Segond avait indiqué qu'il avait d'abord souhaité être reçu par Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, « afin de voir améliorer les conditions de détention de Mme de Portal ». L'avocat toulousain a également souligné le rôle de l'opinion publique dans cette affaire : « Cette campagne m'est plus que nécessaire, a-t-il dit. Certains de mes confrères avaient demandé ma radiation du barreau, sous prétexte que je tenais des conférences de presse. Il n'en est plus question à présent. »

Enfin, interrogée par l'A.F.P. à propos de cette affaire, Mme Rivière, épouse de l'acquéreur du domaine de la Fumade, a notamment déclaré : « Si nous avions su, nous n'aurions jamais acheté cette propriété. Mon mari a souvent eu à déplorer l'attitude des Portal, qui menaçaient de leur fusil ses ouvriers au travail dans les champs. Nous en avons par-dessus la tête de cette affaire. Nous recevons constamment des coups de téléphone anonymes pour nous traiter de voleurs et d'assassins. Pourtant, ce n'est pas nous qui avons tué Jean-Louis de Portal. Croyez bien que nous sommes vraiment désolés de cette mort. Il est certain que les autorités ont, dans l'issue de cette affaire, une part de responsabilité. »

LES RÉACTIONS

LE GARDE DES SCEAUX : les aspects humains de cette affaire n'ont jamais été perdus de vue.

Le ministère de la justice a publié jeudi 20 février le communiqué suivant :

« Dans cette affaire, dont les aspects humains n'ont jamais été perdus de vue par la justice, la volonté du garde des sceaux, comme celui-ci l'a déjà déclaré, est d'établir la vérité à tous égards dans le cadre des différentes procédures judiciaires en cours. A ce propos, il convient de préciser qu'une information judiciaire a été ouverte sur les conditions dans lesquelles le jeune Portal a trouvé la mort. Cette information sera nécessairement poursuivie, quelle que soit l'appréciation qui sera portée sur l'état mental d'Anna et Marie-Agnès Portal à la suite des expertises psychiatriques. »

« LE PROGRÈS DE LYON » : COMME RUSSIER

Lors d'une conférence de presse de 1969, j'avais demandé à Georges Pompidou, récemment élu, quels avaient été ses sentiments en apprenant le suicide de Gabrielle Russier. On se rappelle peut-être qu'il répondit en citant quatre vers d'Eluard :

« Comprenne qui voudra.
Moi mon remords ce fut
La victime raisonnable
Au regard d'enfant perdu. »

Il m'expliqua, un peu plus tard, en tête à tête, que ce qui l'avait particulièrement choqué, c'était que l'appareil judiciaire se fût révélé dans cette affaire comme *« le plus froid des monstres froids »*. La loi avait été scrupuleusement respectée, mais les procédures tellement détournées de leurs fins que la *« victime raisonnable »* n'avait trouvé d'issue que dans le suicide...

Dans l'affaire Portal aussi, la loi a toujours été scrupuleusement respectée. Mais on l'a d'abord rendue spoliatrice, puis meurtrière. Une victime, *« raisonnable »* ou pas, est restée sur le pavé. Veut-on faire taire les deux autres ? Cette fois, l'opinion n'admettrait pas qu'on lui répondît : *« Comprenne qui voudra »*...

(JEAN-MICHEL ROYER.)

● *Combat radical-socialiste*, tendance du parti radical animée par MM. Léon Hovnanian et Claude Catesson, a publié jeudi 20 février une déclaration dans laquelle on lit : *« L'affaire Portal ne peut être enterrée dans une simple déclaration d'irresponsabilité. Il n'est pas étonnant que deux femmes qui ont subi depuis vingt ans, sans avoir su se défendre, les rigueurs de la justice, dure aux humbles, aient un sentiment de révolte et d'agressivité (...). La justice doit être plus compréhensive et plus vigilante pour faire respecter ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre. »*

● *M. Jacques Chaumont*, député de la Sarthe (U.D.R.), *« s'étonne »*, dans une question écrite au ministre de la justice, des conditions dans lesquelles s'est déroulée l'affaire Portal. Il estime *« anormales »* les conditions de la vente d'un domaine *« d'une centaine d'hectares de bonne terre, situé à peu de distance de Montauban, vendu pour une somme qui serait de 400 000 F »*. Il demande au garde des sceaux de lui faire connaître *« les instructions données à la force publique pour procéder à l'expulsion de la famille Portal de son domaine »*, ainsi que la conclusion des rapports établis après la mort de Jean-Louis Portal.

LES DEUX BLESSURES

(Suite de la première page.)

La noblesse, la roture, José Cabalis vient encore, dans son *Saint-Simon*, de rappeler ce qu'il fallait penser de pareil distinguo (1). A cela la justice ne peut rien.

Mais, si même on convient d'un non-lieu au profit de la justice, il ne peut être que partiel, car, au-delà des codes dont on ne répètera jamais assez la désuétude, la justice française pouvait être présente, et activement. La compétence des parquetiers est étendue, et l'on ne saurait trop dire que c'est dans tous les aspects de la vie judiciaire — contrôle des professions judiciaires, des notaires, des prisons, des hôpitaux psychiatriques — c'est dans toutes les branches du droit, civile, commerciale et non pas seulement pénale, comme on le laisse croire, qu'ils peuvent intervenir.

Au lieu de cela, que voit-on ? De jeunes substituts s'époumoner à requérir, pour de petits délits, des peines accordées avant que les substituts n'aient ouvert la bouche. A ce jeu, les magistrats ont vite fait d'oublier, et le feu qui les animait à leur entrée dans la magistrature, et le savoir qu'on leur avait auparavant dispensé. On s'étonnera après cela que beaucoup cherchent dans l'action syndicale matière à satisfaire l'ardeur que la vie professionnelle ne leur donne pas.

Certes, il n'est pas question de bénir ces délinquants. Cependant, l'énorme appareil — dans tous les sens du mot — qu'on entretient pour eux est-il vraiment ce qu'il faut pour empêcher qu'ils recommencent ou qu'ils aient des imitateurs ? La progression de la criminalité démontrerait plutôt l'échec du système que son bien-fondé. D'autant que la *« clémence des juges »* n'est pas ce qu'on a prétendu, *a priori*, pour faire peur.

Des réactions d'équité

Pourtant, si on voit les parquetiers ne s'agiter qu'au pénal — ou pour le pénal traditionnel, — serait-ce qu'il ne se passe rien ailleurs ? Au civil, les substituts n'ont-ils pas une excellente occasion de ressembler à ces commissaires du gouvernement qui, devant les juridictions administratives, rappellent ce qu'est le droit, suggèrent ce que devrait être son évolution ? D'autant que cette orientation pourrait très opportunément être la même devant les juridictions pénales.

Voit-on souvent un substitut se lever dans les procès civils s'il ne s'agit pas d'une affaire présumée « grande » ? L'actualité n'est-elle pas là pour nous faire comprendre qu'il est des séries de petites affaires qui, accumulées, finissent par en faire une, laquelle comme on le voit, est proprement intolérable et devient une affaire d'Etat ?

Dans d'autres domaines, il y a, par exemple, une circulaire ministérielle, déjà ancienne, qui invite les procureurs à être présents et à requérir devant les tribunaux de commerce. On ne peut pas affirmer que leur présence dans ces lieux ait souvent fait parler d'eux. Il s'en passe pourtant des choses dans ces tribunaux-là ! S'il n'est décidément pas possible — encore que cela le soit en Alsace et en Moselle — que des magistrats professionnels siègent avec les élus des commerçants, faut-il pour autant que la justice, service public, celle qui devrait ne rien devoir à la brigue, soit absente ?

On multiplierait à loisir les exemples qui sont tellement connus du monde judiciaire que se les rappeler fera sourire les praticiens. Mais les autres, le justiciable, le citoyen, ne comptent-ils pour rien ?

Comme il serait facile à M. Lecanuet de passer à la postérité s'il se saisissait activement de pareils problèmes, plutôt que de traduire devant un conseil de discipline des magistrats coupables surtout d'avoir des réactions d'équité, qui, elles, ne devaient rien à la lecture des journaux.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) *Saint-Simon, l'admirable*. Gallimard.

M. PONIATOWSKI VA CRÉER UNE BRIGADE DE RECHERCHE DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Dans la région parisienne, le nombre des hold-up a diminué de 20 % en 1974, par rapport à l'année précédente. Entendu le 20 février par la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Michel Poniatowski a présenté les résultats obtenus dans la prévention de la criminalité grâce à la politique mise en œuvre depuis son arrivée place Beauvau. L'usage de l'héroïne est également en diminution. Le nombre des crimes de sang n'a pas augmenté. Enfin, la progression des cambriolages s'est ralentie (+7,2 % contre +13 % en moyenne les années précédentes).

En revanche, le ministre a noté une recrudescence des vols avec violence (+26,7 %), des vols à la roulotte (+26 %), des escroqueries commises avec des chèques volés (26,5 %), et surtout des vols à la tire (+69,4 %), le montant du butin des pickpockets (7,4 millions de francs) dépassant celui des auteurs de hold-up (5,4 millions).

Au plan national, le nombre des hold-up a légèrement régressé, tandis que le trafic des stupéfiants diminuait sensiblement.

Le ministre de l'intérieur a indiqué qu'un effort particulier allait être fait pour la prévention de la délinquance juvénile, grâce notamment à la création, en avril prochain, d'une brigade spécialisée dans la recherche de cette délinquance.

هكذا من الاصل

JUSTICE

AU TRIBUNAL DE TOULON

L'adjoint au maire du Lavandou et trois promoteurs répondent d'un passif de plus de 11 millions de francs

De notre correspondant

Toulon. — Un grand procès financier s'est ouvert le 20 février devant le tribunal correctionnel de Toulon. D'un côté, quatre promoteurs ou hommes d'affaires varois et parisiens, et, face à eux, cent sept hommes et femmes, les victimes, petits épargnants pour la plupart, si l'on excepte le président Bongo, président de la République du Congo, que l'on est tout étonné de trouver en pareille compagnie ; et, couvrant le tout, un passif débordant le milliard d'anciens francs.

Au banc des inculpés, quatre personnages figurent en bonne place : il y a tout d'abord M. François Leredu, cinquante-cinq ans, adjoint au maire du Lavandou, mécène du groupe sportif local. Un notable. Et aussi un agent immobilier, promoteur important, un brasseur d'affaires travaillant sur tout le Sud-Est jusqu'en Corse, plein de projets grandioses qui tous cependant se ramènent à la promotion immobilière. A ses côtés, M. Paul Baude, soixante-dix-neuf ans, demeurant à Paris, boulevard Suchet, ancien P.-D.G. d'un laboratoire de produits pharmaceutiques qu'il vendit 8 millions de francs à un groupe américain. Il se reconvertit dans l'immobilier.

Et puis il y a les comparses : M. Gaëtan Testasecca, dit de Lestrade, cinquante-cinq ans. Il fut un temps attaché ministériel avant de se retrouver P.-D.G. de la S.C.I. Gaou-Bénat, et enfin M. Jean Mathieu, cinquante-cinq ans, gérant de société, qui joua dans l'affaire un rôle très effacé. Tous quatre sont poursuivis pour abus de biens sociaux, complicité, banqueroute simple et infraction à la loi sur les sociétés, tous délits tombant sous le coup de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1966.

Ce procès est fait de deux dossiers réunis pour n'en former qu'un seul : ceux du Gaou-Bénat et des Fouirades. Un seul dossier, mais touffu, complexe, embrouillé. Le tribunal aura fort à faire pour en démêler les tenants et les aboutissants.

L'origine de l'affaire se situe en 1963, mais les premiers problèmes sérieux ne surgirent qu'en 1965. Dans un premier temps, M. Leredu créa au Lavandou la S.C.I. Gaou-Bénat et, plus tard, les Fouirades. Il acheta notamment, pour 3,05 millions de francs, 29 hectares en bord de mer au Cap-Bénat, à M. Tur, architecte en retraite au Lavandou, et, pour 190 000 francs, un autre terrain. Mais il ne disposait alors que de 1 200 francs. Aussi fut-il obligé d'emprunter à des établissements spécialisés, notamment à la Caisse hypothécaire de crédit. Il empruntera tant et si bien qu'il se trouvera bientôt acculé, et ce fut la culbute. Il déposa son bilan. Un règlement judiciaire intervient le 5 décembre 1971, prononcé par le tribunal de commerce de Toulon, mais entre-temps il s'était passé des choses...

Les « grosses »

Pour y voir plus clair, il faut faire un retour en arrière. M. Paul Baude lui avait prêté 2,19 millions de francs. Pour le rembourser, M. Leredu lui céda, en 1965, des actions de ses deux S.C.I., et, en juin de la même année, M. Paul Baude devint leur P.-D.G. Du même coup, il n'y eut plus de créance vis-à-vis de M. Leredu.

Mais il y avait cependant d'autres créanciers, tel le groupe suisse à qui l'on avait attribué trois grosses, totalisant 3,70 millions de francs. On le dédommagea en lui donnant la garantie des hypothèques sur les terrains d'une société que M. Leredu possédait en Corse. Le groupe suisse rendit les grosses.

En septembre 1967, un protocole d'accord est signé entre M. Paul Baude, M. Leredu, toujours présent, et un nouveau venu, M. Gaëtan Testasecca. Par ce document, les droits de M. Baude sur les trois grosses sont reconnus. Au lieu de les détruire, il les négocie, contrairement à la loi, et récupère ainsi 2,28 millions de francs. Pour colmater les brèches qui se font jour, la S.C.I. Gaou-Bénat, dont le nouveau P.-D.G. est M. Testasecca, vendit à la S.C.I. Front de mer les garages à bateaux et les villas qu'elle a tout de même construits.

C'est en 1969. Trop tard : les jeux sont faits, la fin est proche. Tout s'écroule en 1971 ; après le règlement judiciaire, une information est ouverte.

Le naufrage du Gaou-Bénat et des Fouirades ruina les espérances de cent sept hommes et femmes. Le passif s'élève, en effet, à 11 440 000 F. Quant à l'actif, il est représenté par les terrains des S.C.I. Gaou-Bénat et des Fouirades, ce qui représente environ 5 à 6 millions de francs.

(Intérim.)

● *Pour avoir refusé de servir cinq ressortissants marocains*, un cafetier a été condamné, le 20 février, par le tribunal correctionnel de Rennes, à 1 500 F d'amende et 300 F de dommages et intérêts aux plaignants.

● *Automutilation à l'audience.* — Un jeune homme âgé de vingt-deux ans, Jean-Marc Torrecillas, s'est tailladé l'abdomen avec une lame de rasoir mardi 18 février, lorsqu'il entendit la 23e chambre correctionnelle de Paris le condamner à quatre mois d'emprisonnement pour un vol de voiture. La blessure était superficielle, et le condamné a été dirigé vers la prison de la Santé. Jean-Marc Torrecillas, qui était récidiviste, avait subi une expertise psychiatrique. Celle-ci avait conclu à une atténuation moyenne de responsabilité.

Après une enquête menée à Nice

QUATRE HOMMES SONT ÉCROUÉS POUR AVOIR DÉTOURNÉ 6 MILLIONS DE LITRES DE FUEL DOMESTIQUE

Nice. — Une enquête conjointe du service régional de répression des fraudes et de la brigade financière de la police judiciaire de Nice vient de mettre un terme à une vaste escroquerie qui, en quatre ans, a permis à ses auteurs de transformer quelque 6 millions de litres de fuel domestique en gas-oil, qu'ils revendaient à des particuliers sous le couvert d'une société qu'ils avaient créée à cette intention : la C.C.C. (Cagnes-Combustibles-Carburant).

Le fuel domestique destiné aux appareils de chauffage se vendant 0,65 F environ le litre et le gas-oil destiné à l'alimentation des moteurs Diesel valant 1,13 F le litre à Nice, le bénéfice réalisé par les trafiquants avoisine 3 millions de francs.

Ces derniers n'avaient que la peine de transformer, par un procédé chimique relativement simple, le fuel domestique en gas-oil, en faisant disparaître le colorant rouge qui différencie le premier du second et permet de prendre en défaut les conducteurs qui tenteraient de rouler à moindres frais avec du fuel domestique.

Les quatre hommes, dont le « cerveau », M. Robert Négro, trente-quatre ans, demeurant à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), était chef de secteur de la société Sud-Est-Pétrole à Cagnes, puisaient la matière première dont ils avaient besoin au moyen d'un flexible branché directement sur les citernes de fuel de la société, installée sur un terrain mitoyen à celui qu'ils avaient acquis. Plus tard, usant de ses fonctions, M. Robert Négro laissait le champ libre à ses complices, qui remplissaient les citernes de leurs camions aux installations de la société pétrolière : 14 000 litres à chaque poération, pour lesquels aucune facture ne fut jamais établie...

C'est, semble-t-il, à la suite de certaines irrégularités apparues dans la tenue des livres de comptes de la « société » que la douane et, plus tard, la police furent amenées à s'intéresser à la *C.C.C.*

M. Robert Négro et ses complices — MM. Guilbert Lemaire, quarante-trois ans, serrurier ; Raymond Daniel ; Daniel Dauphas, vingt-huit ans, homme de paille du groupe — ont été présentés au parquet de Grasse et inculpés d'escroquerie, faux et usage de faux, et vols. Les quatre hommes ont été écroués.

● *Le comité de défense des prêteurs au cabinet Pierotti* indique qu'il va envoyer à ses mille cinq cents adhérents, ainsi qu'aux principaux élus, magistrats et autres fonctionnaires du Var, un rapport sur cette affaire. Le nom de M. Pierotti, homme d'affaires toulonnais incarcéré le 23 septembre 1974 pour abus de confiance et abus de biens sociaux, est revenu au jour à l'occasion de la diffusion de dix mille tracts diffamatoires qui ont fait l'objet de plaintes de la part des personnes mises en cause.

ANCIENS COMBATTANTS

L'ARAC : le 8 mai doit être une fête nationale au même titre que le 11 novembre.

L'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (1) rend hommage, pour le trentième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, « *à tous ceux qui en furent les glorieux artisans : combattants français avec ou sans uniforme, soldats des armées alliées, combattants de tous les peuples opprimés par le nazisme. (...) Fidèle à l'idéal pour lequel tant des nôtres sont tombés, elle ne saurait admettre que la célébration de cet anniversaire soit mise sous le boisseau, et elle demande :* 1) *que le 8 mai soit désormais décrété fête nationale fériée au même titre que le 11 novembre, par le vote à la session parlementaire de printemps du rapport Garci, déjà adopté par la commission des lois de l'Assemblée nationale ;* 2) *que ce trentième anniversaire soit célébré avec le plus grand éclat.* »

(1) ARAC, 45, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-9e. Téléphone : 770-02-49 et 770-63-12.

SPORTS

La loi d'orientation consacre la création d'un institut national du sport et de l'éducation physique

Du recueil de dispositions tendant à la promotion du sport discuté par les différentes instances habilitées, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a tiré un projet de loi d'orientation du sport, qui devrait être soumis au Parlement au cours de la session de printemps. S'agissant d'une loi, le texte initial a été considérablement allégé, et certaines dispositions ont même été abandonnées. Si elles doivent réapparaître, ce sera sous forme de décrets, à propos desquels il a été admis que le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) serait consulté.

Il semble enfin que les auteurs du projet de loi se soient gardés d'empiéter sur d'autres ministères, et notamment sur celui de l'éducation, en raison de la réforme en cours.

C'est sans doute par souci de non-ingérence, en effet, que les auteurs du projet de loi ont réduit à un seul article les cinq alinéas relatifs à la formation des enseignants en éducation physique. Il est dit simplement à l'article 6 que « *les étudiants en sciences techniques des activités physiques et sportives reçoivent une formation, conformément aux dispositions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.* »

De même, vraisemblablement pour respecter le principe d'autonomie, il n'est plus fait allusion, sous aucune forme, à la pratique du sport dans les universités. Le sport à l'école, quant à lui, est regardé en bloc, et non plus différencié selon le primaire ou le secondaire. La loi prévoit qu'« *une initiation à la pratique sportive est dispensée à tous les élèves* » et que certaines associations privées « *spécialement habilitées* » peuvent concourir à cette mission (article 3). L'institution d'un livret sportif, analogue au livret scolaire, est abandonnée. L'Association du sport scolaire et universitaire (ASSU) est remplacée par une association nationale du sport scolaire, dont les statuts seront définis par arrêté.

La loi confirme la suppression de l'Ecole normale supérieure d'éducation physique et sportive (ENSEPS) et de l'Institut national des sports (I.N.S.) au profit d'un Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) dont la mission est de participer « *à la formation continue de niveau supérieur des personnels enseignants, des éducateurs sportifs, ainsi que des personnels administratifs ; à l'entraînement des équipes nationales, ainsi que la promotion personnelle des sportifs de haut niveau ; à la recherche scientifique, fondamentale et appliquée en matière pédagogique, médicale et technique* ».

Il n'est plus question du comité du sport de haut niveau, qui devait fonctionner dans le cadre de l'INSEP, mais d'un comité placé auprès du ministre chargé des sports.

Les principes relatifs aux associations sportives sont maintenus. Ces associations se constituent la loi de 1901. Celle qui « emploie conformément aux dispositions « *emploient des joueurs ou des athlètes professionnels ou rémunérés peuvent être autorisées à se constituer en sociétés d'économie mixtes* ». Quant à celles qui « *à l'instigation de ses dirigeants de droit ou de fait, poursuivent un but commercial ou lucratif* », ou dont l'organisation et le fonctionnement ne répondent pas aux critères imposés, elles peuvent être dissoutes et ne seront autorisées à reprendre vie qu' « *en se constituant en sociétés commerciales, conformément au droit commun* ».

L'Etat peut déléguer ses pouvoirs à une fédération par discipline sportive (les fédérations multisports ne sont pas concernées), sans que la durée de cette délégation soit autrement précisée. Les fédérations légataires exercent un pouvoir disciplinaire à l'égard des licenciés et des groupements affiliés.

Sur ce dernier point, le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) constitue une instance d'arbitrage (article 12), qui s'étend aux litiges entre les groupeemnts sportifs et les fédérations, et entre les fédérations elles-mêmes. Il n'est plus prévu que les fédérations versent une cotisation au C.N.O.S.F.

L'article 13 n'ouvre pas mieux la porte que dans le texte précédent au sport dans l'entreprise. S'il est question d'un aménagement de l'horaire de travail pour tous les salariés« *titulaires d'une licence sportive* », c'est « *sous réserve des possibilités de l'entreprise* ».

Quant à la promotion du sportif de haut niveau (article 14), elle est favorisée par un certain nombre d'avantages qui ne sont pas tous précisés (congé supplémentaire non rémunéré de quinze jours annuels, autorisation d'accomplir un service à mi-temps, etc.).

Contrairement au vœu des fédérations, « *il est créé une taxe additionnelle au prix des places des manifestations sportives* », dont le montant sera versé au Fonds national sportif.

Enfin, la loi d'orientation remanie considérablement le passage ayant trait aux équipements sportifs dans un sens plus coercitif, afin d'en assurer la protection.

Telles sont les grandes lignes du projet de la loi d'orientation sportive, dont le préambule affirme que la promotion de la pratique des activités physiques « *est une obligation nationale que les personnes publiques et privées concourent à assumer* ».

FRANÇOIS SIMON.

D'un sport à l'autre...

BASKET. — *En coupe d'Europe féminin le Clermont Université-Club (CUC) s'est qualifié pour les demi-finales en battant à Clermont-Ferrand l'équipe de Budapest par 89 à 57.*

En coupe d'Europe masculine la qualification de Berck pour les demi-finales dépend désormais du résultat des rencontres contre Tel-Aviv. Le 20 février, à Stockholm, Berck a battu Stockholm par 78 à 73.

HIPPISME. — *Le prix de Vizille disputé le 20 février à Vincennes et servant de support aux paris couplé gagnant et tiercé a été remporté par Ejakval (505), suivi de Douce d'Avril (509) et de Eileen Patton (510). La combinaison gagnante est donc 5, 9 et 10.*

SKI. — *Hanny Wenzel (Liechtenstein) a gagné le 20 février à Naeba, au Japon, le slalom féminin comptant pour la coupe du monde. La Suissesse Lise-Marie Morerod et l'Allemande de l'Ouest Christa Zechmeister se sont respectivement classées deuxième et troisième.*

Le slalom géant masculin de Naeba est revenu au Suédois Ingemar Stenmark devant le Norvégien Erik Haker et l'Autrichien Hans Hinterseer.

LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE ESTIME QUE MONTRÉAL SERA PRÊT EN TEMPS VOULU POUR RECEVOIR LES JEUX DE 1976.

Lausanne *(A.F.P.)*. — La ville de Montréal, sauf cas de force majeure, sera prête, et les Jeux olympiques seront ouverts le 17 juillet 1976 dans les installations prévues.

M. Michael Killanin, président du Comité international olympique (C.I.O.), parlant au nom de la commission exécutive du C.I.O., s'en est déclaré convaincu, jeudi 20 février, à Lausanne, après examen du rapport présenté par le comité organisateur des Jeux et après avoir entendu les responsables canadiens pendant près de cinq heures.

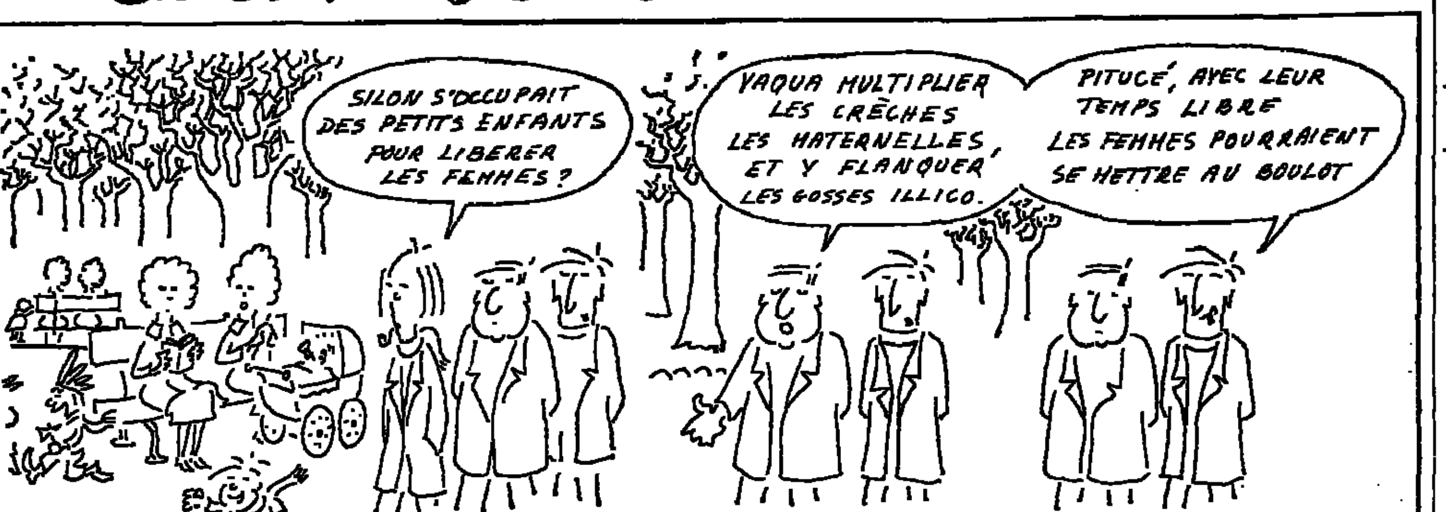
Rappelons que l'inflation monétaire et la grève des monteurs de charpente métallique avaient pu laisser croire que les installations olympiques de Montréal ne seraient pas prêtes en temps voulu.



AUJOURD'HUI

SILON, YAQUA et PITUCÉ

DE GUY BÉART
DESSINS DE KONK



MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 21 février à 0 heure et le samedi 22 février à 24 heures :

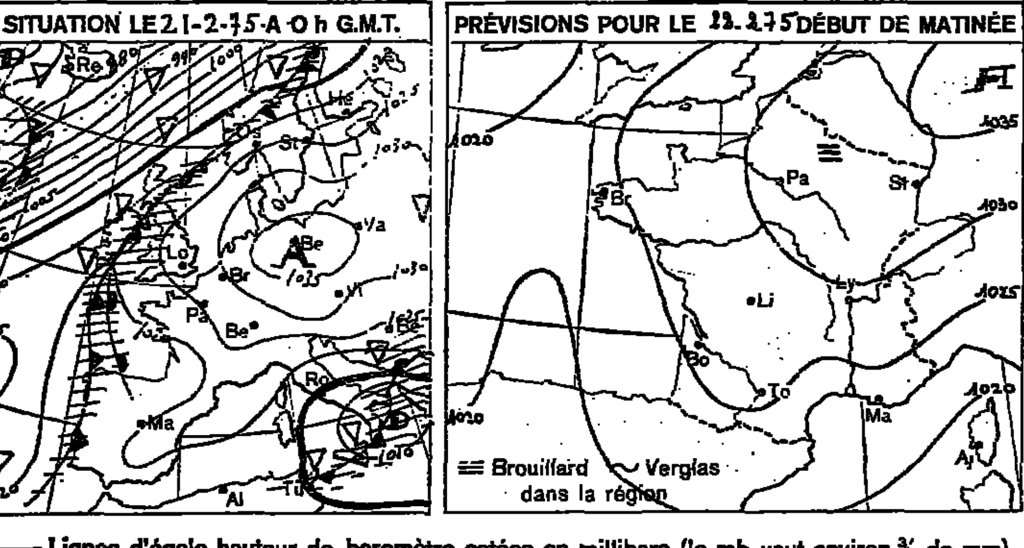
L'air froid venant d'Europe centrale continuera à s'écouler vers la France et la Méditerranée occidentale, tandis que les perturbations qui *circulent rapidement sur l'Atlantique* se dirigeront vers l'Islande et le nord de la Scandinavie.

Samedi 22 février, il fera beau sur toute la France, et il y aura seulement quelques nuages passagers, principalement dans l'Ouest et en montagne. La matinée sera assez froide, et les gelées — qui n'épargneront que les régions voisines des côtes — seront comprises entre —1 °C et —5 °C. Au contraire, les températures maximales seront en légère hausse par rapport à celles de vendredi. Les vents, de secteur est, seront faibles.

Vendredi 21 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris - Le Bourget, de 1 025 millibars, soit 768,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 février ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 16 et 0 degré ; Biarritz, 15 et 4 ; Bordeaux, 11 et 1 ; Brest, 8 et 3; Caen, 8 et 0; Cherbourg, 6 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et —1 ; Dijon, 7 et —2 ; Grenoble, 6 et —3 ; Lille, 6 et —1 ; Lyon, 8 et —3 ; Marseille, 15 et 2 ; Nancy, 4 et —2 ; Nantes, 9 et 2 ; Nice, 16 et 5 ; Paris - Le Bourget, 7 et —1 ; Pau, 15 et 2 ; Perpignan, 18 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 23 ; Rennes, 9 et 2 ; Strasbourg, 4 et —2 ; Tours, 9 et —1 ; Toulouse, 13 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 7 et 0 degré ; Athènes, 12 et 9 ; Bonn, 6 et —4 ; Bruxelles, 7 et —1 ; Le Caire, 12 (min.) ; îles Canaries, 22 et 15 ; Copenhague, 7 et —2 ; Genève, 4 et —1 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 9 et 1 ; Madrid, 13 et 1; Moscou, —5 et —6; New-York, 6 et 3 : Palma-de-Majorque, 18 et 4 ; Rome, 11 et 5 ; Stockholm, 4 et 2 ; Téhéran, 6 (min.).



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 083

HORIZONTALEMENT

I. Elle a l'habitude de choisir des combinaisons qui doivent lui épargner des culottes ; Fut véritablement malheureuse comme les pierres. — II. Orientation ; Fument en arrivant à table. — III. D'un auxiliaire ; Est loin d'être achevée quand elle est close ; Caractère grec. — IV. Amère, en un vaste et mouvant domaine ; Abréviation ; Pardonnent rarement quand elles sont fines. — V. Militaire américain ; *Ne trouvaient* pas cher du tout. — VI. Collection de timbres ; Préfixe. — VII. Retient l'oiseau sur la branche : Moyen de rapprochement. — VIII. Ordonnais ; Coule en France. — IX. Possessif ; Résultats de soustractions. — X. Divinité ; Cours étranger ; Points cardinaux ; Pronom. — XI. Fut imposée à certain sous forme de prélèvement exceptionnel ; Préfixe ; Arbres. — XII. Division du temps ; Prénom ; Epanouissements de dons naturels ; Abréviation. — XIII. Pousse en même temps que la barbe ; A respecter ! Eau douce. — XIV. Une douceur qui a toutes les chances de plaire ; Connait l'Amour avec un grand « A ». — XV. *Travail imposé* par certaine culture ; Peines de jeunesse.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

VERTICALEMENT

1. Nait souvent d'une vieille racine ; Un terme qu'on a parfois bien du mal à encaisser. — 2. N'est *quand même pas toujours* sans pitié ! Prénom épelé ; Fait l'affaire. — 3. Plut vraiment peu ; Capitale étrangère. — 4. Réserve d'opinions ; Faisait fureur ; Les premiers sont toujours hésitants. — 5. Note ; Fit un merveilleux voyage. — 6. Travailler industriellement ; Peut séjourner dans une conduite. — 7. Plat personnage ; Evoque une cruelle loi ; Clément, pour ses intimes. — 8. Canton de France ; Bonne fée ; Fraction du temps. — 9. En Tchécoslovaquie ; *Ne laissa pas passer.* — 10. Séjourne peut-être encore parmi nous ; Prénom féminin. — 11. Faisait un travail d'électricien ; Point chastes. — 12. Invite collectivement à tenir bon ; Article. — 13. Plus proche du lis que de la rose ; D'un auxiliaire ; Génie. — 14. Les petites voyaient non sans angoisse augmenter leur taille ; Portais préjudice. — 15. Lance ; Du côté du cœur.

Solution du problème n° 1 082

HORIZONTALEMENT

I. Valses ; Cm. — II. Equité ; OO. — III. Russes ; Lu. — IV. Ie ; Ill. — V. Tuées ; Sal. — VI. Escrime. — VII. Erosion. — VIII. Iris ; Oc. — IX. Fat ; Seine. — X. Nier ; *Rond.* — XI. Issu ; Enée.

VERTICALEMENT

1. Vérité ; Ifni. — 2. Aqueuse ; Ais. — 3. Lus ; Ecrites. — 4. Sisteron ; Ru. — 5. Eté ; Sises. — 6. Ses ; Misère. — 7. Iséo ; Ion. — 8. Colla ; Nonne. — 9. Moulin ; Cède.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries				
I — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS

de 11 h. à 18 h.

S. 1 — Tableaux anciens. Art 1900. Meubles anciens. Tapisserie. Me Deurbergue.

S. 7 — Art d'Extr.-Orient. M. Portier. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 14 — Bons mbles. Me Poscheteau.

Documentation

LA QUALITÉ DE LA VIE EN STATISTIQUES

Savez-vous quelle est l'influence d'une grève du métro sur la pollution de l'air à Paris ? Voulez-vous connaître le poids moyen des ordures mises à la poubelle par chaque habitant de Dijon ? Etes-vous soucieux de la quantité de radioactivité rejetée dans la Meuse par la centrale nucléaire de Chooz ? On trouve tous ces renseignements, et des millions d'autres, dans les deux tomes d'un considérable ouvrage intitulé *Statistiques, environnement et cadre de vie,* que publie la Documentation française.

Ce travail de bénédictins (six cent cinquante pages et mille cinq cents tableaux), entrepris par les services de l'environnement il y a deux ans, a été présenté le 20 février par M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie.

Le recueil statistique comprend trois parties : une description chiffrée du milieu et des activités économiques, un inventaire des pollutions et nuisances, un panorama statistique des éléments du cadre de vie. On trouve même, *in fine,* des comparaisons avec les pays étrangers. L'ouvrage sera réédité tous les trois ans, ce qui permettra de suivre l'évolution de la situation. Mais chaque année on en fera une mise à jour abrégée.

★ 29, quai Voltaire, 75340 - Paris Cedex 07. Prix : 170 francs.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 février 1975 :

UN DECRET

● Nommant M. Georges Malecot directeur du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes.

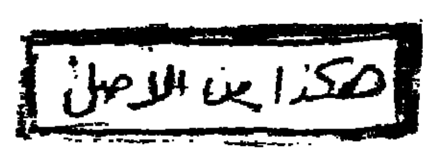
DES ARRETES

● Portant création de la commission consultative interdépartementale instituée auprès du préfet des Hautes-Alpes pour l'aménagement de la zone périphérique du parc national des Ecrins ;

● Portant agrément de l'accord du 20 décembre 1974 relatif à l'indemnisation du chômage partiel dans l'industrie de production des textiles artificiels et synthétiques et produits assimilés.

DES LISTES

● D'admission aux concours de secrétaire des affaires étrangères (Orient) du 1er octobre 1974.



RADIO-TÉLÉVISION

UN DÉJEUNER ET UN DÉBAT

Le président de la République évoque les rapports entre le petit et le grand écran

Pour rendre hommage à Marcel Carné, et à travers lui au cinéma français, le président de la République avait réuni jeudi à déjeuner, outre le metteur en scène des *Enfants du paradis*, Mmes Michèle Morgan, Annie Girardot, Dany Saval, MM. Michel Simon, Jean-Louis Barrault, François Périer, Bernard Blier, Roland Lesaffre et Jacques Charrier, qui, tous, avaient été les interprètes de Marcel Carné.

« *Nous avons été écoutés, j'espère que nous serons entendus* », a dit François Périer, en sortant de l'Elysée, résumant l'opinion de tous les participants. Le conflit cinéma-télévision aurait été abondamment abordé, les comédiens se plaignant du trop grand nombre de films qui, passant à la télévision, « *vont faire périr les grands écrans* ». Le président de la République a assuré à cet égard, selon Dany Saval, qu' « *une solution pourrait être trouvée d'ici à six mois, satisfaisant les uns et les autres* ».

Le problème de l'érotisme au cinéma aurait été également abordé par les convives, et le président se serait déclaré en faveur d'une règlementation plus stricte de la publicité et de l'affichage et de la création d'une commission qui classerait avec soin ces films pornographiques. Tous les invités ont été frappés par la bonne connaissance du président non seulement de l'œuvre de Marcel Carné, mais même des répliques célèbres de son œuvre qu'il a lui-même prononcées en s'amusant : « *Atmosphère, atmosphère* » et « *Bizarre, bizarre* ». Un convive aurait alors, provoquant les rires, ajouté : « *Bizarre, Bigeard.* »

Quant à Michel Simon, il a précisé qu'il avait évoqué « *des questions intimes et privées* ». Dans la cour de l'Elysée, contemplant le palais, il a déclaré : « *Il est pratique, cet établissement, c'est central.* »

Au cours de l'entretien accordé, après le déjeuner, à FR 3, M. Valéry Giscard d'Estaing a évoqué les rapports télévision-cinéma.

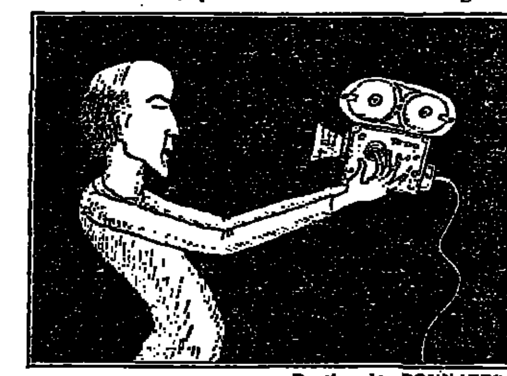
« *Mon sentiment*, a dit le président de la République, *c'est qu'il faut tenir compte de deux exigences contradictoires : l'une, c'est le goût certain des téléspectateurs pour les films. C'est une donnée. Les téléspectateurs aiment regarder les films, et d'ailleurs lorsqu'il y a des films on constate qu'ils sont très regardés. En même temps, naturellement, pour que l'industrie cinématographique soit vivante, produise des films, il faut que les gens aillent au cinéma. Il y a donc un équilibre à rechercher. Cet équilibre, on le cherche à l'heure actuelle.*

» *Vous avez vu que certaines chaînes, et notamment la vôtre, ont décidé de diminuer le nombre de films qu'elles projettent de façon à tenir compte de ces exigences du cinéma.*

» *On peut également veiller à ce que les télévisions achètent des films à des prix qui correspondent à une plus juste rémunération, à un plus juste équilibre, et enfin on peut aider directement la production cinématographique.*

» *Le problème de l'aide est, au contraire, différent, parce que la collectivité n'a pas de raisons d'aider financièrement des opérations qui sont faites uniquement, en réalité, pour des objectifs financiers.*

» *Est-ce que la profession peut trouver des critères, concernant l'aide, à partir du moment où le problème de la censure, lui, ne serait pas abordé ? Je crois que c'est une question qu'il faut se poser, c'est-à-dire faire en sorte que l'aide soit orientée par les professionnels eux-mêmes ou, en tout cas, par des instances professionnelles, vers des films de qualité ou d'expression artistique. Cette question est très compliquée.* »



(*Dessin de BONNAFFE.*)

« Il semblait bien connaître les problèmes du cinéma. »
(Marcel Carné à la sortie du repas.)

— VU —

L'ÉLYSÉE ET LE CINÉMA

De tradition, le chef de l'Etat ne sortait pas. Il allait rarement au théâtre, jamais au cinéma. Il allait à la Comédie-Française et à l'Opéra. S'il lui arrivait de se faire projeter des films dans la clandestinité dorée de son palais, ce qui en transparaissait prenait, aux yeux de l'opinion, le caractère frivole d'une folle soirée à Hollywood. Autre temps, autres mœurs. M. Giscard d'Estaing a assisté aux obsèques de Pierre Fresnay, il a vu le Tube de Françoise Dorin, il a regardé le Jour se lève à la télé. Il a invité Marcel Carné et ses principaux interprètes à déjeuner. Ça a fait impression. Il y avait quelque chose de changé à l'Elysée.

Effectivement, au bout de trois quarts de siècle, le septième art, qualifié jeudi soir sur FR 3, par le président de la République, d'art d'expression, se voit reconnaître une existence officielle. Et c'est très officiellement qu'il s'en est entretenu avec Mme Michèle Morgan. A l'angle de leurs deux canapés, un récepteur éteint situait le terrain de la discussion. Elle a porté sur les rapports entre cinéma et télévision. Le moyen de concilier le goût des téléspectateurs pour les films et la nécessité pour le cinéma de conserver une clientèle. Projeter moins de films à la télévision, les payer plus cher, et augmenter l'aide à l'industrie cinématographique.

En France, 58 % des films produits ne passeront jamais à la télévision, a-t-on fait remarquer, ce sont les films pornographiques. Faut-il donc les encourager par la même occasion ? Non, certes. S'il n'est pas partisan de la censure — il a rappelé les exemples de Baudelaire et de Flaubert, — M. Giscard d'Estaing ne croit pas utile de soutenir pécuniairement des opérations financières. Aux professionnels d'établir les distinctions nécessaires entre ce qui offre des qualités artistiques et ce qui ne saurait y prétendre. Au nom de quel critère ? On s'est bien gardé de le préciser. Voilà de belles bagarres en perspective s'il est vrai, pour reprendre l'expression d'Alain Robbe-Grillet, que la pornographie c'est l'érotisme des autres.

Dernière question. Si vous deviez vous retirer sur une île déserte, quels films emporteriez-vous ? Rien que de très classique : les Enfants du paradis, Quai des brumes, la Grande Illusion, Le train sifflera trois fois, l'Ange bleu, un Garbo, et Amarcord, de Fellini, qu'il regrette de n'avoir pas encore vu.

CLAUDE SARRAUTE.

D'une chaîne à l'autre

LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE REÇUE PAR M. ROSSI

● La délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française, présidée par M. Jean Boinvilliers (U.D.R.), a été reçue, le jeudi 20 février, par M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, sur le programme minimum ainsi que sur les rapports entre la télévision et le cinéma.

Sur le premier point, MM. Jack Ralite (P.C.) et Georges Fillioud (P.S.) se sont élevés contre l'envoi des lettres adressées par M. André Rossi aux présidents des sociétés de programme et de l'établissement public de diffusion, qui « *représentait une ingérence du gouvernement dans la gestion des sociétés* ».

Pour leur part, MM. Coudé du Foresto (Un. cent.), Ollivro (réf.) et Dominique Pado (R.I.) « *ont insisté sur l'intérêt d'une réglementation permettant aux auditeurs et téléspectateurs, et particulièrement à ceux pour qui la radio et la télévision sont la seule distraction, de bénéficier d'un minimum de programme* ».

M. Rossi a rappelé que « *la nouvelle loi réglementant la radio-télévision, votée par le Parlement en juillet 1974, fait obligation aux sociétés de programme et à l'établissement public de diffusion d'assurer les éléments du service nécessaire à l'accomplissement de leur mission* ».

Enfin, la délégation « *s'est félicitée que les trois sociétés de télévision aient décidé de reporter au lundi les films prévus initialement le vendredi, atténuant ainsi la concurrence qu'elles pourraient apporter à l'industrie cinématographique* ».

L'EUROPE ET LA CRISE DE L'ÉNERGIE SUR FRANCE-CULTURE SAMEDI

● France-Culture organise un débat sur l'Europe et la crise de l'énergie, le samedi 22 février à 14 h. 30, auquel participeront MM. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères ; Gaston Thorn, chef du gouvernement du Luxembourg ; Hans Apel, ministre allemand des finances ; Willy Brandt, ancien chancelier de R.F.A. ; Enoch Powell, ancien leader de l'aile droite du parti conservateur ; Roy Hattersley, ministre d'Etat au Foreign Office ; Michel Jobert et Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés européennes.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 21 FEVRIER

— « *Les staliniens* » est le sujet *Cahiers d'action religieuse et sociale*, exprime son point de vue sur la réforme du divorce sur TF 1, vers 18 h. 20.

— « *La diversité de la gauche socialiste* » est analysée par Gilles Pudlowski sur France-Culture, vers 19 heures.

— *M. Jean Bornard*, secrétaire général de la C.F.T.C., est interviewé en « tribune libre » sur FR 3, à 19 h. 40.

— *Mme Jeannette Laot*, membre de la commission exécutive de la C.F.D.T., est l'invitée de la tribune livre de TF 1 au cours du journal de 20 heures.

— *La franc-maçonnerie* fait l'objet d'une « table ronde » sur Sud-Radio, à 21 heures.

— « *Les Staliniens* » est le sujet de « Apostrophes », avec Dominique Desanti, Jean Elleinstein, Dimitri Panine, sur Antenne 2, à 21 h. 40.

SAMEDI 22 FEVRIER

— *M. Aymar Achille-Fould*, secrétaire d'Etat aux P.T.T., est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

— *Mme Françoise Giroud*, secrétaire d'Etat à la condition féminine, participe au magazine consacré aux femmes, sur France-Inter à partir de 14 heures.

● *La redevance de télévision.* — M. André Rossi a déclaré, jeudi 20 février, qu'aucune augmentation de la redevance de télévision n'était prévue pour 1975. Le secrétaire d'Etat a indiqué que, pour 1976, la question ne sera posée qu'à l'automne prochain et que le Parlement en déciderait pendant le débat budgétaire.

● *Europe n° 1* consacre un grand nombre de ses émissions à la ville de Nantes et à sa région le samedi 22 février au cours de « Vive la vie », à 6 h. 20, « Le dossier de Guy Thomas », à 7 h. 20, « Ils font la France », à 8 h. 20, « Musicorama », à 14 h. 30, « Radio 2 », à 19 h. 45.



« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

VENDREDI 21 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : Aurore et Victorien.
20 h. 35 La caméra du vendredi : L'avenir du futur. Film : « le Choc des mondes », de R. Mate (1951), avec R. Derr, B. Rush, P. Hanson.
La rencontre de la planète Bellus avec la Terre provoque de gigantesques raz-de-marée, de terrifiants tremblements de terre, et la destruction de New-York sous les eaux déchaînées.
21 h. 35 La caméra du vendredi (suite) : Débat.
Un choc entre deux planètes est-il possible ? L'avis de Paul Pellas (maître de recherche au C.N.R.S.), d'Hubert Reeves (astrophysicien), de Georges Duby, professeur au Collège de France, d'André Akoun (sociologue) et de Bernard Clavel.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 30 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourleron.
20 h. 35 Variétés : Bouvard en liberté.
Adamo et Michel Colombier
21 h. 40 Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. Les Staliniens.
Participent à l'émission : Dominique Desanti, auteur de l'ouvrage les Staliniens ; *Jean Elleinstein, historien ; Dimitri Panine, écrivain. Avec la participation de Max Gallo.*
22 h. 50 Ciné-club : « Tueurs de dames », film d'A. Mackendrick (1955). Avec K. Johnson, A. Guinness, C. Parker, P. Sellers, H. Lom, D. Green.
Une vieille dame, très anglaise, loue une chambre à cinq musiciens, qui sont en réalité des gangsters préparant un hold-up et se servent d'elle. Mais elle aura le dernier mot. L'humour noir essoufflé de la comédie anglaise des années 50.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's brothers, Invitation au ski et Loco émotive.
19 h. 40 Tribune libre : La C.F.T.C.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Westerns, films policiers, aventures : « la Griffe », de F.-J. Schaeffer (1967). Avec Y. Brynner, Br. Ekland, A. Diffring, Cl. Revill.
Un agent secret américain est attiré en Autriche par des agents secrets soviétiques qui le font tomber dans un piège diabolique. Le suspense, digne d'Hitchcock, tient en haleine jusqu'au bout.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Rencontre avec Pierre Etaix et Annie Fratellini, par P. Galbeau ; 21 h., Entretien avec Max Deutsch, par M. Fleuret (1) ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne, par le professeur P. Auger ; 21 h. 50, En son temps l'Opéra ; 22 h. 35, Art, création, méthode, par G. Charbonnier ; 23 h., Folklore, par F. Vernillat : Une noce dans la région de Kurpie (Pologne) ; 23 h. 25, Musique et sciences humaines, par J.-M. Damian.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct de Baden-Baden, France-Musique reçoit : « Quatuor à cordes n° 3 en ré majeur » (N. Dalayrac), « Quintette en fa mineur pour piano et cordes » (C. Franck), avec O. Decaux et le quatuor Via Nova ; « Concerto en sol majeur pour alto et orchestre à cordes » (Telemann), avec Santiago ; « Cinq pièces pour quintette à vent » (W. Egk), par le Quintette à vent du Sudwestfunk (première audition) ; « Symphonie pour cordes en ré mineur n° 7 » (Mendelssohn), par l'Ensemble 13 de Baden-Baden, direct. M. Reichert ;
24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 22 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

14 h. 35 Samedi est à vous.
18 h. 40 Pour les petits : Le manège enchanté.
18 h. 50 Pour les jeunes : Magazine auto-moto.
19 h. 45 La vie des animaux, de F. Rossit.
20 h. 35 Variétés : Les Z'Heureux rois Z'Henri, de G. et M. Carpentier, prés. R. Pierre et J.-M. Thibault.
21 h. 35 Série : Colditz, « Corruption », réalisation P. Gregeen, avec R. Wagner, D. McCallum, E. Hardwicke.
Une évasion mûrement méditée à la faveur d'une rage de dent.
22 h. 30 Variétés : C'est pas sérieux, de C. Anglade.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 05 à 19 h. : Les après-midi de M. Lancelot.
Bandes dessinées, 14 h. 20 en direct : le Magic Circus ; 14 h. 30 : L'invité d'un autre monde : « Nicolas Flamel », Série. « L'homme qui valait trois milliards ». Pop music : « Au bonheur des dames », « Alex Harvey Band Slade », 18 h. La mémoire courte : Philippe Soupault.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Série : Les charmes de l'été, de Ch. Carrel et J. Patrick, réal. R. Mazoyer, avec M. Vlady, P. Guers, W. Coryn.
Une jeune femme en blanc qui rôde autour du domaine du Point-du-Jour intrigue Jean-Philippe. Où habite-t-elle ? Qui est-elle ?
21 h. 35 Jeu : Pièces à conviction, de P. Bellemare.
22 h. 35 Variétés : Banc public, de J. Arthur et P. Bouteiller, avec P. Guimard.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Osmond's Brothers, Initiation au ski et Loco émotive.
19 h. 40 Série : Un homme, un événement. Haroun Tazieff.
20 h. Courts métrages : « le Volet », de C. Villardebo, et « le Jeu des preuves », de L. Béraud.
20 h. 35 Feuilleton : « Jack », d'après le roman d'A. Daudet. Réal. S. Hanin, adapt. de H. Jelinek, avec E. Selena, C. Titre et S. Di Napoli.
Jack a retrouvé sa mère. Mais la présence de d'Argenton dans la maison lui rend la vie difficile
21 h. 25 Musique : Festival mondial du jazz d'Antibes-Juan-les-Pins 1974, réalisé par J.-C. Averty.
Johnny Otis et le blues.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Emission spéciale : L'Europe, par E. Laurent. Avec la participation de MM. W. Brandt, H. Apel, ministre des finances, M. Markman, président des Syndicats ; M. H. Kilinger, commissaire des Communautés à Bruxelles, M. Cl. Cheysson, vice-président de la Commission des Communautés européennes, interviewés à Bruxelles ; M. D. Healey, chancelier de l'Echiquier, M. E. Powell, député conservateur, leader de la tendance anti-Marché commun, interviewés à Londres ; M. G. Thorn, premier ministre du Luxembourg ; M. M. Jobert à Paris. Débat entre R. Barlis et J. Attali.
20 h. 20 (S.), Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « La sclérose », de M. de Loen (réal. J.-J. Vierne) ; 22 h. 20 (S.), Micro-concert G.R.M., par M. Chion : Musiques d'eau ; Vers 22 h. 50 (S.), Poètes d'hier et d'aujourd'hui sur les ondes : Poésie de l'insulaire (Edouard Maunick) ; 23 h. 30 (S.), « Symphonie n° 1 » (Honegger).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Cette année-là... 1902 : « Poudres d'or », valse (Satie), par A. Ciccolini, « Mélodies, opus 85 » (Fauré), par B. Kruysen, « Huit pièces brèves » (Fauré), par J. Doyen ; 21 h. 30 (S.), Festival de la Côte languedocienne. Concert donné à Béziers par l'Orchestre Nice-Côte d'Azur, les Chorales « A cœur joie » de Colmar et du Panthéon de Paris, avec le concours de : G. Hartmann, J. Bresh, sopranos, I. Stengel, alto, M. Piquemal, baryton, M. Moerlen, organiste, direct. Pol Mule : « Gloria » (Vivaldi), « Cantate de la Vigne », texte de B. Jourdan et A. Calmel (R. Calmel), « Séquences pour un rituel pour un orchestre à cordes » (A. Tisné) ; 23 h., Musique légère ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : En compagnie de Marius Constant ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 23 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

17 h. 45 Film : « Les héros sont fatigués », d'Y. Ciampi (1955). Avec Y. Montand, C. Jurgens, M. Félix, J. Servais, G. Oury.
Dans la capitale d'un Etat africain mythique, deux anciens pilotes de guerre tentent le « gros coup » qui leur permettra de repartir de zéro. Un collaborateur en rupture de ban et sa compagne se mettent en travers de leur route. Yves Montand affronte Curd Jurgens.
19 h. 30 Informations sportives : Droit au but.
20 h. 35 Film : « le Milliardaire », de G. Cukor (1960). Avec M. Monroe, Y. Montand, T. Randall, F. Vaughan.
Un milliardaire interprète incognito son propre rôle dans une revue satirique de music-hall. Epris de la vedette de la troupe, il l'épousera après avoir fait, non sans mal, la preuve de son identité. Une comédie musicale centrée sur le couple à haute tension Monroe-Montand.
22 h. 20 Un certain regard : « Gustave Thibon », dialogue avec Christian Chabanis. Réal. Gérard Guillaume.
Produit par feu le service de la recherche, le témoignage d'un paysan qui a vu Dieu et qui l'exprime pour tous, en mots terribles et clairs.

● CHAINE II (couleur) : A 2

14 h. 10 Film : « le Grand Sam », de H. Hathaway (1960). Avec J. Wayne, S. Granger, E. Kovacs, Fabian et Capucine.
John Wayne, chercheur d'or en Alaska en 1890, ramène de Seattle une entraîneuse qui doit épouser son associé et s'éprend d'elle. Une parodie du film d'aventures où l'on se bagarre joyeusement et de plus en plus fort, jusqu'au spectacle burlesque.
19 h. 30 à 21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.
21 h. 20 Feuilleton : « les Gens de Mogador », d'E. Barbier. Adapt. et réal. R. Mazoyer. Avec M.-J. Nat, J.-Cl. Drouot, M.-F. Pisier.
Sixième épisode. — *Après la mort de son mari, Julia a pris seule la direction de Mogador. Ses enfants arrivent à l'âge d'homme mais connaissent des déceptions sentimentales. Henri quitte définitivement le domaine. Frédéric, plus heureux, rencontre Ludivine Peyrissac.*
22 h. 25 Musique : Arcana, de M. Le Roux. « La musique et son temps ». Réal. P. Desfons.
Dans la confusion de l'époque actuelle — comme dans la plupart des périodes de crise, — c'est vers les autres civilisations que se tournent les créateurs fascinés par les formes d'art qui défient le temps. Dans certains lieux privilégiés, toutes les hautes musiques du monde retrouvent une mystérieuse correspondance.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Série : Hawaï, police d'Etat. « Double chantage ». Réal. Michael O'Herlihy.
Jack Gulley, officier aigri, prépare un coup contre les sacs de courrier bancaire de la base militaire et enlève un savant.
20 h. Musique : Toute la lyre, de Ph. Gérard. Georges Auric. Réal. R. Hollinger.
Amitiés et souvenirs...

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « Le mariage », de Gogol, interprété par les comédiens-français.
20 h. (S.), « Manfred », de Schumann, avec J. Chamonin, A. Salvetti, A. Meurant, G. Aboun, J.-M. Fremeau, S. Meldegg, E. Hirt, adapt. et récitant F. Goldbeck ; 21 h., Charles-Louis Philippe pamphlétaire, par J. Rollin Weisz ; 22 h., Escale de l'esprit ; 22 h. 30, Libre parcours, variétés, par E. Grilliquez ; 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes : Marcel Achard.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Concerto pour violoncelle et orchestre en ré majeur » (Haydn).
20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Concerto italien en fa majeur » (Bach), par Z. Ruzickova, clavecin, « Quatuor en ut majeur » (Haydn), « Concert en si bémol majeur n° 1 pour violon et orchestre » (Mozart), « Escales » (J. Ibert) ; 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons : Thérèse Dussaut, pianiste (Haydn, Maurovieff, Tcherepnine) ; 22 h. 30, Les grandes voix humaines : Hommage au ténor Max Lorenz ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui : J. Corrago Scarlatti, G. Russel, Kagel ; 24 h., La semaine musicale à Radio-France ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

ARTS ET SPECTACLES

Ces livres qu'on manie comme des outils

(Suite de la première page.)

Qu'ils soient édifiants — ceux-là le sont devenus d'une tout autre façon — ou distrayants, pleins d'un suc toujours frais ou d'un charme désuet, ils aident peut-être à éclairer l'histoire des mœurs ou de la vie sociale.

Ils font sûrement rire, ou sourire, qu'ils soient naïfs, prétentieux, ou d'une prétention naïve. Il est vrai qu'ils sont agréablement mis en valeur, accompagnés d'objets, d'estampes, d'enluminures, de tableaux. L'ensemble, dû à M. Michel Brunet, qui a conçu la décoration et rassemblé la documentation iconographique, dans la galerie Mazarine tendue de rouge, est résolument gai. La masse de documents était à la fois énorme et comportait des exemplaires fort rares, ce qui de prime abord peut surprendre pour des ouvrages de grande diffusion. Ce fait s'explique par l'usure de manuels d'abécédaires surtout — celui dit de La Croix Depardieu, par exemple, imprimé à Rouen vers 1500, est un exemplaire unique, — trop manipulés par des mains enfantines. Et puis ces livres sans valeur furent trop souvent jetés ou détruits après usage.

Il n'empêche que dans tout ce qui a survécu à tant d'autodafés domestiques il fallait faire un choix et ordonner une matière aussi riche. M. Roger Pierrot, conservateur en chef du département des imprimés, et son collaborateur, M. Albert Labarre, secondés par M. Pierre Gasnault, conservateur au département des manuscrits, ont adopté un plan qui a au moins le mérite de la clarté. De « la Vie à la maison », on passe donc aux « Sources du savoir », avant d'aborder « la Vie en société » et de finir par « les Plaisirs et les Jeux »

Calepin et barème

Le visiteur apprendra au moins qu'Ambrogio Calepino (1440-1510) a donné son nom au calepin, bien que son dictionnaire, constamment réédité et enrichi les siècles suivants, soit un énorme in-folio ; et que François Barrême (1638-1703), auteur entre autres du « Livre des comptes faits », n'a perdu qu'une consonne pour passer dans le langage commun. Napoléon Chaix et Pierre Larousse devaient connaître une fortune pareille.

Mais avant de consulter l'édition princeps (1849) de l' « Indicateur des chemins de fer, seul journal officiel paraissant tous les dimanches », feuilletons, de préférence aux in-folios en latin ou en grec *à l'usage des barbiers et* chirurgiens, les traités de médecine populaire, d'Oribase (manuscrit du VIIe siècle) au dictionnaire d'Emile Galtier-Boissière (1927), les livres des secrets et recettes des herbes, *des soins de beauté*, au passage on trouve une bibliographie caricaturale sur « les Grands Effets de l'acupuncture » (vers 1820, déjà).

Il est temps de passer à table, après une halte aux fourneaux, *près desquels se trouve à demeure* le livre de cuisine. Les manuscrits les plus anciens de l'œuvre d'Apicius, « *De Re coquinaria* », maintes fois rééditée, n'ont eu peut-être de succès comparable qu'avec « La véritable cuisine des familles comprenant 1 000 recettes et 500 menus », par Tante Marie. Non moins nombreux furent les traités de jardinage. L' « Opus *agriculturae* » de *Palladius* est présenté par un manuscrit en par*chemin du IXe siècle*. « La manière de enter arbres » de Nicolas du Mesnil date d'environ 1500. Un peu plus tard, le grand imprimeur et médecin Charles Estienne ne crut pas indigne de lui de signer l' « Agriculture et maison rustique ».

Lire, écrire et compter

En ce qui concerne l'enseignement, il fallait se borner et l'on s'est contenté de remonter aux sources du savoir, d'évoquer les disciplines les plus élémentaires, merveilleusement illustrées par le grand tableau de Géo (Henri-Jules-Jean Geoffroy), qui montre une institutrice entourée d'enfants, en 1889, *alors que naissait la mys*tique de l'école laïque. Ce n'est peut-être pas du grand art, mais *chacun rêve devant cette salle de* classe. Alors défilent les alphabets, souvent pleins d'astuces, pour faciliter l'initiation — y compris l' « Alphabet chrétien », dont la Bibliothèque *nationale conserve près de quatre cents éditions im*primées entre 1828 et 1919. Puis les modèles et manuels d'écriture, tel le « Livre d'écriture représentant naïvement la beauté de tous les caractères financiers maintenant à la mode », de Louis Senault (1668). Et les traités de sténographie, voire de cryptographie. Pour les livres d'arithmétique il a fallu aussi faire un tri sévère.

On a préféré s'étendre sur l'en*seignement des langues, vivantes* et mortes. Les méthodes varient à l'infini. Une petite roue en papier découpé (1630) permet d'apprendre facilement la conjugaison des verbes hébraïques. Il fallait, d'autre part, montrer « le Jardin des racines grecques mises en vers françois », par Claude Lancelot, ou l' « Ars major », du grammairien latin Aelius Donatus (Donat) dans un manuscrit du dixième siècle, ou les ouvrages de Lhomond. Parmi les langues vivantes, deux curiosités entre une trentaine : les « Dictionnaires caraïbe-françois, françois-caraïbe », du professeur Raymond Breton (1665 et 1666), et un splendide incunable *de 1455 : le « Dictionnaire breton,* français et latin », de Jean Lagadeuc, édité à Tréguier.

La vie en société, dans la vieille France, ne se pouvait concevoir sans la pratique religieuse, et nul *de ceux qui* ont hanté les anciennes demeures ne s'étonnera de la luxuriante floraison des livres de messe, catéchismes, y compris ceux de Luther et de Calvin, vies de saints, auxquels font pendant les traités d'occultisme et de magie, d'alchimie et d'astrologie, de chiromancie et de cartomancie, sans omettre les innombrables clefs des songes, qui n'ont guère varié des publications de l'Antiquité aux publications actuelles, qui témoignent seulement d'une nette décadence dans l'art du livre.

Quant à l'art de vivre, ou plutôt du savoir-vivre, dans la bonne *société naturellement, il a inspiré tant de manuels* qu'on est tenté de s'y attarder — pour le plaisir. Le titre de celui d'Eugène Chapus, « *Manuel* de l'homme et de la femme comme il faut » révèle le ton général, de même que « l'Art de conter fleurette », « la Clef des cœurs », qui se retrouvent, lorsqu'il s'agit de correspondance sentimentale, parmi la foule des « secrétaires » ou modèles d'art épistolaire.

Dans les ouvrages techniques, les organisateurs ont été contraints d'élaguer : ces livres mériteraient une exposition particulière suivant pas à pas les progrès enregistrés. La succession chronologique des guides de voyage illustre l'évolu*tion du tourisme, depuis* les pèlerinages médiévaux, les « routiers des mers », les itinéraires des foires et marchés de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, jusqu'aux guides actuels dont le père est H.A.O. Reichard (1753-1828), francisé en Richard, et qui rendent célèbres les noms de Karl Baedeker et d'Adolphe Joanne. Des guides Joanne sont issus les « Guides bleus ». On voit également la première édition (1900) du « Guide Michelin », « offert gracieusement aux chauffeurs ».

Enfin les plaisirs. La pratique des jeux de table ou de société nécessitait des ouvrages *où les rè*gles sont codifiées. Ils n'ont pas manqué. Il en a été de même pour les sports, « The Sportsman's dictionary », édité à Londres en 1785, est un glorieux ancêtre. La chasse *n'avait naturellement pas* attendu ce siècle, et ne serait-ce que pour la beauté de ses enluminures, il faut s'arrêter devant « le Livre de la chasse », de Gaston Phébus. Et aussi devant « le Livre des tournois », de René d'Anjou, relatif à l'équitation.

Pour la chasse comme pour la pêche, comme pour les sports, on s'est arrêté au début de ce siècle, de même que pour l'éducation *physique on n'est pas allé plus loin* que le guide pratique de Georges Hébert (1909). C'eût été une gageure que d'inclure les livres usuels de l'époque moderne dans une exposition qui compte déjà plus de sept cents *numéros*, ne serait-ce qu'à cause de l'accélération brusque des techniques, qui rend très rapidement caduc un ouvrage dit « pratique ». Autrefois, souligne le préfacier, un même texte, consacré aux *métiers* par exemple, pouvait conserver ses *lecteurs* pendant des siècles. Aujourd'hui, il a tôt fait de devenir un objet de vitrine. Son centre d'intérêt est déplacé. Il n'en est pas moins grand.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Le Livre dans la vie quotidienne. Bibliothèque nationale. Tous les jours, dimanches et mardis compris. Jusqu'en mai.

هكذا عن الأصل

Formes

Idées et visions

Devant le flux envahissant d'une certaine peinture qui agresse le passant jusqu'à la pensée, on comprend que pas mal de jeunes artistes, et les meilleurs, reviennent au sévère exercice du dessin, et, comme eux, on a envie de fuir. Mais lorsque on est soudain accroché par un homme qui ne se livre pas à une incontinence gratuite, qui met toute sa vie sur ses toiles, on se rend compte des vertus de la couleur, vrai médium du bouillonnement intérieur, projection de l'être en expansion. Lorsque Max Bucaille (1) livre le butin de ses dernières plongées, on doit le recevoir avec une sincérité pareille.

Max Bucaille n'est ni un inconnu ni un débutant. Il a participé à la mêlée surréaliste. J'ai déjà salué ses collages (il en fait depuis 1930), et j'en ai retrouvé d'aussi *surprenants*, datés de 1947, 1950 et même 1969. *Etude des rotations, Isolées sont les mécaniques, Reflet du silence, Prisonnière*, c'est du rêve provoqué. Et tôt partagé. Ses toiles, elles, c'est du rêve vécu.

Peignant, nuit et jour, et pas pour s'amuser, « je vais, dit-il, à la recherche de moi-même ». Imaginez ce que vous voudrez. Une *forêt* antédruidique. Un Niagara en flammes. Quelque « dialogue de l'abîme ». Des grottes où se perdre. C'est ça et c'est autre *chose* d'indicible. Alors pourquoi s'évertuer à transcrire en clair ce qui, au-delà des mots, est l'évidence même ? Sans doute, pour un spectateur donné, la composition horizontale de *Rêve du 15 juillet 1972* traduit un apaisement crépusculaire, quand le soleil se liquéfie, que démentent d'autres toiles et leurs cascades de métal en fusion se précipitant dans une chute verticale. Contentons-nous des correspondances psychiques de la couleur, des rutilances des rouges, des jaunes, des orangés en conflit avec les verts bleutés comme des dos de maquereaux : rendue indélébile par un vernis royal, elle crée des formes, des paysages, des grappes de perles.

Des formes, Max Bucaille en crée aussi avec ses racines. La forêt ne les a pas fournies telles quelles. Dans leur métamorphose, la main de l'artiste intervient, non sans effort, et — il le veut et ne s'en cache pas — d'un objet par nature statique tire une sculpture qui est toute mouvement. Ces pièces de bois veinées, polies, éclatées, offrent un troisième aspect d'un art issu des profondeurs de l'homme ou de la terre.

* * *

Bien différent est le monde de Drago Dedic (2), qui se passe de la couleur, et qui, lorsqu'il l'*emploie — pas souvent*, — peut s'en passer. Des dessins, rien que des dessins, fouillés, achevés, qui extériorisent des visions fantastiques, infernales, lubriques. Des animaux de cauchemar s'insèrent au milieu des corps. Faut-il prendre à la lettre les titres qui servent, je crois, à différencier ses compositions : *Repos sur le pont vertical, Rêve entre deux rideaux, les Spiritualistes, Jugement individuel, la Vie et autre chose*, etc. ?

Ce qui frappe, c'est le contraste qu'on observe entre les amas de visages grimaçants, les entrelacs de débris organiques — au sens anatomique du mot — et la rigueur géométrique des détails architecturaux des pièces du décor. Dedic a d'ailleurs *construit* comme une épure un bâtiment imaginaire qui rappelle les œuvres des architectes « visionnaires » du siècle de Ledoux. Et j'ai été attiré par un village aux maisons, aux murailles, aux ruelles minutieusement tracées : le village *yougoslave* où est né l'artiste. Mais cherchez une issue à cet ensemble fermé. Que Dedic l'ait voulu ou pas, c'est un *labyrinthe*. Que les psychologues épiloguent là-dessus. S'ils veulent entrer dans ce domaine-là, ils s'y casseront *le* nez.

Changeons de registre. Il faut être juste pour certains modes d'expression même s'ils ne sont pas dans le vent. Il faut signaler qu'une petite galerie (3) n'a pas attendu les grandes manifestations officielles prévues pour on ne sait quand et rend dès cette semaine un hommage à Dunoyer de Segonzac avec un lot d'aquarelles, de dessins, de gravures relativement important. Segonzac n'est *plus à découvrir*, lui, et on ne se donnera pas le ridicule de le faire. Ni de répéter que, ça aussi, ça compte.

J.-M. D.

(1) Galerie Vercamer, 3 bis, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 9 mars.
(2) Galerie 70, 70, rue de Babylone. Jusqu'au 8 mars.
(3) Le Nouvel Essor, 40, rue des Saints-Pères. Jusqu'au 22 mars.

Petites nouvelles

■ **Diverses personnalités, notamment René Clair, Henri Langlois, Pier Paolo Pasolini, Alberto Moravia, Agnès Varda, Jacques Tati, Jean-Louis Barrault, Madeleine Renaud, ont envoyé au tribunal suprême uruguayen devant lequel est traduit cette semaine le cinéaste Eduardo Terra, fondateur de la cinémathèque du tiers-monde, un télégramme s'inquiétant du sort réservé au réalisateur, et « considérant l'importance de son œuvre, sollicitent du tribunal son attention particulière pour que la liberté lui soit rendue ». D'autres télégrammes ont été adressés à Montevideo par l'Association française de la critique de cinéma, la Société des réalisateurs de films, la Fédération internationale de la presse cinématographique et le Pen club.**

■ **Le chanteur Alexandre Guis, qui s'était illustré entre les deux guerres dans les rôles de « fort *ténor » du répertoire français*, vient de mourir à Marseille. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.**

■ **Le violoncelliste Siegfried Palm a été pressenti pour prendre la direction de l'Opéra de Berlin. Le Bundesrat a engagé des négociations avec l'interprète.**

INSTITUT

Élection blanche à l'Académie française

LE FAUTEUIL DE MARCEL PAGNOL TOUJOURS VACANT

Election blanche jeudi à l'Académie française, où, en dépit de trois tours de scrutin, aucune majorité n'a pu se dégager pour désigner un successeur à Marcel Pagnol.

Au premier tour, ont obtenu : Mme Janine Charrat, 6 voix ; Mme Louise Weiss, 4 voix ; M. Jean-Louis Curtis, 4 voix ; M. Alain Decaux, 8 voix ; M. Jean Guirec, 4 voix. Et 4 bulletins blancs dont 3 marqués d'une croix.

Au deuxième tour : Mme Charrat, 2 ; Mme Weiss, 2 ; MM. Curtis, 7 ; Decaux, 12 ; Guirec, 3 ; blancs, 4. Au troisième tour : Mme Charrat, 1 ; Mme Weiss, 2 ; MM. Curtis, 10 ; Decaux, 13 ; Guirec, 1 ; blancs, 3. Il y avait 30 votants.

Grand Prix de littérature de l'Académie en 1972, M. Curtis était en droit de penser que les portes du quai de Conti lui étaient entrouvertes. Avec M. Decaux, en revanche, ses partisans ont peut-être voulu faire entrer l'audiovisuel, la télévision, sous la Coupole. D'autre part, on sera frappé de voir qu'au premier tour du moins, 10 voix sont allées à des candidates. Puis on a cherché à voter « *utile* » pour éviter, sans succès, un score nul. De toute façon, un tiers de l'Académie est féministe...

● *L'Académie des beaux-arts* a déclaré la vacance du siège précédemment occupé, dans la *section de composition musicale*, par Darius Milhaud. L'élection aura lieu le 19 mars.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Petrouchka et Tristan (ballets)
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Célestine
Odéon, 20 h. 30 : Une lune pour les déshérités.
Théâtre de l'Est parisien, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : P. Amoyal et M. Béroff ; 20 h. 30 : la Mouette.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 20 h. 30 : Un tramway nommé Désir.
Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 20 h. 30 et 22 h. : les Chaises (études pour marionnettes)
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : les Iks.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : Tu ne voleras point.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h : le Zouave.
Cour des Miracles, 18 h. 30 : la Station Champbaudet.
Daunou, 20 h. 45 : Les portes claquent
Deux-Portes, 20 h. 30 : la Tentative d'évasion.
Ecole normale supérieure, 21 h. : les Folles amoureuses.
Eglise Saint-Séverin, 21 h. 30 : Job.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Hot ! Baltimore
Espace Trihûche, 20 h. : Seul à seul avec Jean-Paul Marchand.
Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir ; 22 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 22 h. 30 : Voyage autour de ma marmite
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 45 : l'Abîme ; la Visite
Gymnase, 20 h. 30 : Cher menteur.
Hébertot, 21 h. : Raymond Devos.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 45 : l'Alboum de Zouc.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Concerts ; 22 h. : Ma vie de rien ; 24 h. : le Plaisir des dieux.
Madeleine, 20 h. 30 : Christmas.
Mathurins, 21 h. : le Péril bleu
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite
Mouffetard, 20 h. 30 : Macloma (clowns) ; 22 h. : les Chantres du yiddish
Nouveautés, 21 h. : la Libellule
Œuvre, 21 h. : la Bande à Glouton
Le Palace, 20 h. 30 : le Marathon ; 23 h. : A bâtons brisés.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles
Paris-Nord, 20 h. 45 : Jeppe de la rue du Mont.
Plaisance, 20 h. 30 : Vie et mort d'une concierge.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Good bye, Mr Freud ; 23 h. : l'Apologue
Renaissance, 21 h. : Derrière le rideau
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : Lorenzaccio ; les Caprices de Marianne.
Théâtre d'Art, 21 h. 15 : le Dernier Empereur ; 20 h. : la Femme de Socrate
Théâtre de la Cité internationale, la Galerie, 21 h. : Couples — Le Jardin, 21 h. : Nuits sans nuit. — La Resserre, 21 h. : J.-C. Bussi et J.-C. Monnet. — Grand Théâtre, 21 h. : Jacques ou la Soumission ; L'avenir est dans les œufs.
Théâtre de l'Epicerie, 19 h. : Le mime Philippe Duval.
Théâtre de Fortune, 21 h. : l'Œuvre sans nom.
Théâtre de la Lisière, 20 h. 30 : le Jeune Homme livré aux arbres.
Théâtre Oblique, petite salle, 20 h. 30 : le Pierrot lunaire ; Rapport pour une académie.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petit Orsay, 20 h. 30 : *les Emigrés.*
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et Châtiment.
Théâtre de la Plaine, 21 h. : Bradbury.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : les Voraces ou Tragédie à l'Elysée.
Théâtre Rive-Gauche, 20 h. 45 : les Adieux de la grande-duchesse.
Théâtre Saint-André-des-Arts, 21 h. : De l'air.
Théâtre 13, 21 h. : Labiche Folies.
Théâtre 347, 21 h. : le Fétichiste.
Théâtron, 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Par le bas, sinon je crie ; 21 h. : le Baron perché ; 21 h. 30 : le Croque-Note ; 22 h. : la Résurrection de Maloupe.
Troglodyte, 22 h. : Xâhât.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre Firmin-Gémier, 20 h. 45 : Inédite Ionesco.
Bobigny, centre culturel, 20 h. 30 : Jacotte ou les Plaisirs de la vie quotidienne.
Choisy-le-Roi, théâtre Paul-Eluard, 21 h. : Dom Juan.
Créteil, Maison de la culture, 21 h. : Comédie policière.
Ivry, Studio, 21 h. : Dommage qu'elle soit une putain.
Kremlin-Bicêtre, antenne culturelle, 20 h. 30 : Gouverneurs de la Rosée
Maisons-Laffitte, église Saint-Nicolas, 21 h. : Marie-Claire Alain, orgue.
Malakoff, Théâtre 71, 20 h. 15 : Hamlet.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 30 : Quelle heure peut-il être à Valparaiso ?
Sceaux, centre Les Gémeaux, 21 h. : Etre femme en son temps.
Saint-Denis, théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Ballet-théâtre Joseph Russillo ; 20 h. 30 : Chile Vencera.
Sartrouville, théâtre, 21 h. : Francis Lemarque.
Versailles, Théâtre Montansier : 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertue.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano : grande salle, 21 h. : le Tartuffe. — Petite salle, 21 h. : Jokari ; la Dernière Bande.

Vendredi 21 février

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 18 h. 30 : Chair pour Narcissusplash ; 20 h. 45 : Dormir debout ; 21 h. 30 : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : la Baby Sitter.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 15 : Philippe Val et Patrick Font.
Bar du Marais, 22 h. : Tu ne veux rien de bien méchant.
Café-Théâtre des Amandiers, 21 h. : Elles deux.
Café d'Edgar, 20 h. 45 : Chorus débile ; 22 h. 30 : Pierre Péchin.
Café de la Gare, 20 h. : Rufus ; 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 22 h. : les Méfaits de Tchekhov
Le Fanal, 21 h. : Monsieur Barnett ; 22 h. 45 : Délire à deux.
Le Jour-de-Fête, 22 h. : le Service humanitaire ; 23 h. : Eux aussi sont secs ; 24 h. : Autant en emporte le vin.
Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Evariste ; 23 h. 30 : Henri Gougaud ; 23 h. 45 : Pierre et Marc Jolivet.
Le Sélénite, salle 1, 20 h. 30 : Larimaquol, larimarien ; 22 h. : la Jacassière. — Salle 2, 21 h. et 22 h. 30 : Femmes parallèles.
La Vieille Grille, 22 h. : Megumi chante Prévert, Brecht et Cocteau.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Une nuit à l'Alcazar.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. 30 : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. et 0 h. 45 : Grand Jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.
Tour Eiffel, 20 h. : les Années folles.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Barbara.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi je t'aime
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Dei Croquettes
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie
Galaxy, 21 h. : Princesse Czardas.
Olympia, 21 h. 15 : Coluche ; Complexe Olympia.
Palais des Sports, 21 h. : Holiday on Ice

Les comédies musicales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ensemble national de Pologne *Slask*
Théâtre Gérard-Philipe à Saint-Denis, 20 h. 30 : Ballet-théâtre Joseph Russillo.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : De toute façon, il nous reste le cheval.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du père et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflon.

Le jazz

Cour des Miracles, 20 h. 30 : Glucose confectionnerie ; 22 h. : Steve Lacy.
Nouveau Carré, 21 h. : Cocoro Steel Band, Alain Giroux, Marc Bercovitz.

Gala

Sorbonne, grand amphithéâtre, 21 h. : Union des grandes écoles (Y. Duteil, E. Mitchell).

Les concerts

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : P. Amoyal, violon ; M. Beroff, piano (Mozart, Debussy, Prokofiev).
Hôtel Herouet, 20 h. 15 : Simone Escure, piano, et le Trio Revival (Bach).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Quatuor Amati (Mozart, Webern, Schubert).
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Orchestre Frédéric de la Granville (Auber, Mozart, Vivaldi).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 18 h. 30 et 20 h. 30 : R. Maldonado, guitare.
Faculté de droit, 21 h. : Lili Kraus, piano (Haydn, Mozart).
Salle Pleyel, 21 h. : M. Magin, piano (Chopin, Schumann, Magin).
Eglise Saint-Roch, 21 h. : A. Decourcelle et A. Dubois, trompette et orgue (Telemann, Pachelbel, Viviani, Bach, Delalande, Boeimann).
Musée Guimet, 21 h. : A. Gazarian, piano, et A. Chamirian, soprano.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : *L'Aurore, de F.W. Murnau* ; 18 h. 30 : *Bed Time Story, d'A. Hall* ; 20 h. 30 : *la Maison du docteur Edwards, d'A. Hitchcock* ; 22 h. 30 : *le Reptile, de J. L. Mankiewicz.*

Les exclusivités

LES ANGES GARDIENS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96).

AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (F.) : La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).

C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Galaxie, 13e (331-76-86), Capri, 2e (508-11-69), Maine Rive Gauche, 14e (567-06-96), George-V, 8e (225-41-46)

LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Impérial, 2e (742-72-52), Maxeville, 9e (770-72-87), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Convention 15e (828-42-27).

LA CHAISE VIDE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), 14-Juillet, 11e (700-51-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Murat, 16e (288-99-75) ; v.f. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Maxeville, 9e (770-72-87), *Saint-Lazare-Pasquier*, 8e (387-56-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Marignan, 8e (359-92-82).

DAISY CLOVER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine 6e (633-43-71).

DOSSIER ODESSA (Angl.-all., v.f.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)

DU SANG POUR DRACULA (A., v.o.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v.f : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

L'ENNEMI PRINCIPAL (bol., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

EN PLEINE GUEULE (can.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Quintette, 5e (033-35-40).

LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71), Gramont, 2e (742-95-22).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LA GIFLE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxeville, 9e (770-72-87), Concorde, 8e (359-92-84), Royal-Passy, 16e (527-41-16).

LE GRAND OCEAN (Fr.) : Plaza, 8e (073-74-55)

LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h 30.

L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v.o.) : U.G.C Marbeuf, 8e (225-47-19) : v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

Les films nouveaux

PAS SI MECHANT QUE ÇA, film français de Cl. Goretta, avec Marlène Jobert et Gérard Depardieu : Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), les Nations, 12e (343-04-67), Quartier Latin, 5e (325-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

LE JEU AVEC LE FEU, film français d'A. Robbe-Grillet, avec J.-L. Trintignant, Ph. Noiret, Anicee Alvina et Sylvia Kistel : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), U.G.C-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Médicis, 5e (633-25-97), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Scala, 10e (770-40-00), Liberté, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75), Marotte, 2e (231-41-39), U.G.C., 6e (325-71-08).

AU NOM DE LA RACE, film français de Marc Hillel et Clarissa Henry : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

UN JOUR LA FETE, film français de P. Sisser, avec le Big Bazar et Michel Fugain : Ermitage, 8e (225-15-99), Rex, 2e (236-83-93), Nation, 12e (343-04-67), Murat, 16e (288-99-75), Telstar, 13e (331-06-19), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Madeleine, 8e (073-56-03), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Palace, 17e (387-77-29).

SUPERFLICS, film américain de G. Parks, avec R. Leibman et D. Selby (v o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

MILAREPA, film italien de Liliana Cavani (v. o.) : Studio Git-Le Cœur, 6e (326-80-25), Boîte-à-Films, 17e (754-51-50).

LA COUPE A DIX FRANCS, film français de Ph. Condroyer, avec Didier Sauvegrain et R. Vuillaume : Studio Logos, 5e (033-26-42), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29), Studio République, 11e (805-51-97).

LES AUTRES, film français de Hugo Santiago : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

SKEZAG, film américain de J. Freedmann et Ph. Messina (v o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE BOUCHER, LA STAR ET L'ORPHELINE (*), film français, avec le Magic Circus, M. Presle, M. Simon : Kino Panorama, 15e (306-50-50).

HARRY AND TONTO (A., v.o.) : Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé 17e (522-37-41).

IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) Panthéon, 5e *(033-15-04) ; Quintette, 5e (033-35-40)* ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : Bergère, 9e (770-77-58).

JIMI PLAYS BERKELEY ; THE DOORS : FEAST OF FRIENDS (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-33)

LANCELOT DU LAC (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99)

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN (A.) et SICILIA (It., v.o.) . Le Marais, 4e (278-47-86), à partir de 15 h 30

MAI 68 (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)

MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MONASTERE DES VAUTOURS (Mex., v.o.) . Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Odéon (325-59-83).

QUE PENSEZ-VOUS DU CORNED-BEEF (Fr., D.A.) : Arlequin, 6e (548-62-25).

LA RAGE AU POING (Fr.) (**) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Fauvette, 13e (331-60-74), Danton, 6e (326-08-18), Méry, 17e (522-59-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne 15e (734-42-96), Omnia, 2e (231-39-36), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Diderot, 12e (343-19-29), Montréal-Club, 18e (607-16-81)

SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), la Clef, 5e (337-90-90), U.G.C-Odéon, 6e (325-71-08) ; v f. : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Clichy-Pathé, 18e (552-37-41), les Nations, 12e (343-04-67), Liberté, 12e (343-01-59)

SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59)

LA SOUPE FROIDE (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38)

TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) . Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).

UN LINCEUL N'A PAS DE POCHE (Fr.) Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Boul'Mich', 5e (033-48-29), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

VANDA TERES (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23), Omnia, 2e (231-39-36), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)

VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) . Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)

WANDA (A., v.o) Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

Les grandes reprises

ANIMAL CRACKERS (A.), v.o. : Actua-Champo, 5e (033-51-60).

ARTISTES ET MODELES (A.), v.f. : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).

EASY RIDER (A.), v.f. : République, 10e (208-54-06).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04)

FELLINI ROMA (It.), v.o. : New-Yorker, 9e (770-63-40)

FRENZY (A.), v.o. : Ranelagh, 16e (224-14-08), 22 h., sam. et dim. à 17 h. et 22 h.

FRONTIERE CHINOISE (A.), v.o. : André-Bazin, 13e (337-74-39).

IVAN LE TERRIBLE (Sov.), v o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It.), v.o. : Dominique, 7e (551-04-55).

LES LOIS DE L'HOSPITALITE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74)

LA MAISON DES SEPT PECHES (A.), v.o. : *Noctambules*, 5e (033-42-34)

MORT A VENISE (It.), v.f. : Sèvres-Duroc, 7e (734-63-88).

QUAND LA VILLE DORT (A.), v.o. : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA TROISIEME PARTIE DE LA NUIT (Pol.), v o. : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).

UN ETE 42 (A.), v o en sem., v.f. les sam et dim. : Templiers, 3e (272-94-56).

UNE FEMME DISPARAIT (A.), v.o. : Ranelagh, 16e (224-14-08, 20 h., sam. et dim. à 14 h. 30 et 19 h. 30.

VIVA LA MUERTE (Esp.), v.o. : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).

VIVA ZAPATA (A.), v.o. : Studio Parnasse, 6e (326-58-00).

Les festivals

CINEMA ITALIEN. — V o., Boîte-à-Films, 17e (754-51-50). 14 h. et 20 h : Portier de nuit ; 22 h. : les Damnés.

POP VARIATIONS. — V. o. : Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : les Pink Floyd à Pompéi ; 14 h. : Help ; 15 h. 10 : Quatre garçons dans le vent ; 17 h 15 : Let it be ; 18 h 45 : Concert pour le Bangladesh ; 20 h 30 : Gimme Shelter ; 22 h. 10 : Deux cents motels

STUDIO 28, 18e (606-36-07). — Ce cochon de Paolo (v.o.).

NUIT DU FANTASTIQUE. — New-Yorker, 9e (770-63-40), de 24 h. à l'aube : le Cerveau d'acier (v.o.) ; *la Guerre des cerveaux (v.o.)* ; *Le* jour où la Terre s'arrêtera (v.f.).

H. BOGART. — V o., Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : les Anges aux figures sales.

M. CURTIS — V.o., Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Voyage au pays de la peur

OUM KALSOUM (v.o.), NUIT DU SOUVENIR. — Olympic, 14e (783-67-42), le 22, de 24 h. à l'aube : Salama ; Lettres d'amour ; Adieu à ton amour.

S. PECKINPAH. — V.o., Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : Pat Garret et Billy le Kid.

Les séances spéciales

AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (Fr), v. ang. : la Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

BANANA SPLIT (A.), v.o. : Boîte-à-Films, 17e (754-51-50), à 16 h.

LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov. : le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 15 (sauf dim.).

FELLINI ROMA (It.), v.o. : la Clef 5e (337-90-90), à 12 h et 24 h.

PAS D'ORCHIDEE POUR MISS BLANDISH (A.), v.o. : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 11 h 45 et 0 h. 15.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h et 24 h

UN VRAI CRIME D'AMOUR (It.), v. o. : le Seine (325-95-99), à 12 h. (sauf dim.)

LES VISITEURS (A.), v.o : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

(Publicité)

3 dernières de : « LE PIERROT LUNAIRE », de Schoenberg, et de « RAPPORT POUR UNE ACADEMIE », de Kafka, au Théâtre Oblique, 76, rue de la Roquette, 75011 PARIS - 805-78-51 - Tous les soirs à 20 h. 30, sauf dimanche. Matinée le dimanche à 16 heures.



LA GIFLE

PRIX LOUIS DELLUC

la gifle

CONCORDE PATHÉ - MAXEVILLE - MONTPARNASSE PATHÉ
SAINT-LAZARE PASQUIER - LES TERNES - ROYAL PASSY
ROYAL RIVOLI - MARLY (Enghien)

STUDIO ALPHA, 25, rue de la Harpe - ODE. 39-47
Horaires film : 12 h 30 - 14 h 50 - 17 h - 19 h 30 - 21 h 50

ROBERT BRESSON
La recherche d'un langage purement cinématographique.

LOUIS MALLE
"Les autres" c'est vous. Ce film vous concerne.

JACQUES RIVETTE
Un regard "autre" sur Paris qui nous ouvre les yeux.

LES AUTRES

UN FILM DE HUGO SANTIAGO
ECRIT EN COLLABORATION AVEC JORGE LUIS BORGES ET ADOLFO BIOY CASARES

A PARTIR DU 26

HAUTEFEUILLE (Quadriphonie) - ÉLYSÉES LINCOLN
MONTPARNASSE 83 - SAINT-LAZARE PASQUIER
GRAMONT OPÉRA - JEAN RENOIR



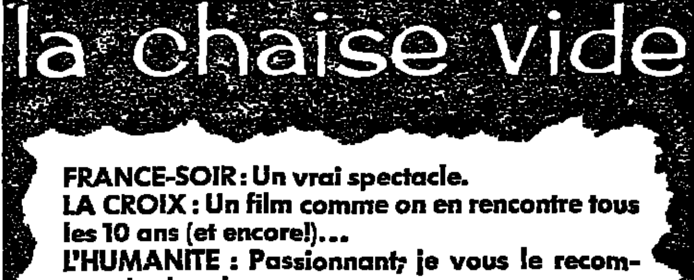
CONCORDE PATHÉ LUMIÈRE GAUMONT MONTPARNASSE PATHÉ
QUARTIER LATIN CLUNY PALACE GAUMONT CONVENTION - LES NATION
Périphérie : BELLE ÉPINE PATHÉ Thiais - TRICYCLE Asnières - C 2 L Versailles
VELIZY MULTICINÉ Champigny EPICENTRE



DEMAIN PREMIÈRE



UGC MARBEUF - BONAPARTE - SAINT-LAZARE PASQUIER
TRICYCLE - ASNIÈRES



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	24,00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

AFRICA AREA MANAGER

The Swiss Headquarters
of a leading multinational manufacturer
of Collision Damage Repair,

Diagnostic and Wheel Service Equipment for the Automotive Service Industry seeks an experienced and entrepreneurial sales executive to develop and manage the company's African markets with particular emphasis on North Africa.

The candidate must be fluent in French and English, have a sound commercial knowledge of trading in Africa and be capable of working under a minimum of supervision.

We envisage the development of a distributor network as well as the negotiation with major governmental agencies.

The position offers good scope for career advancement. Final location on the territory free for discussion.

Please send detailed curriculum vitae to :
Box No. A 18 - 1956 PUBLICITAS Ch-1211, GENEVA 3

SOCIETE COMMERCIALE
d'envergure internationale
(La Defense) recherche

ANALYSTE DE GESTION

pour compléter l'équipe de sa Direction Financière.

Le candidat retenu aura une formation supérieure ainsi qu'une bonne connaissance de la comptabilité U.S.
Une expérience préalable de la préparation des budgets et de l'analyse des résultats serait un avantage.
Esprit analytique et de synthèse nécessaire pour des missions de « Trouble Shooter ».
Très bonnes perspectives pour un candidat capable d'initiatives et aimant les responsabilités.

Ecrire sous référence AG/RB à
T.A.S., 77, rue La Boétie, 75008 PARIS.
Discrétion garantie.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PROPULSION

recherche
pour son Centre de
MELUN-VILLAROCHE (S.-et-M.)

INGÉNIEURS
GRANDES ECOLES
ayant quelques années d'expérience.

— dans les domaines des engins tactiques, missiles ou roquettes (aérodynamique, thermodynamique, balistique, pilotage) ;
— en mécanique des fluides et thermodynamique pour travaux théoriques et exploitation des résultats de l'expérimentation.

Adresser candidature avec curriculum vitae à :
S.E.P., Aérodrome de MELUN-VILLAROCHE,
77550 MOISSY-CRAMAYEL.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
INGENIERIE NUCLÉAIRE
BANLIEUE SUD
recherche

1 AGENT TECHNIQUE
OU
1 CADRE ADMINISTRATIF

— POUR ASSISTER, EN CE QUI CONCERNE LA GESTION, LE CHEF D'UN SERVICE TECHNIQUE IMPORTANT, CHARGE DE L'ETUDE ET DU SUIVI DES CONTRATS DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS DE REACTEURS NUCLEAIRES.

EXPERIENCE INDUSTRIELLE
(ETUDE OU FABRICATION) APPRECIEE.

QUALITES D'ORDRE
ET METHODES REQUISES.

ANGLAIS INDISPENSABLE.

Adr. curriculum vitae et prétentions sous référ. P.B. 02-19, sous numéro 78.579, à PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra.

Service de la Comptabilité
du Journal Le Monde
recherche pour une année

COMPTABLE

spécialiste des travaux de paie
(gestion informatique)
notions de dactylographie
début le 17 mars 1975

Ecrire : Monsieur KERVIEL
5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
INGENIERIE NUCLÉAIRE
BANLIEUE SUD
recherche

INGÉNIEURS D'ÉTUDES
GRANDES ÉCOLES
(ARTS ET METIERS, CENTRALE)

EXPERIMENTES POUR ETUDES :
— COORDINATION, GESTION, TECHNIQUE DES CONTRATS DE FOURNITURES CIRCUITS PRINCIPAUX ET AUXILIAIRES DE REACTEURS NUCLEAIRES.

ANGLAIS INDISPENSABLE.
ALLEMAND APPRECIE.

Adr. curriculum vitae et prétentions, sous référ. P.B. 02-18, à numéro 78.577, PUBLIALE, B.P. 153-02, 75062 PARIS, CEDEX 02, qui transmettra.



emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIETE ROUEN
recherche
pour son SERVICE INFORMATIQUE

1) Analyste-programmeur
ayant expérience ORDINATEUR IBM - 7

2) Programmeur système
ORDINATEUR IBM - 370 DOS - VS

3) Analyste-programmeur
Assembleur ayant expérience télétraitement.

Ecrire en envoyant C.V., photo, prétentions et réf. sous le numéro 242, à S.N.P. HAVAS, B.P. 907, 76002 ROUEN, CEDEX.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
Hôtellerie-Restauration
recherche
pour sa direction financière
à Paris

SPÉCIALISTE EN ORGANISATION COMPTABLE

diplômé E.S.C.P., E.S.S.E.C. ou équivalent
et possédant le D.E.C.S.
Allemand souhaité

IL SERA CHARGE :
- de l'organisation ou réorganisation de la comptabilité des Sociétés filiales françaises et étrangères du groupe ;
- de la définition des procédures et méthodes à mettre en place et du choix des hommes,
- et, en outre, de l'analyse des balances, bilans et résultats de ces filiales.

Poste avec déplacements à l'étranger.

Env. curric. vitae détaillé + photo + prétentions, sous le n° 12.501 à :
J.R.P. 39, rue de l'Arcade.
75008 PARIS, qui transmettra.

ORGANISME DE PROMOTION IMMOBILIÈRE
A VOCATION SOCIALE
recherche

RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

— *montage des opérations ;*
— copropriété ;
— assurances ;
— marchés d'entreprise ;
— contentieux ;
— après-vente.

Lieu de travail : 75017 PARIS.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions, à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous la référence 35.642, qui transmettra.

Société Industrielle
de chaudronnerie et charpente métallique
Ville agréable entre Poitiers et Angoulême
recherche
pour Ateliers d'environ 60 personnes

DIRECTEUR D'USINE

— connaissant bien les techniques de soudure des aciers ;
— *capacités de bonne gestion d'ateliers au point* de vue implantation, manutention, rangement, ordonnancem., lancement et contrôle des coûts :
— esprit d'amélioration des méthodes.
— bonne aptitude au commandement.

Ecr. avec C.V. salaire dem. et date de disponibilité, à numéro 621, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

Discr. totale assurée et réponse sous quinzaine.
Conditions avant. pour logem. et transfert familial.

GIMM
MENUISERIES INDUSTRIELLES
recherche
POUR UNE DE SES USINES EN PROVINCE

CHEF DE FABRICATION DYNAMIQUE

— techniques de fabrication en menuiseries industrielles indispensables :
— expérience du commandement et de l'organisation du travail.

Adresser lettre manuscrite, curric. vitae, photo à GIMM, Direction du Personnel.
164, avenue Charles-de-Gaulle,
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE.

Société française (250 salariés) filiale d'un groupe international de renommée mondiale et spécialisée dans la fabrication et la vente directe de peinture recherche

DIRECTEUR DE VENTE INDUSTRIE

— Placé sous l'autorité directe du président, il élabore la politique de son département en plein développement, il anime et organise l'activité de son équipe composée actuellement de 26 personnes, il suit les clients importants ;
— Qualités primordiales : bon contact, animation d'équipe, sens du profit ;
— Anglais indispensable ;
— Une précédente expérience de la fonction serait appréciée ;
— Age minimum 35 ans ;
— Grande ville de province 2 heures de Paris.

INTERNATIONAL CELOMER
S. F. P. V.,
75, boulevard Winston-Churchill,
76052 LE HAVRE CEDEX.

Importante Société metallurgiq. rech. pour usine Rhône - Alpes CHEF COMPTABLE QUALIFIE Expér. pratique de comptabilité analytique indispensable. Urgent. Ecr. avec C.V. + photo et prét. n° 8.006, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Importante Sté française rech.
JEUNES CADRES
min. 25 a., dég. O.M., aptes à prendre la responsabilité d'un réseau de vente.
Diplôm. : E.S.C., lic. en DROIT, SCIENCES ECO. etc.
— Formation assurée ;
— Possibilité d'avenir ;
— Mutations à envisager.
Ecrire avec C.V., photo, n° 240, S.N.P., HAVAS ROUEN.

Industriels du bois en SEINE-MARITIME, il nous faut : UN CADRE dynamique qui maîtrise les techniques modernes de gestion commerciale pour : étudier le marché, définir la politique de produits, animer la force de vente, planifier et contrôler son action, se charger des relations avec la clientèle.
Création de poste - Situat. d'av. Envoyer C.V. détaillé et photo à n° 8.002, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LYON
FILTRES VERNAY
recherche
pour clientèle française
TECHNICO-COMMERCIAL
Expérience souhaitée dans vente biens équipement.
Env. C.V. B.P. 69, 69330 Meyzieu. Téléph. (78) 31-44-72.

Impt Cabinet d'Expertise Comptable PARIS 8e arrond. recherche
UN COLLABORATEUR
Niveau certificats supérieurs, sérieuses référ. av. pratique. 4 ans min. Anglais parlé. Larges responsabilités travaux intéress.
UN COLLABORATEUR
Niveau DECS pr travx de révision et tenue de comptabilité. (Anglais apprécié). - Sérieuse exper. 2 à 3 ans. Env. C.V., à SWEERTS, BP 269, 75424 PARIS CEDEX 09, ss réf. 1.355.

PUPITREUR CONF.
IBM 3/10, poste à responsabilité pour travailler sur 3/15 en TP. Envoyer C.V., à Mairie d'Issy-les-Moulineaux Service du Personnel 25, rue Kléber

---

BANQUE INTERNAT.
de grand standing (quartier Opéra) recherche
AUDITEUR INTERNE
Ce poste conviendra à un candidat de formation E.S.C. ou équival. ou D.E.C.S., ayant une première experience ds un cabinet d'audit anglo-saxon. Bonne connaissance de l'anglais nécessaire. Tres bonnes perspectives à court terme pour une personne capable d'autonomie et d'initiatives.
Ecrire sous réf. AI/RB, à T.A.S. - 77, rue La Boétie. 75008 PARIS
Discrétion absolue garantie par nos Conseillers.

Sté d'EXPERTISE COMPTABLE d'implantation nationale recherche pour certains de ses établissements
CANDIDATS
avt expérience pratique de services de comptabilité générale (chef comptable ou comptable) ou de l'exercice libéral de la profession.
Sens des contacts humains. Goût du travail en équipe.
Ecr. n° 93.417 Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

STE INTERNATIONALE NEUILLY/SEINE recherche
des ANALYSTES PROGRAMMEURS
Formation : maîtrise informatique ou maths/phys. A défaut BAC Scient. + minimum 3 ans expér. assembleur. ANGLAIS lu et écrit courant (parlé, très apprécié). Goût des voyages. Formation complém. assurée. Avant. socx impts. Envoyer C.V. et prétent. à SITA, Direction du personnel, 112, av. Charles-de-Gaulle. 92522 NEUILLY/S.

STE GERANT IMMEUBLES ch.
COMPTABLE
2e ou 1er échelon
Se prés. lundi 24 fév. de 9/11 h., STE SETIMO, 9, bd Reuilly - 9e.

Société électronique Courbevoie rech. AGENT TECHNICO cclal, 25 a. min. pr vte d'équipement audiovisuel aux universités et entreprises. Sens commercial et administr., activ. moitié Paris, moitié prov., format. assurée. Tél. lundi 24 au 789-01-23.

Groupe immobilier recherche RESPONSABLE DES VENTES pour Saint-Tropez. Bon salaire + intéressement. Très sérieuses références exig., trilingue, français, anglais, allem. Tél. : KLE. 11-21.

PROFESSEUR DE COMPTABILITE rech. par importante école de comptabilité par correspondance. Niveau expertise. Fonctions : diriger des correcteurs. Mettre à jour des cours. Corriger des T.P. Animer des stages. Connaiss. informatiques souhait. Plein temps. Salaires en rapport. Ecrire Paris Etoile, 76, Champs-Elysées, 75008 Paris qui transm. Discrétion assurée.

Importante Société de DISTRIBUTION DE PRODUITS CHIMIQUES recherche pour diriger Département
HOMME JEUNE
30 ans minimum
Sortant Grandes Ecoles commerciales, ayant déjà une EXPERIENCE COMMERCIALE de la CHIMIE, avec connaissances sérieuses ANGLAIS-ALLEMAND. Ecr. avec C.V., photo et prétent. LAMOTTE et COIFFARD, B. P. 227, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

RÉDACTEURS
licenciés droit privé. 770-75-59.

ORGANISATION INTERNAT. Neuilly - recherche
JURISTE D'AFFAIRES BILINGUE
Ce poste conviendrait à un jeune licencié en droit, même débutant, ayant une formation complémentaire E.S.C. ou SCIENCES POL., et intéressé par la gestion des contrats internationaux. L'anglais courant est donc indispensable.
— Excellentes conditions et nbreux avantages offerts à un jeune homme à l'esprit ouvert et capable d'initiat.
Ecrire sous réf. JA/RB : T.A.S., 77, rue La Boétie, 75008 PARIS.

Importante société recherche pr son siège à PARIS
CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
Age : 25 ans minimum.
— Excellentes connaissances en mécanique.
— I.U.T. - B.T.S.
— Anglais ou allem. apprécié.
— Situation d'avenir pour candidat dynamique.
— Travail passionnant dans équipe jeune.
Envoyer C.V., photo, prétentions. Ecr. N° 7.902 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANT GROUPE rech.
INGENIEUR-ELECTRONICIEN
Dipl. gde Ecole exclusivem. Débutant libéré O.M. ou 2 à 3 ans d'expér. pour Etudes physique électronique hyperfréquence. Adr. C.V., photo (ret.) N° 94.597, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Directeur Société recherche
ADJOINT
connaissant gestion générale et stocks. Allemand souhaitable. Conviendrait à homme de 35 ans minimum. Envoyer C.V. + photo sous réf. au N° 8003 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens 75427 Paris-9e. Réponse assurée.

POUR
HAMBOURG
DESSINATEURS PERSPECTIVES
pour catalogues techniques. Se prés. E.L.P., 110, bd Gabriel-Péri, MALAKOFF.

Théâtre pour Enfants recherche
UN IMPRESARIO
pour assurer la gérance de ses activités, l'organisation de ses projets, la distribution de ses spectacles. Activité à temps complet. A partir de septembre 1975. Ecrire : Jean-Pierre Idatte 34, avenue Reille - 75014 PARIS.

Du fait de l'introduction de ses appareils à photocopier sur papier normal SHARP recherche
UN TECHNICIEN
pour assurer serv. après-vente Connaiss. P. P. C. et anglais souhait. Age 25 ans minimum. Envoyer C.V. à S.B.M., 22-24, rue St-Georges, PARIS-9e.

représent. offre

Société recherche
REPRÉSENTANT
cadre salariés pour Sud-Ouest. Si possible introduit domaine bâtiment et cuisines. Eventuellement connaissances allemand. Envoyer C.V. + photo sous réf. au N° 8002 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens - 75427 Paris-9e Réponse assurée.

INDUSTRIE DU BOIS
Toutes régions
pour diffusion articles de quincaillerie aux menuisiers-ébénistes et fabricants de meubles. Offrons carte complémentaire à
V. R. P.
bien introduit dans cette clientèle. Peut devenir Carte principale ou exclusive. Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à RIMPEX-France 2, route d'Oberhausbergen 67000 Strasbourg-Cronenbourg.

emplois féminins

INGENIEUR CONSEIL DE HAUT NIVEAU
en
gestion et financement des entreprises
recherche pour
Cabinet à proximité Rond-Point Champs-Elysées

SECRÉTAIRE-COLLABORATRICE

— minimum 30 ans, bonne présentation, ayant le sens du commerce ;
— précise, vive, grandes qualités de mémoire et d'adaptation à travaux très variés ;
— expérience du secrétariat de direction d'une petite entreprise ou d'une profession libérale ;
— bonne notion de comptabilité et goût de la rigueur administrative ;
— bonne dactylo, sténo non nécessaire ;
— anglais usuel écrit et parlé.

SALAIRE POUVANT ATTEINDRE
ET DEPASSER 5.000 FRANCS PAR MOIS.

Ecrire avec photo, C.V. et rémunérat. demandée en précis. date de disponibilité à n° 622, PUBLICITES REUNIES, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS.

Réponse sous huitaine garantie en toute discrétion.

Importante Maison Editions rech. Libre de suite ou très rapidement
1) 1 STENODACT. CORRESPOND.
Quartier Eglise Montrouge
2) 1 STENODACT.
pr contact av. clientèle magistrats Quartier Cité
5 × 8 en horaire dynamique 13e mois - 5e sem. congés Particip. résultats
Rest. d'ent. - Av. socx divers
Ecrire avec C.V. et prét. à : M. J. VOISARD 25, rue Sobillot, 75013 PARIS, qui transmettra.

For European Headquarters U.S. Company
BILINGUAL SECRETARIES
3-4 years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother tongue, Cambridge Proficiency or equivalent).
Please bring C.V. to n° 93.650 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, who will forward.

enseignement



L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH LONDRES

Cours intensifs à tous les niveaux.
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues : service d'aide au logement
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS A LONDRES, NORWICH, SUSSEX, READING ET BIRMINGHAM.
Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.)
26-32 Oxford Street, London W1A 4DY.

En vue prép. exam., cours privé reç. merc. et sam. Février à juin ts élèves 1er et 2e cycle pour révis. intens. Cours et leç. part. par profes. qualif. Tél. : 705-42-78.

demandes d'emploi

F., 47 a., standardiste, employée de bureau travaillant le matin cherche mi-temps pour après-midi. Tél. : CAR. 70-55 à Mme GILLES, de 9 h. à 12 h.

Jne Hme, 25 a., kinésithérapeute diplômé, lib. O.M., ch. empl. rég. paris. clinique ou collabor. Ecr. n° 6.682 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

37 ans, excellente présentation, bonnes notions anglais écrit, formation secrétaire direction, cherche poste CADRE COLLABORATRICE haute couture, éditions. Accepter. court déplacement. Stage rémunéré. Libre 15 avril. Ecr. n° T 065.364, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

H. 28 ans, V.R.P., rech. place stable avec format. Pet. expér. C.R.H. — LACHIVER, 2, rue Montesquieu, 95 - ARGENTEUIL.

Chimiste organicien hme 27 a., doctorat 3e cycle, 3 ans expér. labo synthèse organique, ayant connaiss. biochimie, lib. O. M., rech. poste chercheur rég. parisienne. Prétent. 3.000 à 4.000 F. M. METAYER, 10, placette de Picardie, 95740 FREPILLON. Téléph. 960 - 38 - 53.

Pédagogue universitaire hollandais cherche emploi en France ou pays francophone. — Ecrire n° 7.998, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune fille débutante ch. place SERVEUSE RESTAURANT Ecrire Mlle BOURBIA, 43, rue Maréch.-de-Lattre, 94-Charenton.

CADRE technico-commercial 38 ans, marié 2 enfants. Brevet technique hôtelier, réf. restauration d'entreprise et publique, rech. poste responsabil. Paris-Province. M. BONNIN, 5, impas. Dupin, 78220 Viroflay. 926-18-09.

Cadre dir. fme, excel. référ. et prés., étud. sec., gde expér. aff. secrét. compte, rel. publ. immob. gest. dir. person., ch. sit. cadre de bur. gestion magas., dir. pers., etc. Paris (ou prov. si logem.). Libre imméd. Ecr. Ribera, 82, rue Aqueduc, Paris.

Jeune fille 20 a., bac, connaiss. anglais et espagnol, not. téléphone, ch. emploi bur. ou écrit. Libre de suite. Téléph. 704-67-26.

JEUNE FEMME française bonnes références, parlant anglais, cherche place dame de compagnie. Ecr. HAVAS NICE, 0740.

représent. demande

Jne Fme afric., 31 a., ch. empl. représentation Afrique noire, Douala, Cameroun. Tél. à part. de 19 heures à 990-48-22.

travaux à façon

Demande

Décorateur entr. gén. ts travx spécialité, tenture murale. Prix intéressant. Tél. : 265-00-88.

Transformation aménagement, locaux, appartements anciens. Tous corps d'état. - Meilleurs prix et délais. - 283-43-87.

proposit. com. capitaux

Société promotion cciale très connue, pl. expans., fait appel capitaux extérieurs pour projets imports, condit. intéressem. exceptionn., associat. envisageab. MEYER, 9, rue Fleming, Ezanville 95460. q. tr.

cours et leçons

Maths Leç. part., rattrap. rap. 278-77-71, midi à 14 h.

Etudt. doctor., 6 ans expér. enseignem. donne cours philo. et social. économ. Tél. 272-71-27.

MATH-PHYS. RATTRAPAGE rapide par prof. Terminale, PCEM, Fac. 526-82-47

Rattrapage orth., dyslexie, dissertation. J. F. agrég. donne cours partic. franç. ts niveaux secondaires. 647-87-63.

Etrangers, amélior. votre franç. J.F. agrég., spécialisée cours de franç. pour étrang. 647-87-63.

L'Anglais rapide, prof. d'origine Tous les niveaux. 224-96-60.

occasions

LIVRES, achat comptant à domicile. Laffitte, 13, rue de Buci, Paris-6e. Tél. : 326-68-28.

Achète rangement bibliothèque E.F.A. noyer. Tél. 655-28-30 soir.

URGENT PAIE MAXIMUM Meubles, tableaux, bibelots, pendules, bronzes, sculptures, armes, tapisseries, débarras intégral appartement, pavillon sous 24 h. - 359-03-14.

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine **SAB. 87-76**

Antiquaire achète mobilier, luminaire, objet d'art 1920, 1930, 1940. Par lettre ou par tél. jusqu'à 23 h. Eric Philippe. 2, av. Jeanne-d'Arc. 94110 Arcueil. Tél. 655-72-83.

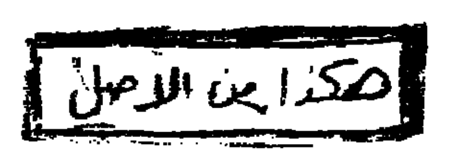
autos-vente

MERCEDES 74, 280 SE Automatique, 30.000 km. Tél. 604-09-86. 20 h/ 21 h 30.

timbres-poste

URGENT achète timbres collections France, colonies, étranger, accumulation de stock archives d'entreprise correspondance - 359-45-79.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



L'immobilier

appartements vente

Paris

PASSY. SOL. 39-10. Plusieurs stud., tt cft, P. de T., cuis. éq., ref. nf, excell. placem., de 77.000 à 90.000 F. Vis. sam., 14 h. 30-17 h., 7, r. Ch.-Dickens.

16e. RUE DES MARRONNIERS R.-de-ch., 50 m2, 2 p., c., s. bs, sur cour et jardin - 325-77-85.

BUTTE-MONTMARTRE (même) spl. 2 p., ensol., tél., bs, cuis., cave. PRIX INTER. 355-40-11.

Av. BOSQUET (pr.). Rav. pet. 2 p., tout cft, cuis. équipée, 195.000 F. Vis. sam. 14 h. 30-16 h. 30, 8, RUE VALADON.

78, RUE DE SEVRES
6e ét. - Ascenseur voûté et payé
VUE DEGAGEE - SOLEIL
3 PCES Entrée, cuis., s. bns, w.-c., chauff. central.
PRIX : 290.000 F
Visite samedi, lundi, 14 - 18 h. 30, ou téléphoner : 781-17-02.

VICTOR-HUGO Imm. P. de T. Ravalé
5 P. Ent., cuis., bains, w.-c., chff. cent. Tél. Parking. Px 550.000. — Vernel LAM. 01-50.

PARC MONCEAU
(près). BEL IMM. P. DE T. 5e et 6e ét. Ascenseur. Tapis. ENTIEREM. S/BALCON
BEAU 6 PIECES EN DUPLEX
2 bains. Tout confort. TELEPH. En cours de rénovation
PRIX : 625.000 F
S/pl. samedi, lundi, 14-18 h. 30, 11, RUE BARYE, ou BAL. 22-82.

PARIS XIVe Proxim. square
Appart. 2 pièces, tt conft
PROGIMO - ODE. 45-19

ROME PL/SOLEIL Tr. bx 3 PCES
55 m2. Cuis. aménagée. 22, RUE BOURSAULT. Vdi, sam., 13/16 h.

17e Ds tr. bel imm. P. de T. Appt 3 P., cuis., w-c, bns. Bon état + chbre pers. - Vis. vendredi, sam., 14 h. 30-17 h. 30, 17, RUE LEMERCIER.

GOBELINS CROULEBARBE Pr. sq. René Le Gall
2e ét. Calme. Appt 3 P., tt cft. Cuis., salle de bains. Parking. PROGIMO - 833-45-19

EXELMANS
Quai LOUIS-BLERIOT
Propr. vend direct. 2 et 4 P., tt cft, ds bel imm. P.d.T., asc. Vis sam., lundi, 14 h. 30-18 h. 3, rue FANTIN-LATOUR. 704-88-48 et 704-84-85.

EMILE-ZOLA Imm. P. de T. Ravalé
3 p., ent., c., w.-c., s. de b., asc. Lumineux. Prix 260.000 F. Facil. Jean FEUILLADE - 579-24-39

JE VENDS DIRECTEMENT
18e - AU PIED DU SACRE-CŒUR
Ds charmant immeuble rénové
10 STUDIOS ET DUPLEX
grand confort, caractère, cuis. équip., s. de bs, placards, très grande valeur locative. Livraison immédiate. 325-25-25 + 56-78.

PARIS (15e)
Magnifique 5 pièces, balcon, téléphone, rue calme, près Front de Seine et Champ-de-Mars.
Habitable fin juin 1975.
Tél. 766-51-08, poste 326

14, RUE CASSETTE
Exceptionnel, plein ciel, imm. récent, 7e étage, balcon, 85 m2, 4 pièces, tout confort, téléph., parking, 580.000 F. S/place, samedi 22, 14 h. à 16 h. 30. FRANK ARTHUR, 924-07-69.

Région parisienne

Part. vend 10e Saint-Lazare chbre + coin cuis. meublé. Très coquet. - Téléphone : 242-66-21.

SCEAUX. Résid. Me, calme, superbe 175 m2, imm. P. de T., sél., 4 chbres, 3 bs, 720.000 F. LETRANGE - 350-42-45.

VILLIERS-SUR-MARNE
Part. vend appt F4, libre de suite, ch. c., v.-o. ds c., cave, parking, jardin agrément. 115.000 F à débattre. Tél. : M. Lambert après 19 h., 304-33-82, ou heures bureau : 355-88-00.

BOULOGNE/SILLY. EXCELL. PLACEM. 2 PCES, cuis., s. bs, cave, garage, TEL., 11e étg., 145.000 F - 744-72-97.

NEUILLY PORTE MAILLOT
Pptaire vd ds bel imm. p. de t. appt 4/5 p. 110 m2. Asc. prévu. S/place samedi : 10-12 h. et 14-17 h. : 22, R. DE CHARTRES.

NEUILLY SAINT-JAMES
Dans bel imm. 1900 - 190 m2 6 pces ttes en façade, clair, calme, soleil, 2 bs, tél., 2 ch. serv., ascens., bon état général. S/pl. samedi 22, 13 h. 30 à 17 h., 25, rue du Bois-de-Boulogne. FRANK ARTHUR — 924-07-69

EGLISE BOULOGNE
Immeuble pier. de t. entièrem. rénové, occupés, 2 - 3 pièces, dépend. — 622-42-81, poste 26.

IVRY JEANNE-HACHETTE
Métro Mairie-d'Ivry
Bureaux aménagés 150 à 1500 m2 SEMI — 672-66-57

Province

DEAUVILLE
Face TROUVILLE
Futur PORT DE PLAISANCE dans charmant immeuble. Ancien hôtel particulier luxueusement rénové
CHAMBRES et STUDIOS
grand confort, équipés, décorés. Livraison immédiate.
EXCEPTIONNEL PLACEMENT
FORTE RENTABILITE ASSUREE
Me voir sur place les 22 et 23 février, de 13 hres à 17 hres, 14, QUAI DE LA TOUQUES.

appartem. achat

Part. ch. dans 17e, Est ou limitrophe, 2 pces, entr., cuis., bains, chauffage, rez-de-ch. ou 1er étage maximum. Ecr. à 6.683, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Mme REGY, 73, b. de Grenelle 578-86-86, rech. pour investiss. 2 et 3 pièces, paiement compt.

FONCTIONNAIRE UNESCO, ch. 2-3 p., Rive gche ou 16e Tél. : 520-39-62, heures repas.

locations non meublées

Offre

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Très bel appartement à louer
De préférence de particulier à particulier
4 pièces - 110 m2 - Vue sur parc
1.400 francs mensuels + charges.
Reprise : 20.000 francs
(décoration, moquette, cheminée, bibliothèque).
Tél. pour visite : 969-16-79.

PROGIMO
Loue dans immeubles neufs : 14e, studio tt cft, av. park., tél. 19e, studio tout confort. ODE. 45-19.

RUE DE L'ESTRAPADE
Sur verdure, 3 p., tél., tout confort - 744-31-74.

16e VICT.-HUGO (près). 7e ét. Im. gd stdg. Studio, bns, kitch. 900 F. Zannettacci, 260-85-02. Après 19 h. 265-70-02.

15e MONTPARNASSE. 3 P., cuisine, s. bains, séchoir. Park. TEL. 2.465 T.C.C. 744-72-97.

NEUILLY 3 PIECES Cuis., bns.
ASC. 1.900 F T.C.C. - 744-72-97.

XVIIe 141 bis, rue de Saussure Immeuble grand standing STUDIO équipé, décoré. Park. Et. élevé. Balc. 1.300+ch. S/pl. ts les ap.-midis de 14 h. 30 à 18 h.

SEVRES-BAC. Studio caractère, tél., clair, soleil, 3e ét. sur rue, Tél. 783-66-25.

SENTIER
STUDIO, cuisine, salle d'eau indépendante. 650 F T. T. C. TELEPH. 523 - 17 - 50, LE SOIR.

Demande

Couple rech. studio ou 2 pièces, s. bs, max. 800 F ch. comp. pour le 1er mars. Préférence : Montparnasse. - 588-04-38., ou Ecr. à 6.684, « le Monde » P., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

URGENT
COLLABORATEUR JOURNAL ch. studio ou 2 p., cuis., salle de bains, w.-c., téléphone, à Paris. Ecr. no 6.678, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locations meublées

Offre

16e - Boul. BEAUSEJOUR
Luxueux studio meublé 50 m2, tél., télé, terrasse, 8e étage, gar., 2.250 C.C. - 553-37-25.

ROME 100 m2. Caract. Haut. plaf. 3.50
Pourt. Mblé p. Décorat. S/jdin. Tél. 1.900 C.C. Cabin. DAUCHEZ 720-94-95, poste 302.

Demande

Etudiante ch. chbre rive gche, calme, maxi. 350 F. - 627-90-76.

échanges

ECHANGE, 11e ARRONDISSEMENT (1.350 F c.c.). 3 pièces neuf, 70 m2, 5e étage, soleil, contre 2 pièces, neuf ou ancien, 60 m2 dans 17e ARR., 4e étage minimum. 800 F c.c. maximum. Tél. 357-29-18.

bureaux

LOCATION sans pas de porte. BUREAUX, tous quartiers, MAILLOT. 293-45-55, 522-19-10.

GDS BOULEVARDS
Building commercial gd standg. Loue bureaux mblés à partir de 10 m2. - Hôtesses trilingues secrét. - Parking - Telex Salle de conférence - 770-90-12

locaux commerciaux

Pour placement, particulier vd locaux commerc. entiér. loués. Rapport net 10 % annuel. Prix 1.000.000 F. Ecr. Havas Cannes. 9291/06.

1. A louer 120 m2, 1er étage, 3 burx magas., cuis., tél., ch. cent. près REPUBLIQUE.
2. 650 m2 dont 250 rez-de-ch. + 3 étges, 5 burx amén., 3 tél., chauff. électr., 2000 casiers, monte-charge, conv. affaire gros, électricité, outill., quincaill. 207-32-90.

constructions neuves

SAINT-TROPEZ
23, avenue Général-Leclerc. Appts except. par situat. et prix. Retraite ou placement. Ex. : 3 pièces, 188.300, gar. incl. Livraison : 3e trimestre 1975. Vis. s. pl. ts les jrs (94) 97-09-85 et F. I. F., Paris (1) 722-15-30.

Retraite ou week-end, Sortie de ville, fermette, élect., en dur, vide, sanit., tuiles, 2 chambres, cuisine, séjour, salle d'eau, w.-c., terr. 600 m2. 95.000 F (notaire compris), avec 30.000 comptant. Entrep. BAGLAND, 27190 CONCHES (Eure). 16-32-34-21-14.

SAINT-MAUR 16, AV. DE MARINVILLE
R.E.R. - Standing - P. de taille Quelques appts, studios. 2 pièces, 3/4 pièces. Livraison mars 1975. Prix fermes et définitifs. Renseign. : ETO. 09-01 - 21-03. S/pl. sam. et dim., 14/18 heures.

TOULOUSE
HOTEL DE MANSENCAL
1 et 3, rue Espinasse, construct. exception., quart. histor., ch. à 7 P., 3.500 F M2 (prix ferme). Livr. de suite. Vis. s/pl. ts les apr.-midi (sf dim.) (61) 52-05-07 et F. I. F., Paris (1) 722-15-30.

VANVES (92)
A deux pas de Porte Brancion.
A 500 mètres du futur métro.
A 8 minutes de Montparnasse.
LA RESIDENCE
41, rue Jean-Bleuzen.
Petit imm. neuf. 7 ét., 16 appts, cuis., sal. bains équipée, chauffage électriq. intégré individuel.
Vente directe par promoteur. 3 pièces 74 m2. Studio 48 m2. Livraison immédiate. Sur place : tous les jours, de 13 heures à 19 h. 30, sauf mardi. Téléph. : 736-33-21.

PARIS - XVe
RUE CASTAGNARY. Petit immeuble avec tél., gd cft, 3-4 p., cave, parking. Liv. 3e trim. 1975. PROGIMO, ODE. 45-19.

fermettes

FORET LYONS, mag. fermet. normande, cuis., séj. rustique, 40 m2, 4 ch., 2 bns, w.-c., cft, tél., 600 m2 terr. Px 161.000 F. Gr. créd. AVIS, 8, fg Cappeville, Gisors. Tél. 405 ou 278-09-51.

FERMETTES REGION MONTARGIS
1) 1 habit., dépend. attenantes, à restaurer, 200 m2 au sol, terrain 3.400 m2. 140.000 F.
2) Aménagée 5 p., cft, dép. s/ 4.000 m2 de terr., 265.000. Ag. Montargoise, 3, pl. Mirabeau, 45203 Montargis - (38) 85-10-83.

propriétés

A 35 min. de PARIS, région CHANTILLY-SENLIS : bel. maison 6-7 pièces, 140 m2 + terrain. Ligne téléphonique réservée. Double garage. 308.000 F. Crédit moins de 10 %. Maison toute équipée, visitable le week-end sur rendez-vous - 742-63-15.

A VENDRE
Région ROYAN (Charente-Maritime), belle demeure, petit château avec communs. Excell. état. Vaste parc boisé (2 ha.). Me WILLIOT, notaire, 17120 COZES - Tél. 10.

30 KM. AUTOROUTE SUD Bord de Seine. Vue impren. Superbe maison ancienne « style Ile-de-France ». Excellent état., TT CFT, 2 grandes pces, récept., 4 CHB., bains, Gde cuis. Office. Belle grange 100 m2 aménageab. Gar. voit. bateau. Parc boisé 2.700 m2. PRIX EXCEPTION. 540.000 F. COFIF. — Téléph. : 437-09-81.

Région PACY-SUR-EURE. Ultra résid., 2 vastes granges, bon état. Gd CACHET, 1.950 m2 terr. Px 110.000 F. AVIS, Chaignes. Tél. (16-32) 36-94-77 ou 276-02-49.

Part. vd demeure car., 14 p., parfait état, près Gap (H.-A.). Mme BEUFE. 05130 TALLARD.

Part. vd PROPRIETE à ST-REMY-SUR-AVRE (28), vue imprenable, comp. séjour, salon, 2 chb., cuis. équ., s. eau, tél., le tout sur ss-sol total, garage, ch. centr. fuel. dépend., sur 1.500 m2, pelouse, potager, entièrement clos. Prix 230.000 F. Pour rendez-vous : 37-38-91-35.

A VENDRE
proche Banlieue Est
GRDS BATIMENTS
(ETABLISSEMENT SCOLAIRE AVEC INTERNAT)
+ TERRAIN
le tout 5.600 m2.
Ecrire : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS S/référ. 61.872.

terrains

Sur rivière à truites, 10 km de Dieppe, 2 prairies, 1 ha. 50 et 1 ha. 65, avec en tout 600 m. rivière et 500 m. bord route. Tél. 527-79-10 sf dim. et h. bur. 526-99-10.

Près SETE, à FLORENSAC (34) 7 km mer, huit terrains boisés de 400 m2 à 750 m2. viabilisés, à partir de 35.000 F. Construction villas personnalisées à la demande. Renseignements : CALVET, 42, allées Paul-Riquet 34500 BEZIERS. Tél. : (67)28-43-73.

VAR MEOUNES - 50 hectares 0 F 90 le m2 — 325-77-85

CROISSY VILLAGE 13 km Ouest
Beau terrain 800 m2
Gde façade. Entièrem. viabilisé. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

ANTONY Proche lycée 2 terrains
271 m2 Prix : 95.000. 579 m2 Prix : 140.000. - Tél. : 350-46-22.

pavillons

CRETEIL. Prox. Mo. B. pav. 58 hab. ss frais, 5 p., gde cuis., bs, wc, ch. c., gd ss-sol, gar., atel., beau jdin. Prix 298.000, av. 60.000. ACS. 133 bis, rue de Paris, Charenton. ENT. 51-00.

PARIS-EST, 3e fut. RER, magn. pav., 6 bel. p., rustiq., moq., cuis., cft, ch. c., buand., ss-sol, gar. 2 voit., 500 m2 terr., arb., bass. 280.000. TIC, 32, av. Thorez, Champigny - 705-14-52.

ELANCOURT, pr. TRAPPES Commanderie des Templiers, 71, av. de La Bavile, pav., gd liv.+ 3ch., jd., gar., 200.000 + 33.000 CF. S/pl. S. 14h.30-17h.30.

93-COUBRON. Pavillon impecc. sur gd ss-sol. 4 p., cuis., tout confort, jardin clos 400 m2, 220.000 F - Téléph. 073-63-80.

BOURG-LA-REINE. Rue calme. Toutes commodités
5 pces, bains. Etat impeccable. Possib. agrandir séjour. Prix : 385.000. — Tél. 350-46-22.

VERSAILLES
Pavil., séj. + 3 chbres + s. de b., cuis., s/sol complet, garage, gren., jard., 17-20 h 460-35-60.

villas

TRES BELLES VILLAS sur la proche banlieue Sud, quartier très résidentiel, 5-6 p., ét. imp. Société ERBE - 702-71-01.

P. à P., vend villa Bandol (Var) F-5, tout confort, terrain 800 m2, prox. centre. Vue sur mer : 420.000 F. SCHMITZ, 22, rue Violet, PARIS-15e.

MONTELIMAR. PLEIN CTRE Villa compr. 2 appts libres + 2 appts occupés + 360 m2 terrain. A vendre. Tél. 527-21-98.

maisons de campagne

Vends maison rénovée 3 pièces, s. de bns, tt cft, 600 m2 terrain, 120 km Paris Nord (autoroute). - 320-96-92.

châteaux

Claude Lenne, expert, Quinçay 86190. Tél. (49)51-78-29, r.-v. pr après-midi, vend région de Poitiers (Vienne) magn. château style Renaissance. 12 p., tt cft. Excell. état. Dépend. entièr. restaur. Poss. d'acquérir des meubles, 25 ha parc, bois, prairies trav. pr ruiss. av. vivier.

viagers

Part. à part. vend maison en viager, 2.500 m2 de terrain, banlieue Orléans (15 km). Bon placement. S'adresser : CHARTON Bernard, 20, rue du Bœuf-Saint-Paterne, 45000 Orléans. Téléph. 62-20-19, après 18 h. 30.

villégiatures

Locations ESPAGNE SALOU DUBOIS, édifice Miramar, SALOU (Tarragona).

exclusivités

appartements vente

Paris

GAMBETTA, imm. rav., B. 2 P., cuis., bns, BALC. Calme. Impec. 130.000 F. Locat. assur. par nos soins. POSS. CREDIT. 355-73-54.

PRES ILE SAINT-LOUIS
VUE PANTHEON - DUPLEX
2 PIECES, DERNIER ET., ASC. TEL. TERRASSE + BALCON. 28, rue des Fossés-Saint-Bernard. Sam.-lundi, 13-17 h. ODE. 42-78.

O.R.T.F. - STUDIO
IDEAL POUR PLACEMENT
Cachet exceptionnel.
155.000 F. Téléphone : 704-88-18.

15e Propriét. vd ds bel imm., 3 pièces, cuis., w.-c., bains possible. Prix 125.000 F. crédit. Samedi, 10-12 h et 15-18 h : 34, rue ALPHONSE-BERTILLON

MONTPARNASSE. Immeuble P. de T., asc., du 2 P. au 8 P., av. ou apr. travx. SAB. 85-86, mat.

Niel-Lassier, P. de T., 4 Pièces, 110 m2, 4e, asc., ch. serv., stdg. ALGRAIN : 285-00-59 et 09-54.

AVEN. FOCH (même). gd stdg, 60 m2, poss. prof. libér. 553-13-15.

15e, MAIS. part. av. ATELIER, à rénov., calme, idéal prof. lib. ALGRAIN : 589-28-97 / 526-21-83.

TOLBIAC - PEUPLIERS
3 Pces, cuis., bs, wc, placards, chff. cal, balc., 5e ét., ascens. Prix 225.000 F avec 80.000 cpt. ETUDE DES PEUPLIERS, 7, rue Henri-Pape (XIIIe).

R.-POINCARE près Foch
MAGNIFIQUE 8-9 P.
Lux. except., plan excellent. Poss. profess. libérale. - 727-83-46

Ve Imm. de caractère, 3e ét. EXCEPTIONNEL
Studio et appart de standing, poutres. - 633-08-11, le matin.

5e - RUE MOUFFETARD, no 107 2 p., lux. amén., soleil, tél. Vis. SAM.-DIM., 14 - 18 h.

LIVRAISON
IMMEDIATE
à 100 m **PONT BINEAU**
Petit immeuble rénové. Prestat. luxueuses. Rentabilité garantie. 6 Studios de 71.000 à 92.000 F. DUPLEX style Atelier, poutres appar., 51 m2. Px 190.000 F. S/place : 19, BD DE VERDUN, Courbevoie. 333-08-85 (9 h 30 à 18 h 30). Tous les jours sf dim.

VUE SUR SAINT-EUSTACHE : belle rénovat. Stud., caractère, + grenier aménagé, terrasse, Tél. Propriét., sur place, vendredi, samedi et lundi, 14-18 h., 10, rue de la Grande-Truanderie. Téléphone : 742-89-22.

DUROC A rénover - 2 PCES, cuis., clair, soleil, s/jardin. Immeuble p. de taille. Prix 110.000 F. - SUF. 66-35.

PLACE BRETEUIL
DS BEL IMM. PIER. TAILLE 4e ET. - ASCENSEUR - TAPIS
TRES BEAU 5 P. tout confort
ENTIER. REFAIT NEUF + chbre serv. Profess. libérale.
PRIX 650.000 F
Sam.-lundi, 10-12 h - 14 h-18 h 30, 5, r. Valentin-Haüy - BAL. 21-92

NATION Imm. récent p. de t. stand. Splendide 2 P., tout confort, balcon, 10e étage. Vue dégagée. - 343-32-67.

TROCADERO Raymond-Poincaré
7e ET. RECENT. EXCEPT.
5-6 P. 220 M2 balcon terrasse
3 sanit., park. - 727-83-46.

BUTTES-CHAUMONT
SUR PARC
Imm. 66, tr. beau 107 m2, 3e ét., balcon, plein soleil, parkg. Px 475.000. Sam., lundi, 14-18 h. 76, R. de CRIMEE, escal. C.

Région parisienne

Antony, appart. 6 Pces, parking, garage. Prix intéress. 237-54-52. Vendredi, samedi, 9-12 h. et 14-19 h., dimanche 9-12 h.

CHATOU R.E.R. - CENTRE Ds petit imm. résid.
Beau 4 P. tt cft, ch. cent., 2e et dern. ét. Px 225.000. Gr. cr. pos. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch, à CHATOU - 976-30-02.

ST-GERMAIN-EN-LAYE EXCEPT.
4 P., 104 m2, 2 ch., 2 s. de bns, balc 12.50 m + terrasse jard. au dern. étage, 117 m2. Prix 630.000. S.A. H. LE CLAIR - 65, avenue Foch, à CHATOU - 976-30-02.

ST-MANDE près BOIS et Me Imm. stand. Liv.
50 m2, 2 ch., gde cuis., tt cft, entièrement décoré, calme, soleil. Renseign. GIERI : 343-62-14.

locations meublées

Offre

ODEON - SAINT-GERMAIN
Studio tout conft, soleil, poutres, tél., libre de suite. H. bur. 684-74-39, le soir 684-21-89.

locations non meublées

Offre

Cité Martignac, rue de Grenelle, 240 m2, belle récept. + 4 Pces, serv., état impecc., idéal pour prof. libér. 4.000 + ch. 366-45-29.

Antony, appart. 6 P., parking, 237-54-52. Vendredi, samedi, 9-12 h., 14-19 h., dimanche, 9-12 h.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appt. près NATION. Téléphone : 343-62-14.

immeubles

LE TOUQUET, près plage, petit imm., tr. bon état, jard., dép. + boutique, rapport poss. 30.000, 260.000 F. Téléphone : 356-45-29.

propriétés

Provence-Lubéron. - Magnifique bâtim., 12 P. + dép., cour intér., 12.000 m2 atten., environn. extra. Px dé. 300.000 F. Créd. 80 %. Marchant. Tél. : (90) 71-92-92.

RAVISSANTE CHAUMIERE
VALLEE MORIN :
4 Pièces, grand confort, magnifique terrain paysagé 7.000 m2. Prix : 450.000 francs. FERREIRA - Coulommiers (77). Téléphone : 403-01-84.

Cévennes - Sud - Immobilier, à : Ganges, Hérault, T. 16-67-73-84-34, vous propose 150 affaires, mas, mazets, propriétés, villas, terrains. LISTES SUR DEMANDE.

VESINET RESIDENTIEL 10 min. Gare
Belle PROPRIETE, réception, bur., 5 ch., confort, parf. état. Pav. gard. Gar. 2 voit. Piscine. Beau jardin 1.700 m2. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

constructions neuves

NOUVEL ORLEANS 2 (SCI)
METRO ALESIA
93-95 AV GENERAL LECLERC PARIS 14
DU STUDIO AU 5 PIECES ET +
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
DE 10 A 12 H ET DE 14 A 18 H
TEL 588 87 11 OU 331 46 82

Métro : Pré-St-Gervais
PANORAMA 75
PARIS 19 - PRES BUTTES CHAUMONT
STUDIO AU 5 PIECES
BUREAU DE VENTE SUR PLACE 10 A 16 H
33 RUE DES LILAS
TELEPHONE 208 87 18
205 84 40

LES METZ
JOUY-EN-JOSAS
(cottages de Montébello)
Except., dans parc boisé 9 ha, maisons gd stdg, 4/5 Pces, cuis. équipée, S. de B., douche, dble garage, chauff. électr. intégré : de 335.000 à 400.000 francs.
Prix fermes et définitifs.
Bureau de vente et maisons témoins, sauf mardi - mercredi, chemin du Cordon. - 78350 Les Metz / Jouy-en-Josas (946-21-16).

CHATOU
R.E.R. OUEST
12 MINUTES ETOILE
IMMEUBLE STANDING
4 PCES, 72 m2, av. 1 emplac. voit. sous-sol, 197.597 F.
5 PCES, 98 m2, av. 2 emplac. voit. sous-sol, 272.391 F.
6 PCES, 109 m2, av. 2 emplac. voit. sous-sol, 296.347 F.
H. LE CLAIR - ALM. 13-72

villas villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILAUBOIS
Piscine chauffée. Club House. Tennis.
NOUVELLE TRANCHE :
- 21 villas de 4 à 7 pièces principales, avec jardin privatif
- PETIT IMMEUBLE de 30 appartements, du 2 au 4 pièces principales.

LIVRAISON ETE 75. MAIS...
... PRIX FERMES ET DEFINITIFS !
Apport personnel : 20 %.
Prêts PIC au taux moyen de 9.67 %.

Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 545, avenue Foch, Dammarie-les-Lys. Tél : 437-17-45, et sur place samedis et dimanches de 14 h à 18 h, avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys.

ASNIERES - MAIRIE
Séjour, 40 m2, 6 chbres, 2 bains, garage 2 voiture, 800 m2 terrain. 650.000 F, gros crédit. 788-49-00.

13e, site protégé, agréable maison avec jardin. Prix 400.000 F. ALGRAIN : 285-00-59 et 09-54.

PARC DE SCEAUX
LES PLUS BELES VILLAS DE 680.000 à 1.200.000 FRANCS. Exclus. Montarron, ROB. 34-86.

MILLY-LA-FORET Centre S/2.800 m2, VILLA
gd stand. 4-5 P. tt rez-de-chaus. Px. 500.000. E.T.I.S. - 207-12-34.

terrains

GARCHES 2' GARE Calme
Ultra résidentiel. Beaux terrains 700 m2. - KATZ - 970-33-33.

locaux commerciaux

HALLES, magnif. local 300 m2, exclusiv. pour création art. film. photo, 6.000 F/mois. - 231-22-83.

hôtels-partic.

Lux. H. P., ref. nf, 360 m2. Prix à débatt., vue urgence. Propriét. s/pl., samedi-dimanche, 14-18 h., 16, RUE DU Cdt-LEANDRI-XVe.

villégiatures

EN CORSE, 50 m. de la plage, pr. aéroport Bastia, villa 3 P. p., meubl., pr 4 pers. Loc. à la journ. ou au mois. PIQ 18, Lot. les Rosiers. - 84500 BOLLENE.

ARMÉE

M. Bourges : « les communistes n'ont jamais donné un sou pour l'amélioration de la condition militaire »

« Le service d'un an est une moyenne raisonnable », a déclaré jeudi 20 février à Antenne 2 M. Yvon Bourges, ministre de la défense, qui était interrogé après les manifestations de soldats à Nancy et à Verdun. Auparavant, le ministre de la défense avait, au micro d'Europe 1, affirmé que *« le service national d'un an n'est pas la seule solution »*, mais que, *« dans mes préoccupations immédiates, je n'ai pas à toucher à la durée du service militaire »*. M. Bourges a ajouté : *« Le problème doit être examiné compte tenu de la nécessité d'une instruction avec les armements actuels et compte tenu aussi de l'organisation même de nos forces armées selon leurs missions. »* Le ministre s'est déclaré convaincu que *« la conscription est une vertu et une tradition républicaines »*.

M. Bourges estime que les manifestations de Nancy et de Verdun sont *« une exploitation politique »* contre l'armée. A Nancy, a dit en substance le ministre de la défense, le secrétaire général du Mouvement de la jeunesse communiste, M. Jean-Michel Catala, *« n'a pas été très adroit de jeter le masque »* en organisant une manifestation de soldats avec M. Pascal Delmont, sergent du 26e régiment d'infanterie, *« qui est un cadre actif du P.C.F. depuis novembre 1972 au secrétariat fédéral de Meurthe-et-Moselle »*. A Verdun, a expliqué M. Bourges, *« la presse et les photographes avaient été prévenus une heure avant la manifestation d'avoir à se trouver à la sortie de la caserne »*.

« L'armée de la nation, a précisé le ministre de la défense à Europe 1, *n'est pas au service des partis politiques, mais elle est placée sous l'autorité du gouvernement légal issu des élections. Les communistes n'ont jamais donné un sou pour l'amélioration de la condition militaire. »*

« Il est vrai qu'il y a des problèmes, a ajouté M. Bourges, *et je suis là pour m'y attaquer et pour les résoudre, notamment pour ce qui est des casernements vétustes et des possibilités insuffisantes de transport. Mais je ne voudrais pas qu'à travers des manifestations orchestrées on déforme en définitive la réalité et qu'on ait l'air de mettre en cause l'armée, qui est une communauté d'une exceptionnelle fraternité et véritablement le creuset de la nation. »* Reprenant ce thème à Antenne 2, le ministre de la défense a précisé : *« L'armée n'a pas attendu 1975 pour se réformer. Depuis quinze ans, on a fait une sacrée réforme, je dirais même une révolution. »*

De son côté, le général d'armée aérienne François Maurin, chef d'état-major des armées, a déclaré, jeudi 20 février, à Paris, devant les anciens cadres et auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) : *« La politisation s'est manifestée gravement cette semaine lorsqu'un responsable d'un parti politique s'est permis d'inciter des soldats à l'indiscipline. Ceci est d'autant plus curieux que le parti auquel il appartient s'inspire d'un des pays que j'ai visités, où la discipline est la plus rigoureuse. »*

L'Humanité du 21 février écrit : *« Si le jeune appelé du 150e R.I.* [écrasé par un char] *a été expédié à Sissonne suivre un stage commando en guise de punition, le commandement a failli à sa tâche.*

» Il y a incompatibilité entre une formation militaire poussée — nécessaire dans toute armée moderne — et l'esprit de brimades. La mort de Serge Camier en fournit une preuve supplémentaire. Tragique. »

« Nous soutenons les soldats qui ont manifesté dans les rues de Verdun », *communiquent les sections locales du P.C.F. et des Jeunesses communistes.* « Avec les soldats, nous exigeons que toute la lumière soit faite sur la mort du soldat Serge Camier, broyé par un char. Aucune sanction ne doit être prise à l'encontre de ceux qui ont manifesté. »

» Daniel Mayer, maire de Bourligny et conseiller général communiste, est intervenu immédiatement dans ce sens auprès du préfet de la Meuse. (...) »

M. HERNU : le pouvoir politique est responsable de la dislocation de l'esprit de défense.

M. Charles Hernu, président de la Convention des cadres de réserve pour l'armée nouvelle (C.C.R.A.N.), d'inspiration socialiste, a déclaré, le jeudi 20 février à Paris : *« Que des soldats manifestent leur émotion quand un de leurs camarades meurt, c'est bien normal ; qu'ils manifestent et que le ministre, M. Yvon Bourges, y voie aussitôt le résultat d'une provocation politique est affligeant. C'est le pouvoir politique — en place depuis seize ans — qui est responsable de la dislocation de l'esprit de défense dans la conscience des Françaises et des Français. C'est lui seul qui, par une doctrine de la dissuasion nucléaire exclusive, a détruit le sentiment de la nécessité du service national. Amalgamer le Front communiste révolutionnaire et le parti communiste français constitue une provocation, le parti communiste ne s'étant jamais prononcé contre l'existence d'une armée moderne au service de la nation. Pour nous, socialistes, nous rejetons l'antimilitarisme et les formes d'action irresponsables pour exiger un service réel de six mois. C'est urgent. Ce service de six mois constitue peut-être une des dernières chances du service national, car, à droite, on attend que se multiplient les incidents, que s'accroisse le « ras-le-bol » des cadres pour nous mettre devant le fait accompli et dangereux d'une armée de métier. »*

A Canjuers (Var)

LE SECOND SÉJOUR DES « MARINES » AMÉRICAINS EST ANNULÉ

(De notre correspondant régional.)

Marseille. — Les autorités militaires américaines ont renoncé à utiliser le terrain de manœuvre de Canjuers (Var), où deux cents « marines » devaient faire, du 17 au 28 février, le second des trois séjours d'entraînement prévus en 1975 par des accords bilatéraux entre la France et les Etats-Unis. Cette décision, confirmée au commandement du camp de Canjuers par un message de l'état-major de l'armée de terre, aurait été prise pour des raisons techniques, la VIe flotte ne se trouvant pas, à cette date, dans les eaux françaises.

Le troisième séjour accordé aux « marines » demeure, en principe, prévu pour le début de mai. Auparavant, le 23 février, aura lieu à Draguignan une manifestation de protestation contre « la présence de troupes américaines sur le sol français », organisée sur l'initiative des fédérations du parti communiste du Var, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse.

Le premier séjour, en 1975, des « marines » américains a eu lieu du 10 au 19 janvier (« le Monde » du 15 janvier). La compagnie Echo, du 3e bataillon, forte de cent quatre-vingts hommes, avait alors fait des manœuvres qualifiées de routine consistant en des exercices de tir aux armées légères et au canon sans recul de 106 millimètres ainsi qu'en des marches à l'échelon du groupe de combat.

Le général de corps d'armée Robert Toussaint, commandant la VIIe région militaire à Marseille, a affirmé que les séjours des « marines » américains au camp de Canjuers, « décidés par le gouvernement, n'ont aucun rapport avec la tension au Proche-Orient. Ces séjours entrent dans le cadre de facilités réciproques et ne concernent que des effectifs minimes ».

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

PÊCHE

Tendance à l'apaisement après l'annonce des mesures gouvernementales

Dans les différents ports de pêche de la mer du Nord, de la Manche et du littoral atlantique, les marins se réunissaient ce vendredi 21 février au matin pour examiner les mesures annoncées en leur faveur par le gouvernement et décider de la suite à donner à leur action. Ils ont parfois, comme à Lorient, levé les barrages qu'ils avaient établis depuis deux jours ; ailleurs, comme à Dunkerque, Calais ou Boulogne, ils les ont maintenus au moins provisoirement.

Il semble toutefois que les mesures annoncées jeudi après-midi par M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, à l'issue de cinq heures de négociations avec les représentants des pêcheurs aient nettement détendu l'atmosphère dans les ports.

Sept députés socialistes des départements côtiers, après avoir manifesté leur solidarité avec les pêcheurs, se déclarent « convaincus que la clé d'une politique des pêches se situe au plan de la commercialisation et de la distribution des produits de la mer ». D'autre part, le bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, réuni le jeudi 20 février, a souhaité que « le gouvernement aille dans le sens de certaines revendications présentées par cette profession et qu'il accepte en particulier « l'aide au fuel ». Il a suggéré « l'établissement d'une aide compensatoire aux marins-pêcheurs identique à l'aide accordée aux agriculteurs ».

Point de vue

Réorganiser les marchés, garantir les revenus

par LOUIS LE PENSEC (*)

La crise que traversent les pêches maritimes françaises résulte de l'inexistence d'une réelle politique *maritime de la part de la* majorité qui gouverne la France depuis plus de quinze ans.

On peut donc s'étonner du soudain intérêt porté aux marins pêcheurs par des membres de cette majorité qui ont, il y a quelques semaines, voté un budget dont la part consacrée aux pêches était dramatiquement insuffisante pour apporter un commencement de solution aux problèmes que l'on prévoyait alors, et qui, aujourd'hui, se révèlent au grand jour. Faut-il rappeler les interventions des parlementaires socialistes lors de la discussion du budget de la marine marchande ?

Des mesures immédiates doivent être prises pour résoudre ces problèmes. Mais au-delà de ces mesures dont l'effet ne peut être que limité et temporaire, nous estimons indispensable d'engager une transformation profonde des méthodes et des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la mer. Sans une action d'envergure, aucun des problèmes posés ne pourra être vraiment résolu.

Le mécanisme actuel de formation des prix repose sur les jeux combinés de l'offre et de la demande, dont chacun reconnaît le caractère fictif et dont pâtissent les producteurs et les consommateurs.

Les producteurs sont dans la totale dépendance d'un marché capricieux. L'objectif consiste à ramener au port un tonnage maximum. Pour être garanti d'un certain revenu, l'équipage d'un navire est soumis à des cadences de travail infernales au détriment de son équilibre et de sa santé. Les apports que viennent gonfler des importations massives s'additionnent. Les prix chutent et, comparés à l'effort fourni et aux risques encourus, le gain obtenu est médiocre. Quant au consommateur, rares sont les *occasions où les baisses de prix au* port se répercutent jusqu'à lui. Il importe selon nous de mettre en place une organisation de marchés reposant sur les fixations des prix garantis assortis de quotas pour les produits débarqués.

Seule une garantie de revenu permettra d'améliorer les conditions de travail des marins.

Faut-il rappeler qu'en 1973, sur un effectif de 35 000 marins, 2 139 malades et 2 717 accidentés ont été officiellement déclarés.

Pour limiter les risques de ce métier nous proposons la création d'une caisse interprofessionnelle de garantie contre les intempéries, bénéficiant d'une subvention de l'Etat, et demandons que par des mesures adaptées les marins puissent être couverts contre le chômage partiel ou total.

Il nous paraît indispensable de favoriser le secteur coopératif dans tous les domaines de la production, commercialisation et distribution des produits de la mer, seul moyen, selon nous, pour que les pêcheurs puissent prendre en main leur propre devenir.

Ici, comme dans d'autres secteurs d'activité, l'esprit et les dispositions du programme commun de la gauche peuvent apporter une réelle contribution. Enfin, nous sommes convaincus que dans le contexte international actuel, les pêches maritimes françaises courent de gros risques si le gouvernement ne développe pas une politique maritime plus poussée, notamment dans les domaines de la pollution ou dans celui des droits de la mer.

En a-t-il la volonté ?

(*) Député socialiste du Finistère.

Jeudi, 18 h. 30, à la criée de Cherbourg

De notre correspondant

Cherbourg. — *18 h. 30, jeudi, à la criée en gros du port de Cherbourg. Tous les marins-pêcheurs qui n'ont pas à assurer le quart dans la passe ou sur les quais (un tour de service a été organisé la veille, sitôt décidé le blocus) sont rassemblés autour du président de la Société interprofessionnelle artisanale et du directeur du port. De Paris, le délégué du comité local des pêches a promis de rappeler dans la soirée...*

Rude journée ! Mercredi après-midi, les pêcheurs ont maintenu le pont tournant ouvert, coupant la ville en deux : Cherbourg a connu des embouteillages monstres et les ouvriers de l'arsenal ont repris le travail en retard. Bloqués devant la passerelle des transbordeurs, les camionneurs anglais et français ont tenté de forcer le passage ; les explications ont été orageuses ; à la fin, ils se sont résignés. Dans l'ensemble, la ville s'est montrée d'ailleurs favorable aux pêcheurs. Quelques individus ont vidé les étals de deux poissonneries ; la police, jusqu'alors très discrète, est intervenue.

C'est la première fois, en tout cas, que l'ensemble des pêcheurs se retrouvent au coude à coude : patrons et matelots rassemblés dans le même mouvement.

19 heures : le téléphone sonne. Le directeur de la criée répète d'une voix forte chacune des phrases de son correspondant : « 23 millions pour le carburant, 20 millions de subvention aux marins ; limitation des importations ; accélération *des études.* »

Les patrons armateurs se livrent à de rapides calculs. « Ça va rien changer du tout pour le gas-oil ! », *dit l'un d'eux.* « Si ! *rétorque le directeur de la criée toujours au téléphone.* Les 23 millions — je parle en francs nouveaux, — c'est pour la pêche artisanale seulement. Ça vous donnera 11 centimes par litre au lieu de 8. » *L'assemblée grogne :* « On va encore le payer 40 centimes, c'est 10 de trop. » « Millions par-ci, millions par-là, on n'en verra jamais la couleur », *s'exclame un matelot.* « Et les intempéries ! », *réclame un autre.*

Je pose mon sac

Les millions annoncés sont rapidement redistribués par l'assemblée, mais la « part » (salaire du pêcheur artisanal) ne sera sûrement pas augmentée cette année par rapport à 1974, où les frais d'exploitation des chalutiers l'ont sévèrement amputée. Un jeune marin prend le journaliste à témoin : « L'année de mon mariage, je m'étais fait 34 000 francs. L'année dernière, j'ai pas gagné 2 000 francs par mois. Je pose mon sac ! »

Un peu plus tard, lorsque tout le monde est reparti renforcer la garde, car le blocus ne sera pas levé avant vendredi matin, les responsables de la pêche — 30 millions de chiffres d'affaires à Cherbourg en 1974 — tentent d'y voir clair. En dehors des subventions, qui n'ont jamais réglé les problèmes, il y a tout de même cet espoir de réorganiser les marchés et de lutter contre les importations sauvages. Va-t-on enfin maîtriser les cours, dont l'effondrement certains jours transforme les pêcheurs en fauves ? Le plus important, peut-être, c'est cette prise de conscience inattendue de la pêche artisanale. Quarante-cinq de ses représentants se sont retrouvés ensemble face aux fonctionnaires parisiens.

D'Etaples à Saint-Jean-de-Luz cela ne s'était encore jamais vu !

RENÉ MOIRAND.

TRANSPORTS

Quatre propositions améliorent la circulation dans les villes

LE TRAMWAY : UN MÉTRO ÉCONOMIQUE

Donner au tramway un nouvel essor, organiser l'auto-stop urbain et créer une carte d'auto-stoppeur, telles sont quelques-unes des propositions faites le jeudi 20 février, au cours d'une conférence de presse, par Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines et secrétaire générale de la fédération des usagers.

« La création d'un métro nécessite des infrastructures souterraines qui sont de véritables gouffres financiers, a souligné Mme Gros. *En moyenne 100 millions de francs le kilomètre. L'aménagement de la voirie nécessaire au tramway suppose au contraire des investissements peu coûteux : 5 millions de francs le kilomètre. Plus de quarante villes en Europe utilisent le tramway. Parmi celles-ci : Munich, Düsseldorf, Bruxelles, Genève, Berne, Zurich, etc. Le tramway, comme le vélo et la marche à pieds, devrait redevenir dans les prochaines années un des moyens privilégiés pour se déplacer en ville. »*

Pour favoriser l'auto-stop qui *« doit devenir un moyen de transport collectif »*, Mme Gros propose la création d'une carte d'auto-stoppeur. *« Celle-ci serait établie, comme pour les cartes grises, par les services « auto » des sous-préfectures et serait délivrée dans les commissariats de police. Cette carte serait remise à tout citoyen sur la présentation de sa carte d'identité, d'un extrait de son casier judiciaire et du versement d'une somme de 50 F. Ce nouveau titre d'identité serait renouvelable tous les ans. »*

UNE AIDE DE 51 MILLIONS DE FRANCS

Les mesures décidées par le gouvernement, et qui nécessiteront finalement un effort de 51 millions de francs, sont les suivantes :

1) La suppression, provisoire a précisé M. Cavaillé, des importations des produits de la mer provenant des pays tiers à la Communauté ;

2) Une aide aux carburants, qui atteindra 23 millions de francs pour 1975. Le budget 1975 prévoyait une aide de 12 millions de francs au lieu de 20 millions pour l'année 1974. Cette rallonge devrait permettre de faire baisser le prix du litre de fuel approximativement de 4 à 5 centimes ;

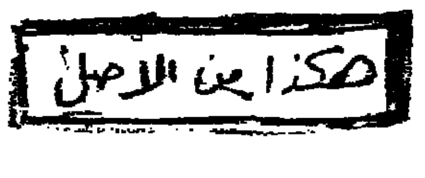
3) Aux artisans, qui représentent la moitié de la population totale des pêcheurs, soit environ vingt mille personnes, le gouvernement va accorder une aide sociale de 20 millions de francs. Cette aide, a précisé M. Cavaillé, *« est en tous points identique à celle accordée aux agriculteurs pour compenser la diminution du pouvoir d'achat »* ;

4) Vingt millions de francs de prêts bonifiés seront accordés par le *Crédit maritime mutuel* à des taux qui seront précisés ultérieurement (entre 6 et 9 %). Ces prêts sont destinés aux groupements de producteurs et aux fonds régionaux d'organisation des marchés (FROM) qui assurent, dans les régions de pêche, le financement et le stockage des poissons en excédent.

D'autre part, M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, a annoncé, dans le *cadre de ses attributions, la* création d'enquêtes sur l'organisation du marché du poisson.

Environnement

● LIP AU LARZAC. — Les ouvriers de Lip viennent d'acquérir par acte notarié une parcelle de terrain sur le Larzac, d'une superficie de 1 hectare 40 ares, dans la zone concernée par le projet d'extension du camp militaire. — *A.F.P.)*



هكذا من الاصل

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Paris

M. Robert Galley demande de réexaminer le projet « Italie »

M. Robert Galley, ministre de l'équipement, vient d'adresser au préfet de Paris une lettre demandant que la commission « urbanisme et environnement », qui siège à l'Hôtel de Ville, examine l'opération de rénovation urbaine du quartier Italie à Paris-13e (le Monde *du 26 novembre 1974)*.

Le ministre estime, dans sa lettre, que le parti adopté à l'origine pour cette opération comportant de nombreuses tours de très grande hauteur n'est plus conforme aux conceptions actuelles de l'urbanisme ni aux vœux des habitants. Il souhaite que soit entreprise une étude approfondie, définissant une orientation nouvelle pour cette opération, comportant le maintien et la réhabilitation d'une partie importante des bâtiments existants et l'amélioration de leur environnement.

L'opération Italie a été confiée au secteur privé par la Ville de Paris. Elle s'étend sur 87 hectares et comprend, dans le projet initial, cinquante tours d'une hauteur moyenne de 100 mètres, dont trente-trois sont achevées ou en cours de construction.

D'autre part, plusieurs associations de défense du quartier Italie ont décidé de s'unir au sein d'une plate-forme des « *associations Italie-13* ». Au cours d'une conférence de presse réunie le jeudi 20 février, elles ont réclamé le vote par le Conseil de Paris d'un budget spécial pour réaffecter au quartier les sommes versées par les promoteurs à la Ville et réaliser ainsi les équipements collectifs promis. Elles ont aussi souhaité la création d'un « organisme » faisant une large place aux associations.

De leur côté, MM. Daniel Benassaya et Louis Moulinet, conseillers de Paris socialistes du treizième arrondissement, suggèrent, dans le texte qu'ils nous ont remis, les cinq mesures suivantes :

LES SOCIALISTES : la règle d'or du relogement

1) Il ne s'agit pas de tout remettre en cause et par là même ouvrir un contentieux Ville-promoteurs. Le contribuable parisien risquerait d'être entraîné à payer des dédommagements aux banques pour de soi-disant droits acquis sur certains îlots. Pour ces îlots, à 80 %, voire 90 % rénovés, il conviendra donc d'analyser, afin de préserver les deniers de la Ville, dans quelle mesure il ne faudrait pas, sous controle, laisser poursuivre la rénovation. Il serait en effet intolérable que la collectivité ait à payer de fortes indemnités à un promoteur, ce qui se ferait forcément au détriment des équipements collectifs.

2) Pour les îlots où un certain nombre de travaux, d'études, d'achats de parcelles ont été effectués, là où les associations foncières urbaines (AFU) ont été constituées, il semblerait logique que la Ville de Paris se soucie avant tout de sortir ces quartiers de l'impasse où ils se trouvent en favorisant la construction des *logements sociaux, en* réglant les problèmes des différentes catégories d'habitants spoliés depuis de nombreuses années, en préservant et en assurant la réalisation des équipements publics prévus. Cela n'exclut pas que dans ces îlots un certain nombre d'immeubles, de commerces, d'ateliers puissent être gardés alors qu'ils étaient voués à la démolition.

3) Restent les îlots où rien n'a été entrepris à ce jour. Là, la Ville peut résolument reprendre *l'affaire en main et prévoir* de nouveaux plans d'aménagement. Seule condition, le caractère social de toute nouvelle entreprise de rénovation doit être prioritaire.

4) Parallèlement à l'étude des îlots, il faut qu'en même temps soit définie l'emprise de l'avenue d'Italie. Le groupe socialiste à l'Hôtel de Ville a toujours déclaré que la largeur de cette voie doit rester à 40 mètres.

Le maintien à 40 mètres permettrait d'éviter la réalisation d'une autoroute urbaine — voie nord-sud — qui défigurerait irrémédiablement la capitale. Cette solution permettrait en outre de sauvegarder certains immeubles récents (poste centrale du treizième) ou de caractère.

5) Enfin, l'ensemble de la rénovation doit répondre aux besoins de la population, c'est-à-dire que très vite les équipements collectifs déjà financés doivent être réalisés et les autres programmés et construits en même temps que les immeubles d'habitation, sans oublier que la règle d'or de toute rénovation doit être le relogement sur place des populations concernées.

Faits et projets

Aménagement du territoire

● 300 MILLIONS POUR VALBONNE. — L'aménagement du parc international d'activités du plateau de Valbonne (Alpes-Maritimes) nécessitera un investissement total, en francs de 1975, de 300 millions de francs, a annoncé, devant le conseil général des Alpes-Maritimes, le sénateur (Union centriste) et maire de Menton, M. Francis Palmero, qui préside le syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement du plateau de Valbonne.

« *L'opération, que l'on prévoit de réaliser en vingt-cinq ans, doit notamment permettre l'aménagement de 1 200 hectares à usage d'activités de haut niveau et à fort taux de croissance, entraînant la création de trente mille emplois* », a dit M. Palmero. — *(Corresp.)*

Paris

● LA VENTE DE L'HOTEL LAMBERT. — Le baron Guy de Rothschild vient d'acheter l'hôtel Lambert, construit par Le Vau en 1642, à l'angle de la rue Saint-Louis-en-l'Ile et du quai d'Anjou (4e). Cette magnifique demeure appartenait depuis 1843 à une famille polonaise, les Czartoryski, qui avaient notamment fait restaurer par Delacroix la galerie d'Hercule décorée par Le Brun. Parmi les locataires figure notamment l'actrice Michèle Morgan.

Urbanisme

● CONTRE LE PLAN DE LA BAULE. — « *Nous attaquerons devant les tribunaux le plan d'occupation des sols (POS) s'il est approuvé par le préfet* », ont affirmé, le mercredi 19 février, à l'occasion d'une conférence de presse réunie à Paris, les responsables de l'association pour la protection et l'embellissement du site de La Baule-Escoublac. Après le vote du POS par le conseil municipal, l'association a renouvelé ses critiques à la fois contre le contenu du POS, qui favorise des densités trop élevées, et contre le manque d'information de la population (*le Monde* daté 12-13 janvier).

PAS DE PERMIS SANS AFFICHAGE

De nombreux promoteurs négligent d'afficher sur le terrain les permis de construire, « préférant sans doute s'exposer au paiement d'une amende plutôt que d'alerter les tiers pendant la période où leurs réclamations sont recevables », constate M. Marcel Massot, député des Alpes-de-Haute-Provence (radical de gauche), dans une question écrite.

« Une observation stricte de l'obligation d'affichage devrait être exigée, affirme le député, qui demande au ministre de l'équipement, s'il n'envisage pas de rendre plus lourdes les sanctions prévues lorsque le permis de construire n'a pas été affiché sur le terrain, la seule sanction pouvant avoir une réelle efficacité étant évidemment la nullité du permis de construire et l'interdiction d'exécuter les travaux lorsque ledit permis n'a pas été affiché. » (« Journal officiel » du 15 février.).

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FISCALITÉ

UN RAPPORT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE

L'imposition des commerçants et artisans doit être plus sévère

Le gouvernement vient de remettre au Conseil économique et social un rapport, rédigé par le Conseil des impôts sur la situation fiscale des commerçants et des artisans.

Ce rapport est une « suite » de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat de décembre 1973 — dite loi Royer, — qui prévoyait *dans son article 5 « le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés* », le gouvernement s'engageant à améliorer la connaissance des revenus.

Que dit le Conseil des impôts, dont le travail devrait — avec l'avis du Conseil économique — peser lourd sur la décision gouvernementale en la matière ?

Depuis 1965, le poids de l'impôt sur les commerçants et artisans a *fortement* diminué, cet allègement résultant surtout des réformes apportées aux *conditions* de l'imposition des non-salariés. Mais, en contrepartie, il n'y a pas eu d' « *amélioration appréciable de la connaissance de leurs revenus* ».

Aussi le Conseil des impôts propose-t-il un certain nombre de mesures destinées à améliorer la connaissance des revenus. Ces propositions visent à modifier non seulement l'organisation du contrôle fiscal, les règles de détermination des résultats des entreprises, mais aussi le comportement des contribuables, ce qui suppose, selon le Conseil des impôts, « *une révision profonde du système fiscal français* ».

« *La comparaison des divers modes de détermination des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) conduit*, estime le Conseil des impôts, *à préconiser pour les entreprises individuelles d'importance moyenne la suppression du système forfaitaire, et pour les autres entreprises, particulièrement pour celles de la taille immédiatement inférieure, la révision des règles actuelles de ce régime en vue d'atténuer l'imprécision des évaluations.* »

» *Parallèlement*, ajoute le rapport, *les moyens de contrôle devraient sur le plan juridique être adaptés et sur le plan proprement administratif être à la fois accrus et réorientés.* »

Le forfait — qu'on peut qualifier d'accord fiscal biennal établi entre le redevable et l'administration au terme d'une discussion contradictoire — est, selon le rapport, « *un système ambigu* » puisque les services fiscaux y apparaissent avec « *le double visage du contrôle et de la négociation, hésitant même parfois entre ces deux attitudes* ». Il présente également « *l'inconvénient d'assurer la permanence de méthodes de gestion dépassées* », puisqu'il n'impose pas la tenue d'une comptabilité détaillée.

Quant aux vérifications de comptabilité, le rapport préconise qu'elles portent davantage sur des points généralement « *peu examinés* » : prix d'évaluation des stocks, contrôle du niveau des rémunérations, enrichissement des dirigeants. Le rapport estime enfin qu'un « *recours plus fréquent à la pratique de l'improviste* (1), *qui permet souvent d'utiles constatations et améliore l'efficacité des opérations, est aussi à recommander* ».

(1) Les vérifications à l'improviste, quoique prévues par la loi, sont très peu fréquentes. Dans la plupart des cas, les services fiscaux préviennent les entreprises qu'un contrôle sera effectué.

ALIMENTATION

M. Ansquer confirme que l'État va aider la coopérative de commerçants CODEC

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, a confirmé jeudi 20 février, devant l'Association générale de la presse de l'alimentation, que le gouvernement était conduit à aider financièrement la coopérative de commerçants CODEC, qui, depuis qu'elle a repris UNA autre coopérative de détaillants, en novembre 1971, connaît de graves difficultés.

La centrale d'achats CODEC a réalisé, en 1974, un chiffre d'affaires de 1 780 millions de francs, ce qui correspond, pour ses 1 786 adhérents (916 à l'enseigne « CODEC » et 870 à l'enseigne « UNA ») à un chiffre cumulé de ventes au détail d'environ 4 milliards de francs.

Sur les 1 850 magasins du groupe, on compte 4 hypermarchés et 170 supermarchés. CODEC, qui avait été fortement encouragé à reprendre UNA par les pouvoirs publics, connaît des difficultés pour *rationaliser* un ensemble hétéroclite. On chiffre ses besoins à 20 millions de francs, dont une partie serait fournie par un prêt du F.D.E.S. (la dotation du F.D.E.S. au commerce est de 39,7 millions de francs) et le reste par une banque. Pour l'instant, le montant des prêts n'est pas encore fixé.

M. Ansquer a également annoncé qu'il provoquerait prochainement — peut-être à Paris — la réunion des ministres européens chargés des classes moyennes. On sait qu'il a demandé à ses services un rapport sur les problèmes qui se posent à ces catégories de citoyens.

Enfin, en ce qui concerne l'urbanisme commercial, le ministre s'est déclaré convaincu que le nombre des ouvertures d'hypermarchés se ralentirait progressivement : si l'on estime à quatre cent cinquante le nombre maximum possible de magasins de très grande surface, compte tenu des deux cent quatre-vingt-douze existants et des permis de construire déjà attribués, il ne reste plus en France place que pour quatre-vingts hypermarchés nouveaux.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

DEUX MILLE TRAVAILLEURS DU LIVRE MANIFESTENT A PARIS

Environ deux mille travailleurs du livre parisien ont manifesté jeudi 20 février, à Paris, pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat, et contre les licenciements.

Rassemblés devant l'immeuble du *Parisien libéré*, ils ont défilé jusqu'à celui de *France-Soir* en empruntant le faubourg Saint-Denis.

En tête du cortège figuraient M. Serge Bouchagny, sénateur communiste, et quatre conseillers parisiens, ainsi que les responsables syndicaux, dont le représentant du comité intersyndical parisien, M. Lancry. Des délégations des principaux journaux parisiens s'étaient mêlées au défilé.

M. Lancry, dans son intervention, a indiqué que la direction du *Parisien libéré*, *dans le plan* remis la veille aux délégués, envisageait de tirer le journal sur format tabloïd à sept cent mille exemplaires. Ce procédé entraînerait la suppression de deux cents à trois cents emplois.



LA VIE ÉCONOMIQUE

La grosse caisse

(Suite de la première page.)

Ceux qui annoncent périodiquement la mort des idéologies, sous prétexte que la société de consommation a unifié les besoins, en seront également pour leurs frais, s'ils pensent que la démarche pragmatique du pouvoir pourra faire taire les aspirations au changement radical. L'idéologie est *le sel de l'action*. Dans un monde où la religion s'essouffle, l'appel à un système *complet et original* de valeurs nouvelles, qui a pour but de régénérer l'homme, a une force considérable. Lorsque des militants de l'opposition parlent de « gadgets » à propos de telle ou telle réforme, c'est non seulement par réflexe, parce que tout ce qui vient du pouvoir en place est *a priori* suspect, mais parce qu'il y a une disproportion énorme entre la vision d'une société où la plupart des ferments d'injustice sont bannis parce que les structures ont changé, et celle où l'on se contente de lutter contre ses effets.

On ne peut reprocher ni à M. Pierre Sudreau ni à M. René Haby d'avoir laissé planer l'équivoque à propos de leurs projets. Ils ont fait assaut de modestie. « *Réformer l'entreprise n'est pas réformer la société* », dit le premier, et même : « *Plus qu'une réforme de l'entreprise, ce rapport propose un ensemble de réformes pour les entreprises.* » Quant au second, dès les premiers temps de l'élaboration de son « plan », il déclarait : « *Il n'est pas nécessaire, pour réformer, de bouleverser de fond en comble les structures scolaires.* »

Dans un cas comme dans l'autre, on colle au sol, au réel, à la vie de l'enfant et du maître, ici ; à celle *du salarié* et *du chef d'entreprise*, là, pour améliorer l' « ordinaire », conforter des initiatives dont on a mesuré l'efficacité, proposer des pistes plus nouvelles mais toujours à portée de vue et des forces de ceux qu'elles intéressent.

Des débats plus épineux

La caisse de résonance des *mass media* est mobilisée en la circonstance. Pour qu'elle puisse servir le plus efficacement possible, cette confrontation des opinions qui alimente la vraie vie démocratique, il ne faut pas seulement que l'on ouvre le plus largement et le plus équitablement possible les débats. L'opinion ne sera réellement sensibilisée et à même de juger que si l'on présente les enjeux de la manière la plus claire et la moins passionnée possible.

A première vue, on n'aura pas trop de difficultés avec les deux grands projets de réformes qui sont sous les feux de la rampe. *La vie à l'école, au lycée, la vie* dans l'entreprise, les Français savent de quoi il retourne. Ce qui menace les discussions sur le plan Haby, c'est plutôt la lassitude. Tant et tant de réformes de l'enseignement ont défilé que l'intérêt est émoussé et le scepticisme assez général. Il faudra trouver de nouveaux piments pour relancer un débat que M. Fontanet avait lui-même, jadis, souhaité très général.

Le rapport Sudreau offre plus de prise à la curiosité et l'on imagine que les citoyens de tout niveau seraient intarissables sur le premier chapitre, l'un des plus importants du document : « *Transformer la vie quotidienne dans l'entreprise.* »

En revanche, deux autres grands débats qui se profilent à l'horizon seront autrement difficiles à mener, alors que l'opinion, en la circonstance, devrait être au moins autant éclairée sur les choix pour les influencer.

Le premier a trait au VII[e] Plan. La « lettre de mission » contenant les directives gouvernementales adressées par M. Chirac à M. Jean Ripert précise, on le sait, que le nouveau Plan « *fera l'objet d'un débat sur l'orientation préliminaire au printemps 1975 et sera soumis au Parlement au printemps 1976* ». La rapidité avec laquelle doivent travailler les experts de la rue de Martignac leur permettra-t-elle de « faire simple » ? Plutôt que d'essayer d'intéresser l'opinion à l'ensemble (et dans ce domaine le *langage* est particulièrement important) ne conviendrait-il pas de se borner à lancer en attendant mieux un débat sur les orientations qualitatives à long terme, d'où l'on déduirait les objectifs essentiels pour la période 1976-1980 couverte par le VII[e] Plan.

Mais c'est sans nul doute le « *débat national* » promis sur la politique nucléaire de la France qui soulèvera le plus de difficultés. Il faut dire que le gouvernement a tout fait pour en arriver là, en gardant beaucoup trop longtemps le silence sur l'ensemble des implications auxquelles conduisaient les choix énergétiques. Du même coup, le sentiment s'est répandu que ce « dossier » devait être bien mauvais puisqu'on n'osait pas l'ouvrir franchement devant les Français. A moins qu'on les jugeât incapables de *comprendre* ce dont il s'agissait, ce qui n'était guère mieux.

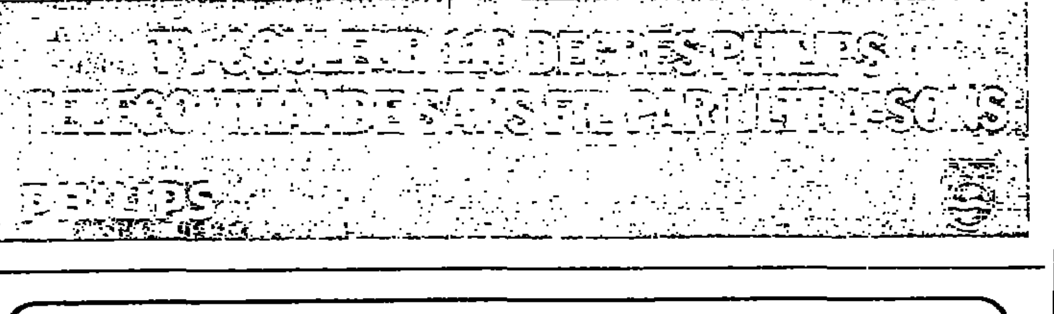
On paraît s'aviser enfin que la mise de la question sous le boisseau est le plus mauvais calcul. « *L'angoisse atomique* » (1) est un phénomène de conscience collective impressionnant. C'est en parlant le plus librement possible des centrales nucléaires que l'on séparera des risques réels les fantasmes qui reposent sur l'ignorance. Le problème sera alors de savoir jusqu'où l'on peut aller, en attendant l'arrivée d'énergies nouvelles et moins contestées, de mettre en balance les dangers d'une disette d'énergie et ceux de la prolifération des centrales nucléaires.

On aimerait que les tenants de chaque bord viennent discuter devant les écrans de télévision non pour y mettre un peu plus d'animation mais tout simplement parce que les problèmes de l'espèce ont au moins autant droit de cité que ceux qui touchent à la lutte des classes.

La « grosse caisse » de M. Giscard d'Estaing doit aussi servir à ceci : réveiller les Français à temps pour qu'ils ne sombrent ni dans « la peur de l'an 2000 » ni dans les rêves naïfs de la bienfaisance universelle de la technologie.

PIERRE DROUIN.

(1) Lire *l'Angoisse atomique et les Centrales nucléaires*, de Gérard Mendel et Colette Guedeney. Ed. Payot. Voir le compte rendu de B. Frappat dans *le Monde* du 18 mars 1973.



POINT DE VUE

LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Assistés ou assistants ?

par CHARLES VORAZ (*)

LE rapport du Comité d'étude pour la réforme de l'entreprise *présidé par M. Pierre Sudreau* prouve qu'avec de l'imagination, de l'honnêteté intellectuelle, le sens de l'équité et du courage il est possible de percevoir les besoins essentiels de toutes les parties prenantes des entreprises : dirigeants, salariés, apporteurs de capitaux, fournisseurs, clients et Etat, et de proposer des moyens de les satisfaire sans favoriser l'une d'elles au détriment des autres — du moins dans une économie libérale.

Je voudrais pourtant faire une remarque limitée à deux points précis. Le premier est qu'en ce qui concerne les salariés, la plupart des réformes proposées sont de protection. Certes, et nul n'en doute, le souci des sécurités de toute nature est justifié, mais ne contribueront-elles pas trop à installer les travailleurs sous les jupes de l'Etat et de leur entreprise et à leur donner une mentalité de protégés ? Or l'épanouissement par le travail, la promotion professionnelle, le goût des responsabilités et l'esprit d'entreprise — l' « entreprise » fût-elle seulement le « service », voire le poste de travail — ne s'acquerront pas par l'éloignement de tous les dangers. Il y a la formation, sans doute, mais la formation dite permanente n'est porteuse que de qualifications potentielles ; comment va-t-on les actualiser dans un monde qui n'aura pas appris à s'en servir, chez ces combattants économiques qu'on aura munis du manuel du soldat et de boucliers, mais pas d'épées, et qui ne seront en fait guère plus que des assistés sociaux ?

Et voilà qui m'amène à mon second point. Le rapport parle à plusieurs reprises d'associer le *personnel qualifié à la préparation*, à l'exécution et au contrôle des décisions de la direction, mais jamais de lui permettre de prendre organiquement des initiatives personnelles ni d'étudier des problèmes de son choix, alors que l'urgence, la nécessité ou le simple intérêt de les résoudre lui sont souvent plus perceptibles qu'à la hiérarchie, grâce au contact quotidien qu'il a avec les réalités du travail, et parfois avec ses propres observations en tant que consommateur de ce qu'il contribue à mettre sur le marché.

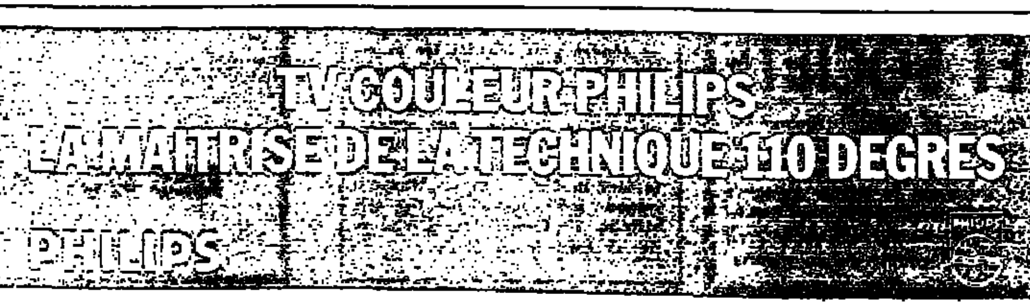
La formation théorique est nécessaire, *mais ne donne que des* connaissances, non des responsabilités. Or ce n'est pas l'accumulation du savoir qui suffit à faire des responsables, *c'est d'imaginer*, de prévoir, d'étudier, de proposer des solutions concrètes à la direction, et d'en constater les résultats : succès ou échecs. Les comités d'entreprise disposent des moyens d'éduquer à ces responsabilités ; ils possèdent de par la loi des attributions économiques, mais que faute de formation pratique ils n'exercent pas ; c'est peut-être pourquoi *le rapport estime* ces attributions insuffisantes puisqu'il propose de leur « donner un contenu plus réel », sous la forme d'une « délégation économique » qui aurait pour vocation d'approfondir les questions d'ordre économique et de préparer les dossiers correspondants en vue de leur présentation au comité.

Or ces attributions économiques peuvent s'exercer sans qu'il soit besoin de créer un organisme nouveau, et ce dans le cadre même de l'ordonnance du 22 février 1945 *(modifiée par plusieurs textes postérieurs)* qui s'exprime ainsi : « Le comité d'entreprise, dans l'esprit de sa mission qui est de participer à la résolution de problèmes communs à l'ensemble du personnel, peut créer des commissions pour l'examen des problèmes particuliers. *Il peut adjoindre aux commissions*, avec voix consultative, des experts et des techniciens appartenant à l'entreprise et *choisis en dehors du comité* (1). Les dispositions de l'article 4 (secret professionnel) sont applicables à ces personnes. Les rapports des commissions sont soumis à la délibération du comité d'entreprise. » Le rapport Sudreau précise, lui, que les délégués émaneront du comité d'entreprise et que leurs réunions soient présidées *par le chef d'entreprise ou son représentant.*

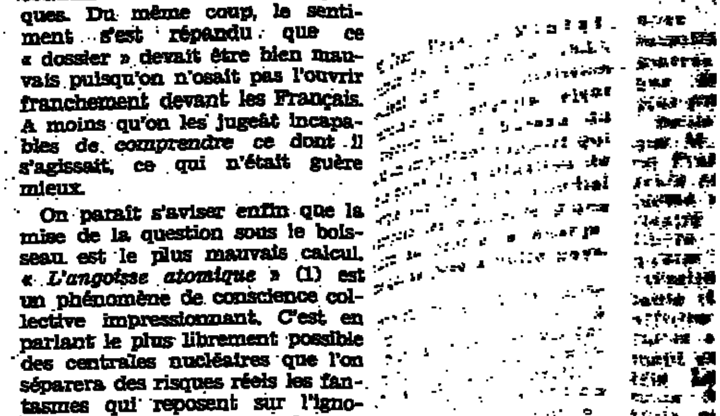
Si l'on adoptait cette procédure, la délégation serait privée des concours que les personnes qualifiées *non membres titulaires du comité d'entreprise* pourraient lui apporter. Or, chacun sait que les membres de ces comités ne sont pas choisis sur des critères de compétence professionnelle, mais de préférences passionnelles, ce qui n'est guère de nature à faciliter la résolution des problèmes de rationalité. Tandis que, d'après l'ordonnance de 1945, ces commissions consultatives peuvent s'adjoindre des membres de l'entreprise (même *non* membres du comité) qualifiés pour connaître des questions à étudier. Si, d'autre part, la direction, en y associant l'encadrement, consent à les habiliter à mettre à leur ordre du jour les études qu'elles estimeront devoir et pouvoir entreprendre de leur propre initiative dans les domaines commercial, technique, administratif, de l'organisation, etc., ces commissions seront à même de faire à la direction, par l'intermédiaire du comité d'entreprise, des propositions de réformes dont l'expérience prouve qu'elles sont le plus souvent profitables, donc prises en considération.

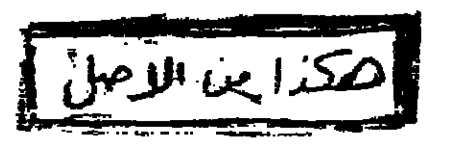
(*) Ingénieur en organisation, ancien rédacteur en chef de *Travail et Méthodes*.

(1) C'est l'auteur qui souligne.









LA VIE ÉCONOMIQUE

LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE

LE « RAPPORT PINTAT »

• Surrégénérateurs : la France a sept ans d'avance sur les États-Unis
• Prix du pétrole : une baisse excessive serait catastrophique

M. Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde (ind.), président de la commission sénatoriale de l'énergie, vient de déposer sur le bureau du Sénat un important rapport qui fait le point de la situation de l'énergie sur le plan mondial et propose les éléments d'une solution au problème énergétique qui se pose à notre pays.

Ce rapport, rédigé à la suite d'une mission effectuée à Detroit pour la neuvième conférence mondial de l'énergie [mission à laquelle participaient aussi trois autres sénateurs membres de la commission des affaires économiques : MM. Filippi (gauche dém.), Laucournet (P.S.) et Malassagne (U.D.R.)], prévoit une baisse du prix du pétrole, en valeur relative, dans les années à venir et souligne la nécessité d'établir un prix-plancher par une concertation internationale tripartite.

A défaut d'une telle garantie, notre avenir énergétique risquerit d'être compromis. En effet, en deça d'un prix-plancher que M. Pintat estime de 5 à 6 dollars le baril, le financement de nouvelles sources d'énergie ou tout simplement celui de nos recherches pétrolières en mer d'Iroise ne trouveraient plus leur seuil de rentabilité.

En définitive, considère le rapporteur, « *la rigidité à la baisse du prix du pétrole (...) est un avantage dans la mesure où elle nous permet d'effectuer des investissements dans de nouvelles sources d'énergie sans craindre que, demain, celles-ci ne soient plus compétitives* ».

Seule l'énergie nucléaire, indique M. Pintat, peut se substituer, en France, au pétrole : car « *elle seule est à la dimension du problème* ». Quel type de filière nucléaire faut-il adopter ? La filière à eau légère, répond-il, qu'elle soit à eau pressurisée (Westinghouse) ou à eau bouillante (General Electric). Elle est, affirme le rapporteur, la « *plus fiable* » et la seule avantageusement exportable par notre industrie. Le coût de la licence que nous devons payer aux États-Unis pour une centrale à eau pressurisée ne s'élèverait, en effet, qu'à 1 % du prix de cette centrale.

Le rapport sénatorial conclut : « *Adoptant une filière nucléaire éprouvée, nous pouvons et devons reporter nos efforts de recherche vers les surrégénérateurs. Ceux-ci ont l'avantage essentiel d'économiser l'uranium dans la mesure où ils permettent de produire, à partir d'une masse donnée d'uranium, quarante à soixante-dix fois plus d'énergie que les réacteurs à eau légère.*

» *Or nous avons, dans cette filière d'avenir, cinq à sept ans d'avance sur les États-Unis. Ce n'est que vers 1982 vraisemblablement que ceux-ci disposeront d'une centrale surrégénératrice de 380 mégawatts alors que la centrale française Phénix (250 mégawatts) est entrée en service en 1973, précédent de quelques mois le prototype britannique de Dounreay (250 mégawatts). Et les dépenses engagées par les États-Unis pour ce programme sont environ trois fois plus élevées que celles réalisées, à elles deux, par la France et la Grande-Bretagne. La France doit donc maintenant mener le plus vite possible la construction de Super-Phénix (1 200 mégawatts).* »

(Dessin de KONK.)

A Abou-Dhabi

Les compagnies auraient accepté de rétablir leur production pétrolière à un niveau normal

Abou-Dhabi (*Reuter*). — Dans un discours prononcé jeudi soir à la télévision, M. Mana Al Oteiba, ministre du pétrole de la Fédération des émirats arabes, a vivement critiqué les compagnies pétrolières opérant sur le territoire de la Fédération pour avoir réduit des deux tiers leur production.

« *Nous ne nous sommes pas inclinés devant les pressions des compagnies et des milieux sionistes qui les appuient* », a ajouté le ministre. Les négociations entre l'État et les compagnies ont repris parce que ces dernières ont rétabli leur production au niveau requis et se sont engagées à « *compenser les pertes précédentes* ».

[*Les négociations en question* portent principalement sur la prime de qualité appliquée au pétrole d'Abou-Dhabi, en raison de sa basse teneur en soufre. Cette prime trop élevée rendait difficile la vente du pétrole. Abou-Dhabi aurait accepté de la réduire. Du côté des compagnies, on confirme que les négociations ont repris.]

● L'ARAMCO n'aurait produit que 7,6 millions de barils de pétrole par jour en janvier en Arabie Saoudite, alors que le niveau autorisé par le gouvernement saoudien est de 8,5 millions de barils. Il se pourrait même que la production du consortium opérant en Arabie Saoudite soit tombée au-dessous de 7,5 millions de barils par jour. — (*A.F.P.*)

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR AMÉLIORER LE RENDEMENT DES CHAUDIÈRES

Toutes les chaudières mises en service à partir du 1er janvier 1976 devront respecter les nouvelles dispositions relatives « *aux rendements minimaux des générateurs thermiques à combustion* », prises dans l'arrêté publié au *Journal officiel* du 17 février, précise dans un communiqué le ministère de l'industrie et de la recherche. L'application de cet arrêté en date du 5 février devrait permettre d'économiser 2 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an à partir de 1980. D'autre part, on chauffe trop, telle est la conclusion de l'opération « *coup de poing sur les températures* ».

Selon une étude du MIT

LES CENTRALES NUCLÉAIRES NE SERAIENT PLUS RENTABLES PAR RAPPORT AU CHARBON

Cambridge (Massachusetts) (*A.F.P.*). — La construction de centrales nucléaires est devenue tellement onéreuse que cette source d'énergie serait sur le point de ne plus être rentable, révèle jeudi une étude du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

L'étude, faite par Jean-Claude Derian, Marie-Paule Donsimoni et Robert Treitel, du MIT, et par Irvin Bupp, de l'université Harvard, conclut que si les frais de construction des réacteurs continuent à augmenter il deviendra vraisemblablement moins coûteux de retourner au charbon, plus cher à l'heure actuelle. Tout dépendra de la sévérité des règlements imposés pour la protection de l'environnement, tant pour le charbon que pour les réacteurs, poursuit l'étude.

Les auteurs du rapport jugent peu réalistes les estimations gouvernementales de 455 dollars par unité d'équipement nucléaire capable de produire un kilowatt. Ils pensent que ce chiffre devrait être augmenté de 25 %, voire de 50 % ou de 100 %. A titre d'exemple, ils remarquent qu'en 1968 les réacteurs étaient censés coûter 180 dollars par kilowatt. Or il s'est révélé par la suite que le coût était en réalité de près de 430 dollars.

DÉPUTÉS COMMUNISTES ET SOCIALISTES ONT DÉPOSÉ PLUSIEURS QUESTIONS ÉCRITES SUR LE « SCANDALE PÉTROLIER »

Plusieurs députés communistes et socialistes ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale vingt-deux questions écrites relatives au « scandale pétrolier » : elles portent sur les ententes pratiquées par les sociétés pétrolières, sur la façon dont la commission des ententes a traité le dossier, sur l'affaire des huiles usagées, sur la fiscalité pétrolière, sur les tantièmes et jetons touchés par les administrations des groupes ELF et C.F.P., sur le fait que le gouvernement n'a jamais démenti les insinuations du *Journal du dimanche* tendant à faire croire que la commission d'enquête parlementaire avait été manœuvrée par le parti communiste, en citant par deux fois, à l'appui de cette thèse, les « *milieux gouvernementaux* ».

LE GISEMENT NORVÉGIEN DE STATFJORD SERAIT PLUS IMPORTANT QUE PRÉVU

Oslo (A.P.). — Le gisement norvégien de Statfjord a des réserves totales d'environ 3 milliards de barils de pétrole et 100 milliards de mètres cubes de gaz naturel, selon la nouvelle estimation révisée qui a été communiquée jeudi. Par rapport aux précédentes estimations, l'augmentation est de 50 % pour les réserves de pétrole et de 100 % pour celles de gaz.

Le gisement de Statfjord serait donc le plus important découvert en mer du Nord.

MATIÈRES PREMIÈRES

POUR SOUTENIR LES COURS

Les principaux pays producteurs de cuivre pourraient réduire à nouveau leurs ventes

Les quatre principaux pays exportateurs de cuivre : Chili, Pérou, Zaïre et Zambie, vont probablement réduire de 5 % leurs ventes, pour soutenir les cours du métal rouge, toujours orientés à la baisse.

De 1 400 livres la tonne en mai 1974, ils étaient retombés à 600 livres en novembre dernier, date à laquelle les quatre pays précités — réunis au sein du Conseil international des pays exportateurs de cuivre (CIPEC) — avaient décidé de diminuer leurs ventes et leur production de 10 %.

Cette mesure fut insuffisante, puisque les cours tombèrent ultérieurement à moins de 500 livres la tonne, pour remonter légèrement aux alentours de 540 livres. La nouvelle réduction, dont le principe a été acquis le mois dernier à Paris, pourrait prendre effet assez rapidement, le Chili ayant déjà donné son accord.

D'autres producteurs, tels que l'Indonésie et le Canada, ont également pris des mesures pour réduire leur production.

De son côté, le gouvernement japonais a accepté de proroger l'interdiction faite aux fonderies nippones d'écouler leurs stocks excédentaires, afin d'éviter un nouvel effondrement des cours.

Le marasme qui affecte l'industrie du cuivre risque de se prolonger aussi longtemps qu'un redémarrage de l'économie mondiale n'aura pas été enregistré.

LA BAISSE DES PRODUITS DE BASE SE POURSUIT

Genève (*A.F.P.*). — Les prix des principales matières premières industrielles ou agricoles ont continué de baisser dans le courant du mois de janvier, indique le *Bulletin mensuel* publié par le secrétariat général de la CNUCED-UNCTAD (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement).

L'indice général, calculé par la CNUCED, a reculé de 220 en décembre 1974 (base 100 en 1968), à 212 en janvier 1975, ce qui le ramène au niveau atteint en décembre 1973. Si le sucre est exclu des calculs, le recul de l'indice est encore plus prononcé, et le ramène au niveau de juin 1973, soit 23 % de baisse par rapport au « sommet » d'avril 1974.

La plus forte baisse a été enregistrée sur les graines et les oléagineux, en raison à la fois de la faiblesse de la demande et de l'importance de l'offre prévisible. Seuls l'étain, le zinc, le cacao et le jute se sont maintenus à des niveaux satisfaisants, encore que « *la vive reprise des prix de l'étain peut avoir été étayée par les achats de soutien effectués pour le stock régulateur du conseil international de l'étain* ».

Enfin, le bulletin de la CNUCED souligne que « *l'espoir d'une reprise de l'activité économique dans les principaux pays industrialisés s'est encore éloigné* ».

INDUSTRIE

PENHOËT PREND UNE PARTICIPATION DE 11 % DANS LE CAPITAL DE DE DIETRICH

La Compagnie industrielle et financière de participation Penhoët, qui contrôle notamment les Chantiers de l'Atlantique, vient de faire savoir *qu'elle avait acquis par achat en* Bourse 11 % du capital de la société De Dietrich.

Penhoët poursuit une politique de diversification dans l'industrie mécanique amorcée après l'introduction en Bourse des actions Chantiers de l'Atlantique, opération *qui lui avait* permis de dégager des liquidités. C'est ainsi qu'elle a acquis 5 % du capital de Trafior, dont le département « containers » l'intéresse.

La société De Dietrich exerce ses activités dans le secteur de l'équipement ménager (39 % environ de son chiffre d'affaires) et thermique (20 %). Elle produit également des équipements pour l'industrie chimique et du matériel ferroviaire (wagons spéciaux).

LA VIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

LE MALAISE PAYSAN

Des éleveurs s'apprêtent à quitter la Fédération des exploitants

Une certaine fébrilité règne depuis quelques jours dans les antichambres du ministère de l'agriculture. Les états-majors paysans s'y succèdent, pour s'assurer que le gouvernement n'oubliera pas leurs troupes.

Certes, M. Deniau l'a encore rappelé, jeudi 20 février, devant les journalistes agricoles, le gouvernement *« tiendra ses engagements »*. Mais les professionnels n'en demeurent pas moins inquiets. Les producteurs de fruits, les éleveurs de bovins et de porcs ne sont guère satisfaits des accords de Bruxelles : ils s'interrogent sur le « virage » de la politique agricole qui les laisserait sur le bord de la route. Les fermiers et leurs propriétaires ne sont pas plus satisfaits du sort qui leur est respectivement promis dans le projet de réforme du statut du fermage.

Aussi, la politique peut reprendre ses droits. Le groupe communiste de l'Assemblée nationale *« demande avec force »* des mesures d'urgence en faveur des cultivateurs ainsi qu'un débat parlementaire sur les problèmes agricoles au mois d'avril.

En clair, la « base » grogne, mais les pouvoirs publics ne sont pas les seuls visés. Tenus à l'écart des coulisses du pouvoir, le Mouvement des exploitants familiaux (MODEF), la Fédération de l'agriculture (F.F.A.) et les Paysans *travailleurs en profitent* pour reprendre leurs opérations *« sur le terrain »*. Et, alors que le président de la Fédération des exploitants (F.N.S.E.A.), M. Michel *Debatisse, entre au conseil* d'administration de la Caisse nationale du Crédit agricole, étendant encore le champ de ses responsabilités, une partie de ses troupes s'apprête à déserter la centrale de l'avenue Marceau.

Un *« mouvement pour la promotion des agriculteurs et des travailleurs ruraux »* verra en effet le jour au début de la semaine prochaine à Clermont-Ferrand. Association de la loi de 1901, il rassemblera essentiellement des éleveurs du Centre, de l'Ouest et du Sud. Ses responsables sont gagnés aux idées des Paysans travailleurs. Ils assurent toutefois qu'ils emploieront un vocabulaire plus proche des réalités. Depuis plusieurs mois, des agriculteurs qui n'approuvent pas la politique de concertation pratiquée par les instances parisiennes de la fédération envisageaient *de la quitter. Quelques* responsables nationaux de la F.N.S.E.A. ont d'ailleurs apporté — discrètement — leur soutien à la création de ce nouveau mouvement. l

Un nouvel épisode de la vie syndicale paysanne, qui s'avère de plus en plus mouvementée, pourrait-on dire, mais cela montre *qu'il est de plus en plus difficile* de faire assumer à une seule organisation la représentation d'une catégorie socio-professionnelle aux multiples facettes. Et *les pouvoirs publics le savent : « Il y a intérêt à écouter le plus possible d'opinions pour l'orientation générale de la politique agricole... »*, a dit jeudi soir *M. Deniau.*

ALAIN GIRAUDO.

A L'ÉTRANGER

Aux États-Unis

La masse des salaires continue de diminuer

Washington (A.F.P., Agefi). — *La progression des revenus personnels s'est ralentie aux Etats-Unis, n'ayant été que de 0,2 % en janvier (+ 2,6 miliards de dollars) contre 0,5 % en décembre (+ 6,5 milliards). Après correction des variations saisonnières, le montant global de ces revenus représentait 1 193,6 milliards de dollars (en taux annuel), au lieu de 1 191 milliards.*

En fait, cette progression est due à un accroissement des transferts sociaux de 1,7 % (+ 2,7 milliards), alors que le volume des salaires directs s'est contracté de 0,1 % (— 0,9 milliard), pour le troisième mois consécutif. Dans le secteur *industriel, les salaires ont diminué* de 2,1 % (— 4,4 milliards), alors que les traitements dans la fonction publique et les services ont augmenté. De leur côté, les revenus agricoles ont diminué, pour le quatrième mois consécutif, de 7,2 % (— 2,1 milliards). En revanche, les dividendes ont augmenté de 0,4 % (+ 1,2 milliard) et les intérêts ont progressé de 1,4 % (+ 1,5 milliard).

Parallèlement, le produit national brut (P.N.B.) américain a diminué — en prix constant — de 2,4 % en 1974 (chiffres révisés). Il s'est élevé à 1 397,3 milliards de dollars, en augmentation en valeur de 7,9 %, alors que l'inflation a atteint un *taux annuel de 10,3 %. La chute* a été particulièrement forte au quatrième trimestre, le P.N.B. ayant diminué en volume de 9,1 % (la hausse annuelle des prix ayant été de 14,4 %) après avoir baissé de 1,9 % au troisième trimestre.

Cependant les experts du « Conseil des affaires », organisme de recherches financé par les grandes entreprises américaines, s'attendent à une reprise des affaires au cours du second semestre et à une forte *décélaration* de la hausse des prix. L'inflation ne devrait pas, selon eux, dépasser de beaucoup le taux annuel de 5,5 % pendant le dernier trimestre de 1975. En revanche, le chômage ne baisserait que très lentement ; il atteindrait même 9 % de la population active, soit 9,2 millions de personnes contre 7,8 millions actuellement.

● LA GRANDE - BRETAGNE compte actuellement 790 892 chômeurs, soit 14 000 de plus qu'en janvier, ce qui représente 3.4 % de la population active (le plus haut niveau depuis janvier 1973). Cependant, pour la première fois depuis neuf mois, la hausse des salaires s'est ralentie en *janvier*, l'indice officiel n'ayant augmenté que de 0,7 % contre 2,4 % en décembre. La hausse annuelle des salaires se trouve ramenée à 27,9 %, après avoir *établi* un record de 28,8 % en décembre. Elle n'était que de 14,1 % en janvier 1974. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

TROIS BANQUES BOYCOTTÉES PAR LES ARABES VONT PARTICIPER AU LANCEMENT D'UN EMPRUNT INTERNATIONAL PAR LA S.N.C.F.

Un emprunt de 40 millions de dollars d'une durée de six ans, garanti inconditionnellement par le gouvernement français, va être lancé sur le marché international par un consortium dont le chef de file est la Banque de Paris et des Pays-Bas, et qui comporte, *outre* la B.N.P., le Crédit lyonnais et la Société générale, la Banque Rothschild, S.G. Warburg (de Londres) et Lazard Frères, de Paris.

[Le fait que ces trois derniers établissements, inscrits sur la liste noire du boycottage arabe pour Rothschild et Warburg ou écartés de précédentes *opérations à la demande* du Koweït, comme Lazard Frères de Paris, figurent dans le consortium de l'émission S. N. C. F. est significatif. L'aval inconditionnel du gouvernement et le caractère étatique de la S. N. C. F. laissent à penser que l'annonce de l'opération constitue une réponse implicite aux accusations portées contre les banques et les pouvoirs publics français, coupables de céder aux pressions arabes.]

RHONE-POULENC TEXTILES : nouvelles mesures de chômage partiel en mars.

Réuni jeudi 20 février à Lyon, le comité central d'entreprise de Rhône-Poulenc Textiles a annoncé qu'en raison du net ralentissement des ventes de nouvelles mesures de chômage partiel seront prises en mars. Le programme de fermeture des usines n'est pas encore définitivement arrêté. Les travailleurs touchés seront indemnisés sur la base de 90 % du salaire net moyen.

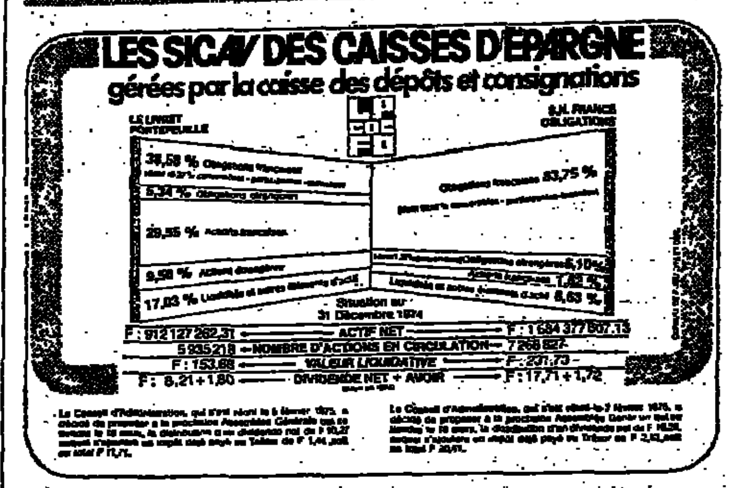
De nouvelles manifestations se sont déroulées jeudi pour s'élever contre les décisions annoncées par le groupe Rhône-Poulenc. A *Lyon*, un millier de manifestants ont bloqué de 6 à 8 h. les routes menant à l'aéroport de Bron. Ils entendaient protester contre la fermeture de l'atelier *de rayonne de Vaulx-en-Velin*, prévue pour la fin de l'année. De nombreux meetings et débrayages ont eu lieu dans d'autres unités du groupe.

● AUX USINES RENAULT DE FLINS, les élections au comité *d'entreprise du 19 février font* apparaître un recul de la C.F.D.T., au bénéfice de F.O et de la C.G.T Sur 17 719 inscrits et 11 988 suffrages exprimés, la C.G.T obtient 55.77 % des voix (soit une progression de 1.73 %) et 5 sièges ; la C.F.D.T., 27.90 % (— 5.47 %) et 2 sièges au lieu de 3 ; F.O. 16.34 % (+ 3.76 %) et 1 siège, qui lui permet d'entrer au comité d'entreprise.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 3/4	6 3/4	3 1/4	4 1/4	2	3
1 mois	6 3/8	6 7/8	5 1/4	5 3/4	2 1/4	2 3/4
3 mois	7	7 1/2	5 5/8	6 1/8	3 1/2	4 1/2
6 mois	7 1/4	7 3/4	6 1/8	6 5/8	5 1/8	5 5/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE

Le chiffre d'affaires de la société, toutes taxes comprises (y compris *restaurants et activités* diverses, escomptes des opérations promotionnelles déduits), se décompose comme suit :

	4e TRIMESTRE 1974 (% de variation 1974-1973)		ANNÉE 1974 (% de variation 1974-1973)	
Rivoli	233 574 000	+ 18	751 914 000	+ 20,5
Flandre	13 954 000	+ 9,4	42 748 000	+ 13,1
Montlhéry	14 374 000	+ 21,4	47 337 000	+ 25,1
Garges	16 752 000	+ 11,6	54 974 000	+ 18,4
Parly II	29 966 000	+ 23,1	88 508 000	+ 23,8
Belle-Epine	33 856 000	+ 16	100 253 000	+ 28,9
Rosny II (ouvert le 27-2-1973)	30 577 000	+ 28	87 899 000	+ 25,4 (1)
Créteil (ouvert le 9-9-1974)	28 482 000	-	32 391 000	-
Vente sur entrepôt	2 186 000		7 064 000	-
TOTAL SOCIETE	401 531 000	+ 29,7	1 213 288 000	+ 26,6

(1) Indice comparable.

NOUVELLES GALERIES

Le chiffre des ventes, taxes comprises, du groupe Nouvelles Galeries, s'est élevé en 1974 à 7 762 millions de francs contre *6 714 millions de francs en 1973*, marquant une progression de 15,6 %.

Ce chiffre recouvre l'activité des grands magasins et affiliés (essen*tiellement enseignes Nouvelles Galeries* et B.H.V.) pour 6 806 millions de francs (+ 16,5 %), et celle des magasins populaires (enseignes Uniprix et Monoprix) pour 956 millions de francs (+ 10 %).

Il se répartit comme suit :

Nouvelles Galeries et filiales entièrement contrôlées	3 818 000 000 F (+ 13,5 %)
Bazar de l'Hôtel-de-Ville	1 313 000 000 F (+ 26,6 %)
Uniprix *et filiales*	*606 000 000 F* (+ 7,5 %)
Galeries modernes et filiales	499 000 000 F (+ 13,3 %)
Affiliés	*1 624 000 000 F* (+ 17 %)
	7 762 000 000 F

IMMOFFICE

Le conseil d'administration du 11 février 1975, présidé par M. Bernard Simon - Barboux, a arrêté les comptes de la Société pour l'exercice 1974.

Le bénéfice net s'élève à 18 millions 681 158,35 F correspondant à un montant de 12,45 F par action, contre 13 375 582,48 F pour l'exercice 1973, correspondant à un montant de 11,15 F par action, compte tenu des 600 000 actions créées, jouissance le 1er juillet 1973 à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue en juin 1973.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 10 avril prochain la distribution d'un dividende global de 16 500 000 F représentant 88,32 % du bénéfice net, soit un coupon au titre de l'exercice *1974 de 11 F* contre *9,50 F au titre* de l'exercice 1973, en progression de 15,79 %. Il serait mis en paiement le 15 mai 1975.

Les recettes totales de l'exercice T.T.C. atteignent 33 091 395,67 F contre 20 375 888,04 F pour l'exercice 1973.

FONCINA

Les loyers acquis, au cours du quatrième trimestre de 1974, se sont *élevés à 4 864 935 F (contre 4 504 019 F* pour le quatrième trimestre de 1973), ce qui porte à 18 761 059 F le total des loyers encaissés durant l'année 1974 (contre 16 442 808 F pour l'année 1973).

CRÉDITEL

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Pierre Chatenet, le 12 février 1975, a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1974.

Après dotation de 8 821 717 F aux amortissements, le bénéfice net ressort à 10 165 363 F soit 10,16 F par action contre 8,73 F en 1973, ce dernier chiffre tenant compte du capital moyen pondéré de l'année.

Le conseil proposera à l'assemblée *générale* ordinaire convoquée le *18 mars 1975* de fixer le dividende à 9,10 F pour chacune des 1 000 000 d'actions constituant le capital contre 7,52 F (prorata temporis) en 1973.

ÉTABLISSEMENTS G. LEROY

Au 31 décembre 1974, le chiffre d'affaires hors taxes, provisoire et non consolidé des Etablissements G. Leroy s'élève à 535 millions de francs, soit une augmentation de 22 % sur celui réalisé à la fin de l'exercice précédent.

Au niveau du groupe, on peut estimer que le chiffre d'affaires devrait *s'approcher de 600 millions* de francs, marquant une progression d'environ 16 % sur celui de 1973.

L'année 1974 s'est caractérisée pour les Etablissements G. Leroy par trois phénomènes principaux :

— La *mise en route* de l'usine d'Auxerre ;

— Une activité soutenue dans l'emballage ;

— Le retournement brutal de la conjoncture dans le contreplaqué à partir du mois de juillet 1974.

D'ores et déjà, les résultats de *1974, qui ne sont pas encore arrêtés,* s'annoncent positifs, malgré un second semestre particulièrement affecté par la conjoncture.

Il est actuellement très difficile de faire des prévisions pour l'exer*cice 1975, mais* on peut penser que le groupe Leroy, compte tenu de la diversification de ses activités, de son implantation internationale et de la politique très sévère de réduction des stocks et des frais généraux qu'il a suivie depuis six mois est relativement bien armé pour faire face à un premier semestre qui s'annonce de toute façon difficile pour la profession.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
20 FÉVRIER

La hausse des pétroles entraîne une reprise sélective

La séance de jeudi, la dernière du mois boursier, a été marquée par un assez vif redressement des pétroles (C.F.P., C.F.R., Primagaz, Esso, Aquitaine) sur l'espérance, semble-t-il, d'un approvisionnement en brut plus abondant et moins onéreux. Le bal a été mené par la Française des Pétroles, qui monte déjà depuis quelques jours à la suite de rumeurs prêtant l'intention au conseil de la compagnie de majorer son dividende.

Ce redressement a provoqué une reprise sélective des valeurs françaises. Une trentaine de titres ont ainsi progressé de 2 % dans un marché d'autre part assez calme et généralement résistant.

Si partiel soit-il, ce mouvement de hausse n'en a pas moins étonné les professionnels et les habitués de la Bourse, qui ne s'attendaient pas à un tel revirement le jour de la liquidation générale. Celle-ci, il est vrai, était déjà faite. De plus, des achats étrangers ayant été enregistrés, le marché, déjà bien influencé par l'excellent comportement de Wall Street et la promesse d'une nouvelle détente du loyer de l'argent, n'a eu qu'à se laisser porter.

Outre les pétroles, deux compartiments se sont raffermis : les banques et le bâtiment. Ailleurs, progrès de Michelin, Ferodo, Poclain, Générale de fonderie, Penhoët, C.D.C., Moët, Paris-France, C.F.A.O., U.I.S., Denain, Sacilor, Mérieux, Roussel-Uclaf, Bic, Skis Rossignol.

L'or a un peu baissé : le lingot de 110 F à 25 370 F et le kilo en barre de 70 F à 25 485 F. Les pièces ont mieux résisté encore et le napoléon a même gagné 0,40 F à 273,70 F après 273,90 F. Le volume des transactions a légèrement diminué : 15,06 millions de francs contre 16,77 millions.

Aux valeurs étrangères, fermeté de Petrofina et Exxon. Bonne tenue des américaines et des néerlandaises. Irrégularité des allemandes. Recul des mines d'or.

LONDRES

Hausse des mines

Après son repli de la veille, repli dû aux résultats trimestriels décevants d'I.C.I., les industrielles s'effritent légèrement, ainsi que les pétroles. Fermeté, en revanche, des mines d'or, qui accentuent leur avance.

OR (ouverture) dollars : 185 10 contre 183 75

VALEURS	CLOTURE 20 2	COURS 21 2
War Loan 3 1/2 %	24 1 4	24 7/16
Beechams	186 ...	184 1 2
British Petroleum	383	377 1 2
Shell	222	221 ..
Vickers	122	121 3 4
Imperial Chemical	211 ..	211 ..
Courtaulds	94 .	93 3/4
De Beers	252 .	252 ...
* Western Holdings	36 1 4	35 3/8
Rio Tinto Zinc Corp	144	144 ...
* West Driefontein	48 1/2	49 ...

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	19 févr.	20 févr.
Valeurs françaises ..	114,2	114,2
Valeurs étrangères ..	120,2	121,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	67,4	67,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/2	21/2
1 dollar (en yens)	291 60	288 50

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SOCIETE NANCEIENNE ET VARIN BERNIER. — Bénéfice net de 11,08 millions de francs en 1974 contre 9 millions de francs en 1973. Dividende global de 18 F maintenu sur un capital augmenté de 16,6 % en cours d'exercice par attribution d'une action gratuite pour six anciennes.

HUARON. — La Compagnie de Mokta, qui a acquis le 20 février de la Caisse des dépôts 4 221 actions Huaron au cours de 140 F, s'engage à acquérir toutes actions de la même société au même prix, du 21 février au 13 mars inclus.

IMPERIAL CHEMICAL. — Bénéfice net attribuable pour 1974 : 243 millions de livres contre 184 millions de livres (51,2 pence par action contre 35,1 pence). Dividends total pour l'exercice : 16,537 pence contre 14,7 pence.

NEW YORK

Hausse

Après deux séances marquées par une certaine indécision, les cours ont recommencé à monter, jeudi, à Wall Street. Le mouvement de hausse, toutefois, ne s'est déclenché qu'en début d'après-midi. La tendance, très irrégulière jusque-là, s'est raffermie, et, en clôture, l'*indice des industrielles enregistrait* un gain de 8,89 points, à 745,38.

L'activité est restée forte : 22,26 millions de titres ont changé de mains contre 21,93 millions la veille.

Les professionnels attribuent généralement cette reprise aux prévisions des experts du Business Council, organisme de recherches et de prospectives financé par les grandes entreprises, et selon lesquelles une forte décélération de l'inflation et une reprise des affaires devraient intervenir dans quelques mois.

Le mouvement de hausse s'est effectué sous la direction des produits chimiques et pharmaceutiques et des ordinateurs.

Seules, les automobiles, les compagnies aériennes et les mines d'or se sont effritées.

Sur 1 818 valeurs traitées, 829 ont monté, 579 ont baissé et 410 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 162 (+ 1,07) ; services publics, 81,90 (+ 0,29).

VALEURS	COURS 19/2	COURS 20/2
Alcoa	38	38 1/2
A.T.T.	50 3 4	51 1 4
Boeing	16 7 8	16 7 8
Chase Manhattan Bank	33 3 8	35
Du Pont de Nemours	100 7 8	102 1 4
Eastman Kodak	84 5 8	85 3 8
Exxon	75 1 4	77 3 4
Ford	35 ..	34 1 8
General Electric	42 7 8	43 5 8
General Foods	23 ..	23 7 8
General Motors	37 3 8	37 3 8
Goodyear	15 3 4	15 1 2
I.B.M.	217 3.4	217 3 4
I.T.T.	18 3 4	19 1 8
Kennecott	34 3 8	34 ...
Mobil Oil	41 3 4	42 ...
Pfizer	34 ...	35 1/4
Schlumberger	102 1/4	102 3 4
Texaco	25 7 8	26 1/2
U.A.L. Inc.	19	19 ...
Union Carbide	48 ...	49 ...
U.S. Steel	48 1.4	49 3/4
Westinghouse	12 3 8	12 1/2
Xerox	77 1/4	78 1 2

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics ..	....	....
Effets privés ..	....	10 %
Moyen terme ..	....	8 1/2 %

BOURSE DE PARIS – 20 FÉVRIER – COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	o 39 30	1 175	France (Vie)	381	381	Séquanaise Banq.	237	233 ..	Us. Imm. France	108	108
5 %	56 30	0 274	Préservatrice S.A.	315 20	315 30	SLIMINCO	140	140 .	Acier Investiss.	93	92 50
5 % 1920-1960	136	0 274	Prévoyance	1053	1055	Sté Cent. Banque	70	70 ..	Gestion Sélect.	..	185
3 % amort. 45-54	o 72 60	1 677	Protectrice A.I.R.	233	234	SOFICOMI	129	127 ..	Invest. et Gest.	98	90

[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	357 50	356 30	Financière Sofal	145	142	Voitures à Paris	244	246 ..
— parts 1959	360	360 50	Finextel	115	115 30	Cofigi	110 10	110 ..
Ch. France 3 %	129	129	Fr. Cr. et B. (Cie)	76 50	76 10	Foncina	105	105 ..
Abeille-I.G.A.R.D.	421	411	France-Bail	197	186	Gr. Fin. Constr.	114 60	110 20
Abeille (Vie)	202	202	Hydro-Energie	47	47	Immindo	108	104
A.G.P.	338	338 .	Immobanque	146	140	Imminvest.	80 50	85
Concorde	254	258 .	Immofice	112 30	113 50	Cie Lyon Imm.	95	93
Epargne France	340	340	Interbail	136	134 80	Sogimo	105	105 50
Fonc. I.A.R.D.	85	86 30	Locafinancière	118 90	118 50	UFIMEG	88	88
Foncière (Vie)	o284	276	Lyon-Alemand	131	134	U.G.I.M.O.	100	93
France (I.A.R.D.)	380	388	Soc. Mars. Crédit	263	263	Union Habit.	125	122 50

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
545	4,50 % 1973	543 80	544 80	546 20	548 20
1090	C.N.E. 3 %	1103	1092	1091	1095 ..
265	Afrique Occ.	268	265	265 ..	262 50
320	Air Liquide	322	320	320 ..	320
585	Cie Gle Eaux	599	595	601 ..	600
186	Electro-Méc.	105 80	105 50	105 20	103 50
195	Eng. Matra	195	195	195 ..	195
158	E. J. Lefebvre	153	158	160 ..	157
63	Esso S.A.F.	60 60	62 90	63 ..	63 30
160	Euratrance	157 60	160	162 ..	163
285	Europe No 1	287	285 50	285 50	289
165	Olida-Caby	164 80	164 ..	164	165 90
75	Opfi-Paribas	76	76 ..	75 10	75
48	Paris-France	139 50	146	144	145
135	Patern. S.A.	133	135	135	135
265	Iarcs-Loz.	266	265	263	269
280	I.R.I.	274	280	280	274 50
860	Tél. Electr.	862	863	868	863
625	Tél. Ericss.	628	623	623	612
74	Terres Roug.	71 80	74 50	74 30	73 80
175	Thomson-Br.	176 90	174 90	174 20	174 90
181	Gen. Electric	176 50	181 20	181 ..	181 20
161	Gen. Motors	161 90	160 80	160 ..	160
26	Goldfields	26 50	26 05	25 80	25 65
50	* Harm. Go.	50 70	49 40	49 40	48 55
240	Hoechst Akt.	242	243 20	243 20	243
22	Imp. Chem.	22 10	21 85	21 30	21 45
115	Imperial Oil	115 10	115 60	115 50	115 ..

[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
152	Ford Motor	152	152	152 .	149
165	Free State	169 60	164 80	165 10	163 50
4	Zambia Cop.	3 99	3 90	3 95	3 85

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/2	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 284	4 279	4 285
Canada ($ can. 1)	4 269	4 275	4 255
Allemagne (100 DM)	184 450	184 075	183 25
Belgique (100 fr.)	12 332	12 335	12 10
Danemark (100 krd.)	77 850	77 770	77 50
Espagne (100 pes.)	7 660	7 640	7 45
Grande-Bretagne (£ 1)	10 250	10 254	10 30
Italie (100 lires)	0 672	0 671	0 685
Norvège (100 krn.)	85 650	85 670	85 50
Pays-Bas (100 fl.)	178 250	178 450	177 75
Portugal (100 esc.)	17 750	17 730	17 50
Suède (100 krs.)	107 850	107 670	107
Suisse (100 fr.)	172 700	172 820	172 25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/2
Or fin (kilo en barre)	25555	25380 ..
Or fin (kilo en lingot)	25480	25370 ..
Pièce française (20 fr.)	273 30	273 70
Pièce française (10 fr.)	192 60	188 50
Pièce suisse (20 fr.)	205 10	203 70
Union latine (20 fr.)	242 50	242 30
Souverain	248 20	246 40
Pièce de 20 dollars	1158 40	1140 40
Pièce de 10 dollars	586	588 .
Pièce de 5 dollars	439 70	437 50
Pièce de 50 pesos	1020 50	1010 50
Pièce de 10 florins	230 80	229 .

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 février 1975 a été tiré à 563 577 exemplaires.

A B C E F G H

L'AGITATION EN ESPAGNE

La « journée de lutte » organisée par la gauche a connu un certain succès à Madrid

La capitale espagnole a connu, le jeudi 20 février, à l'appel de l'opposition de gauche, une journée de très vive agitation, marquée, en particulier, par des heurts entre étudiants et policiers. Le conseil des ministres ordinaire qui se tenait le même jour a été essentiellement consacré à l'examen de la situation créée par ces troubles. Le prince Juan Carlos, successeur désigné du général Franco à la tête de l'Etat espagnol, devait, d'autre part, rencontrer le président Valéry Giscard d'Estaing lors d'une visite privée en France ce vendredi et le samedi 22 février.

Le centre de Madrid a été quadrillé par les forces de l'ordre durant toute la journée du jeudi 20 février, proclamée, dans une intense propagande clandestine, « *journée de lutte pour la liberté* » par diverses organisations de gauche et d'extrême-gauche. Des policiers en tenue anti-émeute, armés de mitraillettes, surveillaient, en particulier, les principaux édifices publics, cependant que des hélicoptères survolaient la ville pour prévenir tout rassemblement important. Des heurts assez violents ont eu lieu, dans la matinée, entre les forces de l'ordre et des étudiants et lycéens qui tentaient de se diriger en cortège vers le rectorat. Selon la police, quatre-vingt-dix personnes ont été arrêtées à l'occasion de divers affrontements. Les forces de l'ordre ont fait usage de balles de caoutchouc contre les manifestants et ont tiré en l'air à plusieurs reprises, à balles réelles, pour disperser les attroupements. On ne signale qu'un seul blessé.

Une autre action spectaculaire menée le 20 février a été le boycottage des marchés par les ménagères madrilènes. Selon de nombreux observateurs, cette action a largement réussi. Une diminution considérable de la fréquentation des marchés a, en effet, été notée.

En revanche, l'appel à la grève dans divers secteurs, dont le bâtiment, la banque et les assurances, n'a pas rencontré un très grand succès. On a, tout au plus, constaté un absentéisme supérieur à la moyenne dans de nombreux bureaux.

La province a été nettement moins touchée que la capitale par la « journée de lutte » du 20 février. Il n'y a eu que quelques milliers de grévistes en Biscaye, dans les Asturies et en Galice. Par contre l'agitation estudiantine consécutive, en particulier, à la récente fermeture de l'université de Valladolid demeure aussi importante dans plusieurs villes de province que dans la capitale. Le mouvement touche, notamment, les villes de Pampelune, Saint-Sébastien et Bilbao.

Le conseil des ministres ordinaire du 20 février, réuni sous la présidence de M. Carlos Arias Navarro, chef du gouvernement, a été essentiellement consacré à l'examen de la situation créée par l'agitation sociale. Plusieurs journaux ont, d'autre part, commenté la récente déclaration du premier ministre à l'agence de presse américaine U.P.I. (*le Monde* du 21 février). Le journal catholique *Ya* déclare qu'il s'agit là du début d'une contre-offensive de M. Arias contre les conservateurs, qui s'efforcent de bloquer son programme de libéralisation progressive.

Enfin, l'agence nationale CIFRA a indiqué que la mise aux arrêts du commandant Julio Busquets et du capitaine José Julvez (*le Monde* du 21 février) était une « *mesure de routine* » soulignant la rareté des cas enregistrés et combien l'indiscipline dans l'armée est exceptionnelle. La presse de la capitale, à l'exception du *conservateur Nuevo Diario*, n'a pas fait état de ces deux sanctions. A Bilbao, l'édition locale de *Pueblo*, quotidien des syndicats officiels, n'a pas été distribuée parce que, suppose-t-on, elle contenait un article sur cette affaire.

● *Un « gouvernement démocratique malgache provisoire »* (G.D.M.P.) en exil a été créé jeudi 20 février à Paris, a annoncé M. Richard Raherivelo, qui en est le fondateur. M. Raherivelo, qui vit à Paris depuis plus de deux ans, avait été chargé de mission dans le gouvernement du président Philibert Tsiranana, renversé après les événements de mai 1972. Le G.D.M.P., a-t-il précisé, « *essaie de rassembler tous les socialistes malgaches de France et de Madagascar, y compris ceux qui sont en prison ou traqués.* »

Dernière minute

VIOLENTS COMBATS A LA PÉRIPHÉRIE D'ASMARA

Addis-Abeba (*A.F.P., Reuter*). — L'aviation, l'artillerie lourde et les chars de l'armée éthiopienne sont entrés en action vendredi 21 février en Erythrée, où de violents combats sont signalés dans plusieurs secteurs.

LE DOLLAR AU PLUS BAS DEPUIS AOUT 1973

Le cours du dollar a très vivement fléchi sur tous les marchés des changes, retombant au niveau *le plus* bas depuis août 1973. Il s'établissait vendredi matin à 4,24 1/2 francs à Paris contre 4,27 francs, à 2,30 1/2 deutschemarks contre 2,33 deutschemarks à Francfort et à 2,45 francs suisses contre 2,48 francs suisses à Zurich. Cette rechute brutale s'est amorcée dès le début de l'après-midi de jeudi, lorsque se répandirent les rumeurs suivant lesquelles les pays de l'OPEP auraient l'intention de refuser dorénavant le dollar en paiement de leur pétrole. Bien qu'aucune confirmation ne soit venue étayer ces rumeurs, en provenance du Koweït. Il semble que les ministres de l'OPEP examineront la semaine prochaine, lors de leur réunion à Vienne, le problème posé par la faiblesse du dollar. Trois projets seraient présentés pour mettre fin à l'utilisation de cette devise dans le calcul des prix internationaux du pétrole (« le Monde » du 21 février).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les opérateurs manifestent quelque nervosité en se remémorant le précédent de la livre sterling, que l'Arabie Saoudite a déjà plus ou moins rejetée comme instrument de paiement. Déjà l'Iran, après avoir détaché sa monnaie du dollar pour la rattacher aux droits de tirage spéciaux *(D.T.S.)*, l'a réévaluée de 1,45 % par rapport à la monnaie américaine. De son côté, le Venezuela a décidé de diversifier ses réserves de changes en troquant des dollars contre des deutschemarks et des florins.

● *Le rapport sur l'Institut Pasteur*, établi, à la demande du gouvernement, par un groupe d'enquête dirigé par un haut fonctionnaire, M. Morin, sera remsi au ministre de la santé dans le courant de la semaine prochaine.

Il semble qu'il conclue à la nécessité d'une large participation de l'Etat à l'effort entrepris, et notamment à la rénovation des centres de recherche — non à Gacrhes comme il avait été envisagé — sur les terrains de la rue du Docteur-Roux.

A Billancourt, comme dans plusieurs usines de province

Une certaine effervescence continue de se manifester à la régie Renault

Une certaine confusion régnait toujours, ce vendredi 21 février, dans plusieurs ateliers de la régie Renault, notamment à Billancourt, aux départements 38 (soudure et petites presses). Elle a entraîné, comme la veille, quelques interruptions dans le montage à la chaîne des petites cylindrées, à l'usine de l'île Seguin. Une certaine effervescence continue de se manifester à Flins, à Sandouville et au Mans. Sans doute faut-il attendre lundi prochain pour savoir si les ouvriers, tout en « maintenant leur pression », accepteront de patienter jusqu'au 18 mars, date d'ouverture des discussions sur les classifications. Si, au contraire, les débrayages s'étendaient, la direction déciderait l'arrêt technique des ateliers de montage.

La rentrée, ce vendredi matin, à Billancourt s'est effectuée dans un calme relatif, parmi les distributions de tracts. Celui de la C.G.T. appelle « *au développement partout* » des revendications du personnel sous les formes les plus diverses. En langage syndical, cela n'est en rien l'exhortation à l'action la plus dure. Les feuilles distribuées par différents groupes d'extrême gauche sont d'un ton plus virulent.

Jeudi, à 15 heures, lors du meeting organisé par la C.G.T. et la C.F.D.T., qui a réuni environ deux mille travailleurs, quelques sifflets venus d'un groupe des petites presses et de la soudure, ont accueilli M. Sylvain (C.G.T.) quand il a affirmé que les sections syndicales n'étaient pas débordées. « *La vigilance et l'intelligence, la souplesse et la fermeté sont les critères de la responsabilité* », a dit encore M. Sylvain, en mettant en garde contre les grèves bouchons. « *C'est tous ensemble que nous ferons reculer la direction.* » « *Finies les belles promesses, il faut crever l'abcès, les travailleurs veulent des actes concrets* », a lancé de son côté M. Benlezar, jeune leader de la C.F.D.T. « *Pourquoi attendre le 18 mars, date retenue par la direction, pour engager les négociations sur la révision des classifications ? Attendre cette date, c'est susciter des grèves bouchons,* a-t-il poursuivi, en ajoutant que la C.F.D.T. « *ne recherchait pas le lock-out* ».

La direction, pour mettre fin au *coup par coup* à certains mouvements, a satisfait diverses demandes de reclassement. Elle refuse d'avancer la date de la négociation, qui doit être « *soigneusement préparée et se dérouler dans le calme* ». D'autre part, ajoute la *direction*, une nouvelle grille de classification nationale doit être proposée aux syndicats, début mars, par le patronat de la métallurgie ; il est évident que cette grille aura une incidence sur la situation à la Régie et que des problèmes d'adaptation se trouveront posés. Il est donc clair que des négociations valables ne peuvent s'engager immédiatement sur cette grille. Le 20 février, une délégation C.G.T.-C.F.D.T. a vainement demandé à être reçue par M. Dreyfus, P.-D.G. de la Régie. — J. R.

● *M. Giscard d'Estaing*, après après avoir reçu vendredi matin 21 février MM. Jacques Chirac, premier ministre, et Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, a donné audience à M. Mario Bénard, député U.D.R. du Var, parlementaire en mission chargé du problème des rapatriés, puis à M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Dans l'après-midi, il devait s'entretenir avec M. Robert Lecourt, président de la Cour de justice européenne.